Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

LOUIS MADELIN

FRANCE ET ROME

LA PRAGMATIQUE SANCTION
LE CONCORDAT DE FRANÇOIS Ier — UN FRANÇAIS A ROME
LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE LOUIS XIV
LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ — LE CONCORDAT DE 1801

Deuxième édition

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1913
Tous droits réservés

FRANCE ET ROME

DU MÊME AUTEUR :

Fouché (1759-1820), par M. Louis MADELIN, agrégé d'histoire et de géographie, ancien membre de l'Ecole française de Rome, docteur ès lettres. Deux volumes in-8° avec un portrait..... 16 fr.
(Couronné par l'Académie française, prix triennal Thiers.)

La Rome de Napoléon. *La Domination française à Rome de 1809 à 1814.* Un volume in-8° accompagné de deux cartes..... 8 fr.
(Couronné par l'Académie française, second prix Gobert.)

(LIBRAIRIE PLON-NOURRIT ET Cie.)

Croquis lorrains. Un volume in-12.

(LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT.)

La Révolution. Un volume in-12.
(Couronné par l'Académie française, premier prix Gobert.)

(LIBRAIRIE HACHETTE.)

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 18818.

LOUIS MADELIN

FRANCE ET ROME

LA PRAGMATIQUE SANCTION
LE CONCORDAT DE FRANÇOIS Ier — UN FRANÇAIS A ROME
LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE LOUIS XIV
LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ — LE CONCORDAT DE 1801

Deuxième édition

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1913
Tous droits réservés

DC
59
.5
M34
1913

769225

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

FRANCE ET ROME

Qu'on se figure une grande salle voûtée, tout entière tapissée de poudreux dossiers. On m'y a relégué, en ces mois de l'hiver de 1895-1896 où je dépouille quelques « cassettes » des Archives du Vatican : de huit heures à midi, je vis là tout seul sous la cordiale surveillance du savant Père Dénifle qui, sous-préfet des Archives, promène sa robe blanche le long des rayons chargés de cartons.

Soudain la porte s'ouvre : deux cardinaux pénètrent dans la salle : l'un très blanc, l'autre à peine grisonnant. Celui-ci, je le connais bien : c'est ce cardinal Galimberti, journaliste que d'heureuses missions diplomatiques ont fait entrer dans le Sacré-Collège où il semble alors appelé à jouer un jour un grand rôle politique.

Tous deux s'avancent sous le grand manteau violet à liserés carmins et le chapeau noir à glands pourpres. Le dominicain les vient saluer, baise les anneaux et, ce qui est bien de cette familiarité romaine tempérant étrangement le souci protocolaire, leur tend sa tabatière un instant après.

Le cardinal Galimberti s'approche de ma table et s'informe : Quels parchemins s'échappent de cette boîte de chêne noircie? « Éminence, ce sont les lettres relatives aux premières nominations épiscopales en France faites d'après le Concordat nouveau, celui de 1516 : voici les lettres autographes venues de France et les minutes des réponses de Rome. — *Si, si!* Et que disent ces lettres? — Éminence, voici une lettre où notre roi François Ier annonce qu'il a *élu* pour un évêché le frère d'un de ses ministres; voici l'enquête romaine qui n'est guère favorable ; voici une lettre où le cardinal chancelier Jules de Médicis, au nom de Léon X, oppose au désir du roi le résultat de l'enquête ; voici la lettre où le roi insiste sur ce que le candidat, étant parent de son ministre, lui est « *seur*, *stable*, *feal* serviteur » ; voici la lettre où le pape cède, moyennant qu'on lui passera, un autre jour, un candidat selon son cœur. »

Nous vivions alors, ai-je besoin de le rappeler, sous le régime concordataire. Le cardinal sourit de ce sourire romain où, à le bien analyser, il y a à peu près de tout, et se tournant vers le moine et l'autre *porporato*, il dit en français : « *Rien de nouveau sous le soleil.* »

Alors il me tendit la main, referma son grand manteau, et je les vis tous deux, un peu voûtés sous la *cappa*, s'éloigner, reconduits par le moine blanc que cette allusion à de récentes négociations

avait fait rire très bruyamment. Je me remis à la cassette.

Je n'ai jamais revu cette salle du Vatican et ces cassettes aux parchemins jaunis, sans évoquer cette scène et la réflexion du cardinal bien informé des jeux de la politique. Et parfois même le mot du défunt prince de l'Église me revient à la mémoire — avec son sourire narquois et son accent italien — lorsque j'étudie ailleurs les relations de la France et de Rome.

***

« Rien de nouveau sous le soleil » : oui, des premiers conflits aux premiers accords, des derniers accords aux derniers conflits, je retrouve, de siècle en siècle, plus d'un trait tout pareil. Et si le passé ressemble parfois au présent, ne peut-on penser que, dans une certaine mesure, l'avenir lui-même s'en éclaire?

C'est telle considération que m'ont fait valoir quelques lecteurs bienveillants, quand ils m'ont engagé à réunir ici sept études publiées à des époques et sur des époques fort différentes, dans diverses *revues*, mais qui toutes ont trait aux relations de Rome et de la France : *la Pragmatique sanction de 1432* qui sépara un instant — sans rupture violente — la France de l'Église romaine, le *Concordat de 1516* qui dénoua le conflit vieux de quatre-vingt-quatre ans, la *Déclaration de 1682*

qui est l'incident capital des relations des Bourbons et de la Curie, *la Constitution civile de 1791* après laquelle tout semble derechef se rompre, le *Concordat de 1801* qui raccommode tout — en attendant de nouveaux conflits... et d'inévitables réconciliations.

Ce sont là, 1432, 1516, 1682, 1791, 1802, les grandes dates, les épisodes saillants de ces relations tantôt orageuses et tantôt cordiales — rarement tout à fait sereines. Est-il vrai qu'il y avait quelque intérêt à rapprocher ces articles? Je m'y répète bien souvent; mais peut-être est-ce parce que je suis amené à m'y répéter que le lien apparaît de cette histoire.

J'ai cru cependant devoir une fois de plus — en une première étude d'ensemble — établir à nouveau ce lien, en essayant de *situer*, si je peux dire, à leur place ces chapitres. C'est ce que je voudrais faire ici.

Il ne s'agit pas de récrire la magistrale et édifiante *Introduction* dont M. Gabriel Hanotaux a fait précéder les *Instructions aux ambassadeurs à Rome*. Cette page de grande histoire, j'y renvoie simplement le lecteur. Il y verra notamment comment est née, a grandi, s'est parfois diversifiée, suivant ceux qui l'adoptaient et la défendaient, cette idée *gallicane* qui a, certes, compliqué les relations de Rome et de la France, mais donne à l'histoire de ces relations à travers quinze siècles, une singulière unité.

Suivant ceux qui l'adoptèrent et la défendirent, ai-je écrit. Le gallicanisme ne fut pas en effet tout à fait la même doctrine pour nos rois, nos ministres, nos magistrats, nos assemblées, nos évêques, nos prêtres. Mais quels que fussent, à certaines heures, les tempéraments qu'y apportaient prêtres et laïques français, Rome y vit toujours une « *pestilence* » dont la « nation française » restait empoisonnée. Par là, cette nation, qui fit, pour le triomphe du christianisme et même du catholicisme à travers le monde, plus que toutes les nations chrétiennes réunies, fut toujours plus ou moins suspecte aux entours du siège romain.

Je voudrais en m'appuyant sur quelques épisodes, choisis dans ces quinze siècles de relations, chercher quels furent à peu près les sentiments des protagonistes du drame : l'Épiscopat, le Gouvernement français, la Curie romaine.

***

Il n'est pas un État au monde dont les racines soient plus catholiques que l'État français.

Ce sont incontestablement les évêques qui ont *fait* la monarchie franque, en livrant la Gaule, hier romaine, aux fils de Mérovée, préalablement baptisés.

Ce sont les évêques encore qui ont intronisé la seconde race de nos rois, les fils de ce Charles qui,

de son *martel*, avait arrêté la terrible invasion de l'Islam aux portes de Poitiers.

Ce sont les évêques enfin qui ont le plus contribué à faire de ces petits seigneurs de l'Ile-de-France, fils d'Hugues Capet, les maîtres du magnifique domaine qui constitue aujourd'hui la France du Rhin aux Pyrénées.

Du jour où le chef de l'épiscopat de Burgundie, Avitus, écrivait à Clovis, roi des Francs : « Votre adhésion à la foi est *notre victoire* », à celui où le clergé méridional appelait le fils de Philippe Auguste dans la vallée de la Garonne pour y achever l'Albigeois, les clercs ont, partout et sans cesse, du cinquième au treizième siècle, ouvert les voies aux rois français. Et le royaume constitué, les évêques ont, plus qu'aucune classe de citoyens, fortifié le trône et exalté la monarchie. Ce sont eux qui, contre la *Ligue catholique* même, ont, seuls, pu assurer à Henri IV la possession définitive de la couronne. Ce sont eux qui ont fait de son petit-fils, Louis XIV, le maître incontesté de son royaume. Ils ont magnifié la gloire des lys et si parfois ils voyaient à la couronne quelques tares, ils les ont couvertes de leurs chapes tutélaires. Étayant le trône à l'autel alors si solide, ils ont proclamé nos rois « *fils aînés de l'Église* » et « *rois très chrétiens* », et, après les avoir établis dans leur domaine, les ont ainsi imposés à la Chrétienté comme les élus, les délégués et presque les représentants du ciel sur la terre.

Cinq figures s'évoquent particulièrement entre cent.

C'est d'abord celle de Remy, baptisant, à la Noël de l'an 496, le « fier Sicambre », Clovis, le jetant, au sortir du baptistère de Reims, sur les Ariens du Sud-Est et du Midi, Burgondes et Goths, et en faisant ainsi, en peu d'années, le roi des Gaules.

C'est ensuite celle de Boniface qui, au huitième siècle, ouvre aux fils de Charles Martel, Pépin, puis Charlemagne, l'accès des pays rhénans et, bien avant que Rome n'ait parlé, les achemine à l'Empire.

C'est celle d'Adalberon, légitimant par le sacre le comte de Paris Hugues Capet que jamais pape ne couronnera, et assurant le trône à cette race magnifique qui est appelée à refaire la *Francie*.

C'est celle de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, recevant, le 25 juillet 1593, Henri de Navarre au seuil de la basilique de Saint-Denis et, en dépit des injures des *ligueurs* dévoués à l'Espagne et des foudres mêmes de Rome, accueillant son abjuration.

C'est enfin celle de Jacques Bossuet, évêque de Meaux, proclamant, de cette voix qui fut alors la plus belle de la Chrétienté, l'éminence du souverain français au-dessus duquel Dieu seul règne.

L'évêque de Meaux, je le dirai dans une des études qui suivent, n'agit ici ni en plat courtisan, ni en évêque dissident. Jacques Bossuet n'est

pénétré que d'une pensée : le roi de France est le fils aîné de l'Église ; plus haut ce fils sera placé au-dessus des hommes, plus l'Église sera magnifiée ; travailler à la grandeur de la couronne française, c'est travailler à l'exaltation de la doctrine catholique et à sa victoire. Cette pensée lui vient de loin : des apôtres même qui ont instauré le rude Clovis. Un historien a écrit que celui-ci a été « le roi des évêques » : Louis XIV est, douze siècles après, « le roi des évêques ». Ceux-ci ont, envers et contre tous, été, durant ces douze siècles, les hommes du roi parce que dans le roi ils ont incarné la France très chrétienne.

Somme toute (et aucun Français ne saurait se dérober ici à une pensée reconnaissante) notre pays, constitué, agrandi, pétri, fortifié, exalté par nos rois, ne l'a été que grâce à l'alliance étroite, imperturbable et infrangible du trône mérovingien, carolingien et capétien avec l'Épiscopat français. Jamais l'Histoire n'a présenté l'exemple d'un dessein plus persévéramment poursuivi et d'une plus admirable fidélité à un antique amour.

***

Qu'une telle fidélité ait entraîné les évêques à une extrême, d'aucuns iront jusqu'à dire à une excessive révérence, cela ne pouvait manquer. Je dirai tout à l'heure ce qu'elle a été dans la suite des temps. Dès le début, les évêques ont entendu

se plier les premiers à la discipline la plus résolument monarchique et, prêchant l'obéissance, payer d'exemple. N'est-ce pas en 511 que les prélats, réunis à Orléans, déclarent subordonner la validité des élections et jusqu'à l'autorité des canons au consentement de « leur seigneur, fils de l'Église catholique, le très glorieux roi Clovis »? Et si l'un d'eux, Prétextat, s'est, quelques années après, attiré la colère du roi Chilpéric, n'est-ce pas Berthramm, évêque de Bordeaux, qui, s'adressant au « coupable », s'écrie : « Écoute, ô frère et évêque, tu n'as point la faveur du roi, aussi ne peux-tu compter sur notre affection avant que tu n'aies mérité son pardon. »?

D'aucuns estimeront cette attitude peu sacerdotale. Elle était cependant inspirée par une pensée juste que, deux siècles plus tard, saint Boniface, peu suspect de gallicanisme anticipé, exprimait lorsqu'il écrivait que « sans le patronage du prince des Francs, il ne pouvait gouverner le peuple des fidèles ». Le « prince des Francs » apparaît assez vite comme le soldat du Christ par excellence. Et on ne saurait payer trop cher sa fidélité à l'Église. Les évêques français allaient inlassablement répandre partout l'opinion qu'un Italien formulera au quinzième siècle, à savoir que « le roi étant le champion de l'Église », « si le roi de France et le Pape s'entendent, ils peuvent tout ». Mais il est très clair que, très férus des droits de la couronne française, ces

prélats entendent que le Pape doit, par tous les moyens, s'attirer la bienveillance et se procurer l'appui du Roi.

Ils étaient d'autant plus portés, en cas de conflit, à épauler le Roi que, par ailleurs, une vieille querelle divisait sourdement le Saint-Siège et l'Église française : celle-ci, s'inclinant devant la *primauté* du siège de Pierre, en sera encore, bien des siècles après, à n'admettre qu'avec difficultés l'idée de la *suprématie*. Comme Rome ne souffre pas un instant qu'on lui dénie la suprématie, et qu'à cette idée de suprématie spirituelle le Saint-Siège ajoute celle de suprématie temporelle, rois et évêques se trouvent unis contre ce qu'on appellera, des siècles durant, à Paris les « empiétements de Rome ». Encouragés par les princes, les clercs français entendirent opposer à la « doctrine venue d'au delà des monts », aux « prétentions *ultramontaines* » une doctrine toute contraire. A l'autorité que les papes — non sans raisons historiques, semble-t-il, — revendiquaient, une grosse majorité des évêques de la Chrétienté entière, rappelons-le, opposaient celle des Conciles « supérieure à celle du Pape » ; mais à nos prélats la doctrine *conciliaire* ne suffisait pas ; dans l'*Eglise universelle libre*, ils admettaient — se fondant sur des traditions d'ailleurs discutables, il faut l'avouer, — *une Eglise française plus libre encore :* dans tous les temps, à les entendre, cette Église, la plus éminente de la Chrétienté par ses vertus et ses travaux,

avait joui de privilèges spéciaux, de libertés plus grandes que celles accordées aux autres membres de cette Chrétienté. Ainsi surgissait cette fameuse théorie des « libertés gallicanes ». Et comme il fallait que le Roi devînt, de ces *libertés*, le protecteur intéressé, le clergé étendit au souverain français le bénéfice de ces libertés, en y introduisant le fameux article qui devait être si souvent invoqué en France et notamment proclamé en 1682 : *Le Roi de France ne tient sa couronne que de Dieu et Dieu seul peut l'en dépouiller.*

***

Le clergé français avait ou croyait avoir maintenant un terrain solide où se cantonner : la défense des *libertés* de l'Église et celle des *droits* du roi intimement unis. Ne le croyons pas cependant rangé en bataille contre Rome. Seuls les gens qui jugent légèrement et sur des apparences se laisseraient entraîner à l'affirmer. Si le clergé français était sans cesse, de par son programme, amené à *s'opposer* à Rome, il présenta, d'autre part, ce caractère qu'il n'admit pas un instant, pendant huit siècles de gallicanisme jaloux, qu'on s'en pût peu ou prou *séparer*. Voilà peut-être le trait qu'on n'a pas encore assez mis en relief : l'Église de France fut imperturbablement gallicane, mais imperturbablement aussi catholique. Toutes les fois que roi, ministres, cours souveraines sembleront prêts à

passer du gallicanisme catholique au gallicanisme schismatique, le clergé français saura intervenir à temps et, en acheminant les deux parties à des traités de paix, sauver la Catholicité de l'irréparable dommage que serait la rupture violente et définitive de Rome et de la France.

Certes on le voit, sous le règne des premiers Capétiens, se ranger presque systématiquement du côté du Roi en tout conflit, mais lorsque entre Grégoire VII et Philippe Ier le conflit semble tourner au tragique, l'un des prélats royalistes, Yves de Chartres, proteste que « *les choses humaines ne peuvent être sauvées ni faites sans la concorde du sacerdoce et de la royauté* ». Et cet embryon d'idée *concordataire* ne fera que se développer.

Par contre, notre clergé paraît parfois, plus que le Roi lui-même, résolu à maintenir ses « *libertés* » : c'est aux heures où le Roi, tenant la papauté à Avignon sous sa prise, serait assez tenté de rendre au pontife ainsi capté une autorité jugée « abusive » par les prélats français. C'est fort souvent contre le gré des rois du quatorzième et du quinzième siècles que l'Église gallicane continue à le prendre d'assez haut avec les papes d'Avignon, avec ceux de Rome et d'Avignon lors du grand schisme. Les scènes fameuses de 1391, 1394, 1398, 1406 et 1408, au cours desquelles l'Université de Paris, parlant au nom du clergé, prépara et proclama la « soustraction d'obédience » en des termes si vigoureux et

dans lesquelles Jean Gerson affirma avec une singulière autorité les prétentions gallicanes, se déroulèrent sans que le roi Valois parût jouer un rôle très prépondérant dans l'aventure.

Des désordres résultant du grand schisme était né partout un esprit d'indiscipline catholique qui, tout naturellement, prenait en France un caractère particulièrement grave.

En novembre 1408, l'Église française, par la « soustraction d'obédience », s'était (assez anarchiquement) constituée en véritable république religieuse. Est-il étonnant qu'elle joue le premier rôle au concile de Constance où Martin V, pape « apaiseur », suivant l'expression de Mgr Baudrillart, se décide à négocier avec chaque « *nation* » ces « *concordats* » auxquels plus qu'aucun clergé celui de France le contraint? Est-il plus étonnant qu'à Bâle, où Nicolas V a dû confesser « que les papes de Rome avaient par trop étendu le bras », les « pères » français aient été les plus ardents à abuser de ce *meâ culpâ* et qu'ils se soient laissé entraîner à mener contre Eugène IV, tentant de se dérober au joug conciliaire, cette campagne inouïe d'âpreté que dénonce au Pape le nonce Traversari? Est-il enfin étonnant que, victime d'un entraînement qu'expliquerait en partie l'étude des circonstances, les prélats français aient plus qu'aucuns autres contribué à faire déposer par le concile le Pape « rebelle » et forcé le roi Charles VII à les suivre dans leur politique?

C'est alors qu'exaltés par la lutte et tout-puissants en France, les évêques imposent au Roi cette *Pragmatique Sanction* dont l'histoire, si remarquablement écrite par M. Noël Valois, fait l'objet de la première étude de ce recueil. On y verra quels furent, de 1438 à 1515, le rôle du clergé et son sort.

Il ne paraît pas que le clergé ait vu d'un œil très défavorable le *Concordat de 1516* dont il sera parlé en une autre étude. Sans doute l'Université de Paris fit à l'acte de 1516 une très vive opposition ; mais il ne semble pas que l'épiscopat en masse ait cette fois suivi les « recteur, doyens, docteurs et suppôts des quatre facultés » dans leur campagne anticoncordataire. Nos prélats étaient trop avisés pour ne pas s'être aperçus que la *Pragmatique*, mal appliquée, inapplicable peut-être, ne leur assurait qu'une illusoire indépendance, ne les garantissant qu'en principe et sur le papier contre la double ingérence du Roi et du Pape. Par ailleurs, telle situation ne pouvait se prolonger sans acheminer (l'âpre querelle de Louis XII et de Jules II venait de le démontrer) la couronne à ce schisme déclaré que toujours, répétons-le, l'épiscopat français — en cela fort différent des épiscopats anglais et allemand — repoussera et fera échouer. Les évêques contresignèrent l'accord que certains d'entre eux avaient d'ailleurs préparé et négocié.

*
* *

Le *Concordat* changeait, nous le verrons, pour l'épiscopat le terrain de la lutte, sans modifier, au surplus, les sentiments traditionnels de notre clergé.

L'Acte de 1516 livrait au Roi la disposition des évêchés : l'alliance séculaire des souverains français et de leur clergé se trouvait transformée en sujétion du clergé au souverain. Si « notre ennemi, c'est notre maître », ainsi que l'affirme le fabuliste, l'épiscopat pouvait être amené à fronder cette fois le Roi. Il ne le fit pas : mais, plus que devant, il se devait rallier à l'idée de concorde entre les deux pouvoirs : « Avoir deux maîtres, écrit à ce sujet M. Ernest Lavisse, c'est déjà une manière de liberté. » Loyaliste, le clergé cependant sentait bien que le joug, qui depuis 1516, pesait sur lui, c'était de Saint-Germain (plus tard de Versailles) qu'il pesait. Moins que jamais, les prélats intelligents ne se pouvaient prêter à un schisme qui les eût pour le coup réduits à la situation humiliante des évêques anglicans, transformés par le geste schismatique de Henri VIII en fonctionnaires et souvent en serfs de la couronne anglaise.

Par ailleurs, c'étaient, je ne saurais trop le dire, des catholiques sincères, ardents et résolus. Luther avait trouvé dans l'épiscopat germanique

des complicités : Calvin n'en trouva pour ainsi dire point dans le clergé français. M. Gabriel Hanotaux en fait honneur au Concordat de 1516. Il a raison : le roi de France n'était pas intéressé, depuis le pacte de Bologne, à voir son épiscopat verser dans l'hérésie et travailler à se sécularisier. Mais il faut aussi en faire honneur à la foi très solide de l'Église gallicane. L'école historique qui s'acharne à frapper de flétrissure posthume le gallicanisme, méconnaît singulièrement le service que rendit alors au catholicisme la constitution du clergé de France en un corps compact. Ce corps ne se laissa pas entamer ni effriter comme tant d'autres épiscopats voisins. C'est cet épiscopat qui conserva à l'Église catholique ce pays où, au milieu du seizième siècle, une partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie, encouragées par des princes de sang royal, penchait vers la « religion réformée ».

Luttant énergiquement contre les partisans de Luther et de Calvin, l'Église de France ne pouvait désormais sans imprudence se mettre fréquemment contre Rome en cet état d'hostilités qui, au quinzième siècle, l'avait si souvent dressée contre la Curie. Si méfiants qu'ils se montrassent parfois des « *Italiens* », le cardinal de Lorraine et les prélats qui subissaient son influence étaient amenés par la lutte contre la Réforme à faire bloc avec Rome.

C'est ce qui détermina leur attitude au *Concile*

de Trente. Sans doute les évêques français y firent parfois aux doctrines ultramontaines une opposition assez vive, mais le cardinal de Lorraine ne crut pas devoir les suivre toujours dans cette opposition : sur la question de « l'institution divine des évêques », sa « défection » (ainsi que s'expriment les historiens gallicans) amena le concile à reconnaître au siège romain un pouvoir que les grands docteurs gallicans du siècle précédent lui contestaient unanimement. Rome sortit de ces assises singulièrement fortifiée ; l'Église épurée s'était, par ailleurs, ramassée sur elle-même ; elle avait senti le besoin d'un général en chef qui pour tout conserver tînt tout dans sa main ; reconnaissant au pontife suprême une suprématie désormais incontestée, elle avait, en fait, abdiqué entre ses mains. L'ère conciliaire est close : jusqu'en 1870 aucun concile œcuménique ne se tiendra plus ; celui de 1870 consommera l'œuvre en proclamant l'infaillibilité.

L'Église de France ne pouvait lutter seule contre l'omnipotence croissante de la papauté. Elle n'en avait pas moins remporté de Trente ses principes traditionnels. Elle avait fait acte de clergé catholique en se ralliant loyalement à la Contre-Réforme et en lui sacrifiant certaines « libertés » ; mais elle conservait ses idées sur l'indépendance relative de l'Église gallicane et, par ailleurs, sur celle de la couronne de France vis-à-vis de la tiare de Rome.

***

On le vit bien quand, s'étant, durant un demi-siècle, voué à la lutte contre les « Huguenots », l'épiscopat se dressa contre ceux qui, voulant profiter des troubles du royaume, tentèrent, à la fin de ce siècle agité, d'arracher, sous un prétexte religieux, la couronne de lis à son héritier légitime.

Il n'est pas dans mon dessein de refaire ici l'histoire de cette mémorable crise de 1589-1594 où, une fois de plus, les évêques français, tout en continuant à rejeter l'hérésie et à se garer du schisme, surent faire triompher la cause de Henri de Bourbon. Contre le prince « hérétique relaps », la *Ligue* se déchaînait, soutenue par Rome « mal informée », exploitée par l'Espagne mieux informée. Tout un parti catholique travaillait à substituer à la race de saint Louis celle de Charles-Quint. Le *Roi catholique* d'Espagne allait-il s'emparer, d'une façon plus ou moins directe, du sceptre français et installer au Louvre l'esprit de l'Escurial? L'Église gallicane pouvait-elle, pour aboutir à un tel résultat, abandonner le fils de ces rois que, depuis des siècles, elle soutenait en les chérissant? Ce clergé, si jaloux de l'indépendance française, allait-il recevoir un roi — espagnol ou lorrain — des mains de Rome? Ce clergé, de tout temps si français, allait-il consentir au règne de l'étranger?

L'épiscopat français fut alors admirable de clairvoyance, de tact et tout ensemble de fermeté. Certes, il ne pouvait admettre sur le trône un prince hérétique et l'y maintenir contre les excommunications de Rome. *Il travailla donc à faciliter à l'héritier légitime le retour à la foi ancestrale, puis à le réconcilier avec la papauté.* Tout un parti de « *politiques* » acheminait, aussitôt Henri III assassiné, Henri IV à l'abjuration ; le clergé, en immense majorité, s'associa à cette œuvre. Le Béarnais, eût-il gagné dix batailles d'Ivry, n'eût pu, sans cet appui, coiffer la couronne ; le panache blanc dut, politiquement, avant de s'incliner devant la tiare romaine, se courber devant les mitres françaises. On sait avec quelle gaillardise aisée Henri de Bourbon en prit son parti en faisant, suivant un mot célèbre, à la possession de Paris — en fait du royaume entier — le sacrifice d'une messe.

Il avait fallu cependant que quelqu'un se trouvât pour dire cette messe. Il avait fallu surtout qu'en attendant qu'elle fût dite et écoutée, on laissât le Roi mûrir sa résolution et qu'on ménageât son amour-propre en lui concédant des délais. Contre les entreprises des moines et seigneurs ligueurs, contre les avis de Rome mal conseillée les évêques permirent au Roi les délais nécessaires.

C'est, en février 1590, l'assemblée des évêques qui manifesta son intention de travailler à la conversion du prince « *que, selon les règles inviolables de la monarchie, Dieu a fait naître pour nous com-*

mander, comme le premier du sang et de la race de saint Louis. » En vain le légat interdit la réunion et excommunie d'avance qui en fera partie ; en vain Grégoire XIV, élu le 5 décembre 1590, fulmine encore, le 28 mars 1591, contre Henri de Navarre, hérétique relaps, et ses partisans : ces gestes déchaînent simplement l'opposition violente du Parlement contre « Grégoire se disant pape, ennemi de la paix, de l'union de l'Église catholique, apostolique et romaine » et semblent devoir provoquer une levée de boucliers contre Rome, puisque le nonce Landriano est sur-le-champ décrété de prise de corps ; ils n'ébranlent pas les évêques et les confirment dans leur désir d'établir la concorde sans rien sacrifier des droits du Roi légitime.

Il semble bien qu'ils ont travaillé au bien du catholicisme même, les prélats qui, réunis à Chartres, après en avoir appelé du Pape mal informé au Pape mieux informé, déclarèrent que les ordres de Rome « *ne pouvaient les obliger, ny les autres Français catholiques en l'obéissance du Roy.* »

Ne peut-on dire la même chose des prélats qui, bravant le *Maledicat!* du légat, accueillaient, le 25 juillet 1593, derrière Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, Henri IV au seuil de la basilique de Saint-Denis et recevaient son abjuration ; de ceux qui, à Chartres, le 27 février 1594, assistaient au sacre du Roi converti et des prélats qui, courant à Rome, amenaient la Curie hostile à

sanctionner enfin leur geste, tout en se donnant (nous y reviendrons) l'apparence de l'annuler?

Il y paraît. Car de l'abjuration de Saint-Denis et du sacre de Chartres sort un Roi de qui va descendre cette nouvelle dynastie de Rois Très Chrétiens dont certes l'orthodoxie ne faillira pas, puisque avant un siècle, Louis XIV se va faire le champion du catholicisme le plus intransigeant.

***

De cette crise l'alliance du trône fleurdelisé et de l'autel gallican sort encore confirmée. Aucune des familles royales n'aura trouvé dans l'épiscopat de meilleurs serviteurs que cette dynastie de Bourbon. D'aucuns observent qu'ils furent parfois si bons serviteurs qu'ils parurent serfs. Je m'explique à ce sujet dans l'étude consacrée plus loin à la *politique religieuse de Louis XIV*.

On y verra que, sous ce règne, l'épiscopat reste simplement dans la ligne que lui ont tracée les évêques passés. Sans doute il prend, contre Rome, le parti du Roi, mais avec quelle prudence ! (longtemps méconnue sur les bords du Tibre).

Quelle voix s'élève, au nom des évêques de 1681 et 1682? Celle de Bossuet. Prêche-t-elle un instant la révolte, même éventuelle, contre le siège de Pierre? Relève-t-on, dans le *sermon sur l'unité de l'Eglise* qui ouvre les assises de 1681, une parole qui puisse, même de loin, sentir l'hérésie ou pré-

parer le schisme? Et n'apparaît-il pas, à qui regarde de près les événements, que, perpétuant l'œuvre de ses devanciers, l'évêque de Meaux fait au contraire, entre les deux pouvoirs dressés l'un contre l'autre, travail de conciliation et de médiation? C'est à quoi le lecteur répondra après avoir lu les quelques pages consacrées, en ce recueil, à la crise du dix-septième siècle.

Telle sera toujours l'attitude de l'Épiscopat. A Rome, on l'accusera, dans tout le cours du dix-huitième siècle, d'avoir obéi à l'esprit de révolte. Il n'y paraît guère à Saint-Simon qui (à la vérité avec son exagération coutumière) regrette « la folle prostitution de la France à l'égard de Rome ». L'Église française ne se « prostitue » pas à Rome ; devant le flot montant de la révolution philosophique, elle s'abstient plus volontiers — comme jadis devant les menaces de la Réforme — des manifestations qui pourraient ébranler l'autorité catholique et l'union de l'Église (d'où la Déclaration de 1765), mais c'est en sauvegardant toujours les « libertés ». Et cette préoccupation reste si constante qu'en pleine crise révolutionnaire, décidé à ne se point prêter à l'entreprise de schisme qu'est la *Constitution civile du clergé*, l'épiscopat, qui résiste courageusement aux suggestions et aux menaces du parti révolutionnaire, reste hanté de l'idée gallicane : l'abbé de Salamon, agent du Saint-Siège, ne signale-t-il pas, avec une indignation extrême, le *Comité des évêques* qui, inspiré

notamment par Boisgelin, archevêque d'Aix, se demande si Rome a le droit de priver de leurs sièges, sans une intervention de l'Église gallicane, les quatre prélats qui se sont parjurés en prêtant serment à la Constitution schismatique? Mais ce gallicanisme se manifeste à l'heure même où, nous le verrons dans une de nos études, l'épiscopat vient de donner au catholicisme la preuve nouvelle d'une fidélité à l'unité de l'Église qui les achemine à la déchéance, à la ruine, à la proscription et, pour beaucoup d'entre eux, à la mort.

Cette crise de 1791 à 1801 montre en effet, mieux que toute autre, à quel point Rome avait tort de suspecter de tendances schismatiques l'Église française.

En étudiant les origines du *Concordat de 1801*, j'aurai l'occasion de dire quelle fidélité cette Église montra à l'idée catholique. Je ne m'y arrêterai donc pas ici. Certes, l'épiscopat ne joua pas dans ces circonstances un rôle de premier plan ; il eut cependant ses martyrs : les grandes éclaboussures rouges qui se voyaient récemment encore aux murs des Carmes racontent, mieux que la meilleure chronique, quelle fut la fin de certains de ces prélats. La Curie eût peut-être hésité à leur accorder la pourpre : ce sont les massacreurs de Septembre qui les en revêtirent.

Par la suite, plusieurs des survivants parurent peu dociles aux opportunes requêtes du pape

Pie VII, à la veille des négociations où s'allait conclure la réconciliation de la France nouvelle et du Siège de Pierre ; mais ce fut là une minorité ; une grosse majorité consentit à la démission, et au premier rang Juigné, archevêque de Paris. Cette majorité, il la faut admirer, plus que blâmer la minorité : la requête du Pape, que justifiait certes la nécessité de l'heure, était assurément insolite, et si mortifiante par ailleurs pour des hommes dont la proscription n'avait eu pour motif, en ce qui concerne la grosse majorité, que leur fidélité à l'unité catholique.

Avec eux, il semble qu'ait disparu le clergé proprement gallican. Ce corps — comme, aussi bien, tous les corps d'ancien régime — semble brisé. Désormais deux maîtres s'entendent pour ne point laisser se reformer ce « *corps de l'épiscopat français* » et éviter, par un accord tacite, ces « assemblées du clergé de France » que déjà Colbert appelait avec sa rudesse ordinaire « des maladies de l'État », mais que la Curie tenait, avec infiniment plus de raison, pour des maladies de l'Église.

Après l'essai de résurrection qui, un instant, a suivi la séparation de l'Église et de l'État, au début de ce siècle, le corps épiscopal français a été derechef dispersé. C'est qu'il ne se peut plus appuyer, vis-à-vis de Rome, sur un gouvernement bienveillant, et, à y bien regarder, l'effacement modeste de l'Église française vis-à-vis de la Curie, vient de ce que, depuis des années, *l'Etat français manquait*

à la tradition que s'étaient transmise les dynasties, les gouvernements et les régimes.

***

Telle constatation nous amène à chercher *quel appui rencontra, dans le cours de ses luttes pour les « libertés gallicanes », l'Eglise de France dans le souverain français.* Et, ici, je serai plus bref, car j'ai, dans les études qu'on trouvera plus loin, posé fort souvent la question et crois y avoir répondu.

Il n'y a pas, d'une façon générale, de politique plus *réaliste* que celle des rois de France de la troisième race. Cette politique, persévéramment suivie pendant onze siècles, est *celle des profits, petits et grands.* Par quelle suite inouïe dans les desseins ces princes ont fait de grandes pièces et de petits morceaux le royaume de France, on le sait. Tout leur a été bon, la guerre et la paix, les coups d'épée et les négociations, les alliances les plus imprévues, l'utilisation de toutes les forces, féodaux, bourgeois, artisans, légistes, évêques, moines.

Cette forte race a été, dans cette œuvre sans pareille, aidée, à la vérité, par d'admirables serviteurs, d'un Suger à un Colbert. Comme leurs maîtres, ceux-ci n'ont connu aucun scrupule étroit lorsqu'il s'agissait d'agrandir et fortifier la France. Ils ont passé leur vie à forger les armes

dont le roi avait besoin ; ils les ont cherchées dans la tradition et le droit, les lois désuètes et les vieilles coutumes, les canons et le décalogue, et jusque dans les écritures saintes, quitte à contraindre les textes qui durent se faire, eux aussi, très souvent complaisants.

Rois et ministres ont appliqué à la *politique religieuse* les méthodes de leur politique générale. Une idée fixe : l'exaltation du trône, l'extension du pouvoir, l'indépendance de la couronne, et, au service de cette idée constante, une souplesse d'intelligence, une fertilité de moyens, une diversité de procédés qui, vraiment, tiennent du prodige.

Cette variété dans l'unité a souvent trompé les historiens. Ils ont vu les rois de France rompre assez brutalement avec Rome ou, au contraire, s'unir avec elle par des liens étroits ; ils les ont vus injurier le Pape, puis le faire exalter par leurs écrivains à gages ; ils ont vu le souverain refuser de se croiser contre l'Albigeois, en dépit des exhortations d'un Innocent III, puis jeter son fils sur l'hérétique ; ils ont vu un prince souffleter un Boniface VIII à Anagni par le gantelet d'un condottiere et un autre prince se prosterner « gentiment » aux pieds d'un Léon X à Bologne ; ils en ont vu un favoriser en apparence à certaines heures les élections canoniques jusqu'à faire de la *Pragmatique Sanction* une loi de l'État, d'autres mettre brusquement fin à ce régime par la signature de *Concordats;* ils ont vu ces rois surexciter

parfois jusqu'au délire les passions gallicanes, puis faire, semblait-il, litière des « libertés » devant la Curie. Et ils en ont conclu que la politique des rois avait été tantôt hostile au Pape jusqu'à la révolte et tantôt favorable jusqu'à la platitude.

Ce qu'ils n'ont pas vu, c'est l'unique dessein qui subsiste derrière cette politique en apparence fluctuante : *se faire accorder par une pression continue, menaces, puis caresses, toujours plus de bénéfices, toujours plus de privilèges, toujours plus de pouvoir, tout en restant prince très chrétien.*

***

Bourdaloue, prononçant son sermon pour la fête de saint Louis, s'exprime en ces termes :

« La cour de Rome, par des entreprises nouvelles, voulut donner quelque atteinte aux droits de la couronne : vous savez avec quelle vigueur saint Louis agit pour les défendre ; mais, du reste, comment les défendait-il? *Avec un merveilleux tempérament d'autorité et de piété*, c'est-à-dire qu'il soutenait les droits de sa couronne en roi et en fils aîné de l'Église, avec un esprit de religion et de piété ; *montrant bien qu'en qualité de roi, il ne reconnaissait point de supérieur sur la terre, et ne voulait dépendre que de Dieu seul, quoiqu'en qualité de fils aîné de l'Eglise, il fût toujours prêt à écouter l'Eglise comme sa mère et à l'honorer.* »

Définissant très exactement le sentiment du saint Roi, le grand orateur chrétien caractérisait ainsi, sinon la constante attitude des rois de France, du moins leur mentalité foncière.

De bonne heure, nos rois envisagèrent d'un œil froid la situation que leur faisait le pouvoir grandissant des « souverains pontifes ». Le roi est longtemps assez puissant pour tempérer chez lui l'influence pontificale, il ne l'est pas assez pour l'empêcher de grandir dans la Chrétienté. Tant qu'il l'a pu, le roi de France, s'appuyant sur son clergé, s'est opposé aux « intrusions », mais ce fut avec la constante et ferme volonté de ne se point exposer à être « membre séparé ». *La querelle du sacerdoce et de l'Empire* ne dresse violemment, inexpiablement les uns contre les autres, que les Césars germaniques et les papes : c'est que ces Césars sont des Allemands qui n'apportent à leurs entreprises ni le tact ni la mesure qu'apportent généralement aux leurs les souples rois français. Ceux-ci ne désirent point de triomphes éclatants, mais la conséquence est qu'ils ne connaîtront pas les effroyables mortifications de Canossa. Ils savent faire, dès les premiers âges, à Rome les sacrifices nécessaires — celui de leur amour-propre tout le premier, quitte à se redresser quand il est expédient ; ils savent aussi faire peur pour donner par la suite à leurs caresses toute leur valeur et en retirer tous les bénéfices.

Un Philippe Ier encourage les résistances des

prélats à la réforme de Grégoire VII, mais si, quelques années passées, Pascal II vient en France, le même Philippe et son fils « humilient à ses pieds, écrit l'abbé Suger plus gallican que le Roi, la majesté royale ». C'est que Pascal, en lutte avec l'Empereur, peut valoir de grands avantages au royaume. Et cela est visible, car si Pascal finit par entrer à Worms en composition avec l'Empereur, c'est sous l'inspiration du Roi que le clergé français proteste contre la versatilité de ce « mauvais pilote ».

Louis VI, estimant maintenant abusive et dangereuse pour sa couronne la politique de Pascal, lui résiste et, sur le conseil d'Yves de Chartres, fait céder le Pape ; il fait céder encore Calixte II, mais en rappelant, avec soin, dans ses lettres les plus menaçantes, que « *le roy de France est le propre fils de l'Eglise romaine.* »

Sous Philippe Auguste, on peut croire un instant qu'une rupture se va consommer : le Roi, pour avoir épousé Agnès de Méranie, est excommunié, le royaume interdit ; les prélats, cependant, semblent se solidariser avec le Roi ; mais celui-ci, comme toujours, sait la limite des résistances comme celle des concessions et, plus papiste, cette fois, que son clergé même, cède en temps utile. Il cède dans la forme, pour sortir d'une impasse, et sait, sur un terrain plus favorable, reprendre ses avantages, allant jusqu'à menacer d'expulsion le légat Guala. Car c'est parfois mission incommode

que d'être en France légat ou nonce de Rome. Si en 1204, 1205, 1207, Innocent III sollicite Philippe de prendre la direction de la Croisade albigeoise, le roi refuse dans une lettre presque narquoise qui, réponse aux exhortations mystiques du Pape, se résume à peu près par la formule réaliste : « Donnant, donnant » ; si, en 1206, il estime détestable le précédent qu'est la déposition par le Pape du comte de Toulouse, ami des Albigeois, il n'en permet pas moins, en 1213, à son fils Louis d'aller dans la vallée de la Garonne recueillir les fruits de l'opération à laquelle il n'a pas voulu participer. Il prendra figure de bon fils de l'Église romaine quand il ne s'agira plus de la servir, mais de s'en servir.

Louis VIII, qui est très dévot, et Louis IX, que Rome canonisera, ne se croient nullement tenus de servir avec plus d'empressement que Philippe la politique pontificale. Si Innocent IV excommunie et dépose l'empereur Frédéric II, Louis IX refuse de rompre avec l'Empereur que d'aucuns tiennent pour l'antéchrist ; s'il n'est nullement l'auteur de la *pragmatique* antiromaine qu'on lui prêta (je dirai dans quelles circonstances), il ne se fait aucun scrupule de défendre l'indépendance de sa couronne et de son clergé. Le tout d'ailleurs avec ces formules extrêmement courtoises et souvent dévotieuses auxquelles tout à l'heure nous voyions le Père Bourdaloue rendre hommage.

Philippe le Bel lui-même, avant d'engager la ter-

rible lutte que l'on sait avec Boniface VIII, semble avoir beaucoup atermoyé. Si, à une heure donnée, il rompt, attaque, fait assaillir le Pape, c'est que ce terrible pape a formulé de telles prétentions, puis de telles menaces que tout accommodement a paru impossible. Le roi n'a-t-il pas, en 1302, offert la paix (c'est dans la tradition du trône quand le conflit se peut encore arranger) et Boniface VIII n'a-t-il pas répondu en exigeant un Canossa français : « Philippe a offensé trop gravement le souverain pontife ; qu'il se repente, *et on verra!...* » Un roi de France ne va pas à Canossa ; on ne verra pas Canossa, mais Anagni. Et c'est, avec l'élection de Bertrand de Got, pape Clément V, la capitulation de l'Église romaine ; c'est, avec le transfert du siège de Pierre à Avignon, son inféodation à la France, si bien que Philippe se trouve — au point de vue de la puissance française — avoir gagné la partie. Rome a appris qu'il n'était pas bon de repousser les avances du roi de France : l'exemple assure aux fils de Capet — pour un siècle — dans l'Église, une puissance que le *grand schisme*, après la *captivité de Babylone*, favorise encore et grandit.

***

C'est à cette heure qu'on aperçoit très clairement quelle est bien la politique de nos rois, celle que l'on verra se confirmer dans les études qui

suivront, de Charles VII à Louis XIV. Lorsque, par un coup violent porté au cours d'une âpre lutte, le Roi a assuré le respect de ses « droits », *il s'arrête toujours.* Au cours de la lutte, il a surexcité les passions gallicanes, appelé la nation à le défendre contre Rome, associé spécialement à sa querelle l'épiscopat ; ses *légistes* ont, contre la Curie, accumulé les textes et ses canonistes les décrets ; ses écrivains ont multiplié les attaques et les ont portées à l'extrême (il se publie, pendant la lutte de Philippe le Bel contre Boniface VIII, comme plus tard lors de la lutte de Louis XII contre Jules II, des pamphlets dont les journalistes jacobins de 1792 n'égaleront point la violence) ; l'Église de France a été amenée à proclamer les principes, à rétablir les *droits électoraux*, à exalter les *libertés gallicanes.* Puis le roi, vainqueur et satisfait, sait fort bien faire taire d'un geste non seulement légistes et pamphlétaires, mais universités, clergé, épiscopat : Rome est prévenue de ce que le roi de France peut déchaîner et enchaîner.

Philippe agit — après 1305 — comme agiront tant de ses successeurs des quinzième, seizième et dix-septième siècles. Du moment que la papauté est, à Avignon, entre les mains du roi, celui-ci n'hésite pas à lui sacrifier droits électoraux des chapitres et libertés gallicanes, en s'arrangeant pour retirer de cette alliance plus de profits que le Saint-Siège. Et ce sera, durant tout le séjour des

papes à Avignon, la politique des sept premiers successeurs de Philippe le Bel.

C'était — à y bien regarder — *la politique concordataire sans concordat*, mais telle situation acheminait dès le commencement du quatorzième siècle au Concordat. Essayée dès le quinzième siècle par Charles VII, mise en pratique un instant par Louis XI, cette politique devait triompher avec François Ier. Par là il apparaît bien qu'à côté du gallicanisme épiscopal, l'exploitant aux heures de conflit et le jugulant aux heures de paix, il y a eu, ainsi que l'a démontré M. Gabriel Hanotaux, *un gallicanisme royal. Le gallicanisme épiscopal est un gallicanisme de doctrine, le gallicanisme royal est un gallicanisme d'intérêts.* L'un et l'autre, après s'être servis et heurtés tour à tour, aboutissent, avec la politique du chancelier Duprat (formé, je le dirai, par l'un et servant l'autre), à cette *politique concordataire* qui, après tout, satisfait à peu près l'aspiration commune des deux gallicanismes à *la conciliation avec Rome dans le respect de l'indépendance française.*

***

Le Concordat conclu, le Roi ne se croit nullement dispensé de poursuivre son dessein. Valois ou Bourbon, il continue à tenir Rome en respect — le mot peut s'entendre dans les deux sens. Pas un instant il n'a l'idée de dénoncer ce « *concordat*

proufitable » que Duprat, à la veille de Marignan, conseillait à François Ier ; pas un instant il n'a la pensée de pousser la France au schisme et d'entrer dans les chausses d'Henri VIII. Mais il entend non seulement faire respecter par Rome tous les articles « *proufitables* » du Concordat, mais se faire, tant qu'il le peut, abandonner par le Pape la direction morale du catholicisme dans ses États. Ce qui domine, c'est l'idée de l'accord *rendant* tout ce qu'il peut *rendre* pour le Roi. Tant que le Pape paraîtra hostile, raide, intransigeant, le Roi se montrera ferme, parfois rude, intraitable. Mais le jour où le Pape se montrera prêt à céder, il n'est pas de révérence qui coûtera. Henri IV a, en 1590, repoussé très haut la prétention d'un Clément VIII à lui dénier ses droits à la couronne et nous savons que l'épiscopat a épaulé contre Rome le ci-devant roi huguenot de Navarre. Mais si, grâce aux habiles négociations du cardinal d'Ossat, Clément se décide à « absoudre », qu'importent les concessions de forme, les apparences d'humilité, les courbettes, les génuflexions? Le 17 septembre 1595, le Pape recevra les commissaires du Roi devant les ambassadeurs de l'Europe et toute la cour romaine ; ils s'inclineront, s'humilieront, recevront sur les épaules le coup de verge symbolique. Mais d'Ossat, qui est dans la tradition de Duprat, écrit le soir même, le sourire aux lèvres : « Nous ne sentions non plus que si une mouche nous eût passé par-dessus nos épaules. »

Ainsi avait agi et pensé François Ier, à Bologne, en décembre 1515 ; ainsi agira et pensera Louis XIV lorsqu'il entendra mettre fin à la querelle que nous étudions plus loin.

François, Henri, Louis, souverains cependant chatouilleux, jaloux de leur honneur, sont avant tout souverains conscients des nécessités politiques et soucieux du bien du royaume. Un gouvernement français qui rompt avec le Pape pour le plaisir de rompre se montre imbécile, mais si, reconnaissant le mal qui, au dedans ou au dehors, est résulté de son erreur, il refuse par la suite de faire deux pas en avant si le Pape en fait un il se montre décidément ignorant de la vraie science d'État : celle-ci condamne tout à la fois la politique de sentiment et la politique de ressentiment.

Au dix-septième siècle, le président de Harlay, vrai chat fourré de cours, disait au roi Louis XIV : « *Baiser les pieds du Pape et lui lier les mains.* » Jusqu'à une époque récente, les gouvernements français ont entendu le madré magistrat. « *Traitez le Pape comme s'il avait cent mille soldats* », écrivait Bonaparte à Murat à l'avant-veille du Concordat.

François de Valois, Henri de Navarre, Louis le Grand, Napoléon Bonaparte, tout de même, ce n'étaient ni des sots ni des pleutres. *Ils cédèrent pour gagner.*

***

Ne croyons pas plus sot le gouvernement pon-

tifical. Lorsqu'il céda, c'est que lui aussi crut fort souvent profitable de céder. C'est la raison d'être et, par définition, le propre d'un *concordat* bien fait que d'être un *compromis* où chacune des parties contractantes trouve sinon son profit, au moins un bénéfice appréciable.

Cette cour de Rome est par excellence un centre de la diplomatie : la *combinaison* y est en honneur. Ceux qui en font partie ont deux raisons au moins d'y exceller. Entraînés à la casuistique, ils savent, avec une intelligence qu'on souhaiterait à leurs adversaires, examiner *l'hypothèse* après *la thèse*, le concret après l'abstrait et le fait après le principe. Ils sont, d'autre part, presque tous Italiens, diplomates nés, *combinazionistes*, aimant un échafaudage patiemment construit et miraculeusement maintenu. Lorsqu'ils se trompent en un calcul, c'est que (ainsi qu'il arrive parfois) ils sont mal informés des circonstances ou ont mal compris tout d'abord un homme ou une situation. Mieux informés des choses et des gens, ils ne font aucune difficulté de rebâtir sur de nouvelles bases. Ainsi firent-ils depuis des siècles où ils ont dû entrer en contact et presque forcément en conflit avec les puissances. Immuable en ses thèses, la cour de Rome admet les hypothèses, ce qui ouvre la porte à tous accommodements compatibles avec les principes ; et j'ajouterai qu'à ces accommodements le caractère italien, dont est forcément imprégnée la Curie, se complaît et presque se délecte. Elle s'entête rare-

ment en ses ressentiments au delà d'un pontificat ou plutôt, les mettant en réserve, veut les oublier aux heures où ils entraveraient les rapprochements. A cet égard ils sont maintenant nos maîtres.

La papauté, par ailleurs, qu'on l'ait vu siéger au Latran, au Quirinal ou au Vatican, à Rome ou à Avignon, a toujours eu intérêt à *un accord avec les puissances politiques.* Le pape Léon XIII, qu'incontestablement l'histoire s'apprête à inscrire parmi les plus grands pontifes, a formulé la doctrine qui séduisait son esprit essentiellement concordataire, mais qui, à tout prendre, est de tradition : « *Il est nécessaire qu'il y ait entre les deux puissances un système bien ordonné de relation non sans analogie avec celui qui, dans l'homme, constitue l'union de l'âme et du corps.* »

C'est évidemment pour Rome se garder le plus noble rôle, mais on ne peut demander à la puissance spirituelle de pousser la modestie jusqu'à se méconnaître.

En fait, je le répète, la tradition pontificale, c'est l'accord. Cette tradition se symbolise en une bien vieille image puisqu'elle date du neuvième siècle. Les papes, déjà quelque peu débordés par la puissance de Charlemagne, crurent devoir fixer le rôle que chacune des « deux parties de Dieu » devait respectivement jouer. Que de fois, passant, à l'époque où j'habitais Rome, devant la vieille abside qui se dresse en face du Latran, je me suis arrêté à considérer la célèbre mosaïque qui en

orne la voussure : on connaît ce dyptique : *le Christ donnant les clés à Sylvestre et le labarum à Constantin, saint Pierre confiant l'étole à Léon et l'étendard à Charlemagne.* Les papes d'esprit concordataire ont eu — du Pascal II du onzième siècle au Léon XIII du dix-neuvième siècle — les yeux fixés sur cette double image, et je comprends que le grand Pape, dernier régnant, ait voulu dormir son suprême sommeil presque à l'ombre de cette abside.

Tous les papes n'eurent cependant pas l'esprit concordataire. Il est d'ailleurs des heures, reconnaissons-le, où il fallut à cette Église romaine des chefs combatifs ou intransigeants. Une suite de pontifes temporisateurs peut-être n'eût pas suffi à faire partout prévaloir les droits du siège romain. Il fallut que de temps à autre un pape surgît : un Grégoire, un Innocent, un Jules, un Pie, qui, d'un coup de barre violent, fît franchir un terrible ressaut à la barque de Pierre. Quelques-uns, à la vérité, lui imprimèrent telle allure qu'on crut la voir se briser : un Boniface VIII entre quelques autres. Ils furent assez rares. Plus souvent un pilote habile a su, les yeux fixés sur l'étoile des Mages, chercher le chemin à travers les détours et, louvoyant, échapper à la tempête.

En somme, pontifes intransigeants et pontifes accommodants, pontifes guerriers et pontifes diplomates ont presque toujours contribué au succès de l'illustre entreprise. Pour qui étudie l'histoire,

il y a quelque chose de piquant à voir presque constamment succéder au Pape qui a brisé le Pape qui renoue et au Pape qui a combattu le Pape qui pacifie. Quiconque sait réfléchir en toute impartialité doit voir en ces alternatives l'heureux résultat d'une constitution qui permet à l'Église catholique, représentée par le Collège des cardinaux, de se donner généralement le chef qu'il faut à l'heure qu'il faut. Aussi bien, remarquons que le pontife guerrier — si j'ose dire — facilite la tâche du négociateur. Les Grégoire VII préparent les Pascal II. Qui sait si Léon X eût pu amener à ses pieds François Ier (après tout, vainqueur à Marignan), si les terribles coups assénés par son rude prédécesseur Jules II, pape cuirassé et casqué, à Louis XII, n'eussent fortement impressionné les hommes d'État français, et c'est un lieu commun que de dire que la diplomatie, presque partout féconde en résultats, de Léon XIII ne l'a été que parce que Pie IX avait légué à son successeur une armée catholique, forgée, trempée par vingt-cinq ans d'épreuves et de luttes.

A cette longue conquête de l'Église chrétienne par les papes romains, peu de puissances, reconnaissons-le, ont fait plus constamment obstacle que la France. Ce que nous avons déjà écrit nous dispense d'y insister. Fille aînée de l'Église, la France a été souvent une fille incommode pour celui qui se tient légitimement pour le Père des fidèles. Après l'avoir protégé, sauvé, pourvu de son petit do-

maine italien, Charlemagne regardait d'assez haut le siège romain. Ses successeurs se résigneront difficilement à lui reconnaître une autorité paternelle sans limites.

On ne méconnaît pas à Rome la fidélité qu'à travers les siècles la France a gardée à *l'idée catholique.* A travers toutes les épreuves, on a vu les catholiques français mériter plus qu'aucuns autres ce beau nom de *fidèles* que l'Église donne à ses fils. La Réforme n'a pas fait fléchir la France et lorsque après la tourmente révolutionnaire, Pie VII vint, en 1804, sacrer Napoléon, il put constater, on sait avec quelle singulière surprise, que le catholicisme sortait de la fournaise vivant et comme retrempé. Pie VII en restera frappé : aussi bien est-il un des papes qui ont su le mieux reconnaître les mérites et les services de la France. Ces services ne peuvent être, je le répète, complètement méconnus même par les Romains les plus prévenus. On sait à Rome ce que deviendraient les *missions catholiques* le jour où la France garderait son or ou retiendrait ses apôtres. Dans tous les temps la France a été — le fait n'est pas contestable — le membre le plus précieux du corps catholique. Les *Geste Dei* se sont faits *per Francos.*

Mais cette fille généreuse, active, fidèle, très chrétienne, très catholique même, elle a été souvent une fille indépendante, et tapageuse. Nous avons vu ses évêques et ses rois contrarier la marche de la politique romaine, ce qu'on ne lui

pardonne pas après tant de siècles écoulés. « Oui, une fille qui ne quittera pas la maison, me disait un jour un prélat de là-bas : mais quel bruit elle y fait ! »

Le vrai est que la France n'aime pas ce qui lui est tant soit peu étranger. Notre pays est, à travers les siècles, resté extrêmement nationaliste. Sur le terrain religieux, il sympathise mal avec un pouvoir apparemment extérieur. Il lui plaît assez d'obéir à l'Église catholique et apostolique : le troisième mot sonne plus mal à son oreille : *Eglise romaine.* L'un des prélats les moins gallicans qui se soient rencontrés en France, le cardinal de Lorraine, a parlé dans une des assemblées du clergé, avec un certain mépris, de ces « *Italiens* » qui n'arrivent pas à comprendre « *les façons de France* ». Les adversaires de l'Église connaissent où l'on chatouille notre peuple. Bien avant que le mot fût dit et redit à la tribune de la Constituante en 1791, à celle du Conseil des Cinq-Cents en 1796, à celle de nos Chambres contemporaines enfin, magistrats des Parlements et ministres mêmes du Roi Très Chrétien ont, aux heures de conflit, trouvé la dangereuse formule — que tout catholique tient d'ailleurs pour injurieuse et fausse — : *Souverain étranger!*

Depuis que le Pape est toujours Italien, le Français, même catholique fidèle, est cependant porté à le tenir souvent pour « mal informé » : il écoute, dit-on, trop de conseillers à qui échappent

les nuances de l'esprit français ou à qui répugnent nos « façons de France ». On en a souvent appelé en France « *du Pape mal informé au Pape mieux informé* ». Rien n'irrite plus la Curie (qui se croit bien informée), même quand le Français a raison.

***

Est-il très étonnant que la Curie nous ait, à certaines heures, rendu largement méfiance pour méfiance. Certes il y a eu à Rome des papes gallophiles. Du Léon qui couronna Charlemagne à celui qui si puissamment aida la Troisième République française, en passant par Pie VII qui sacra Napoléon, le siège de Pierre a vu passer bien des pontifes favorables, par sympathie naturelle, esprit de justice ou simple politique, à notre gouvernement jusqu'à se faire accuser par nos ennemis d'aveugle complaisance. Mais autour de ces papes même, la Curie reste, en thèse générale, assez méfiante de ce que, en pleine entente cordiale entre Léon X et François Ier, le maître des cérémonies Mgr Paris de Grassis, évêque de Pesaro, appelle les *insanités gauloises*.

Eux aussi, ces souples Italiens, ne sympathisent guère avec notre tempérament. Notre logique les offusque ; nos brusques sautes d'humeur les effraient ; nos sentiments toujours extrêmes dans la sympathie et l'antipathie les débordent. Nous leur sommes inintelligibles et parce qu'ils ne nous

déchiffrent pas, ils nous tiennent, comme l'évêque de Pesaro, pour « insensés » et « légers ». Il me suffirait de rappeler tels documents se rattachant à des épisodes bien divers et à des époques bien différentes pour édifier le lecteur, lettres ou propos de tel serviteur de Léon X, de Pie VI, de Pie VII — peut-être de Léon XIII. Un constant malentendu — et le mot prend ici tout son sens — domine nos relations : *Saint-Louis des Français*, timbré de ses fleurs de lis, a été, dans la Rome pontificale, un îlot étranger, et il a fallu à nos ambassadeurs, du quinzième au dix-neuvième siècle, même lorsqu'ils portaient la robe, une diplomatie de tous les instants pour se faire agréer sinon du Pape, du moins de son entourage. Le cardinal d'Ossat — comme deux siècles plus tard le cardinal de Bernis — a connu des épigrammes qui se formulaient ailleurs que sur le Pasquino.

A la vérité nous avons mérité à maintes reprises méfiances et hostilités. Il serait loisible de montrer ce qui est resté de rancunes traditionnelles, de l'attentat d'Anagni, au treizième siècle, à l'enlèvement de Pie VII, le 6 juillet 1809, au Quirinal. Nous autres, Français, oublions très vite : *Rome n'oublie rien.* En 1801, les négociateurs romains du Concordat appelaient encore (avec scandale) le citoyen Talleyrand « *Autun* », alors que les trois quarts des Français avaient déjà oublié on ignoraient que le ministre des relations extérieures fût évêque schismatique, apostat et excommunié.

On se souvient en général beaucoup plus des mauvais procédés que des grands services. Pour tant de preuves de dévouement, données à l'Église catholique à travers les âges partant d'éminents prélats, trop de gens à Rome n'ont longtemps retenu que l'opposition légitime ou en tous cas justifiable d'un Gerson, d'un Bossuet, d'un Dupanloup. Pour tant de bienfaits dont Rome a si longtemps goûté les fruits, de Pépin le libérateur à Napoléon III le protecteur, on ne semble se souvenir que des nonces malmenés ou des légats expulsés, faits tout de même moins graves que le geste d'un Henri VIII livrant l'Angleterre pour des siècles au *no popery* ou d'un Albert de Brandebourg sécularisant la Prusse en se sécularisant lui-même.

Il est vrai d'ajouter qu'aux époques de rupture, Rome reste hantée par le souci de « la brebis égarée ». Et il me plaît d'en finir avec le rôle du Saint-Siège en ce drame dix fois séculaire par la déclaration où le successeur de Boniface VIII, Benoît XI, justifiait son attitude conciliante :

« Ne sommes-nous pas, écrivait-il, le vicaire de Celui qui a proposé pour exemple cet homme qui, donnant un festin, dit à ses serviteurs : « Allez par les chemins et forcez-les d'entrer pourvu que ma maison soit remplie. *Nous avons ainsi accompli la parabole du Bon Pasteur qui court après la brebis égarée et la rapporte sur ses épaules.* Comment ne te contraindrai-je point d'entrer, ajoute le

pontife s'adressant à la France, *et quelle ouaille est aussi grande, aussi noble, aussi illustre que toi?* »

***

Ne soyons d'ailleurs ni injustes, ni pessimistes. La situation présente est le fait de bien des fautes dont il serait bien inique de charger Rome. Cette étude même, qu'il est temps de clore, a suffisamment montré que le gouvernement français — en rompant récemment pour le plaisir de rompre — a été singulièrement infidèle à la double politique que, depuis des siècles, le gouvernement de Paris pratiquait avec succès.

Elle consistait d'abord dans une étroite union entre l'État français et l'Épiscopat national. Elle consistait ensuite en la recherche du terrain d'entente le plus favorable aux intérêts du pays.

Si j'effleure un instant ce terrain brûlant, c'est que rien ne prouve mieux que ces événements récents à quel point avait été supérieure la politique ecclésiastique du souverain français. Elle consistait enfin à ne jamais rompre pour rompre. Les conflits du Roi avec le Saint-Siège ont toujours caché une arrière-pensée d'entente plus profitable. Le Roi savait que cette entente entre l'Église de Rome et l'État français était nécessaire à la paix intérieure et à la grandeur de la France au dehors. Toujours jalousée de ses voisins, la France a grand besoin d'être, en

Europe, soutenue par la puissance de ce monde qui est, en dépit de tout, le souverain pontife. Lorsqu'en septembre 1296, Boniface VIII entrait en conflit avec Philippe le Bel, il s'écriait : « Regarde les rois des Romains, d'Angleterre, des Espagnes qui sont tous tes ennemis ; tu les as attaqués, offensés. Malheureux, n'oublie pas que sans l'appui de l'Église, tu ne peux leur résister. » Et de fait, l'accord promptement rétabli avec Rome sous Clément V put seul conjurer le péril clairement signalé. Lorsque Jules II, offensé, fait, au quinzième siècle, de la coalition antifrançaise une *Sainte-Ligue*, Louis XII (un des rares rois qui aient semblé un instant oublier la politique traditionnelle) est près de succomber. Et ce qui, deux siècles après, nous le verrons, décide Louis XIV à se rapprocher de Rome, c'est la crainte de voir la Ligue d'Augsbourg bénéficier de l'appui cependant discret d'Innocent XI.

On lit dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor ces vers qu'on pourrait inscrire en exergue de cette étude :

Mariage est de bon devis
De l'Église et de fleur de lis,
Quand l'un de l'autre partira
Chacun d'eux si s'en sentira.

Nos rois savaient que l'État français « se sentirait » un jour ou l'autre d'un conflit trop prolongé. Ils savaient que, hors d'Europe même et

plus particulièrement en Orient, de grands intérêts existaient auxquels il fallait savoir parfois sacrifier l'amour-propre et jusqu'à l'orgueil de la race. S'ils le firent, ce ne fut pas une fois aux dépens des intérêts français, mais à leur bénéfice. Des conflits ils sortirent — même quand il y avait en apparence capitulation — plus forts et plus grands : c'est qu'ils avaient été secondés par un clergé que liaient leurs bienfaits et chez lequel leur prévoyante politique avait cultivé l'idée de la grandeur nationale tout en respectant le caractère inaltérablement catholique de l'Église française.

C'est à la lumière de ces considérations que quelques épisodes des rapports de l'Église et de l'État sont ici présentés au lecteur. Le rôle des rois et de leurs ministres, des évêques et de leurs clercs, des papes et de leurs curialistes y apparaît à diverses époques, assez clairement pour que ces études justifient, il me semble, suffisamment ce que nous en avons écrit ici. Rois, ministres, évêques, clercs de France, pontifes et conseillers de Rome, avec des pensées parfois différentes, ont toujours, à une heure donnée, contribué à assurer entre les deux pouvoirs une union qui reste nécessaire — parce qu'à un moment donné tous comprirent que la politique comporte essentiellement les utiles repentirs, les retours opportuns et les concessions nécessaires.

En 1797, un illustre orateur, gallican sincère, Royer-Collard, proclamait désirable, à la tribune

du Conseil des Cinq-Cents, une reprise des relations entre Rome et la République. A cette pensée, les adversaires de Rome ricanaient ou s'indignaient. Quatre ans après, cet accord nécessaire se refaisait ; mais la République avait, malheureusement pour elle, laissé l'honneur et le profit de ce rapprochement au grand homme dont de lourdes fautes avaient préparé la dictature et l'avaient rendue nécessaire.

L'histoire se peut recommencer. Rappelons-nous le cardinal qui, sous les voûtes du Vatican, devant les parchemins où fraternisaient les signatures de Léon X et de François Ier, disait en souriant : « Rien de nouveau sous le soleil », et persuadons-nous que rien n'est éternel, même les ruptures qu'on proclame solennellement définitives.

UN ESSAI

D'ÉGLISE SÉPARÉE EN FRANCE

AU QUINZIÈME SIÈCLE

LA PRAGMATIQUE SANCTION

I

Le 19 décembre 1516, le Concile du Latran ouvrait sa onzième session. Quoique le Concordat, récemment conclu entre François Ier et Léon X, y dût être discuté et approuvé, l'intérêt de cette session semblait, aux yeux de Rome, résider dans un autre débat.

Le Concordat ayant été accepté par les Pères après une assez vive discussion, Jean Palaviccini, évêque de Cavaillon, gravit à son tour, au centre de la Basilique, les degrés de l'ambon de marbre. Au nom du Saint-Père, il demanda à l'Assemblée de condamner « la Pragmatique ou *corruption de Bourges* », entreprise de schisme et d'hérésie qui,

pour le malheur de la Chrétienté, avait failli séparer et tenu longtemps éloignée de l'Église la France, sa fille aînée.

L'évêque de Cavaillon multipliait les épithètes sévères. C'était bien inutile. Tous les Pères réunis au Latran se rappelaient assez en quels termes les papes avaient, depuis quatre-vingts ans, flétri cette « constitution schismatique des prélats de Bourges » qui, s'était écrié Pie II dès 1460, « faisait, si elle était tolérée, de l'Église quelque chose de monstrueux, y introduisait une hydre à têtes multiples ». Autour des papes, depuis près d'un siècle, on déclarait abominable une loi « à l'abri de laquelle les prélats français croyaient trouver la liberté et *qui, au contraire, leur imposait une lourde servitude, en faisant d'eux les esclaves des laïques.* »

Le malheur était que, parmi ces laïques, il en était un des plus éminents : le Roi Très Chrétien. Certes, on affectait à Rome, depuis 1438, de dénoncer les seuls prélats français : on tenait cependant pour indubitable que, seul, le consentement accordé par le Roi à la « Pragmatique schismatique », lui avait, dans le royaume, donné force de loi. C'était une ordonnance de Charles VII qui l'avait, en 1438, mise en vigueur ; c'était Louis XII qui, en 1510, l'avait saisie comme une arme empoisonnée ; et si, pour la première fois, un concile allait être appelé à frapper dans son fruit empoisonné « le mauvais arbre gallican »,

c'est qu'à Bologne « le gentil roy François » avait semblé — son concordat obtenu — se désintéresser dorénavant du sort de cette « détestable Pragmatique ».

L'évêque de Cavaillon ayant terminé sa lecture et un seul évêque ayant fait ses réserves, on passa au vote. Le premier consulté devait être le Pape, premier prélat de la Chrétienté. Léon X se leva avec une impétuosité qui ne lui était pas naturelle, et à la question traditionnelle : *Placet?* (Cela te plaît-il?) il fit mieux que la réponse ordinaire : « *Non solum placet, sed multum placet!* (Non seulement cela me plaît, mais me plaît beaucoup !) » Ce cri de triomphe et de soulagement résumait l'opinion de Rome et en disait long sur les craintes que, pendant trois quarts de siècle, la Pragmatique Sanction avait inspirées au Saint-Siège.

***

De fait, peu de crises, en cette histoire si mouvementée des rapports de la France avec Rome, paraissent avoir troublé de plus scabreuse manière des relations si souvent tendues.

De 1438 à 1516, la France fut bel et bien considérée par la Curie et une très grande partie de ses fidèles, sinon comme un membre séparé, — le mot de *schisme* était cependant dans bien des bouches, — du moins comme un membre gangrené de la catholicité.

A dire le vrai, on se tromperait, et gravement, si l'on croyait qu'il y avait là une situation analogue à celle que devait créer en France, trois siècles plus tard, la Constitution civile du clergé. Sous le régime de la Pragmatique, — si schismatique qu'il parût aux rives du Tibre, — les relations ne furent qu'à de très rares intervalles rompues entre Rome et Paris. Il n'en est pas moins vrai que la constitution de Bourges, qui ne fut jamais acceptée ni même tolérée par Rome, aigrissait les rapports à l'heure où ils auraient pu être bons, et, à l'heure où ils auraient pu n'être que médiocres, les exaspérait. Et, de fait, Rome et la Chrétienté assistaient bien à une entreprise qui, sous couleur de rendre au clergé de France, avec les élections canoniques, la disposition de ses biens et le choix de ses chefs, était assurément un premier essai, quelque peu hypocrite, de constitution civile. En admettant même que le Roi Très Chrétien n'eût pas eu, en 1438, une pensée aussi arrêtée, les conséquences de l'Assemblée de Bourges devaient, en tous cas, aboutir à ce résultat.

La naissance et les premières années de la Pragmatique viennent de nous être contées avec conscience et succès par un savant qui n'en est pas à faire ses preuves. M. Noël Valois, que son importante *Histoire du Grand Schisme* a mis au premier rang des historiens de l'Église, était désigné pour écrire un chapitre qui, logiquement, fait suite à

ceux qu'il avait si magistralement tracés (1). M. Valois, il est vrai, s'arrête à l'année 1461 qui marque bien une importante étape dans l'histoire de la Pragmatique. J'ai tout lieu d'espérer qu'il ne s'en tiendra pas là. Mais dès aujourd'hui, un certain nombre de travaux plus modestes que les siens permettent d'étudier, à travers les quatre règnes qui suivent celui de Charles VII, les destinées de la « constitution schismatique de Bourges », pour parler le langage de Rome ; de « l'acte libérateur », pour prendre celui des canonistes gallicans.

On ne nous croirait pas si nous disions que la Pragmatique Sanction, renfermée dans l'ordonnance royale rendue à Bourges le 7 juillet 1438, est purement et simplement issue du cerveau de quelques hommes d'Église et d'État. Il n'y a point en histoire de génération spontanée, et l'acte de Bourges était la conséquence d'une situation déjà ancienne. Je n'ai besoin que de la rappeler d'un mot : on sait à quel point, au cours du quatorzième siècle, le Grand Schisme installant un pape à Avignon et l'autre à Rome et divisant l'Église dans ses membres comme dans son chef,

(1) Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII; Archives de l'histoire religieuse de la France*, Picard, 1906. Il convient de signaler ici l'œuvre de la *Société des Archives religieuses* qui, depuis cinq ans, a déjà publié d'importants documents intéressant les relations de Rome et de la France et qui, notamment, entreprend la publication, tant désirée du monde savant, des *Nonciatures de France*.

avait favorisé l'éclosion, au sein de la Chrétienté, des Églises nationales. On sait aussi que ce mouvement contre lequel la papauté, enfin unifiée sous le pontificat de Martin V, allait si fortement réagir, n'était lui-même que le résultat d'une réaction très vive contre l'influence grandissante des papes. L'action des pontifes énergiques ou politiques avait peu à peu fait de Rome non plus la tête, mais le centre de la Chrétienté. Les élections canoniques tombant en désuétude pour des raisons qu'il serait oiseux d'exposer ici, la papauté avait favorisé le mouvement : les sièges les plus élevés et les plus humbles bénéfices étant fort souvent, dès lors, pourvus par des nominations et non par des élections, il paraissait plus logique que Pierre donnât les pasteurs au troupeau. Peu à peu la papauté s'était attribué le pouvoir de désigner par différents procédés des titulaires aux sièges épiscopaux, non pas avec l'absolue liberté qui lui est aujourd'hui laissée et dont elle jouit légitimement, mais par une série de dispositions qui, considérées tout d'abord comme fort audacieuses, tendaient de jour en jour davantage à se faire accepter.

Rome, d'autre part, ne s'ingérait pas seulement dans le recrutement du haut clergé, elle appelait à elle les procès intéressant de près ou de loin les causes ecclésiastiques. L'*appel à Rome*, qui permettait aux plaideurs malheureux de prolonger les procès, devenait fréquent et grâce à ces procès,

« l'argent français, » s'il faut en croire les plaintes qui se répètent trois siècles durant, s'en allait à flots au delà des monts. D'ailleurs, par une troisième entreprise qui soulevait plus de mécontentements encore, le Pape était arrivé à établir une sorte d'impôt sur la chrétienté tout entière : tout bénéficiaire devait verser à Rome la première année de ses revenus, et cette contribution de l'*Annate* était ce qui exaspérait le plus les princes et leurs ministres.

Pour comprendre la résistance que rencontrait Rome, il faut envisager non seulement les traditions déjà désuètes, encore qu'assez récentes au quinzième siècle, mais aussi les réalités du moment qui, aujourd'hui, ne nous apparaissent plus clairement. Que la Curie désigne exclusivement à cette heure les prélats de l'Église de France, un pareil droit la dote d'une puissance morale considérable ; mais au quinzième siècle, une telle disposition, si elle s'était établie, aurait attribué à Rome bien plus encore qu'une influence morale, la disposition d'une fortune immense. Les biens ecclésiastiques formaient la plus grosse partie de la fortune française ; leurs revenus étaient énormes ; et si le Pape s'ingérait dans la distribution non seulement des évêchés et abbayes, mais — ainsi qu'il y tendait — des bénéfices inférieurs, grosses cures ou modestes chapellenies, il devenait le vrai dispensateur de la fortune en France. Si, par surcroît, il appelait à Rome les causes intéressant de près ou de loin

les bénéficiaires, — ils ne formaient pas loin d'un million, — non seulement il prélevait ainsi, grâce à des frais de justice considérables, un impôt notable sur le pays, mais il troublait singulièrement l'ordre de la justice. Et si, finalement, il frappait d'un droit élevé les milliers de bénéfices qui vaquaient chaque année, il appauvrissait une fois de plus le royaume de telle façon que ce n'est point, au quinzième siècle, le Roi, jaloux de son influence, ce n'est point le chancelier, chef de la justice, mais bien le ministre, surintendant ou général des Finances, qui, devant les résultats de l'intervention de Rome, fronce les sourcils et se récrie.

***

Rien n'était plus fatal que, sous couleur de traditions à rétablir, les intérêts se révoltassent : révoltés, ils se devaient coaliser. Ils étaient divers. Rome commit une maladresse : s'arrogeant un droit encore peu assuré, elle eût dû en user avec ménagement et prudence ; mais il est impossible à qui répartit une grosse fortune d'oublier ses amis. La Curie distribua aux siens des bénéfices français. De modestes prêtres italiens se trouvèrent largement dotés ; des cardinaux romains l'étaient au point de posséder plusieurs évêchés, aux rives du Rhône, de la Garonne, de la Loire et de la Somme. Ce spectacle indignait les « *régnicoles* », les prêtres indigènes, et plus parti-

culièrement les universités, hauts séminaires où se formaient alors canonistes et théologiens. Si le Pape avait accordé à leurs suppôts les bénéfices dont il s'attribuait la disposition, aucune des quatre Facultés ne se serait insurgée : mais, devant l'intrusion des étrangers, leur *nationalisme* intéressé cherchait dans la tradition des armes pour venger leur querelle et rétablir leurs droits. C'est pourquoi l'Université de Paris demandait le rétablissement des « élections apostoliques », comptant fournir seule les candidats.

Le Parlement de son côté voyait avec jalousie l'appel à Rome et avec inquiétude ses conséquences. Ce corps important se regardait comme la forteresse où les droits du royaume s'étaient réfugiés. Il devait les défendre avec ou sans le Roi, au besoin malgré et contre lui. Beaucoup de ses membres sortaient de « l'ostel du Roy ». Depuis deux siècles, ils se recrutaient parmi ces légistes auxquels Philippe le Bel avait si largement ouvert ses conseils et qui, depuis, peuplaient la cour. Car c'est une illusion que la Révolution a créée chez nous, de s'imaginer nos rois dans le passé entourés de chevaliers bardés de fer : ils ne l'étaient que de robins fort bourgeois. Depuis que Philippe le Bel avait, avec son Nogaret, tenu tête à Boniface VIII, la tradition se maintenait, fort âprement formulée parfois. Ces conseillers qui appelaient le Parlement *un Sénat*, se considéraient volontiers comme les héritiers de César contre Pierre. Dans nos passions

anticléricales actuelles, on distinguerait, plus qu'on ne le croit communément, l'effet de cette lointaine influence. En ces jours du quinzième siècle, il ne s'agissait pas d'autre chose, affirmaient ces magistrats, que de défendre la fortune du pays et ses tribunaux contre les exactions de Rome et ses excès de juridiction. Mais ces légistes, dans la tradition césarienne, n'étaient pas fâchés d'avoir à batailler contre le successeur, quel qu'il fût, de Grégoire VII et de Boniface VIII.

Le haut clergé se recrutait en grande partie parmi les membres des universités et dans les familles parlementaires. Beaucoup de prélats, il est vrai, avaient reçu de Rome, par suite des usages que la Curie tentait d'établir, l'anneau et la crosse ; mais une fois pourvus, ils vivaient sous l'influence de leur entourage. Si, d'ailleurs, certains avaient eu recours à Rome pour se faire désigner, ils trouvaient fort mauvais de lui payer l'impôt. Ils entendaient nommer librement aux bénéfices inférieurs où leurs prédécesseurs avaient eu privilège de pourvoir, et, cependant, voyaient Rome allonger son bras vers les cures et les diaconés. Ils se défiaient des congrégations, et particulièrement des *ordres mendiants*. Enfin ils eussent voulu connaître sans appel des causes ecclésiastiques. Même nommés par Rome, ils s'insurgeaient donc contre l'« ingérence romaine. » L'épiscopat français, et derrière lui, disait-on, le clergé, formait ainsi le troisième personnage de la trinité gallicane dont l'Uni-

versité et le Parlement, — ses cousins, — étaient membres si actifs.

L'Université à privilèges, le Parlement à remontrances constituent, dans cette monarchie dite absolue, de véritables corps qui, certes, tiendraient en mépris nos professeurs et nos magistrats, petits fonctionnaires isolés et timides. Le haut clergé, à son tour, veut, au quinzième siècle, être un corps : s'il arrive effectivement à se constituer en corporation quasi indépendante, quelle force il détiendra ! Se recrutant par élections, mais maintenant jalousement, avec le droit d'y pourvoir, les bénéfices inférieurs sous sa domination, il se dérobera à Rome et lui enlèvera le bas clergé. Maître d'une grande fortune, ne devant plus rien aux collecteurs pontificaux, il devient le propriétaire et le rentier le plus opulent du royaume et peut-être de l'Europe. Ses « assemblées » feront loi. Tenant les âmes par le spirituel et des millions par le temporel, il dictera au Roi ses conditions, jouira de privilèges et fera un jour, lui aussi, ses remontrances. Délivré de l'intervention romaine, il ne lui restera plus qu'à réduire le Roi Très Chrétien à merci.

***

En tout cela que devient et que pense le Roi Très Chrétien lui-même ?

Qu'il s'appelle Charles ou Louis, il appartient à cette race avisée issue de Hugues Capet qui, en

quatre siècles, s'est, par une politique patiente plus encore que par de grands coups d'épée, taillé un si admirable royaume, hommes d'État avertis, renards sous la peau du lion. Ils voient clair. Ils pensent assurément que la mainmise du Pape sur la fortune bénéficiaire est chose néfaste et que bientôt ils seront moins maîtres chez eux que « les prêtres de Rome » ; que leur justice est entravée, que les millions que prend la Curie bon an mal an feraient mieux dans les coffres de leurs argentiers ; que d'ailleurs leurs conseillers, Parlements et Universités, sont personnes anti-romaines et personnes de poids qu'il faut satisfaire ; que, partant, tout pousse un Valois à faire échec aux prétentions du siège romain.

Mais ils voient non moins clairement quels dangers présenterait, appuyé sur les Parlements et Universités, un corps sacerdotal maître de son recrutement et disposant de biens considérables, à quelle servitude les vouerait cette ambitieuse Église gallicane dont le fils de saint Louis ne serait point du tout le chef, mais tout uniment le « bras dextre ». Le gallicanisme leur paraît un instrument de règne excellent contre Rome, mais d'un maniement dangereux, l'arme à deux tranchants. Parlementaires si décidés à défendre contre le Roi même les droits du royaume, universitaires que l'émeute au pays Latin n'effraye pas, évêques dont l'humilité est apparente et grand l'orgueil, paraissent à ces rois Valois de ces terribles amis

dont on prie volontiers le ciel de vous délivrer.

Seules de pareilles dispositions, facilement perceptibles chez un Charles VII, visibles chez un Louis XI, éclatantes chez un François Ier, — mais qui datent de loin, — éclairent toute cette histoire. Une politique un peu louvoyante, mais persévérante, en découle, dont la Pragmatique acceptée, retirée, ressuscitée, est une manifestation singulière, mais dont le Concordat, conçu dès 1440, tenté en 1472, conclu en 1516 est la fin, après en avoir été le but très vite envisagé.

Certes on laissera les gallicans exalter la personne royale, en faire un personnage sacré, « personne mixte, écrit l'un, *c'est-à-dire temporelle et ecclésiastique*, » « *non personne laye simplement*, dit l'autre, mais le premier en votre royaume qui soit après le Pape, *le bras dextre de l'Eglise.* » Et par là on laisse croire à ces serviteurs zélés qu'on pourra être un jour le protecteur intransigeant des *libertés gallicanes.* Au fond, ces *libertés gallicanes* ne paraissent appréciables et légitimes que pour être dressées contre Rome. On les dressera ; on provoquera les assemblées d'évêques ; on leur soufflera au besoin les déclamations contre la Curie « qui ne paît point les brebis, mais les tond, » et les décisions les plus téméraires ; on sanctionnera ces résolutions ; on leur donnera force de loi.

Par là on atteindra deux buts d'un seul geste. En 1438, on est encore trop affaibli par la crise de la guerre de Cent ans et de l'usurpation anglaise

pour résister à ce qui semble la volonté la plus chère de toute une partie de ce gouvernement *à côté*, Conseil du Roi, Parlement, Université, Clergé. N'a-t-on pas par surcroît la féodalité à réduire, et contre les grands vassaux laïques, n'est-il pas prudent de s'appuyer sur les deux autres ordres du royaume, bourgeoisie parlementaire et clergé issu des Universités? Les satisfaire paraît opportun : ils sortiront de Bourges en 1438 croyant avoir gain de cause.

A Rome on laissera croire qu'on poursuit énergiquement le dessein de constituer une *Eglise française*, ne reconnaissant que la prééminence du siège de Pierre et aucunement son ingérence ; on laissera entendre qu'on voit avec plaisir le droit électoral rendu aux clercs et la distribution des bénéfices restituée aux *collateurs ordinaires*. Au fond, on voit bien que de ces élections ne sortent qu'anarchie, violence, procès, conflits, et que si le Roi veut, — ce à quoi jamais il ne renonce, — placer ses protégés à Rouen, à Reims, à Orléans, à Lyon, à Poitiers, il lui faudra sans cesse négocier avec des chanoines récalcitrants ou d'incommodes métropolitains. Le mieux serait assurément d'amener Rome à un accord, d'autant que sans cesse on a besoin de Rome pour les affaires d'Italie. Mais Rome ne se montre point en 1438, en 1444, en 1445, ni même en 1472, disposée à céder assez. Alors on redressera sans cesse l'épouvantail de Bourges ; on réunira des assemblées d'évêques

sous Charles VII ; on se fera faire des réprimandes par le Parlement sous Louis XI ; on fera manifester les États généraux sous Charles VIII ; on braquera, sous Louis XII, contre Rome la lourde artillerie des canonistes à la Sorbonne et l'artillerie plus légère des pamphlétaires et des satiristes ; enfin, dans les premiers mois du règne de François Ier, on affectera pour la vieille Pragmatique, au fond condamnée, une tendresse qui soudain s'évanouira à Bologne. Il faut, l'ordonnance de Bourges en main, faire une si grande peur au Pape, lui créer tant et de si constants soucis, lui persuader si bien que tout serait préférable à cette menace de schisme, qu'enfin le Pape cédera. Il faut que le jour où la Pragmatique sera retirée, le Roi ait obtenu ce qu'au lendemain même — peut-être à la veille — de l'Assemblée de Bourges, il avait désiré : la libre disposition, consentie par Rome, des bénéfices de son royaume. Il fallut soixante-dix-huit ans d'une inlassable diplomatie pour préparer l'œuvre de Bologne dont Bourges avait, sans qu'on s'en doutât, fourni l'instrument.

Pour qui a étudié, au terme de cette histoire, les négociations de Bologne dans leur détail, le dessein ne paraît guère douteux : je me suis, il y a quelques années, permis de l'affirmer (1). J'ai eu

(1) Il est toujours fort indiscret de renvoyer le lecteur à un ouvrage qu'on a signé : quand cet ouvrage est une thèse latine, l'indiscrétion dépasse toutes les bornes. Ce n'est donc que pour mémoire que je rappelle ici la modeste contribution que j'ai apportée à l'histoire du Concordat de 1516 : *De Conventu Bono-*

plaisir à constater que le jeune historien des rapports de Louis XI avec le Saint-Siège arrivait, en qui concernait le rusé souverain, aux mêmes conclusions (1); et voici qu'à son tour M. Noël Valois écrit que, « loin de clore l'ère des négociations entre le Saint-Siège et la France, l'acte de 1438 sembla plutôt la rouvrir. » Pas un instant nos rois n'estimèrent qu'une rupture avec le Pape, violente et irréparable sur le double terrain spirituel et temporel, devait suivre une manifestation d'indépendance, si audacieuse fût-elle, et avoir pour conséquence le retrait des représentants français au delà des Alpes. Jamais on ne vit plus d'agents sur le chemin de Paris à Rome qu'au lendemain de la Pragmatique, prêts à profiter de la moindre lassitude témoignée par la Curie pour lui imposer les *desiderata* du Roi. De 1438 à 1515, le dessein paraît constant et à peu près pareils les procédés.

***

C'est pour ces raisons que le gouvernement français avait accueilli avec une extrême froideur les Concordats conclus en 1418 entre le pape Martin V et les prélats de la « nation française » du concile de Constance. Cette attitude réservée

niensi (De l'entrevue de Bologne). J'y ai exposé les négociations du Concordat et défini à cette occasion la politique religieuse de François Ier, dont on connaîtra, par la suite, quelques traits.

(1) COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège*, Hachette, 1903.

venait moins de ce que le Pape paraissait avoir bien peu cédé, que de ce que l'accord s'était fait en dehors des conseils de Paris. Même en pleine crise, à l'heure où, pour se faire reconnaître par Rome, le parti anglais, maître de la capitale, multipliait les courbettes et les avances à la Curie, le gouvernement désemparé de Charles VII, réfugié sur la Loire, refusa constamment d'appliquer aux quelques provinces restées sous sa loi le Concordat illusoire, passé sans le consentement des Valois, entre les « pères » français de Constance et le Saint-Siège. Proscrit, dépouillé, Charles VII ne céda point. Il savait qu'à Paris où tout était soumis à Bedfort et aux Lancastre, Parlement et Université, si ralliés fussent-ils, voyaient d'un œil jaloux la politique ultramontaine des Anglais. N'était-ce point sous la loi de Bedfort que le Parlement, frémissant de cette contrainte, avait accueilli avec joie et publié un réquisitoire du procureur général où se lisait cette phrase cruelle : « Dieu dist à saint Pierre : *Pasce oves meas*, mais il ne dist mie : *Tonde oves meas* »?

Le gouvernement de Charles VII se montrait plus intransigeant encore. Le Roi ayant, en 1426, tenté de conclure un Concordat avec Martin V à Genazzano, le Conseil le fit rejeter en 1428 comme insuffisant et vain.

A cette heure, Jeanne d'Arc a fait sacrer le Roi à Reims et la fortune a tourné. Ce n'est plus d'ailleurs vers Rome que la Chrétienté tient les

yeux fixés, mais vers Bâle où le *concile réformateur* donne raison aux revendications du gallicanisme au delà de tout espoir, au delà de toute mesure. L'historien de la Pragmatique juge fort bien l'œuvre de la célèbre réunion. « Excellente par certains côtés, écrit-il, — car elle procédait de beaucoup de bonnes intentions et s'inspirait largement des essais de réforme antérieurs, — *elle avait le grave inconvénient d'être faite sans le Pape et contre lui*, par suite de ne tenir pas suffisamment compte des traditions, des préférences, des besoins du Saint-Siège. » Quoi qu'il en soit, le concile ayant, entre autres choses, rétabli de la plus rigoureuse façon les *élections canoniques*, il était logique que la France suivît. Nul n'avait attaqué à Bâle la cour de Rome avec plus de violence que la « nation française »; et l'Université de Paris s'était empressée de dénoncer les quelques prélats dont la tiédeur à l'égard des décrets du Concile lui paraissait crime de lèse-gallicanisme. Mais c'est vers le Roi surtout que se tournaient finalement les regards.

Charles VII était embarrassé. Le Concile, jugeant Eugène IV indocile, avait violemment rompu avec lui et allait élire un antipape : le roi de France allait-il suivre l'assemblée de Bâle dans le schisme? Il avait ses raisons pour hésiter, que peut-être l'historien eût pu indiquer plus nettement ici. Les Valois, suivant les principes que j'ai cru discerner à travers leur politique, entendaient ne se laisser

jamais forcer la main même par leurs amis : nul plus qu'eux ne se gara des plus royalistes que le Roi. Si les prélats de France y rétablissaient les élections, il fallait que ce fût sous la contresignature du Roi, et cette contresignature, il fallait que le Roi pût toujours la retirer, dès que Rome en viendrait aux concessions attendues, au Concordat rêvé. Le résultat ne serait pas obtenu si le Concile de Bâle, déclarant seul légal dans l'Église universelle ce mode de recrutement, le Roi laissait purement et simplement enregistrer par ses prélats les décrets restaurateurs des « libertés de l'Église ». Les libertés de l'Église, il les vénérait, certes ! mais à condition que l'Église n'en disposât pas seule. Le Concile de Bâle lui parut excessif et presque fâcheux. On pouvait s'appuyer sur lui pour effrayer Eugène ; mais il ne fallait pas rompre avec Eugène. Comment traiter un jour avec un pape qu'on a cessé de reconnaître ?

Le mieux était, tout en se disant désormais fort des décisions du Concile, de *nationaliser* le mouvement et, par là, de s'en rendre maître. Lui résister était impossible. Bâle semblait accorder — et au delà — ce que, cent fois, rois et peuple de France avaient demandé ; Parlement, Université, haut clergé exigeaient du Roi une sanction, et le royaume était trop désorganisé encore par la longue crise, le Roi avait un besoin trop pressant des concours qui entendaient se faire payer, pour qu'on pût prendre contre Bâle la défense du Pape.

Charles VII n'y songeait point ; entre Rome et Bâle, il n'y avait pas lieu de se prononcer ; la France ferait ses affaires toute seule. Provisoirement on ne connaîtrait ni Bâle ni Rome, mais Bourges où, dans les premiers jours du printemps de 1438, le Roi Très Chrétien appelait ses amés et féaux prélats à donner enfin une constitution à l'Église de France.

***

Des ambassadeurs arrivaient de Rome et de Bâle, l'anathème et l'objurgation à la bouche : tranquillement le Roi les renvoya à Bourges où l'Église de France seule aurait, disait-il, la parole. Ce Valois semblait subitement s'effacer, se faisait petit : il n'était que la « main dextre » qui signerait le papier. Attitude assez commode et conforme à la politique traditionnelle qui tend à s'affirmer.

Le 5 juin 1438, l'assemblée était réunie à Bourges ; quatre archevêques, vingt-cinq évêques, des abbés et prieurs en quantité, les délégués des chapitres et universités. L'Université de Paris surtout avait délégué. Ces terribles pédants arrivaient avec du latin plein la bouche et au cœur tout le vieux levain des rancunes antiromaines. On rouvrit les portes à quelques laïcs de marque : le Roi d'abord, le dauphin Louis, pâle jeune homme de quinze ans, au regard déjà plein d'astuce et qui

silencieusement s'édifie ; puis quelques princes du sang, Bourbon, Anjou, quelques seigneurs, Pierre de Bretagne, Vendôme, Tancarville, le comte de la Marche.

Eugène IV avait cru habile de placer dans son ambassade, entre un Espagnol, Valbuena, et un Italien, Fantino Valaresso, un Français, moine bénédictin, Pierre de Versailles, auquel il avait conféré l'évêché de Digne. Valaresso ayant, en latin, revendiqué les droits du siège romain, l'évêque de Digne se livra, en français, à une furieuse attaque contre le « conciliabule » schismatique de Bâle. Mais Bâle risposta sur un ton plus haut encore : le chef de l'ambassade « bâloise » était d'ailleurs un conseiller de Charles VII, Géraud de Bricogne, qu'Eugène IV avait cependant nommé à l'évêché de Saint-Pons, mais que la reconnaissance évidemment n'étouffait point. Il faisait cependant figure de désintéressement ! Ce produit de « l'intervention abusive du Pape romain » demandait qu'on revînt aux élections de la primitive Église, à condition sans doute que la nouvelle constitution n'eût aucun effet rétroactif. En réalité, l'orateur de Bâle fut Thomas de Courcelles, dont la mémoire nous est en mauvaise odeur, car il avait été avec Cauchon l'un des juges de Jeanne. Il semblait qu'il dût avoir, de ce fait, un médiocre succès dans une de nos assemblées ; mais le haut archevêque de Reims, Regnault de Chartres, un des notables « pères » de ce « Concile de Bourges »,

qui n'avait rien fait pour sauver Jeanne, ne pouvait garder rancune à qui l'avait perdue. Thomas parla avec violence de Rome et avec tendresse de Bâle, adjura les Français de ne point déléguer à Ferrare où le Pape convoquait un contre-concile, d'envoyer à Bâle, où le Concile se perpétuait, de nouveaux représentants et de ne plus reconnaître Eugène IV, suspendu par la « réunion de l'Église ». Subsidiairement, — car on était alors plus animé par les ressentiments que par les principes, — il pria l'assemblée d'adopter les décrets réformateurs du Concile

Ce point cependant paraissait seul admissible au Roi : nous avons dit pourquoi il n'entendait pas rompre avec le Pape. Les ambassadeurs de Rome et de Bâle s'étant retirés emportant leur âme irritée, le chancelier invita le clergé assemblé à se prononcer. Il fit toutefois savoir que « le désir du Roi était, avant tout, de conjurer toute espèce de schisme. » Cette concession faite au respect dû au siège de Pierre... et à la secrète politique de la couronne, il parut néanmoins que, provisoirement, le Roi entendait faire œuvre anti-romaine ou laisser l'œuvre s'accomplir. Un orateur officiel se chargea de démontrer la supériorité de l'Église (entendez le Concile de Bâle) sur le Pape qui, si éminent qu'il fût, « était faillible. » Ce tenant du Concile n'était autre que Gérard Machet, évêque de Castres, qui resta toute sa vie le confesseur du Roi : on suppose assez qu'en cette circonstance

c'était le pénitent qui avait stylé le confesseur. M. Noël Valois a eu entre les mains la correspondance de ce confesseur, intransigeant gallican qui eût pu confesser, sans crainte de conflits, tous les ministres de Louis XIV, de Napoléon Ier et de Louis-Philippe. C'est un précieux document : les historiens de la crise actuelle n'en auront point de pareil, car l'exécutif, dit-on, ne se confesse plus.

Ce Machet avait parlé de haut. Par la suite cependant, le Pape ne lui en voulut point, un confesseur de roi étant homme à ménager. Rome, au contraire, devait garder une longue rancune à Philippe de Coetquis, archevêque de Tours, qui, par le menu, rappela les abus de juridiction, d'imposition et de nomination dont la Curie s'était rendue coupable, et acheva, au nom du Roi, d'émouvoir l'assemblée. Celle-ci d'ailleurs avait son siège fait. Après plusieurs jours de discussion, elle prit les fameuses décisions dont l'ensemble constitue la *Pragmatique Sanction.* L'assemblée semble avoir écarté — seule concession faite à Rome — la périodicité des conciles, mesure chère à Bâle, qui transformait le régime de l'Église en un véritable parlementarisme. Elle adopta sans peine — et elle eut raison — les prescriptions du concile relatives à la réformation morale du clergé : mais il est fâcheux que, par la suite, Eugène IV ait pu prouver que l'évêque élu à Nevers, suivant les règles de Bourges, était *concubinarius publicus* et père de quelques bâtards.

Le décret sur les élections fut adopté : toutefois, l'action du Roi dans l'assemblée était assez forte pour qu'on lui fît une dangereuse invite, bien caractéristique de toute cette histoire. « L'assemblée ne voit pas d'inconvénient, disait un amendement, *à ce que parfois le Roi ou les princes interviennent dans les élections au moyen de douces prières et de bienveillantes recommandations.* » C'était la candidature officielle encouragée, provoquée. A l'heure où, avec la prétention de parler au nom du Christ, on affirmait que Paul pouvait se faire élire sans l'intervention de Pierre, César était invité d'un geste gracieux, par ces zélés admirateurs de la primitive Église, à s'ingérer dans le choix des apôtres.

Pour cette question des élections on renchérit encore sur Bâle. Du jour où Charles VII tenait pour certain qu'il pourrait peser sur les électeurs, il ne voyait nul inconvénient à ce que, plus que jamais, le Pape fût tenu à distance. On laissait à Eugène IV, dans le visible dessein de le désarmer, la jouissance de quelques droits acquis, mais après lui le royaume devait être fermé aux « pourvus » de Rome. Les universités triomphaient, cependant : leurs amis enlevaient une décision d'après laquelle les deux tiers des prébendes seraient donnés à leurs suppôts. Dix mille licenciés *in utroque jure* frémirent d'aise de Toulouse à Paris. Collateurs de bénéfices et chanoines chargés d'élire ne pourraient agir sans le jaloux concours des quatre Facultés.

Mais là où éclata l'esprit *nationaliste* de l'assemblée de Bourges, — cette fois contre Bâle, — ce fut, entre autres mesures qu'il serait oiseux d'énumérer, dans la question de juridiction. Le Concile de Bâle avait, de par la Chrétienté, substitué sa juridiction à celle du Pape : qu'importait au Roi, à ses gens des parlements et aux évêques français, que les plaideurs allassent porter causes et argent à Rome ou à Bâle? Si l'on avait pu croire que Bourges serait un succédané de Bâle, on était cette fois détrompé. Pour bien affirmer encore à quel point on s'en éloignait, on blâma subsidiairement le concile d'avoir abusivement interdit aux papes de faire entrer leurs neveux dans le Sacré-Collège. « Chacun chez soi » est le principe qui triomphe à Bourges. Les Français choisissent leurs prélats, jugent leurs affaires, dépensent leur argent chez eux : que les Romains fassent ce qui leur plaît !

L'esprit de l'assemblée apparaît donc clairement : il est en partie conforme à celui du Roi. Celui-ci doit estimer qu'on fait la part trop large aux électeurs et collateurs et c'est par là que la Pragmatique est *imposée* au Roi par une aristocratie épiscopale, parlementaire et universitaire, qui déjà se croit maîtresse de l'Église de France : mais le Roi se rassure, ayant prêté une oreille attentive à l'amendement qui lui entr'ouvre la porte des chapitres électeurs : la porte entr'ouverte, il suffira, lui semble-t-il, d'un coup d'épaule pour

l'ouvrir toute grande. D'ailleurs, le reste des décisions lui convient assez. On éconduit le Pape sans violence exagérée : on a ainsi dressé un mur entre Rome et la France. Il faut persuader au Pape qu'à ce mur aucune brèche ne sera faite, mais que le Roi est maître des portes et ne les ouvrira que quand le Saint-Siège viendra à composition.

Pour cela une dernière mesure s'imposait : c'est peut-être celle qui, à l'heure présente, nous intéresse le plus ; celle aussi qui devait, soixante-dix-huit ans durant, scandaliser, au dernier degré, terrifier ou exaspérer Rome. Ondécida que, quels que fussent d'ailleurs les sentiments de respect que l'assemblée éprouvait pour la personne du Pape, *l'œuvre de Bourges ne serait à aucun degré et sous aucun prétexte soumise à son assentiment.* « L'Église avait parlé par l'organe des gens de Bâle ; le Pape n'avait qu'à s'incliner. » La constitution de Bourges ne devait recevoir qu'une signature, celle du Roi. C'était, par là, bel et bien, une constitution civile du clergé.

***

Cette fameuse signature, destinée à peser d'un si grand poids dans l'histoire des relations de Rome avec la France, fut accordée par le Roi le 7 juillet 1438. Ce fut l'*ordonnance de Bourges* qui eut dans la Chrétienté un retentissement considérable. Bâle, quoiqu'elle n'eût pas eu gain de cause sur les points auxquels le concile tenait le plus, affecta cependant

un air de triomphe, ce qui acheva d'irriter Rome.

Alors commence la grande manœuvre qui n'aboutira qu'à Bologne en 1515. Le Roi feint de vouloir — en dépit de la décision finale de l'assemblée de Bourges — faire approuver par le Pape la Pragmatique Sanction. On n'écrit point encore comme on le fera en 1515 : « *Ou bien un Concordat qui soit semblable.* » Mais on le pense.

Quelle prétention ! s'écrie Rome. Rien n'y est prêt pour un accord. On vitupère, on s'indigne, on déclare les lettres du Roi « insolentes et folles ». La Pragmatique est « un acte inique, impie, propre à compromettre le salut du Roi. » Le ciel et l'enfer sont invoqués contre cette abomination, bête de l'Apocalypse, bête infâme et monstrueuse. On ne veut point reconnaître les élections, encore que dans maintes circonstances les papes s'y soient depuis 1419 résignés. Les élus sont rejetés, jugés détestables en termes vifs. L'un a des bâtards, l'autre est sans naissance et sans intelligence, *ignobilis* et *idiota!* A la place de ces élus, — fruits pourris d'un mauvais arbre, — le Pape continue à nommer les siens.

A vrai dire, il y est fort encouragé, et la manœuvre tentée à Bourges faillit échouer dès le principe par le manque d'entente des artisans de l'œuvre « libératrice ». Si la Curie résiste longtemps à la pression que le Roi avait, à l'aide de l'instrument de Bourges, tenté d'exercer sur elle, c'est que la France à peine « libérée » parut se livrer

par l'anarchie, plus qu'auparavant peut-être, aux maîtres dont elle avait déclaré si haut s'affranchir. L'impression de cette incohérente attitude fut si forte à Rome qu'elle détermina la Curie à tenir bon et dans les termes les plus énergiques. Le Parlement lui-même, — qui le croirait? — devant cette colère semble un instant intimidé : le Pape n'a pas le droit de pourvoir, mais peut-être a-t-il le droit de transférer. Quelle porte rouverte à Rome ! Et puis, encore que la Pragmatique n'en ait rien dit, bien des fidèles — même gallicans — admettent que le Pape doit confirmer. Or, parce qu'il a été *élu*, le pauvre Beschebien, médecin du Roi, confirmé par l'archevêque de Sens, est opiniâtrement empêché par le Pape de s'asseoir sur le siège de Chartres. Dans d'autres circonstances, le Pape eût accédé aux désirs du royal client en faveur de cet Esculape. Il semble alors que Charles VII se décourage et veuille s'entendre avec le Pape contre les décisions de Bourges. Instruit par l'aventure de Beschebien, le voilà qui, sans vergogne, trois ans après Bourges, sollicite pour son conseiller Jean Le Meunier l'intervention du Pape. Les chanoines ont fait essuyer au candidat du Roi un échec pénible. En vain « les douces prières et les bienveillantes recommandations » se sont fait entendre : le candidat du Roi a échoué. La *Pragmatique* soudain se découvre obstacle au bon plaisir. Qu'on est loin dès lors de l'intransigeance du 7 juillet 1438 ! Un petit Con-

cordat installe, en dépit des chanoines électeurs, Jean Le Meunier sur le siège de Chartres. Le Roi ira plus loin encore et l'aventure ici devient comique. Si le Pape radouci confirme l'élection faite à Clermont de Jacques de Courboin, voilà le Roi indigné : le Saint-Père ne sait-il pas qu'un des maîtres de requêtes de l'ostel, Jean d'Étampes, ambitionnait ce siège? Et voici que Machet lui-même, après son royal pénitent, s'irrite. Le Pape respectueux d'une élection dont le Roi ne voulait pas ! La situation prête à rire.

C'est que, bien vite, trop vite peut-être, le Roi a essayé de recueillir tous les fruits de l'acte de Bourges : « les douces prières », maintenant il en abuse, et leur douceur devient contestable. A Laon, à Meaux, à Angers, à Orléans, à Châlons, tous sièges enviables pour des serviteurs du Roi, on voit Charles VII intervenir : c'est la plus éhontée des candidatures officielles. De l'aveu du Roi, le maître de l'artillerie Jean Bureau se rend à Orléans où il entend faire élire son fils. Il y apparaît déjà comme un de ces préfets qui, pour obtenir l'envoi au Palais-Bourbon d'un candidat bien vu, passent des promesses aux menaces. Si le petit Bureau est élu, que de bienfaits s'abattront sur Orléans ! La ville sera déchargée des tailles et la cathédrale sera achevée. Mais, s'il ne l'est pas, privilèges retirés, gens d'armes envoyés, impôts doublés ! A Langres, c'est le procureur général, à Tulle, le bailli de Touraine, qui

viennent signifier de rude façon les volontés du Roi.

Plus que de l'intervention abusive du Roi, les gallicans intransigeants se plaignaient de la trahison des élus. Aussitôt choisis, suivant les règles consacrées par la *Pragmatique*, ces prélats, pour ne point être inquiétés, s'en allaient à Rome faire acte de soumission et y portaient de l'argent. Beschebien, repoussé une première fois, n'a-t-il pas cru tirer la leçon des événements et, élu évêque de Chartres, n'a-t-il point couru à Rome porter deux mille ducats pour se faire bien venir?

Et puis, l'anarchie est bel et bien introduite dans le sanctuaire, et, avec l'anarchie, la violence. Le dimanche 19 février 1441, Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Faron de Meaux, sachant son siège contesté, a envoyé six hommes d'armes dans l'église, dont un occupe la chaire abbatiale où l'adversaire veut installer son candidat. A Orléans, le petit Bureau a été installé de force sur le maître-autel de la cathédrale et dans la chaire épiscopale : on s'est battu à coups de torches, on a déchiré la robe du concurrent. A Rouen, c'est un cas plus gai : lors d'une élection douteuse en 1453, on s'en remettra franchement à la force... ou à la ruse. Celui des candidats qui, le lendemain matin, parviendra à se faire porter le premier sur l'autel, demeurera archevêque. Dès l'aube, les compagnons du Vieux-Marché investissent les portes de la cathédrale pour y introduire

les premiers Richard Olivier, leur candidat : ils enfoncent la porte, pénètrent dans l'église et aperçoivent, trônant sur l'autel, Philippe de la Rose, que les drapiers, ses amis, ont introduit par la fenêtre.

Les évêques et les chanoines, devant un tel état de choses, semblent se décourager : certains chapitres renoncent à leur droit d'élire, s'en remettent au Pape. Machet, Machet lui-même ! invite le Pape à pourvoir à des bénéfices de son diocèse.

Enfin, les universités ont eu des mécomptes. Les chanoines n'ont point toujours respecté les droits, ni de la très illustre Faculté des Arts, ni de la très salubre Faculté de Médecine, *saluberrima Facultas*, ni de la très savante Faculté de Droit, *consultissima Decretorum Facultas*, ni même de la très sacrée Faculté de Théologie. L'Université de Paris déçue (en qui désormais se confier?) a député à Rome. Tous ces gens nous étonnent et nous amusent. Les voilà qui, ayant banni le Pape de France et continuant d'ailleurs, observons-le, à l'en tenir opiniâtrement éloigné, dans la plupart des cas et en principe, l'y rappellent dès que leurs intérêts privés semblent lésés. Il n'est pas étonnant que le Pape s'y soit laissé prendre, ait tenu ces démarches pour autant d'indices d'une anarchie avouée, ait cru que roi et nation, parlements et universités, haut et bas clergé, reviendraient en masse à résipiscence et que la Pragmatique à peine née allait succomber

à ses propres vices. Eugène IV attendait l'heure de la capitulation.

***

Il se méprenait. Tous ces quémandeurs — outre que, malgré tout, ils constituaient des exceptions, — ne sacrifiaient qu'un instant leurs principes à leur intérêt. Beaucoup d'entre eux auraient les premiers protesté, si l'on avait derechef érigé en règle ce qu'ils avaient admis comme un privilège en leur faveur. Dès lors il s'établissait entre Rome et la France un malentendu qui ajournait singulièrement la solution rêvée par le Roi.

Le désir d'entente était visible chez celui-ci : le maintien d'un agent à Rome, au lendemain de la Pragmatique, est un indice de ses sentiments, le témoignage d'un incontestable esprit politique. Le frère d'un de ses plus illustres ministres, Nicolas Cœur, resta sur les bords du Tibre jusqu'en 1442 et eut toujours depuis des successeurs. Jamais les négociations ne furent plus actives avec Rome — sans que Charles VII s'en vantât toujours devant les membres de son Parlement et même de son Conseil — que dans les années qui suivirent l'assemblée de Bourges.

Eugène IV, de son côté, ne demandait qu'à causer ; mais il se croyait autorisé, nous le savons, à parler haut. Dès 1441, il pria le Roi d'abroger « certaine sanction jadis édictée à Bourges »,

comme il eût parlé d'une pièce méprisable et sans portée : on lui avait assuré d'ailleurs qu'elle avait été édictée, « non par le Roi, mais par des gens intéressés ». Il donna du côté de l'Université un second coup de sonde. Le 2 septembre, Antoine de Bourras, abréviateur des lettres apostoliques, crut pouvoir, devant les maîtres de la Sorbonne, attaquer avec violence l'acte de Bourges, « hérétique et réprouvé ». C'était aller trop vite : on lui coupa la parole.

Le Pape connut par là qu'il fallait non point vitupérer, mais négocier. Il envoya un légat en France chargé de conclure un accord. Malheureusement, ce Pierre dal Monte participait à la mentalité de Rome : il le prit de haut et, dès sa première entrevue avec Charles VII, le 23 décembre 1443, il interpella avec vivacité le Roi. « Comment, s'écria-t-il, avez-vous osé accepter de tels décrets ? » Le mot était fâcheux. Cependant Charles VII consentit à entamer une négociation. Le légat lui présenta un projet de Concordat fort peu avantageux. Pierre était plein de confiance : « on briserait cette misérable Pragmatique. » Mais il se leurrait. Le Roi était d'autant moins porté à la laisser « briser », qu'Eugène IV soutenait en Italie les ennemis de ses cousins d'Anjou, prétendants au trône de Naples. Suivant toujours la même politique, il se retrancha derrière son clergé, qui derechef fut convoqué à Bourges au mois de septembre 1444. L'assemblée déçut un peu le Roi : si

elle se montra défavorable aux requêtes du Pape, ce fut en termes fort modérés, et elle n'apporta au projet du Concordat que des amendements et non une fin de non recevoir. Le Roi avait espéré une résistance plus forte. Son Conseil alors souleva d'autres exigences, et le légat, sans avoir rien conclu, quitta la France.

***

C'était donc sérieux : Rome resta atterrée. Sa colère se traduisit en termes singulièrement acrimonieux : ils se résument dans un *factum* dont l'auteur vivait à Rome. Bernard de Rossergue lançait, en novembre 1444, une assez pesante diatribe contre la « révolte damnable » de Bourges, et l' « entreprise ténébreuse » du clergé français. Et après avoir attaqué nommément quelques ecclésiastiques, il menaçait — officieusement — Charles VII, ses conseillers et officiers de l'excommunication.

Croyant peut-être avoir ainsi semé la terreur, la Curie dépêcha, en août 1445, un second légat, Geoffroy Vassal, qui échoua. Mais Eugène IV étant mort sur ces entrefaites, Nicolas V, plus conciliant, expédia en France un nouveau plénipotentiaire, Alphonse de Segura. Ce légat était porteur de quelques cadeaux, de tasses d'argent pour le Roi, et pour la favorite, Agnès Sorel, de

faveurs spirituelles dont elle avait assurément le plus grand besoin.

Charles VII parut alors plus traitable. Il provoqua, bien entendu, une nouvelle assemblée du clergé à Chartres et les lettres de convocation portaient, — grande audace, — que la réunion serait appelée à remplacer la Pragmatique par un Concordat. Il y eut grand débat : un fort groupe soutenait que la France, en maintenant sa Pragmatique, s'engageait dans la voie schismatique. Il fallut faire jouer un grand ressort ; Machet tira de dessous sa robe, en guise d'arme terrible, un faux magnifique, l'un des plus célèbres que l'histoire ait à enregistrer, *la Pragmatique de Louis IX*. On accusait Charles VII de faire un schisme : le dirait-on encore quand on saurait qu'on avait retrouvé dans les Archives du royaume une Pragmatique édictée par le saint roi Louis IX? Il brandit le papier, que d'ailleurs il tenait sincèrement pour authentique, mais ne le montra point et fit bien. Il était faux. Néanmoins, la manœuvre emporta le vote qui fut défavorable aux offres du Pape. Maintenant qu'ils se couvraient du saint roi Louis IX, les écrivains aux gages de l'Université — et par exemple Martin Berruyer — attaquaient Rome avec une nouvelle vivacité, rappelant les abus, les méfaits, les tyrannies. Nos journaux les plus avancés eussent fait bon accueil à Berruyer. Il parlait du Pape comme d'un *souverain étranger :* le mot, on le voit, n'est pas d'hier.

Il n'y avait plus grand espoir pour le Pape de faire abroger la Pragmatique. Chaque nouvelle légation provoquait une manifestation gallicane plus accentuée. Celle de Guillaume d'Estouteville, la dernière, échoua devant la troisième assemblée de Bourges où la Pragmatique fut, en août 1452, rééditée et derechef proclamée immuable constitution de l'Église de France.

Nicolas V parut découragé : il répondit par une lettre plus attristée qu'irritée. Son successeur, Pie II, un des plus grands de cette magnifique suite de pontifes, moins patient, fulmina : au Concile de Mantoue, l'illustre Pape revendiqua tous les droits de Pierre à la direction de l'Église, flétrit ces prétendues « libertés gallicanes », qui mettaient les ecclésiastiques sous la dure loi des laïques, et quelques mois après, le 18 janvier 1460, dans la bulle *Exsecrabilis*, il parla en termes amers de ceux qui déchirent la robe du Christ, « introduisent dans l'Église, écrivait-il ailleurs, une hydre à têtes multiples. »

Le parlement répondit à la bulle *Execrabilis :* le 10 novembre 1460, le procureur Dauvet affirma — au nom du Roi, disait-il, — que le Pape cherchait un prétexte pour rompre « et qu'il l'engageait à réfléchir mûrement avant d'engager la lutte contre une telle multitude de chrétiens. » On l'avertissait d'ailleurs sans aucune aménité de renoncer à s'ingérer en France.

C'était pousser un pape de ce génie et de cette

vigueur à rompre effectivement. L'Europe, hostile à la France, commençait à voir dans ce conflit latent, déjà vieux de vingt-trois ans, une occasion excellente de desservir la « fille aînée », toujours haïe par la Chrétienté. François Sforza, duc de Milan, insinuant par exemple à Pie II que la France allait occuper Avignon, s'indignait, en bon apôtre, des « desseins hérétiques » du Roi Très Chrétien ; subsidiairement, il engageait Pie II à fermer l'Italie à l'influence française. Si ces insidieuses paroles n'arrachaient pas au Pape une formelle condamnation, elles l'incitèrent à écrire une lettre fort acrimonieuse à Charles : « Tu te dis fils très obéissant de la sainte Église romaine. Pardon ! Pourquoi gardes-tu, en ce cas, la Pragmatique ? »

La lettre fut écrite le 25 mars 1461 et resta sans réponse : le 22 juillet suivant, Charles VII rendait l'âme.

II

Le 27 novembre 1461, sans que rien l'eût fait prévoir, le nouveau roi Louis XI abolissait purement et simplement la Pragmatique Sanction. Par des lettres datées de Tours, il s'exprimait sur la constitution de 1438 en des termes propres à satisfaire le plus exigeant des papes : « Nous reconnaissons que la Pragmatique Sanction est un instrument forgé contre vous et contre le Saint-Siège, car elle a été rédigée à l'occasion d'une rébellion, à une époque de schisme : sa mise en vigueur a été un acte de révolte, de séparation d'avec le Saint-Siège ; c'est de vous que découlent les lois sacrées, c'est en vous qu'elles ont leur principe ; en vous enlevant toute autorité, la Pragmatique a détruit tout droit et toute loi... »

Ces termes sont tels qu'on pourrait réellement croire à une mystification grandiose, surtout si l'on songe que, lorsque ce prince retors et d'ailleurs éminent mourut vingt ans après, la Pragmatique était encore en vigueur.

En réalité, il y eut dans le geste imprévu de Louis XI autre chose que l'acte d'un politique

astucieux qui se plaît à jouer son monde. Il était sincèrement pieux, et même superstitieux. La mort du roi Charles avait suivi de si près la lettre accusatrice du Pape Pie II, qu'il pouvait voir là un signe certain de la colère du ciel. Par surcroît, il était, on le sait, brouillé à mort avec son père et haïssait ses conseillers : il était, ainsi, porté à démolir l'œuvre du dernier règne et à en désavouer durement les artisans. Jeune encore, il n'avait peut-être pas compris ce qu'il y avait derrière cette soumission apparente de Charles aux volontés du clergé gallican. Ce qu'il avait retenu de l'assemblée de Bourges, à laquelle, adolescent, il avait assisté, c'est que de hauts prélats très fastueux s'étaient levés et avaient parlé de façon très hautaine au Pape, mais parfois aussi sans ménagement au Roi. Son esprit foncièrement autoritaire — atrocement, pourrait-on dire en se remémorant les événements de son règne, — avait souffert de ce spectacle. Il ne voulait pas être « le bras droit » de ces gens-là.

Cette main musclée dans sa maigreur allait garrotter le royaume : grands feudataires de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, de Provence, Bourbonnais et petits seigneurs dans leurs châteaux forts, bourgeois des villes, conseillers des parlements, « escholiers » des universités, princes du sang rebelles et ministres indociles, tous allaient se sentir serrés, étouffés, étranglés, broyés vingt ans dans ces doigts de fer. Tout ce qui faisait obs-

tacle à la couronne, privilèges et droits, libertés et abus, ligues et corporations, tout serait balayé. Tout ce qui était aristocratie, nobles à droits régaliens ou parlementaires à remontrances, gros seigneurs de la finance, chefs de maisons, chefs de groupes, chefs de corps, tout devait être abaissé, sinon supprimé. Le Roi seul doit élever la tête : il y avait dans les mains de ce jeune prince la baguette avec laquelle Tarquin fauchait les pavots.

Pourquoi l'aristocratie cléricale échapperait-elle, seule dans le royaume? Ils ont parlé trop haut, parfois, ces grands seigneurs mitrés à l'assemblée de Bourges, et même s'ils ont avec condescendance prêté appui au Roi, c'est déjà un crime de lèse-majesté que d'avoir pensé que le souverain avait besoin de cet étai. Il n'y aura plus, sous Louis XI, d'assemblée d'évêques alors qu'on en compta huit sous le règne précédent.

Et ces élections? De quel œil désapprobateur le jeune homme les doit considérer! Ces chanoines qui élisent, au milieu des brigues, un prêtre qui peut être l'ennemi du Roi, et que nulle loi ne permet ni d'écarter avant ni de dépouiller après; ces chapitres qui parfois ont, sous son père, — personnage trop débonnaire, — refusé d'agréer « le féal et amé serviteur » que de Tours ou d'Amboise on leur voulait bien indiquer; ces foyers d'intrigues, de querelles, de procès, d'anarchie, quoi de plus répugnant à cet esprit d'ordre et d'autorité, tout entier bandé vers la dictature? Est-il vraiment

raisonnable, pour couvrir du manteau fleurdelisé prélats et chanoines arrogants et facilement rebelles, d'encourir les foudres de notre sainte mère l'Église dont il est « le dévot fils? »

Et puis ce roi, — le plus génial sans doute de la race des Valois, — ce roi qui, d'un œil perçant, sonde la France en désordre et va, en vingt ans, y mettre bon ordre, porte plus loin son regard, vers l'Angleterre, l'Allemagne où les cousins de Bourgogne peuvent trouver des alliés, vers l'Italie surtout. Il a une politique européenne : il entend ne point fournir aux éternelles coalitions des ennemis de la France l'arme hypocrite, empoisonnée, dont se serviront, quarante ans plus tard, les souverains de la Sainte-Ligue et que Rome, légitimement, fournira. En Italie, il entend implanter l'influence française sans dépenser un homme d'armes ni un denier. Si le Roi Très Chrétien redevient en France le bras de Rome, le Pape de Rome ne pourra-t-il être en Italie le bras du Roi? D'ailleurs, on verra venir. On abolira, sur le papier envoyé à Rome, la Pragmatique, mais elle restera aux mains du Parlement l'arche sainte qu'on voile sans la détruire. Le Palais de Justice servira d'asile à la proscrite : on irait l'y rechercher le jour où le Pape aurait déçu des espérances et où le Roi aurait, partant, conçu d'autres projets.

En réalité, ce prince, qui toujours poursuit un dessein net par des voies détournées, aime la combinaison et y excelle. Louis XI est le véritable

père de la politique concordataire. Plus que pour Charles VII, la Pragmatique abolie, tolérée, rétablie, réabolie et derechef rétablie, ne sera pour lui qu'un moyen. L'historien des rapports du Saint-Siège et de Louis XI a indiqué le trait sans le souligner assez nettement. Le Concordat de 1472 est l'expression d'une politique constante : on y trouve l'embryon de ceux de 1516 et de 1801. Un gouvernement faible peut craindre un concordat, car il risque d'être joué. Seuls trois grands souverains, parmi les plus vigoureux que nous ayons eus, Louis XI, François Ier, Napoléon Ier, regardent d'un œil assuré le partage à faire, parce qu'ils savent d'avance que la part du lion sera la leur.

La Curie abusée resta un instant saisie. Pie II laissa éclater sa joie : l'entourage exultait. Le Siennois Lolli, familier du Pape, écrivait chez lui : « La Pragmatique Sanction est abrogée sans conditions. L'acte accompli hier a été des plus solennels et des plus beaux qui se soient vus depuis longtemps à la cour (de Rome) ; on l'a célébré par des fêtes et des processions. » Le Pape était un humaniste : il envoya à Louis XI, avec une épée bénie, des vers latins de sa façon.

Aux remontrances du Parlement et de l'Université, Louis XI avait rudement répondu : « Allez-vous-en : car vous ne valez que je me mesle de vous. » Peut-être estimaient-ils précisément qu'il s'en mêlait trop. Le Parlement se résolut à plier en apparence : en réalité, il donnait contre tout

pourvoi de Rome imperturbablement gain de cause à l'élu des chanoines, choisi suivant les règles de la Pragmatique. L'Université, cependant, ne dissimulait pas qu'elle gardait sa religion à la « Sainte Constitution de Bourges », et même au Concile de Bâle dont, en 1516, elle dira encore qu' « il a donné seureté et providence... telle que plus ne pourrait, se le Saint-Esprit visiblement était descendu. »

D'ailleurs, les tenants de la Pragmatique reprenaient courage. Le Pape avait été trop grisé d'un succès si imprévu : il en avait conclu que le Roi s'était définitivement désarmé. Et ses desseins le portant ailleurs, il ne rendait en Italie aucun des services que Louis avait attendus de lui. Un distique latin écrit de la main de Pie II était chose appréciable : le Roi eût cependant préféré qu'on octroyât le trône de Naples à ses cousins d'Anjou.

Dès lors, tout se complique et s'enchevêtre. La Pragmatique reste au second plan, et il nous faut y rester avec elle. Au premier plan, ce sont les affaires d'Italie et aussi celles de la Ligue du bien public. Dans l'un et l'autre cas, le Roi voit contre lui la main de l'ingrate Rome. Comment demander un concordat favorable, comment en espérer un de gens qui n'ont tenu, en leur politique, aucun compte de l'abolition de la Pragmatique? C'est alors que Louis XI va chercher à nouveau le vieil épouvantail, le tire des arcanes du Parlement et l'agite. Les ordonnances gallicanes reparaissent en

1463 et 1464, « pires, écrit un ambassadeur, que la Pragmatique Sanction ». Après 1465, c'est encore bien autre chose. Pie II est mort ; Paul III, plus que son prédécesseur, gère contre la France les affaires d'Italie. Sur le terrain ecclésiastique, d'ailleurs, ne refuse-t-il pas de laisser le Roi Très Chrétien nommer à vingt-cinq évêchés? Qu'attendre de ce fâcheux? Croit-il avoir affaire à un sot? Si, à diverses reprises, Louis revient encore à la Pragmatique, puis la retire, il s'inspire tous les jours davantage de cette politique qu'il a écartée dans les premiers jours du règne et qui lui apparaît, à l'examen, meilleure qu'il n'eût pensé. Comme bien des fils, le rusé monarque trouve, sur le tard, que son père décidément pensait juste. Néanmoins on tient à Rome la Pragmatique pour enterrée. Le Roi se décide donc à peser sur la Curie et ressuscite cette fausse morte. Le conflit éclata à l'occasion d'un bien médiocre personnage : ce Balue, que la cage où il fut enfermé a rendu presque populaire, était un mauvais diable, vulgaire, retors et sot à la fois, que Louis XI eut peut-être grand'raison d'*encager*. Mais il était cardinal, ayant reçu le chapeau précisément en récompense de l'abolition officielle de la Pragmatique dont, avec l'évêque d'Arras Jean Joufroy, il avait contribué à hâter la fin. Un cardinal en cage ! Le cas parut sérieux à Rome et fit éclater le conflit. Paul II entendait juger seul ce *porporato* confiné en une si austère retraite. Louis XI, ayant eu vent qu'une commission judi-

ciaire venait en France pour absoudre ce mauvais serviteur, parla très haut, menaça de jeter dehors cette commission, de rétablir la Pragmatique Sanction, et de provoquer la réunion d'un concile réformateur.

Ce roi d'apparence pateline avait retrouvé pour parler à Rome la voix âpre d'un légiste de Philippe le Bel. La papauté prit peur : la Pragmatique semblait prête à ressusciter. Paul II céda, et lorsque Sixte IV lui eut succédé, celui-ci montra tant d'empressement à satisfaire le roi que Louis crut le moment venu de régler le sort de l'Église de France à son profit. Il relégua derechef la Pragmatique et proposa un concordat.

***

Le 9 juillet 1472, une ambassade française fort solennelle, dirigée par Gérard de Crussol, évêque de Valence, vint apporter au pied du trône apostolique les *desiderata* du Roi. Les débats se poursuivirent jusqu'au 15 août. Dès le 13, le Pape en avait consigné les résultats dans une bulle que l'évêque de Valence apporta au Roi. Le 31 octobre, Louis XI faisait passer ce concordat dans l'*ordonnance d'Amboise* dont les partisans de la politique d'accord doivent garder la mémoire : pour la première fois, un traité passé entre le Saint-Siège et l'État français apparut dans le code de nos lois. A lire ce traité, on s'explique d'ailleurs qu'il ait eu une

existence assez éphémère. Louis XI n'obtenait pas autant qu'il aurait voulu ; mais il était à cette heure-là aux prises avec mille affaires scabreuses, et il était important que Rome se tînt tranquille quelque temps. Le principe adopté était celui de l'*alternative*. Le Saint-Siège et les *ordinaires* devaient conférer, chacune des deux parties pendant six mois, les bénéfices vacants. Tous les six mois, le Pape devait pourvoir de six sièges non point vacants, mais à vaquer, « ceux que désigneront le Roi, la Reine, le Dauphin et les cours du Parlement. » D'ailleurs, par l'article 10 de l'ordonnance, Louis XI déclarait — pour désarmer les gallicans alarmés — que, par un bref *sub annulo piscatoris*, le Pape lui avait octroyé « *qu'il ne pourvoyrait aucunes personnes de dignités consistoriales de nostre dict royaume, Dauphiné et autres nos terres et seigneuries, sans avoir sur ce préalablement nos lectres, pour y pourveoir des personnes à nous seurres, féales et agréables.* » C'était la clef... peut-être.

Cet article rassurant ne rassura personne ni au Palais de Justice ni à la Sorbonne : on s'y insurgea en termes vifs contre un contrat où tout avantage réel était, disait-on, refusé à l'Église de France. Louis XI ne pouvait proclamer que, s'il avait cédé, c'était en vue d'événements dont le secret devait être gardé. Il se laissa *remontrer* par le Parlement, lui permit, avec une patience qui lui était peu ordinaire, de ne pas enregistrer les bulles « attentatoires à la couronne », et n'appliqua le Concordat

qu'en pourvoyant directement aux sièges vacants. Il avait fait admettre le principe du Concordat, mais une fois de plus s'était aperçu que Rome n'était pas encore mûre. Il n'avait pas voulu opposer une fin de non recevoir, ni décourager pour l'avenir la cour de Rome, mais il s'était rendu compte qu'on pouvait obtenir mieux et qu'on obtiendrait mieux, au besoin par une nouvelle rupture. Il n'attendit pas celle qu'en 1478, les affaires d'Italie provoquèrent entre Sixte IV et lui pour laisser dormir en ses principaux articles l'ordonnance d'Amboise et se réveiller la vieille Pragmatique : même réconcilié sur ses dernières années avec le Pape, qui envoyait au vieux souverain malade reliques et absolutions, il resta dans l'équivoque. Lorsque, le 31 août 1483, il mourut, aucun acte décisif n'était venu mettre fin à la situation où sciemment Louis XI avait entendu rester : le Concordat n'était point enregistré, la Pragmatique restait entière aux yeux d'une partie de la nation. Toutefois, d'un geste sans résultats immédiats, Louis avait montré à ses successeurs la voie à suivre. En dépit de la géographie, Amboise est, dans notre histoire, à moitié chemin entre Bourges et Bologne.

***

Rien ne serait plus contraire à mon dessein que d'entrer dans le détail des affaires qui mirent aux

prises les rois Charles VIII et Louis XII avec la papauté. Elles sont d'ordre diplomatique infiniment plus que canonique, et par là échappent aujourd'hui à notre appréciation. Les guerres d'Italie jetaient dans ces relations un nouveau ferment si violent qu'il altérait tout. La question ecclésiastique parut ne pas exister pour Charles VIII et Louis XII ne la réveilla que pour servir les rancunes du prétendant aux trônes de Milan et de Naples contre le souverain de Rome qui se trouvait, par suite d'une gênante dualité, pontife suprême de sa religion. Il ne semble pas qu'avant 1510, le Roi Très Chrétien — Charles ou Louis — ait paru penser qu'il avait contre le pape de Rome d'autres armes que les canons de d'Aubigny, les lances de La Trémoïlle et l'épée de Bayard.

On avait cependant, dès les premiers mois du règne de Charles VIII, remis à neuf l'instrument de Bourges qui, sous Louis XI, n'avait, somme toute, été sorti qu'assez rarement et s'était quelque peu rouillé. Les États généraux de Tours avaient, en 1484, soulevé expressément la question de la Pragmatique. C'était là un nouvel organe qui, certes, plus que Parlement et Université, représentait la nation. Il dut paraître dès lors assez grave à Rome que le clergé y eût demandé formellement le rétablissement de la Sanction de Bourges. Les États adhérèrent à cette requête, estimant « que la conservacion et entretenement des saintz decretz de Constance et de Basle, conformes aux decretz

des saintz concilles anciens, *et l'acceptation et modification d'iceux, qui fut en la congregacion de l'Eglise gallicane à Bourges...* ont grand intérêt que rien ne soit fait au préjudice desditz saintz decretz. »

Le pouvoir exécutif, représenté par le chancelier, avait fait savoir aux États que le Roi acceptait tout ce qui avait été décidé relativement à l'Église, mais qu'il députerait à Rome pour faire agréer la Pragmatique Sanction. On voit par cette réserve que l'idée d'un accord non seulement se maintenait, mais s'accentuait, sinon dans les groupes gallicans de la nation, du moins en ce Conseil du Roi qui, sous Charles VII, avait paru s'incliner au début devant l'intransigeante formule de l'assemblée de Bourges : défense même de faire approuver par le Pape la Constitution de l'Église gallicane.

Ni Charles VIII, ni, dans les premières années de son règne, Louis XII ne parurent d'ailleurs, je le répète, vouloir user de l'arme que les États de 1484 avaient derechef aiguisée. Il est bien vrai que dès lors la Pragmatique fut censée appliquée et qu'en principe on pourvut aux bénéfices suivant les règles de Bourges. Était-ce insouciance ou, au contraire, raffinement d'intransigeance? Ce qui est certain, c'est que, le jour où Charles VIII, entré dans Rome sur son cheval de bataille, contraignit Alexandre VI à une entrevue, le Roi ne parut pas vouloir abuser d'une situation si bonne pour

imposer au pontife tombé à sa merci d'autres avantages que ceux qu'il était venu chercher en Italie. Le jeune vainqueur pouvait arracher « au Borgia » la reconnaissance de la Pragmatique : il préféra se faire accorder l'investiture de Naples.

Quant à Louis XII, allié dix ans plus tard, dans l'hiver de 1508, du pape Jules II, il ne semble point qu'il ait un instant songé à faire de l'acceptation de l'acte de Bourges la condition d'une alliance que le Pape cependant estimait alors précieuse. Ce n'est qu'à l'heure où à cette amitié de 1508 succédait de part et d'autre la plus cruelle inimitié que, soudain, le Roi alla tirer de son doux sommeil la Pragmatique, devenue dès lors machine de guerre et arme de vengeance.

***

Le Roi n'avait, au fond, jamais aimé le Pape. Ce Jules II, magnifique type d'énergie qui force l'admiration plus que la sympathie, avait toujours dû inspirer à Louis XII l'antipathie mêlée de crainte que les âmes faibles conçoivent contre les caractères forts. La France était encore l'alliée de Rome que déjà son roi s'exprimait en termes violents au sujet du rude pontife : « Ce fils des paysans ! Il faudrait le mener au bâton ! » Ce sont là mots dangereux qu'un souverain, même moins altier que Jules, n'eût point pardonnés. Il se vengea en abandonnant et presque en bafouant le Roi.

Joué, trahi en Italie, Louis XII s'exaspéra ainsi que le font les faibles. Il saisit toutes les armes, encore que, l'une après l'autre, elles se brisassent dans ses mains maladroites. Les gallicans lui en tendaient une, l'éternelle Pragmatique que, le 18 mars 1503, les Facultés, alors émues des bonnes dispositions du Roi pour Rome, avaient cru devoir, pour la centième fois, affirmer, en dépit des actes passés de Louis XI, immuable base des lois du royaume. Le Roi saisit l'arme et essaye d'en accabler le Pape. Mais il méconnaît cette fois la politique de ses prédécesseurs : l'arme forgée à Bourges n'a jamais été destinée à trancher les liens qui unissent Rome à Paris, mais à faire peur à Rome. Louis XII entend l'employer à une vengeance : conception détestable. Un gouvernement que pousse la haine ne saurait accomplir une œuvre d'État. Pour commencer, Louis fit ce à quoi aucun de ses prédécesseurs, beaux joueurs lorsqu'ils jouaient avec Rome, ne se fût assurément résolu : il rompit les relations et pria le nonce Leonini de quitter le royaume. C'était un brave homme de nonce conciliant et aimable, qui, d'Avignon où il se retira, essaya maintes fois d'apaiser le conflit.

Les évêques, ces « chapelains du Roy », comme on les appela à Rome, offraient cependant leur concours : il fut accepté. On vit dans les assemblées d'Orléans et de Tours, à l'automne de 1510, se reformer la vieille coalition gallicane dont

Bourges avait connu le triomphe. Les universités exultaient : le Parlement rejetait sur le Pape tous les torts qui cependant étaient fort partagés. Le clergé assemblé encourageait le Roi à tenir tête à Jules, « notoire ennemi ». De Lyon, de Blois, le Roi lançait des ordonnances qui rétablissaient formellement en toute sa rigueur la « sainte Pragmatique ». Et le Pape ayant menacé d'interdit le royaume de France, ce fut un déchaînement.

La violence de ce déchaînement étonna Rome. Il importe d'y insister. L'impression profonde que la Curie en garda explique comment, en quelques années, mûrit aux rives du Tibre le fruit concordataire. Le roi de France parut bien puissant chez lui : d'un seul geste il redressait contre le Siège romain la vieille ligue des traditions et des intérêts gallicans, et, du haut archevêque à l' « escholier » de Paris, il sembla bien qu'il disposait à sa guise des cœurs et des volontés : chose étrange, cette entreprise de colère et de haine allait hâter la solution de concorde et de paix.

Ce qui dut, par-dessus tout, émouvoir Rome, c'est que de cette crise sortait une sorte de *journalisme* et de journalisme *anticlérical*, inquiétant et menaçant, en ce début du seizième siècle. A côté des pesants polémistes, Le Maire de Belges et Bouchet, avec leurs lourdes dissertations antiromaines, tout une équipe de piquants écrivains, subventionnée et excitée par le gouvernement, se jette dans la mêlée. Quelle mentalité révèle —

entre dix autres — l'œuvre de Pierre Gringoire et, plus particulièrement, ce *Jeu du Prince des Sots* qui, sur les tréteaux des Halles, jette un Jules II, vêtu du manteau pontifical, la bouteille à la main et avec les façons d'un soudard ivre, à la risée de la populace parisienne ! 1793, brûlant en effigie Pie VI, « le pape Braschi », sur le Pont-Neuf, ne fera pas beaucoup mieux.

Gringoire ricanant, Louis XII voulait cependant d'autres armes. Il fit réunir à Pise un « concile réformateur » : le Pape y opposa son propre concile, celui du Latran, coup droit qui déconcerta le rival, d'autant que, passant à l'offensive, Jules II inscrivit à l'ordre du jour du Latran la formelle condamnation de la Pragmatique. Et si Pise, sous l'influence de Paris, suspend le Pape, le Pape arrache au Roi par une bulle célèbre la couronne de France pour la déférer à l'Anglais. Terribles heures !

Toute guerre, dès lors, contre la France semblait sacrée, « Sainte Ligue », croisade. Des appels — ainsi que plus tard, en 1792, — partaient de Rome vers Londres, Vienne, Madrid. Le Français n'est plus seulement l'un des Barbares qu'il faut bouter *fuori l'Italia :* il est le profanateur du temple de Dieu.

Rien de plus symbolique que le mur des « Chambres » où Héliodore terrassé crie merci. A Gringoire qui bouffonne à Paris, Raphaël s'oppose à Rome. Plus que cent documents d'archives, la

redoutable face de Jules II nous émeut et nous éclaire, creusée par les soucis, le front plissé, la bouche sévère sous la barbe rude, l'œil implacable, l'expression d'un orgueil sûr de vaincre ! Héliodore sera chassé après avoir été flagellé. Le maître des cérémonies Pâris de Grassis donne le commentaire du tableau. Quelle antipathie gallophobe révèle son *journal!* La détestable nation ! la mauvaise fille de l'Église ! pestilence gallicane ! Et puis ces gens « vains, légers », qui toujours se révoltent et qui toujours plaisantent ! Car à Rome, c'est un des reproches qu'on fait — au seizième comme au dix-neuvième siècle — à la France : cette incorrigible « vanité », ce ricanement sacrilège, ces « légèretés gauloises » dont parle le maître des cérémonies.

Héliodore, de fait, était expulsé : lès Français chassés d'Italie étaient menacés chez eux, de la Manche aux Pyrénées. Mais, pour notre fortune, le 21 février 1513, Jules II mourait.

***

Le Concile du Latran attendait qu'il lui fût permis de frapper la détestable œuvre de Bourges. Tout dépendait du nouveau pape.

Le conclave fut agité : jamais l'Europe n'intrigua tant pour peser sur les cardinaux. L'Angleterre, qui erra en cette occurrence, se croyait sûre du cardinal de Médicis. Le 10 mars, les gardiens du conclave saisirent un plat d'argent qui, en

apparence, ne portait qu'un rôt inoffensif au cardinal de Bambridge, agent anglais dans la place : mais, au revers, un stylet, qui sans doute venait de Sheffield, avait tracé ces mots : *Fieschi or Medicis*. Le 11, Médicis fut élu. Tout, du côté français, semblait perdu. Tout était sauvé : le pape du Concordat était sur le siège de Pierre.

Léon X était un modéré. Artiste voluptueux, politique du *mezzo termino*, d'une finesse extrême dans les petites combinaisons, mais les yeux clignotants, — que nous livre Raphaël en un portrait célèbre, — devant les grandes. Il n'avait point l'âme irritée de son prédécesseur ni son puissant cerveau ; les situations tragiques lui déplaisaient, les grands desseins l'effrayaient, les lourds soucis lui étaient odieux. Autant Jules II est de physionomie ravagée et sévère, autant Jean de Médicis révèle dans sa face pleine, aux lèvres gourmandes, une sorte de bienveillance paresseuse et le désir de jouir en paix des bonnes choses qu'apporte la vie. La *combinazione* satisfaisait ses goûts : elle devint sa politique.

Il fit ajourner la condamnation solennelle de la Pragmatique. « La Chrétienté, écrit-il à son frère, est troublée : il faut lui donner le repos. » On a besoin de la France : l'Église n'entend point la frapper à outrance. Et il chargea d'une mission pacificatrice auprès de Louis XII le cardinal de Nantes, qui, ayant refusé de s'associer à la politique « schismatique » du Roi, avait dû se retirer

à Rome. Lorsque, le 27 avril, le promoteur du concile, suivant les instructions de Jules II, appela à l'ordre du jour l'abolition de la Pragmatique, le Pape, vers lequel se tournaient les regards, ne répondit point, et on remit à la session suivante, celle de 1514, la condamnation de la constitution française. Avant d'entrer en séance, Léon X avait confié à son maître des cérémonies « qu'il ne donnerait son assentiment à rien de ce qui se pourrait faire contre le roi de France. » L'Europe s'était trompée : l'Angleterre était jouée. Était-ce vraiment la peine d'avoir détérioré la vaisselle plate du cardinal anglais enfermé au conclave?

Louis XII, vieilli et las, accueillit avec joie la main qui discrètement se tendait. La mort de la Pragmatique fut ainsi reculée ; mais il fallut qu'un changement de règne facilitât l'accord. Louis était compromis par sa lutte trop âpre et finalement malheureuse avec Rome. Le destin voulut qu'il succombât. Le jeune duc d'Angoulême François, qu'aucun passé n'alourdissait, hardi et habile, d'esprit ouvert et de bonne poigne, séduisant et vigoureux, était le partenaire désigné pour le jeu de Léon X.

Autant que Louis XI, François Ier était ennemi de tout ce qui faisait obstacle à la marche de la dynastie vers le pouvoir absolu et centralisé. Sous aucun règne, la politique en vue de laquelle Charles VII avait laissé voter la Pragmatique ne fut plus clairement aperçue. Certes, le chance-

lier Antoine Duprat est un gallican : élevé dans le palais d'un archevêque son parent, suppôt des universités, président au Parlement, il connaît dans ses détours les plus secrets l'arsenal où s'alignent les armes gallicanes. Mais devenu ministre, il n'entend plus les mettre au service d'un groupe de clercs, fût-il étayé de tous les parlements et universités du royaume. Ces armes, il ne les veut utiliser qu'au service de son maître, dont, aussi bien, les idées sont les siennes.

« Grand ministre », a dit de Duprat M. Hanotaux : certes ! trop peu connu, trop peu loué ! Antipathique, odieux même, rude produit du terroir d'Auvergne, dur avec des côtés de ruse, « le plus malfaisant des bipèdes », a écrit de lui un de ses contemporains qu'il avait froissé ; Duprat « de hideuse mémoire », dira l'abbé Grégoire à Bonaparte. Bon ouvrier de la France autant que bon serviteur des Valois, il fut l'artisan du Concordat, c'est-à-dire de la solution la meilleure de la crise que traversait la France depuis près d'un siècle et dont l'acuité était vraiment devenue intolérable.

***

Les inconvénients de la situation lui apparaissaient tous ; il les devait mettre en relief d'une façon singulièrement ingénieuse et vigoureuse dans son fameux discours de 1517 au Parlement : l'Europe à l'affût de nos querelles avec Rome,

les excitant, les envenimant, les exploitant avec des mines faussement scandalisées, et le Pape livré à l'influence ennemie. Le Roi a beau battre dans les plaines de Marignan les Suisses, soldats de l'Europe et alliés du Pape : François Ier avec Duprat n'y voit qu'une raison de plus de tout régler avec quelque avantage. Il faut, — le mot est prononcé par François au lendemain de Marignan, — « au lieu d'ycelle Pragmatique *faire un concordat proufitable.* » C'est pourquoi il court à Bologne.

Tout l'y excite, mais, par-dessus tout, l'anarchie où vit le royaume.

Telle nous avons vu en 1440, 1442 ou 1443, l'Église gallicane électorale, telle, hélas ! elle est restée. Peut-être électeurs et élus, en ce début du seizième siècle, sont-ils moins édifiants encore que devant. Je ne sais s'il faut croire Brantôme, — que le Concordat avait pourvu d'une abbaye, — lorsqu'il juge si sévèrement ses prédécesseurs *élus :* « Ils en elisoient le meilleur campagnon qui aimoit plus les garces, chiens et oyseaux, qui estoit le meilleur biberon... afin qu'il... leur permît toutes pareilles desbauches. » Le fait, pour n'être point si général, n'était pas rare.

Mais si, au lieu de nous promener, ainsi que nous l'avons fait avec M. Noël Valois, à travers les registres du Parlement de 1441, nous les ouvrons sur les années 1510 ou 1515, nous devons constater que, loin de s'améliorer, les mœurs élec-

torales mises en vigueur par la Pragmatique avaient encore empiré. Duprat savait à qui il s'adressait quand, en 1517, défendant le Concordat devant le Parlement, il lui rappelait ce que les procès lui avaient révélé : « les vices de symonie et parjurement que de jour à autre se commettoient es eslections » perpetrés « par de gros personnages en l'Église... lesquels par lesdictes façons de faire scandalisent le peuple. »

La pression officielle, plus que la simonie, viciait l'élection. Pour ne nous en tenir qu'à un cas et un témoignage, — entre mille, — la correspondance des agents florentins de 1514 est sur ce point fort édifiante. Les chanoines de Lavaur ont élu un évêque. Naïfs chanoines ! Ils ignorent que le Roi a promis le siège à un Médicis. Le ministre Robertet qui, d'ailleurs, a pour principe — c'était un précurseur — « qu'il se faut défier des prêtres », a déclaré aux Florentins « qu'on ferait annuler l'élection » et que le Roi « donnerait possession du siège » au cardinal toscan : double atteinte à la sacro-sainte loi de Bourges. « *Les bras du Roi sont longs* », écrivent les Florentins. La formule vaut pour toute l'histoire de ce régime dit *électoral*, un instant tenu pour le triomphe des « libertés ». Si les chanoines résistent, conflit, intervention des gens d'armes. Le Parlement intervient : conflit entre le Roi et le Parlement : partant, anarchie.

Si le Roi viole la Pragmatique, que sera-ce du

Pape? Imperturbablement il nomme, impose son candidat grâce à mille petits concordats que, faute d'un grand, il faut, pour mille cas particuliers, passer entre Paris et Rome. Des *élus* courent se faire absoudre à Rome où, moyennant finance, ils sont *pourvus*. J'ouvre au hasard les registres de Léon X, conservés au Vatican, au 19 mars 1513 : en un jour on a expédié deux cent quatre-vingt-dix actes concernant l'Église de France, cette Église « arrachée » cependant à l'intervention romaine.

On pense si Rome pourvoit ses amis : pauvres « régnicoles », suppôts des universités ! Un Écossais est en 1513 évêque de Tours, un Allemand, évêque de Chartres ; César Borgia — qui le sait ? — a été membre de l'épiscopat français, évêque de Castres et de Perpignan où un Sforza lui a succédé ; un Fieschi, Génois, est évêque de Fréjus, Embrun et Agde : trois Della Rovere se sont succédé à Mende, entre lesquels le futur Jules II ; Caretto, un Ligurien, tint Tours et Reims. Si les « *libertés* » sont malades, que dire, d'autre part, de cette singulière « *Eglise nationale* »?

Attentats du Roi, attentats du Pape ne vont point sans succès : trois élus, deux pourvus, car il y a des schismes dans les assemblées électorales : d'où des procès interminables. Le cas de l'infortuné Cassillac qui, élu à Albi, a dû plaider vingt-six ans pour obtenir son siège, n'est point rare. Tout l'argent des églises passe en procès : et, cependant, les chanoines profitent de la vacance pour

faire de scandaleuse façon leurs petites affaires.

Tout cela n'est point beau, ni rassurant : tout le monde s'y compromet. Un pareil régime vaut-il que le Roi, la Pragmatique étant déclarée solennellement schismatique, rompe avec le Pape et se fasse le patriarche — si du moins les gallicans le lui permettent — d'une Église séparée? Le mieux est de faire la part du feu, et, sacrifiant l'amour-propre, — ce qui n'a rien d'humiliant, — de sauver les bénéfices. C'est parfois faire œuvre d'homme d'État avisé que de laisser croire à Rome qu'on vient à Canossa. Léon X, pour avoir pris Bologne pour Canossa, lâcha tout ce que, depuis 1438, dix de ses prédécesseurs avaient opiniâtrement retenu et donna l'Église de France à son Roi.

***

Je ne m'étendrai pas sur ce que fut la célèbre entrevue de décembre 1515, ni sur l'œuvre qui en sortit (1). La Pragmatique seule nous intéresse ici.

Elle était, pour tant de raisons que nous avons vues, condamnée dans l'esprit du Roi et de son chancelier ; et des documents confirment l'hypothèse. De quelle rude façon Duprat avait accueilli les suppôts de l'Université qui, à la veille de son départ pour l'Italie, lui venaient demander *in extremis* de sauver la Pragmatique : « Davantaige

(1) Cf. l'étude suivante, p. 115.

serait besoin que preniez soucy et ne vous entremettiez aucunement des affaires publicques, ains seulement de vos affaires privées qui concernent votre estude ! » Cette séparation brutale de l'Université et de l'État ne présageait rien de bon pour la constitution de Bourges.

Mais, par contre, quelle aimable hypocrisie révèle chez François le mot dont, le sourire aux lèvres, il aborda Léon X, lors de leur premier entretien ! Le Roi est bien dans la tradition et sait que jusqu'au bout la Pragmatique doit jouer son rôle d'épouvantail : « N'est-il point vrai, Saint-Père, que vous maintiendrez et conserverez en France notre Pragmatique ? » Quel dépit s'il était pris au mot ! C'est le Pape, cependant, qui y est pris ; il se récrie : « Constitution schismatique ! Non ! non ! *au lieu d'ycelle un concordat qui fust semblable.* »

Le mot attendu depuis 1438 par les Valois est lâché : le Pape propose ce que depuis soixante-dix-huit ans cinq rois ont désiré. Ce fut l'œuvre de Duprat d'achever de rendre le Concordat « semblable à la Pragmatique ». Le légat, négociateur de l'autre partie, reconnaît, dans une lettre, qui dort inédite aux Archives de Florence, que « l'on a conservé quelques articles de la Pragmatique » On en conserva de considérables. Duprat exagère simplement lorsque, devant le Parlement, il s'écrie comme s'il eût joué le Pape : « Il n'y eust d'autre différence que ce qui s'appelait Pragmatique s'appelle Concordat. »

Il y a cependant deux grandes différences : le Roi est devenu grand électeur de son royaume, et c'est du Pape que le Roi tient le droit exorbitant qui lui est dévolu.

Le Pape, en effet, n'est point aussi joué que le prétend Duprat : ce qui par-dessus tout avait alarmé et exaspéré la Curie en 1438 et depuis, c'était la prétention affichée par le clergé et l'État de régler en dehors du Saint-Siège et presque contre lui le sort d'une partie de l'Église et son organisation. Sur ce point, — le plus grave aux yeux de Rome, — Léon X avait satisfaction. Le roi de France avait servi la messe au Pape en la basilique San Petronio : à cette messe il avait conquis la fortune bénéficiaire et la direction réelle de l'Église gallicane. « Baiser les pieds au Pape... et lui lier les mains », disait à Louis XIV le président Harlay.

***

Cinq rois de France, au fond, avaient poursuivi ce dessein.

Dès le début un œil perspicace eût pu prévoir que l'essai tenté à Bourges était, dans un avenir plus ou moins éloigné, condamné à l'avortement. L'*Eglise séparée* que la Pragmatique organisait devait succomber à un vice originel. Le Roi ne l'avait jamais admise que comme un moyen de peser sur Rome et d'en obtenir ses convenances ;

le Pape ne pouvait pas l'admettre, puisque c'était contre lui qu'elle s'était instituée.

Les Valois, marchant de jour en jour vers une monarchie plus absolue, ne pouvaient voir d'un œil sincèrement favorable une constitution qui érigeait le clergé en corps autonome, puissant et riche, s'appuyant sur les universités à privilèges et les parlements à remontrances. Ces souverains, hommes d'État autoritaires, devaient par ailleurs regarder sans aménité le désordre où s'était débattue promptement l'Église électorale.

D'autre part, le siège de Pierre était trop haut dès le quinzième siècle et son ascension avait été trop rapide au cours de ce siècle, pour qu'il fût permis de lui refuser en France ce que, de 1450 à 1515, la chrétienté avait fini par reconnaître comme un droit : la *confirmation*. Même si des élections surannées et scabreuses n'avaient point donné les résultats odieux ou ridicules que nous avons à deux reprises signalés, au lendemain de leur institution et à la veille de leur disparition, l'Église électorale était frappée d'une tare mortelle. On ne légifère pas en matière canonique malgré et contre Rome.

Monarchie et papauté avaient grandi depuis 1438. Entre ces deux puissances, l'Église séparée de Bourges devait succomber soit à une réaction monarchique, soit à une réaction papaline.

L'habileté de François, à Bologne, fut qu'il résolut la crise au profit de sa couronne et, par-

tant, de l'État français. Jusqu'au bout la Pragmatique fut dressée, en épouvantail, devant les yeux de Rome. L'effroyable crise de 1510 avait mûri la Curie. L'aimable diplomatie de François fit le reste.

Et quoique ce « gentil roy » eût, somme toute, mené à bien la savante et persévérante manœuvre que quatre rois, ses cousins, avaient conçue et poursuivie, telle avait été l'horreur inspirée à Rome par la « monstrueuse entreprise de Bourges » que la Curie crut à un grand triomphe. C'est pourquoi le jour où, dans les murs du Latran, le Pape, interrogé sur la condamnation de la Pragmatique, se leva transporté de joie et saluant la fin de l'Église gallicane séparée de Rome, cria : *Multum placet!* il parlait ainsi au nom de dix pontifes, ses prédécesseurs. Ce fut le soupir de Pie VII après le traité de 1801, suivant de si près la Constitution civile du clergé.

Rien décidément ne prépare mieux à un concordat qu'une séparation.

L'ENTREVUE DE BOLOGNE

ET

LE CONCORDAT DE 1516

« Bologne la Grasse », disait-on de l'opulente cité d'Émilie en ce début du seizième siècle. C'était la ville des franches ripailles et des fêtes fastueuses. Point de cadre, aussi bien, plus assorti aux processions comme aux cavalcades. Ces arcades rouges et blanches que venait d'édifier, au pied de cent palais, l'illustre Peruzzi, donnaient une allure de décor théâtral à ces voies de longue perspective ouvertes aux cortèges ; et la place San Petronio, vaste entre ses palais magnifiques et sa grandiose basilique, offrait à l'expansion de ces pompes une incomparable arène.

C'était à un de ces galas, chers à cet âge fastueux, que, le 11 décembre 1515, au matin, accourait en grand tapage une foule affairée et bariolée où s'entendaient tous les dialectes de l'Italie. Des étrangers de distinction s'y remarquaient, des prélats romains, des diplomates venus d'Espagne, de

Hongrie, de Portugal, d'Angleterre, et, remontant vers la porte San-Felice, des magistrats en pompeux atours et des cardinaux très dignement drapés dans la cape rouge.

Ces derniers s'en allaient, fort solennels dans la foule joyeuse, saluer à son entrée dans la cité — terre pontificale — le « gentil roy François de Valois » ; c'est vers lui que se ruait cette foule en liesse, car le jour était venu de cette entrevue, de cet *abbocamento* qui, depuis trois mois, occupait l'Italie et toute la Chrétienté, entre le roi François Ier et le magnifique pape Médicis, le Saint-Père Léon X.

Pour la foule, le spectacle promet, même à cette époque de faste inouï, d'être incomparable ; c'est pour le spectacle des yeux qu'y sont venus l'Arioste et Léonard de Vinci. Promesse tenue et au delà. En cette rencontre des deux plus brillantes cours de la Chrétienté, la Renaissance des bords de la Loire va prendre contact avec celle des rives du Tibre et de l'Arno : fêtes sacrées et profanes, cavalcades, banquets, bals travestis et messes solennelles vont, cinq jours durant, donner pleine satisfaction aux plus exigeants. On y verra accourir des artistes célèbres, des poètes somptueux, des humanistes à mine gourmande, tous friands de ces régals, et aussi l'inévitable cohorte des célèbres impures de la Renaissance, « les plus belles des courtisanes » de l'Italie.

Brillante façade, mais simple façade que tout

cela : derrière va se jouer une des grandes scènes politiques de notre âge et l'une des plus conséquentes. Bien loin de Bologne, la régente de France, Louise de Savoie, le roi catholique Ferdinand, l'empereur Maximilien, des souverains plus lointains encore : Pays-Bas, Portugal, Hongrie, Angleterre, se font par des agents spéciaux instruire des moindres incidents de la rencontre ; les dix États italiens y ont délégué leurs plus avisés diplomates ; et si le Roi très chrétien s'est fait accompagner de tous ses ministres, ses Duprat et ses Boisy, conseillers avertis formés à l'école de Louis XI, le Pape n'a quitté Rome qu'escorté des plus estimés hommes d'État de la Curie. Par surcroît, on voit surgir en ce rendez-vous universel, à côté des diplomates, de graves canonistes et de subtils légistes, comme si, doublant le congrès, s'allait tenir quelque colloque d'ordre ecclésiastique et religieux.

Congrès et colloque vont en effet s'instituer. Tel est le double caractère et, partant, le complexe intérêt de ces conférences. Au bruit des violons et des orgues se liquide une situation qui, depuis un demi-siècle, a deux faces ; deux inquiétantes questions se tranchent ici, par suite : une question politique, le sort de l'Italie, une question religieuse, la destinée de l'Église de France.

Les circonstances ont par surcroît donné depuis quelques années à ces deux problèmes une bien singulière gravité. Trop de nations se sont trouvées,

directement ou non, mêlées aux querelles italiennes, pour qu'aucune se croit autorisée à se désintéresser d'un règlement qu'on tient pour définitif. Et d'autre part, le problème des relations de Rome avec l'Église gallicane se pose de telle manière à cette heure, que c'est toute la politique traditionnelle de la Curie, la suprématie du Pape sur le Concile, qui se trouve en question, et peut-être toute la politique à venir de la monarchie française.

Certes, si l'on eût demandé aux contemporains quel était l'essentiel intérêt de ce congrès, ils eussent répondu par Milan et Naples, la succession à l'Empire, la croisade en Hongrie, l'influence vénitienne, la dissolution de la ligue anti-française. Et cependant, combien, d'un intérêt alors actuel, ces « questions » — l'Europe diplomatique en connut toujours et sans cesse nouvelles — se trouvent inférieures en gravité à ce problème d'un constant, d'un immuable intérêt qu'obscurément vont débattre, en une salle close du Palais apostolique, le chancelier Antoine Duprat et les cardinaux légats.

C'est là qu'en effet se va conclure le premier Concordat et s'ouvrir ainsi, pour l'Église comme pour la France, une ère qui ne s'est close — provisoirement peut-être — que récemment, puisque le Concordat de 1801 devait simplement faire revivre les clauses essentielles du compromis de Bologne et que, partant, l'œuvre édifiée en décembre 1515, avec toutes ses conséquences, heu-

reuses ou fatales, restera debout près de quatre siècles après.

***

Trois mois avant, le roi François avait, le 14 septembre, battu dans les plaines de Marignan les Suisses, alliés du pape Léon X et les meilleurs soldats de la coalition formée contre la France par l'Europe presque entière. Le lendemain, l'armée pontificale et florentine qui, sous les ordres du pusillanime Laurent de Médicis, neveu du Saint-Père, n'avait osé ni voulu intervenir, se retirait sur Bologne, laissant le champ libre aux négociations. Elles avaient aussitôt commencé (1).

Mais trop de questions, et depuis trop longtemps pendantes, divisaient le Roi et le Pape pour qu'une entrevue personnelle ne s'imposât pas. A tous,

(1) Nous avons pu reconstituer cet épisode considérable des relations de Rome et du Saint-Siège, grâce aux relations des agents diplomatiques de Venise, Florence, Ferrare et Mantoue, restées manuscrites dans les archives de l'Italie, à quelques documents des archives du Vatican, à la correspondance de Paul Jove et des Vénitiens (dans les *Diaria* de Marin SANUTO), au rapport de l'agent autrichien dans LE GLAY, *Négociations entre la France et l'Autriche*, (t. II), au précieux *Journal de Pâris de Grassis, maître des cérémonies*, manuscrit à la Bibliothèque du Vatican, aux *Mémoires de Barillon*, secrétaire de Duprat, publiés par M. de Vaissière, au *Discours de Duprat* au Parlement, en 1517, conservé aux Archives nationales ; à une *Lettre du cardinal Pucci*, légat pour la signature du Concordat (dans les *Manuscrits Torrigiani* aux Archives de Florence), et autres documents de moindre importance. De cette façon, toutes les cloches sont entendues, je crois, du côté de Rome comme de celui de la France, des puissances ennemies comme des États alliés.

mais surtout au souverain récemment couronné, premier d'une nouvelle dynastie et d'un gouvernement neuf, il parut que l'heure d'une générale liquidation avait sonné.

Maître du duché de Milan, François entendait faire reconnaître très solennellement par le Pape son titre acquis les armes à la main ; il voulait obtenir une renonciation formelle du Saint-Siège à Parme et à Plaisance, de tout temps disputées au duc de Milan par Rome ; il prétendait enfin, en faisant triompher les revendications de ses alliés, Venise, Mantoue et Ferrare, asseoir définitivement dans le nord de l'Italie, quatre fois perdu, l'influence française.

Le Pontife de son côté, persuadé que ce jeune roi de vingt ans, sorte d'*Orlando furioso*, lui disait-on, ne s'arrêterait pas aux Apennins, qu'il rêvait de Florence, de Rome, de Naples surtout, ne se fiait qu'à lui-même du soin de l'arrêter et, disait-il, de le jouer.

Aussi bien, il fallait régler la question d'Italie et, puisque le système de Jules II, « l'expulsion des Barbares », faisait décidément faillite, trouver un compromis qui rétablît entre le Pape romain, chef moral de la ligue italienne, et la nouvelle dynastie française la paix sans cesse troublée depuis l'entrée de Charles VIII à Rome par la porte du peuple.

Paix boiteuse, il est vrai, paix mal assise si d'autre part un accord ne survenait, définitif,

entre le chef de l'Église catholique cette fois et le souverain de l'Église gallicane, réglant non plus un conflit politique vieux de trente ans, mais une situation restée des siècles sans solution et, depuis quatre-vingts ans, particulièrement fausse.

Est-il besoin de rappeler que, forte de ce qu'elle affirmait — non sans quelque raison — être la tradition des premiers siècles, l'Église de France avait de tout temps contesté à la Curie romaine le droit d'intervenir dans le choix de ses pasteurs? Mais c'était depuis que la Pragmatique sanction, issue du Concile national de Bourges et application des décisions du « Concile réformateur » de Bâle, avait officiellement dénié au Pape le droit, non seulement d'élire, mais même de confirmer les prélats de France, que l'Église gallicane s'était en quelque sorte érigée, aux yeux de Rome, en communauté séparée et presque schismatique.

L'acte de Bourges avait, en effet, réservé aux chapitres l'élection des évêques comme des abbés. Ajoutons que, quelque sentiment qu'on puisse concevoir sur la légitimité de ce régime, il était avéré, au début du seizième siècle, pour tout observateur impartial, que le système faisait faillite et que le monument tombait en délabre. Des rivalités scandaleuses, des luttes odieuses, parfois burlesques, au sein du sanctuaire, des compromis les plus contraires à la discipline entre candidats et électeurs, une simonie bientôt rendue publique par certaines révélations, d'insupportables usur-

pations et d'interminables procès, tels avaient été, pour nombre d'Églises, les résultats d'un système électoral, du reste de tout temps assez mal défini (1).

On pense si l'anarchie qui en était issue avait favorisé l'abusive intervention du gouvernement royal, imposant ses candidats de tout le poids de son autorité grandissante. Que dire de l'action occulte du Pape qui, lui, n'ayant jamais reconnu la légitimité de la constitution de Bourges, continuait à nommer ou tout au moins à instituer, et imposait ses candidats par des menaces spirituelles ou d'heureuses négociations.

L'Église de France n'en était pas moins, pour les ultramontains, tout au moins en principe, en état flagrant de révolte et il la fallait frapper. Le Concile de Bâle n'était plus reconnu qu'en France : partout ailleurs, l'inlassable diplomatie de la Curie était parvenue à faire tenir ses décrets comme nuls et non avenus : la suprématie du Siège romain était à ce point reconnue, que nombre de fidèles français se tenaient pour hérétiques, schismatiques et séparés et que certains prélats même élus s'allaient faire absoudre à Rome. Arme redoutable entre les mains du Pape contre la France : Jules II en avait usé et abusé pour donner à son âpre lutte contre le roi Louis XII le caractère d'une croisade religieuse et à la coalition

(1) Cf. l'étude précédente, pp. 75-80 et pp. 106-109.

anti-française celui d'une « Sainte Ligue ». Pareille mésaventure pouvait d'une heure à l'autre survenir. Car l'arc un instant tendu à craquer n'était point débandé. Le danger était même devenu grand. Le Concile de Latran se préparait, dans les derniers mois de 1514, à condamner solennellement « l'erreur française », « la pestilence de Bourges ». Il était clair que, muni de cette condamnation, le Saint-Père n'admettrait sur ce point aucune reculade : en contestant au Pape même l' « institution », c'était la « catholicité », l' « universalité », du Siège de Pierre que les légistes gallicans mettaient en cause. Il avait fallu le caractère atermoyant de Léon X pour faire ajourner par le Concile la condamnation du « schisme gallican » à la veille de Marignan. Mais elle était inscrite à l'ordre du jour de la dixième session fixée à 1516. Or, le Roi très chrétien et les évêques de France ayant reconnu, en 1513, l'autorité du Concile, un refus d'obéissance équivaudrait à une formelle révolte et aboutirait à un schisme flagrant.

Si, au contraire, on se soumettait, il allait falloir accepter, des seules mains du Pape, les chefs des évêchés comme des abbayes, lui laisser non seulement l'exclusive direction du clergé français, l'influence dès lors illimitée sur la vie morale d'une nation très chrétienne, mais encore la disposition de l'énorme fortune territoriale que constituaient alors les bénéfices français. Ni l'Église de France et ses suppôts, ni le Roi Très Chrétien, si jaloux de

son autorité sur la nation, ne pouvaient consentir à une telle déchéance.

Ne valait-il pas mieux, dès lors, faire la part du feu et par un accord définitif entre le Roi et le Pape, sauver à la fois l'Église de France de l'anarchie électorale et de l'absolutisme ultramontain?

Aussi bien, un tiers parti s'était, depuis quelques années, formé, une école d'hommes d'État qui, tous aussi hostiles que les partisans de la Pragmatique à l'action de la Curie en France, avaient conçu simplement une autre forme du gallicanisme, le gallicanisme royal, enté sur l'autre, d'ailleurs. C'étaient, ces hommes d'État, les héritiers des légistes capétiens : ils avaient, de règne en règne, aidé sur tous les points les Valois à construire l'édifice monarchique sur lequel François Ier va mettre la dernière main, le savant et formidable despotisme centralisateur conçu par Louis XI sur la ruine de toutes les libertés. Le système électoral intronisé par la Pragmatique avait été, reconnaissons-le, imposé jadis au pouvoir royal un instant défaillant par une véritable aristocratie épiscopale, appuyée sur les seuls corps restés à peu près indépendants, les Parlements à remontrances et les Universités à privilèges. Si Louis XI, après avoir abattu les plus hautes têtes de la féodalité laïque, n'avait pas eu le temps d'atteindre les privilégiés du haut clergé, il avait préparé, avec l'aide de ses légistes, le premier projet de Concor-

dat (en 1474) et l'avait légué, comme sa suprême pensée, aux hommes d'État qui l'avaient entouré. Ceux-ci avaient fait souche, et leur pensée allait triompher en décembre 1515 parce qu'après les Charles VIII et les Louis XII, elle avait enfin trouvé un roi intelligent pour la comprendre et un grand ministre pour l'appliquer.

De Milan à Bologne, un homme en effet accompagne le roi, qu'on prendrait, tant il est de tenue simple et de figure étroite, pour quelque robin égaré en cette cour. Face pâle et fine, l'œil perçant sous les sourcils touffus, la bouche en coup de sabre, les joues creuses et glabres, le teint brouillé de bile et plissé de rides, vraie physionomie de légiste du quinzième siècle. Près de ce jeune roi à mine fleurie, il fait presque figure de barbon, ce conseiller de cinquante ans, cet Antoine Duprat, depuis dix mois chancelier de France. La figure, qui est, quoique supérieure, représentative de toute une espèce, mérite qu'on s'y arrête.

Élevé dans la maison d'un des hauts prélats du quinzième siècle, Antoine Bohier, archevêque de Tours, son parent, étudiant ensuite en cette Université latine de Toulouse, héritière des doctrines césariennes, maître des requêtes de l'ostel, président au Parlement, ce rude Auvergnat, mûri très jeune dans les brigues de ce siècle politique, assouplit, au cours de sa carrière, son caractère naturellement rêche aux nécessités de la vie publique. Mais là où, gallican par tout son passé, mais réga-

lien par doctrine et par carrière, il n'a pas failli un instant, c'est à cette double conception d'une Église nationale, mise assurément hors de l'influence exclusive du Pape, mais placée tout entière sous la sauvegarde, et partant, dans la main du Roi. Or, pour ce légiste avisé, la question est mûre, l'occasion trouvée, et ce n'est pas au lendemain de Marignan, comme l'a cru Michelet, que s'improvise ce plan qu'il va si fidèlement exécuter. C'est avant le départ de Paris que, supplié par une députation de l'Université de défendre au delà des Alpes la sacro-sainte Pragmatique, il a, de sa rude voix d'autoritaire, répondu ces mots qui, un siècle avant, eussent paru bien exorbitants aux Gerson et aux Clemengis. « Davantaige sera besoin que ne preniez soucy et ne vous entremettiez aucunement des affaires publicques, ains seulement de vos affaires privées qui concernent vostre estude (1). » Ce rejet brutal des Universités hors des affaires, c'est déjà la condamnation sûre du régime électoral.

Tandis que François s'apprête à régler une fois pour toutes avec le pape Médicis les affaires d'Italie, le ministre pense donc avant tout à fixer pour des siècles au profit de ses maîtres, les Valois, le sort de l'Église de France.

Mais ce sont là toutes matières délicates, pour le règlement desquelles roi et ministre ne veulent

(1) *Mémoires de Barillon*, secrétaire de Duprat.

compter que sur eux, et c'est pourquoi ils entendent aller « baiser dévotement les pieds du gentil vicaire et lieutenant de Jésus-Christ. »

***

A la même heure le « gentil vicaire de Jésus-Christ » se promettait, lui aussi, beaucoup de l'entrevue. Ce Médicis faisait grand cas de sa propre éloquence. Son bouffon Mariano disait (le tenant pour fin gourmet) que le Pape savait faire de sa bouche, en toutes circonstances, le plus judicieux emploi. On prisait fort à Rome cette persuasive éloquence, ce beau langage florentin qui reposait du rude parler romagnol du feu Pape Jules II. Grisé par sa propre parole, le pontife se faisait, par une suite assez commune, de notables illusions sur l'ingéniosité de sa pensée et la profondeur de ses aperçus.

Enjoué, un peu sceptique, aussi incapable de tenace rancune que de reconnaissance, timide devant les situations nettes et toujours partisan du *mezzo termino*, atermoyant et combinateur plus qu'homme au monde, aimant le plaisir, dans le sens le plus honnête du mot, fin gourmet et fin lettré, ce pape Léon X est ce que les Italiens appellent, d'une expression intraduisible, un *dilettante*. Successivement porté aux nues et traîné aux gémonies, l'aimable pontife retrouve en Italie, au moment où j'écris, un renouveau de popularité.

On le veut Pape politique et il est bien vrai qu'il en fit parfois figure.

Au fond, sa politique me paraît avoir bien consisté, vingt détails l'attestent, à n'en pas avoir. Il était, comme beaucoup de princes de son temps un *opportuniste* avant la lettre, par surcroît issu de cette race de glorieux intrigants florentins, les Médicis, et cardinal, depuis l'âge de onze ans, de cette Curie romaine où, à toute époque, on a su, pour parler le langage des Écritures, faire passer un chameau par le trou d'une aiguille.

Il fallait savoir faire la part du feu : telle était, au fond, l'unique formule, depuis que l'âpre Jules II avait heurté le monde par l'intransigeance de sa politique. Grâce à cette formule, tout pouvait aller pour le mieux. Battu bien réellement à Marignan sur le dos de ses alliés, Léon était assurément décidé à tirer de cette défaite tout le profit que des Italiens ont coutume de faire sortir de toute campagne malheureuse. Il importait seulement d'être souple et bon diseur. Pour le reste, idées, principes, plans, il avait sa *camarilla* chargée de les trouver, le cousin Jules de Médicis (le futur Clément VII), et le subtil Bibbiena, et l'avisé Pucci, et toute la bande des cardinaux « florentins ». Jules surtout gouverne : il est de « *la Casa* » (la maison de Médicis) et gère de front les petites affaires de la famille et les intérêts du Saint-Siège. « Il sait vivre avec le Pape, écrit ingénument un diplomate, et ne fait rien sans le consulter ». Le mot n'est-il

pas admirable et n'enferme-t-il pas tout un système?

Au reste, cela est, sachons-le, fort beau que le Pape ait le loisir de « donner son avis » sur la politique de l'Église, car il est fort occupé. Il est — dirions-nous — *sportsman* passionné : chasse à Viterbe, à Corneto, à la Magnana, grandes pêches sur le lac de Bolsena, grandes chevauchées à peu près dans le costume où Titien nous a peint son cousin le cardinal Hippolyte de Médicis, infatigable à cheval, éreintant les cardinaux de l'entourage. En guise de repos, il écoute avec un sourire trop indulgent jouer les comédies un peu légères dont le cardinal de Bibbiena, son conseiller, est le grand fournisseur, compose lui-même des actes assez lestes, *la Calendra*, par exemple, fait causer son bouffon Fra Mariano, qui lui arrache, de rire, les larmes des yeux, mange de bons plats et sait mieux que personne distinguer le cru de Montefiascone de celui d'Orvieto, car, une bouteille une fois bue, l'aimable Médicis, rapporte un indiscret diplomate, s'écrie volontiers : *Bene, bene, datecene un altro.* (« Parfait, parfait, donnez-en une autre ».) Au reste, parfaitement pur dans ses mœurs, aussi indifférent aux femmes que l'austère Jules II, il lui suffit d'avoir sur les épaules une matrone acariâtre, sa belle-sœur Alphonsine Orsini Médicis. Il donnerait tous les cotillons du monde pour un beau manuscrit, car c'est là le côté réellelent élevé de son caractère : aucun souverain n'a

eu pour les arts et les lettres un goût plus sincèrement passionné. Il s'y délecte vraiment et s'y repose. Quand Raphaël brosse le portrait de Léon X, d'un si saisissant réalisme, il ne lui met sous les yeux ni traité politique, ni livre d'oraison, mais le manuscrit dont il va examiner à la loupe les riches enluminures, l'œil un peu vague du myope dans la bouffissure des joues, les lèvres gourmandes, le menton épais, toute l'aristocratie de la personne réfugiée dans la main effilée, vraiment charmante. Ce regard de myope, il se plaît cependant à le porter sur des spectacles éblouissants, il aime avec ardeur les fêtes, les mascarades, la « ménagerie ». La conséquence est qu'il a remis en honneur les resplendissantes cérémonies pontificales, magnifique du reste en ses charités, épandant des pluies d'or sur toutes les misères, à condition de ne les point toucher. Au demeurant, il se croit bon Pape et vrai chrétien. Mais il est, on le voit, beaucoup trop absorbé pour s'exercer mûrement au métier d'homme d'État.

On y supplée en lui laissant croire qu'il gouverne en grand diplomate. Il se tient pour tel, ayant au surplus des côtés tortueux, encore qu'ingénument. Aussi bien, depuis qu'on a renoncé à mettre « les Barbares à la porte de l'Italie », selon la formule de Jules II, il faut bien revenir simplement à l'unique pensée qui, depuis quatre siècles, a toujours dirigé la Curie : « Le même maître ne peut régner à Milan et à Naples. » Or, une fois de plus,

le souverain du Milanais semble disposé, dit-on, à faire valoir sur les Deux-Siciles les droits qu'il tient, affirme-t-il bien haut, de ses prédécesseurs. Dès lors autour du Pape, une seule voix : « Tout pour arrêter le Valois sur la route de Naples », et, solennellement, le Pape de s'écrier : « Oui, nouveau saint Léon, j'arrêterai Attila aux portes de Rome. »

Gros mot ! en réalité, ce n'était pas Attila que l'aimable Léon qui n'avait d'ailleurs rien de saint Léon comptait rencontrer, c'était le paladin Roland.

On ne sait quel rapport mensonger lui donnait l'illusion d'un adolescent bouillant, chevaleresque, naïf, plus fort à l'escrime de l'épée qu'à celle de la langue, pour qui les femmes étaient la grande affaire, ignorant des choses d'État, facile à flatter, aisé à jouer. Il le croyait, par surcroît, entouré de conseillers médiocres. Le dernier roi, tour à tour bonasse et rageur, était apparu à la Curie comme un homme d'État si inférieur qu'un discrédit cruel en avait rejailli sur tout ce « léger » gouvernement français. On ignorait tout des conseillers, tous nouveaux ; on les tenait pour gens moquables. « Il ne s'agissait, confiait Léon à un diplomate, que de s'assurer et s'attirer le roi (1) », on l'éblouirait par des fêtes bien fournies d'honnêtes dames, des cérémonies très pompeuses et des entretiens très aimables, et l'on pourrait, cependant, « tromper

(1) Rapport de l'ambassadeur de Ferrare (*Archives de Modène*, Cancelleria Carteggio degli ambassadori in Francia).

à l'aise ce petit Roi (1) ». Dès lors l'entrevue était irrévocablement décidée du côté du Pape comme du côté du Roi.

***

De part et d'autre, cependant, le projet rencontrait de grands adversaires : près de François les Alliés, près de Léon les cardinaux.

Le Sénat de Venise avait de l'éloquence du Pape une idée presque aussi haute que le Pape lui-même : il avait de la capacité du Roi une aussi médiocre idée. Il lui paraissait imprudent d'envoyer ce brillant papillon près de si dangereuse lumière. Vrais vainqueurs de Marignan, ces gens de Venise se voulaient faire payer grassement, entraîner le Roi au delà du pacte conclu jadis contre le seul Empereur. François en effet ne s'était engagé qu'à faire restituer, par les armes ou par la diplomatie, à la république alliée Vérone et Brescia tombées aux mains de Maximilien. Mais à voir le Pape à la merci du Roi, il venait aux industrieux Vénitiens l'ambition de se faire rendre Ravenne et Cervia que, naguère, Jules II leur avait prises (2). Com-

(1) Propos rappelé par François Ier lui-même dans la scène dont nous allons parler avant peu et rapportée par l'orateur de Venise, Grimani (Archives de Venise, *Capi del Consiglio, busta* 9, f° 171).

(2) Ils savaient, mieux que personne, dans quel désarroi Marignan avait mis le Pape. J'ai raconté ailleurs l'impayable scène entre Léon X et l'orateur vénitien Marin Giorgi à la nouvelle de la victoire des Français.

ment y arriver si, d'ennemis, Pape et Roi devenaient bons amis? Ne fallait-il pas brouiller les cartes?

Par disgrâce pour eux, ce faux écervelé de roi de France tenait son jeu d'une main singulièrement ferme. Fort sagement, il profitait des leçons que lui fournissait copieusement l'histoire de ses prédécesseurs. Sans doute il parlait très haut, assez haut pour que, de Milan, on l'entendît bien à Rome, du voyage de Naples avec quelques mille lances. Mais il ne voulait qu'effrayer et y arrivait. Ayant obtenu du Pape Parme et Plaisance, dès octobre, il entendait bien enlever au cours de l'entrevue, entre autres avantages, la solennelle ratification du traité (1). Car il avait autant de confiance en ses moyens que le Pape en son génie.

C'était un faux paladin que ce Valois, de cette race de renards qui avait donné Charles V et Louis XI à la France. Des dehors infiniment brillants certes, de grands airs de magnificence, une expansion juvénile, une gaieté inaltérable, la bouche fleurie, le rire large, l'œil en gaieté et le mot leste : en apparence encore un fol entraînement au plaisir partout où il se rencontrait, un débordement inouï

(1) Le 5 septembre, le Pape avait déclaré à Marin Giorgi « qu'il céderait plus volontiers la tiare que Parme et Plaisance », puis, après une première scène violente du roi à l'ambassadeur florentin, Pandolfini, le Pape avait cédé et signé le traité de Viterbe le 17 octobre, mais le 26 octobre, le Pape accueillait comme « favorable aux droits de l'Église » une protestation des citoyens de Plaisance. Il avait donc des arrière-pensées et espérait faire revenir le Roi sur le traité. (*Archives de Florence*, ms. Torrigiani.)

de luxe, une prodigalité sans bornes, et aussi une ardeur à la guerre, un désir immodéré et inassouvissable de coups d'épée, de coups de lance, en champ clos comme en bataille : Tancrède, Roland, Arthur, toute la chevalerie des chansons de gestes. De fait nul ne fut jamais plus galant, plus généreux, plus oublieux des élémentaires prudences en amour et au combat. Il jurait : « Foy de gentilhomme », et en avait le droit.

D'une mine vraiment superbe (nous y reviendrons), d'une physionomie caressante, il plaisait infiniment et à tous, respectueux aux barbons, bon camarade aux soldats, galant avec les matrones, conquérant auprès des jeunes dames, attribuant à sa royauté le privilège de prendre partout son bien, mais ne voulant le tenir que de sa séduction et le garder que par sa générosité. « Les dames plus que les ans lui causèrent la mort », écrira un chroniqueur. Mais la chasse le passionne peut-être autant ; il y passe parfois jour et nuit, forçant lui-même la bête, et, quand elle fait front, l'attaquant follement à coups d'épieu. Impossible de le suivre à cheval et quand il rentre, écrit un diplomate, il veut encore jouter à la balle, quand ce n'est pas à la lance, n'ayant pas trouvé son vainqueur en champ clos, si bien que « les capitaines de sa gendarmerie l'estiment le premier homme d'armes de son royaume. » Tout cela s'accompagne d'une fantasmagorique mise en scène, une rare affectation de gentilhommerie : le Roi réclamant

du bon chevalier Bayard le baptême de l'épée sur la grande plaine de Marignan semée de morts, entre deux armées, le panache brûlé, l'armure faussée, grande scène où s'évoque saint Georges, destinée à éblouir l'Italie entière encore sous la triste impression du falot Charles VIII et du malingre Louis XII. Et c'est une comédie !

Oh ! comédie fort naturellement jouée et à laquelle la nature l'avait singulièrement habitué. Galant, il l'est, hélas ; jusqu'à y ruiner sa magnifique santé, abîmée à trente ans par le plus terrible mal. Prodigue aussi et chevaleresque et grand guerrier et grand seigneur. Mais derrière ce personnage naturel avec soin cultivé, quel autre homme !

De ses défauts comme de ses qualités il tire un merveilleux parti, lorsque, de vingt à trente ans, pas une de ses facultés n'a failli dans l'ébranlement de sa santé. Ce naturel expansif : le meilleur masque de tout temps. Pas de gens d'État plus secrets que ces bavards, d'apparence étourdis : et quelle arme que cette inaltérable bonne grâce : « Il est toujours si bienveillant, écrira un Italien, que jamais je n'ai ouï dire que quelqu'un l'ait quitté mécontent. » Et de fait il va avoir, avec un diplomate à séduire ou un cardinal à gagner, les poses, les caresses, les sourires qu'on lui voit, à un incomparable degré de grâce, avec une jolie femme qu'il entend conquérir. Et cette faculté rare de mener de front affaires et plaisirs ! Il discute de

sang-froid avec Duprat ou Boissy en rentrant d'une secrète et voluptueuse fugue aux portes de Milan, où, après vêpres entendues, il est allé s'ébattre ; et, au témoignage du Vénitien Antonio Venier, buvant sec et mangeant bien, « il parle volontiers affaires à table ».

Il étonne en effet tous ceux qui l'approchent par la variété de son génie et la souplesse de son esprit, discutant couleurs avec Léonard, théologie avec le docte cardinal d'Ancône, finances avec Robertet, guerre avec Bayard, lettres avec tous. « Point d'étude, écrira le Vénitien Cavalli, ni art sur lesquels il ne puisse raisonner très pertinemment », et il étonne les plus doctes, assure notre Brantôme, « par des discours très graves et sçavans » ; son infatigable mémoire le sert au conseil où il est « excellent », se connaissant aux choses de l'État et, encore qu'ayant sa volonté, « patient à entendre tout le monde », car il a ce génie, que les sots ignorent, d'écouter et d'entendre. Il sait laisser agir ses ministres en temps utile, les ayant choisis experts. Il les comprend et les exploite. Il sait sourire et, opportunément, se fâcher très fort. Il peut ruser, mentir, se dérober avec grâce, car il est plein d'artifice et de manèges. Et la merveille est qu'à vingt ans ce chevalier est un tel diplomate que, après 1516, il ne pourra que décroître. Tel est l'homme que le glorieux Léon X se représente comme un paladin, un cerveau brûlé et un élégant coureur d'aventures.

***

Le 11 octobre, le Roi avait fait à Milan une prestigieuse entrée, puis s'était rendu à Vigevano pour y accueillir le jeune Laurent de Médicis, à qui il promit fortune et honneurs. Ce très médiocre rejeton d'une lignée de génie songeait à être prince, de petit-fils de banquiers qu'il se sentait encore.

Venise alors prit peur de tant d'amitié ; elle détestait ces Florentins : il fallait en garer le Roi. Le Sénat, ne se fiant pas à ses diplomates ordinaires, lui en envoya de très extraordinaires : quatre personnages consulaires, dont deux anciens doges très célèbres, ce Grimani dont Titien a dessiné avec perfection le profil acéré et la fière physionomie sur les murs du Palais des Doges, ce Gritti dont la figure rayonnante d'intelligence a plusieurs fois tenté le pinceau du Tintoret. Une seule mission : perpétuer ou raviver le conflit entre le Pape et le Roi pour y gagner Ravenne et, par ce, empêcher l' « *abboccamento* ».

Le siège du Roi commença : chaque matin, au saut du lit, François recevait quelque lettre interceptée par la terrible police de la République et où se trahissaient les mauvais desseins du Pape. Puis on devint pressant : François recevait familièrement un agent des Médicis, ce Coppi, un *bravo* : « Si le diable prenait figure d'homme, il

n'en prendrait pas de pire » ; il était capable des plus mauvais coups. « Nous avons fréquenté les Maures, écrivait-on au Roi, nous savons bien qu'on peut empoisonner quelqu'un, ne fût-ce qu'en touchant ses vêtements. »

Ces sinistres avis faisaient rire François ; il courait bien d'autres risques, se rendant nuitamment seul chez les femmes des faubourgs de Milan, une belle *fornarina*, entre autres, qui, l'empoisonnant d'une tout autre façon « du mal en la part secrète de nature », disait Louise de Savoie, fit plus que tous les diplomates du monde pour faire ajourner l'entrevue, car le Roi ne put monter à cheval de trois semaines. Les Vénitiens cependant voulaient d'autres auxiliaires, on gagna, on effraya les ministres du Roi ; le Sénat adressa à Duprat, à Boissy, des cadeaux opportuns, fourrures, or et soies. Le vieux trésorier Robertet, adversaire de Rome, disait que c'était folie « de se fier à ces prêtres ». Il y avait autour du Roi désir manifeste d'empêcher le voyage. Il allait à Canossa, peut-être même à Péronne. François laissait dire : quand les diplomates le crurent bien effrayé, il les invita, avec son plus gracieux sourire, à l'accompagner à Bologne où les intérêts de « ceux de Venise » seraient, foi de gentilhomme, bien défendus (1).

Comediante, *tragediante*, eût-on pu déjà dire du

(1) Dès le 3 novembre, il avait rassuré les Vénitiens que, disait-il, il n'abandonnerait *ne per Papa ne per Dio*. (Rapport de Pasqualico au Sénat du 3 novembre. (Archives de Venise.)

rusé Valois. Car s'il s'amusait de la petite rouerie vénitienne, il savait se fâcher et, un beau jour, il se fâcha.

Le Pape continuait ses fanfaronnades, un peu peut-être comme les peureux qui chantent dans les ténèbres. Le roi dont tant d'assurance faisait l'affaire souriait en dedans, bien résolu à ne pas se contenter avec des flatteries, mais ce qui sournoisement l'irritait, c'était la prétention émise par la Curie de le faire venir à Florence sans troupes, et encore de ne l'y recevoir qu'après qu'il eût au préalable satisfait aux ambitions des Médicis. Le Roi, voulant hâter les événements, feignit de perdre soudain patience. Il tenait à Milan Laurent sous son charme de gai compagnon : il l'ahurit, le terrifia tout à coup par une scène aussi formidable qu'inattendue dont il répéta les termes devant le corps diplomatique tout entier (1).

Le Pape était « un grand traître » : il ne voulait qu'une chose, la fortune de ses parents : Naples pour Laurent, Lucques, Ferrare, Urbin, pour Julien, le pauvre ! et le principat de Florence pour toute la maison : « Il m'a fait dire qu'il voulait une entrevue, mais a ajouté, je le sais, qu'ayant

(1) Scène rapportée par Grimani (lettre déjà citée). En général, ces préliminaires de l'entrevue peuvent être facilement reconstitués jour par jour d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens conservés aux Archives de Venise et les précieuses lettres contenues dans les *Diaria de Sanuto*. Les rapports de l'ambassadeur de Ferrare, Michielle, manuscrit aux Archives de Modène, permettent de les contrôler, sans parler d'autres sources.

affaire à un jeune homme de vingt ans, il allait faire de moi ce qu'il voudrait et me tromper à l'aise, mais je crois bien que c'est moi qui le tromperai et le forcerai à faire ce qui m'agréera... Ne croyons pas que je me laisse conduire sinon où je veux aller... J'ai parlé dans ce sens à ce petit Laurent (*questo Lorenzino*) et je lui ai dit que si le Pape voulait que nous fussions amis, j'exige que l'entrevue ait lieu à Bologne, mais je ne veux pas y aller avec moins de deux mille cinq cents hommes et disposer de quatre portes de la ville... Je ne veux ni manger ni loger avec lui mais échanger des vues. C'est sur cette parole (elle était dure) que j'ai renvoyé à ce Pape son petit Laurent. » Le *Lorenzino*, tout près d'être traité de *Lorenzaccio*, avait couru d'une traite à Viterbe où on le vit arriver aux abois. Le Roi avait donc joué de façon opportune ce rôle de faux furieux que Bonaparte devait un jour jouer avec une si merveilleuse maîtrise. Quel rapprochement à faire avec cette autre scène au cardinal Consalvi la veille de l'autre Concordat : « Monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre !... etc. (1). » « *Ben che questo re fusse giovane*, écrit du Valois un chroniqueur toscan, *era savio e grandissimo simulatore* (2). » (Bien que jeune, il était sage et fort grand simulateur.)

(1) Cf. l'étude ci-après sur le Concordat en 1801, pp. 395-396.

(2) *Sommario delle cose à Firenze*, II, 9, 19. Chronique anonyme conservée aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Florence.

Quelques jours après, une lettre de Bonivet, plénipotentiaire du Roi à Viterbe, annonçait que le Pape acceptait tout, remettrait les portes de Bologne aux Français et allait presser l'entrevue.

François, satisfait, commença, lui ausi, ses préparatifs de voyage : résigné, le Sénat de Venise, requit par lettres nouvelles son royal allié de ne point oublier à Bologne ses bons amis les Lagunes, car ils étaient de ces gens qui tirent parti de leurs déceptions même. Le Roi répondit qu'ils seraient servis et auraient Vérone et Brescia. Le duc de Ferrare requit à son tour Modène et Reggio : François promit qu'il les ferait rendre par le Pape (1). Personne ne serait oublié.

De fait il comptait mener de front les revendications de ses alliés et les siennes. Parme, Plaisance, Modène, Reggio, tout cela paraîtra peu au Pape à qui on est parvenu à faire redouter la revendication de Naples, le voyage de Rome, une révolution à Florence, et qui de ce fait est en mauvais arroi.

Même tactique lorsque bien haut François assure qu'il va imposer à la Curie la reconnaissance de la *Pragmatique*, alors que nul ne désire plus que lui la détruire. C'est en feignant de faire au Pape cette

(1) Le roi promit « qu'il défendrait à Bologne les intérêts du duc de Ferrare comme s'il s'agissait du duché de Milan », écrit le duc lui-même à son frère le cardinal d'Este, le 24 novembre. (Archives de Modène.) Le marquis de Mantoue, le troisième allié, ne réclamait rien, demandant simplement au Roi de le réconcilier avec Léon X, ce qui fut fait.

magnifique concession qu'il obtiendra sans peine ce qu'il désire, son Église d'État, ses milliers de bénéfices à distribuer aux « féaux serviteurs », accroissement de fortune, de pouvoir, d'influence, le tout sous couleur d'être ici l'homme qui se sacrifie et qui cède. Tout le secret de Bologne est là. Le chercher ailleurs serait partager les illusions de Léon X et se prendre aux apparences. « Vous ne sauriez faire quelque chose de plus honorable après la victoire que *d'aller baiser les pieds de la Sainteté* », écrit sans rire Louise de Savoie. Mille fois heureuse formule, faite pour flatter la vanité du pontife, lui donner à lui, successeur de Jules II, l'illusion que le successeur de Louis XII s'en vient à Canossa, endormir les défiances et, par surcroît, en sacrifiant Naples où l'on n'a jamais dû aller et la Pragmatique dont on a toujours désiré la ruine, faire payer cher au Pape sa factice victoire. Cela vaut bien quelques génuflexions. Les batteries sont admirablement dressées, la proie marquée et le rusé Valois peut, le sourire aux lèvres, s'acheminer aux rives du Reno. Il a pour triompher de ces Italiens mieux que la fortune des armes, un dessein très ferme, enveloppé d'une grâce infinie.

***

Le Pape, cependant, rassemblait à grand'peine sa cour à Viterbe. Les cardinaux voyaient du plus mauvais œil le voyage de Bologne. Les uns,

dévoués aux coalisés, s'insurgeaient contre cet acheminement à l'alliance française ; d'autres, gens pratiques, invoquaient pêle-mêle, dit un narquois observateur, la dignité du Saint-Siège, les dépenses à prévoir, la maigre chère qu'on allait faire dans les Apennins, la froidure de la saison et les mânes de Jules II.

Ils arrivèrent toutefois pour la Toussaint, geignant ou bougonnant, affirmant qu'on ne trouverait même pas de litières pour leurs bêtes, ce qui paraissait les préoccuper infiniment plus que la question de Naples ou la Pragmatique Sanction.

Dès le 3 novembre, le Pape put donner le signal du départ et le premier groupe de la caravane s'ébranla. Elle était considérable : dès le 15 octobre on avait confisqué à son usage toutes les mules de la Ville éternelle ; car aux quinze cardinaux escortés de leur « famille » et aux dix ambassadeurs flanqués de leur « camarilla », il fallait joindre la suite du Pape. C'étaient cinq référendaires, trois protonotaires, deux sous-diacres, deux auditeurs de la Rote, trois clercs de la Chambre, un trésorier, quatre acolytes, deux maîtres de cérémonies, trois avocats consistoriaux, quatre notaires de la Chambre, un sacriste, un maître de chapelle ; c'étaient les agents de la chancellerie, un régent, un correcteur, un custode, cinq abréviateurs *de majori* et douze *de minori*, dix-sept scribes apostoliques, deux scribes secrets, un notaire et un huissier de la chancellerie, douze solliciteurs, vingt-quatre

secrétaires, un *summator bullarum :* c'étaient les fonctionnaires de la Chambre, auditeur dépositaire, notaires, auditeurs ordinaires, maîtres et collecteurs du plomb, enregistreurs de bulles, et aussi des fonctionnaires de l'enregistrement et des agents de la pénitencerie (car on se préparait à absoudre des Français par centaines), et des scribes des archives (trente-deux) et des pensionnaires du Pape, neuf cubiculaires, huit courriers, huit huissiers, quinze massiers, trois « huissiers de la Porte de Fer », etc., etc. C'étaient, enfin, les six cents soldats de la garde et un personnel considérable de porteurs, guides, conducteurs, muletiers, avec de considérables bagages.

Laissant les diplomates partir en petits groupes, les cardinaux, en dépit d'un temps effroyable, se mirent en mouvement le 8 sur la route de Sienne, accompagnés de l'homme le plus affairé qui fût, le maître des cérémonies Pâris de Grassis, évêque de Pesaro. Puis sur un contre-ordre, ils durent modifier leur itinéraire et rejoindre le Saint-Père à Orvieto à travers le vent, la pluie et la boue. Ces changements d'itinéraires consternaient les agents de Florence chargés du ravitaillement : Nero écrivait de Montefiascone qu'il était sur les dents. Comment trouver assez de lits et de litières? que peut-il avec les malheureux quarante barils de vin et cette provision de chandelles qu'on s'est contenté de lui envoyer?

Sans souci de tant de tracas, Léon X était parti

le 11 pour Montefiascone où tout porte à croire qu'on fit honneur aux barils de Nero : il était le 12 à Vulsino, le 13 à Orvieto, le 15 à Castroplebe, le 16 à Cortone. Le 19 il faisait à Arezzo une entrée solennelle.

L'orateur de Venise, l'artificieux Marin Giorgi, l'y avait précédé quoiqu'il eût fait vraiment l'école buissonnière. Après un pèlerinage aux vignes de Montefiascone, puis au lac de Bolsena dont — chose assez rare chez les hommes de son époque — le site l'enthousiasma, il avait, plusieurs jours durant, chassé le lièvre dans les bois de Pienza en compagnie du châtelain Piscolomini, neveu de feu Pie III. Ces diplomates voyageaient en vrais *dilettanti*. A Arezzo, le Vénitien s'amusait des « capuces » que portaient uniformément les habitants : « On se croirait, écrit-il, dans un peuple de masques. Mais quelles capuces, même hermétiquement closes, résistent aux artifices d'un insinuant Vénitien? » « Belles femmes, s'écrie-t-il, bien plaisantes ! »

Après Arezzo la caravane s'embourba franchement : chemins atroces en pleines montagnes entre Mesena et La Verna. On tâche d'en rire, mais on a hâte d'être à Florence, la terre promise (1).

(1) L' « orateur » de Venise, Marin Giorgi, tient un véritable journal de son voyage, tandis que les différents représentants de Florence en rendent compte à leurs gouvernements ; enfin, Pâris de Grassis s'étend très longuement sur les incidents de la route, particulièrement les réceptions à Orvieto, Florence et Bologne. On pourrait ainsi reconstituer dans ses plus petits détails ces

On y arriva le 29 : le Pape descendit au couvent de San Biaggio, aux portes de la ville, cependant que le maître des cérémonies courait organiser l'entrée. Cet encombrant prélat s'agitait en mouche du coche ou, pontifiant, rendait avec gravité les oracles du sacré protocole, accusant en toute circonstance un profil un peu ridicule. Il passait sa vie dans les coulisses, distribuant les rôles, réglant les entrées. A Florence, il eut cent déboires. Les gonfaloniers de la Cité ne s'imaginent-ils pas — les faquins ! — de prétendre être traités sur le pied des sérénissimes cardinaux et, n'obtenant pas gain de cause, ne refusent-ils pas une place dans le cortège ! En voilà bien d'une autre : l'ambassadeur d'Espagne s'insurge, révolté d'être, depuis trois mois, toujours sacrifié aux envoyés français : sur une décision de Pâris, conforme à l'humeur présente du Pape, le Castillan jette feu et flamme et refuse le second rang au cortège ; l'envoyé de S. M. Ferdinand, Roi catholique, au second rang, quelle honte ! L'évêque de Pesaro, cependant, ne se laisse arrêter par rien et, vrai dictateur des convenances, commande les cloches, interdit les bombardes pour ne point effrayer les bêtes des cardinaux, médiocres cavaliers, et ordonne aux gens en deuil de quitter la cité. Le bon Pâris s'en revint exténué : le Pape, qui s'amusait de ses indignations, dit que tout était bien.

incidents sur lesquels nous passons rapidement, nous réservant de nous étendre ailleurs.

L'entrée du Pape fut un triomphe : la seigneurie avait organisé avec un luxe vraiment inouï la solennelle réception du pontife florentin, du fils du grand Laurent, orgueil de la charmante cité. Vingt, artistes célèbres, parmi lesquels les Sangallo, les Sansovino, les Andrea del Sarto, les Perin del Vaga, avaient, en quelque sorte, en ces circonstances institué un concours où, suivant l'expression d'un historien de l'art, il n'y eut pas de vaincus.

Cette fête magnifique, restée fameuse, a été décrite ailleurs (1) ; le prestigieux cortège romain se déroula dans un décor où l'antique Rome, avec ses arcs de triomphe, ses statues, ses obélisques et ses temples, semblait ressusciter dans la ville des Fleurs, sous la baguette de ces incomparables magiciens, les artistes de la Renaissance.

Le Pape, plus que tout autre sensible à de tels spectacles, restait soucieux. L'événement qui s'approchait, maintenant l'effrayait et déjà il se voulait ménager le Roi par un surcroît de préalables prévenances. Il faisait préparer des cadeaux, organisait des ambassades, disant que « le roi de France méritait de plus grands honneurs que les autres souverains. »

Après un séjour très rempli dans sa ville natale, il se remit en route le 3 décembre. Le passage des Apennins le mit à assez rude épreuve. Il faisait un froid vif et le pays boisé, cette magnifique

(1) Par le regretté Eugène Müntz.

région que franchit actuellement la ligne de Florence à Venise, était défoncé par de récentes averses. Le Pape, à cheval, souffrait de « sa fistule », mal incommode et tenace qui, le condamnant à une mort prématurée, avait, disait-on méchamment, contribué plus que toutes autres considérations à en faire l'élu du conclave. Le 7, il arriva souffrant aux portes de Bologne et incontinent expédia son maître des cérémonies, en éclaireur, dans la « grasse cité ».

Il fallait user de diplomatie ; Bologne était mal soumise depuis neuf ans que, brutalement, Jules II l'avait annexée aux États romains. Une occasion s'offrait de manifester son aigreur, elle n'y manqua pas. On laissa l'important Pâris s'agiter et parler, mais aucun de ses ordres ne fut exécuté. L'entrée du Pape, le lendemain, dans sa « bonne ville » fut lamentable. Aux portes point de clergé, point de magistrats : quatre misérables faquins apportaient au Pape de si grotesques baldaquins que les cardinaux se mirent à rire. Le Pape sourit amèrement et ne dit rien. Pas un cri de *Viva!* ne se fit entendre. L'avis unanime des témoins fut que l'entrée avait été d'un bout à l'autre scandaleusement, pitoyablement triste. J'en passe les détails.

L'avanie fut d'autant plus sensible que, manifestement, Bologne s'apprêtait à faire aux Français le plus triomphant accueil. Le lendemain en effet la foule, soudain joyeuse, courut aux portes dès qu'on sut que deux brillants cavaliers fran-

çais s'y étaient présentés. C'étaient d'ailleurs deux célèbres capitaines : le rude Odet de Foix, vicomte de Lautrec, s'avançait à cheval, « la mine arrogante et formidable », la figure balafrée « des grandes playes qu'il avait reçues », et à côté de lui le vénérable sire de la Trémoille qui, après quarante ans de combats, venait aux plaines de Marignan de se battre en jeune homme. Ils semblaient, avec leur nombreuse suite, des conquérants. Ce n'étaient cependant que des fourriers. Rôle difficile ! Bologne où se déversait toute une partie de l'Italie était fort encombrée et le nonce en France, Canossa, écrivait fort inquiet « qu'il craignait, lui, évêque, ambassadeur, comte et favori, de rester sans logement » et d'être réduit « à mettre son lit dans la cour (1) ».

Le Pape, cependant, se préoccupait du logis du Roi avec les deux capitaines. Son plan de séduction qu'il voulait exécuter rapidement exigeait que le jeune homme fût sous sa main. Il le voulait au premier étage du palais. Pâris, consulté, craignait des querelles entre gardes et, dans le palais, ces « mille fatuités » dont les Français sont coutumiers. Il voulait aussi que le roi se pliât au protocole, promît les génuflexions réglementaires, et il se mit à disserter copieusement du cérémonial. Le Pape, excédé, l'interrompit, le chargeant d'aller à ce sujet s'entendre avec le roi qui, d'après la

(1) Louis de Canossa à Jules de Médicis, 3 décembre 1515. (Archives de Florence, Fonds Médicis CIII.)

rumeur publique, allait arriver à Ponte-Reno aux portes de la ville.

***

Le Roi Très Chrétien s'était en effet arraché aux « honnestes dames » du Milanais et avait pris congé de Mme Camilla Scharampo, « la plus noble courtisane du monde », écrit avec une touchante conviction un diplomate vénitien. Le 3 décembre, en compagnie des « orateurs » et de leur suite, le Roi se mit en route, avec cinq mille chevaux et d'innombrables chariots portant de fastueux bagages.

Le brillant cortège, très gai, traversa le champ de bataille de Marignan où, dit un témoin, pourrissaient encore les morts de la grande journée. On eût dit de ces élégantes cavalcades que les vieux maîtres, les Orcagna ou les Lorenzetti, promenaient, en guise de moralité, à travers les cercueils et les squelettes. Mais ce n'était pas ici le « triomphe de la mort », mais au contraire celui presque insolent de la vie plus exubérante. C'étaient ces morts qui facilitaient et promettaient au Roi sa victoire diplomatique du lendemain.

François passa la journée du 4 à Plaisance, et, le 5, entra à Parme, où il fut reçu en maître incontesté du pays, la ville entière tendue de soie blanche aux fleurs de lis d'or et aux bordures multicolores. Le 6 au matin, il s'acheminait vers Reggio ayant

à ses côtés l'ancien doge Gritti, quand leur entretien fut soudain interrompu : ils étaient abordés par une petite cavalcade au milieu de laquelle cheminaient, très solennels sur leurs mules, les révérendissimes cardinaux Fieschi et Médicis, envoyés au-devant du Roi. Celui-ci leur fit grand accueil et, se plaçant entre les deux *porporati*, pénétra dans Reggio en cet équipage. « Cette belle ville est fournie de très charmantes femmes plus que je n'en ai vu dans ce voyage », écrit un Vénitien. Ces gens des lagunes ne perdent jamais leur temps : c'est un des traits curieux de tout cet épisode historique (1).

Aussi bien, tout le monde s'amusait fort à chaque étape, sans du reste perdre un instant de vue les affaires sérieuses ; à ce titre l'orateur ferrarais eut, entre Reggio et Modène, une amicale, mais vive discussion avec les cardinaux au sujet des droits qu'Alphonse d'Este, son maître, allait à Bologne faire valoir sur les pays qu'on traversait (2).

Blasé ou pressé, le Roi, cependant, ne laissait personne s'attarder aux délices de l'Émilie ; il

(1) Pendant que leurs collègues accompagnant le Pape notaient les moindres incidents, les diplomates près du roi en faisaient autant : la correspondance des agents vénitiens Contarini, Gritti' Grimani, des agents de Ferrare Miscomino et Pio, de celui de Mantoue Grossino, est fort détaillée ; d'autre part, Vettori, qui accompagnait le roi comme ambassadeur de Florence, parle de ce voyage dans son *Sommario* et le secrétaire de Duprat, Barillon, dans ses *Mémoires*.

(2) L'orateur de Ferrare Miscomino au cardinal d'Este, 9 décembre. (Archives de Modène, Lett. di principi esteri.)

voyageait si vivement que les légats, distancés et éreintés, crièrent grâce : « Que Sa Majesté, lui écrivait Médicis en cours de route, ne voyage pas ainsi, *presto*, *presto*, car nous sommes des prêtres et non des soldats, des Italiens et non des Français, et plus âgés que Sa Majesté (1). » Le Roi souriant ralentit la marche. Il s'arrêta vingt-quatre heures à Modène et s'en vint, le lendemain, 10, coucher à Ponte-Reno, dans une misérable auberge à trois milles de Bologne.

Avant même d'y arriver, il fit deux rencontres qui, à des titres divers, l'égayèrent fort. Tout d'abord sa très jeune tante Philiberte de Savoie, mariée depuis peu au valétudinaire Julien de Médicis, frère du Pape ; elle arrivait traînée dans une litière couverte d'or par deux admirables « coursiers blancs que menaient des pages drapés de velours cramoisi strié d'or ». On échangea de « grandes caresses » (la petite tante avait vingt ans) et on ne se sépara qu'au crépuscule, car la « magnifique » princesse ne rentra à Bologne, en grand tapage, qu'à la lueur de cent torches.

Pâris de Grassis, bouffi d'un puéril orgueil, avait à son tour abordé le souverain. Il exposa l'objet de sa haute mission : initier le Roi Très Chrétien aux mystères du protocole romain. François prit hélas ! la chose de façon légère et presque goguenarde. Il était, ajouta-t-il, le serviteur de

(1) Le cardinal de Médicis à Laurent, 9 décembre 1515. (Archives de Florence, Fonds Médicis LXVI.)

Sa Sainteté, consentait à baiser très dévotement le pied, la main et la face du Saint-Père : il le ferait même à deux reprises, car il cherchait des prétextes à prolonger les conférences, entendant vider une fois pour toutes les questions en suspens : il assisterait même à une messe solennelle le dimanche suivant (on était au lundi), et y servirait le Pape en bon fils soumis. Il allait, en ce qui concernait le protocole, donner à Pâris deux de ses chambellans qui régleraient ces petites choses. Froissé de ce ton léger, encore que courtois, l'insupportable chef du protocole répliqua vivement que Charles VIII, quoique stylé fort au long par Burcard, maître des cérémonies, son prédécesseur, avait au consistoire commis mille bévues, traitant — l'ignorant ! — en simples clercs les éminentissimes cardinaux. « *Oh!* riposta François, *en cela comme en bien d'autres choses, je ne ressemble guère au roi Charles!* » Sur ce mot qui en disait long, il congédia, du reste très gracieusement, l'évêque de Pesaro et six cardinaux survenus — nouvelle ambassade du Pape empressé à plaire (1).

François ne garda de ces cardinaux que le seul San Severino, son meilleur agent dans le Sacré Collège. Débarrassé des importuns, le Roi voulait en effet conférer avec ses conseillers : les Duprat,

(1) Cette entrevue entre le roi et Pâris de Grassis est racontée avec un grand luxe de détails par celui-ci dans son journal. Le roi s'est assurément moqué le plus galamment du monde de ce pauvre chef du protocole qui raconte tout avec une naïveté et une vanité qui arrachent vraiment des sourires au lecteur.

les Boisy, les Briçonnet, les Bonivet et autres. Ce fut dans ce « conseil des ministres » que fut arrêté, du côté français, le plan définitif de l'entrevue. Au loin Bologne s'allumait de mille feux. Cependant dans une misérable chambre de l'humble taverne, autour de ce roi de France, ces hommes graves, dont les faces ambiguës disaient la ruse, délibéraient avec sang-froid et astuce : leurs physionomies se composaient et ils se distribuaient les rôles sûrs du succès : ils parlaient de l'Italie où l'influence française s'allait définitivement établir ; ils parlaient peut-être aussi de ce Concordat, fin de tant de légistes leurs ancêtres, dernière pensée de Louis XI. Et ainsi ils préparaient, bien loin de France, au clergé de France « ces chaînes d'or », dont on devait parler un jour et qui s'allaient forger au creuset de Bologne. Qui se fût douté que le sort d'un grand et lointain pays se débattait ainsi en si humble lieu?

A Bologne, cependant, les délibérations étaient plus puériles. Pâris ayant fait grand état des « gentillesses » du roi, le Pape en fut infiniment joyeux. Dans son allégresse, inexplicable, il accorda aux dix-sept cardinaux, pour le lendemain, une collation que ceux-ci réclamaient à cor et à cri. Il fallut organiser ce festin. Le Pape, d'autre part, parut sensible à cette « dévotion » extrême avec laquelle le Roi avait requis la grand'messe : il la fixa non au dimanche, mais au jeudi, car lui, voulait brusquer l'entrevue. Pâris fut chargé de pré-

parer une cérémonie éblouissante. On ne se coucha donc que fort tard au palais apostolique comme à la taverne de Ponte-Reno. Mais tandis qu'à l'auberge on préparait une conférence politique, au palais on réglait le menu d'un déjeuner et l'ordonnance d'une messe. C'était bien la double veillée des armes qui convenait à cette bataille diplomatique, chacun s'apprêtant au rôle qu'il allait jouer : le Pape à se faire encenser, le roi à se faire enrichir.

***

Dès l'aube du 11 décembre 1515, le chemin qui menait de Ponte-Reno à Bologne se trouvait étrangement encombré. Les diplomates de Venise, qui, en gens pratiques, s'en étaient venus dès la veille coucher en leur logis de Bologne, eurent peine à se frayer une route jusqu'au Roi avec lequel ils entendaient entrer en alliés et en vainqueurs. François, qui venait de quitter son auberge, les accueillit, toujours affable et souriant, le chapeau à la main. Il cheminait entre les deux légats, devisant avec eux le plus joyeusement du monde. Quelques pas plus loin, il accueillit à miracle et assaillit d'une grande accolade Laurent de Médicis, glorieux comme un paon, qui amenait la garde suisse du Pape : car ces infortunés Helvètes devaient, cruelle consigne, servir d'escorte au prince qui avait si bien taillé « ceux des

Cantons » à Marignan ; c'était presque le triomphe renouvelé des Romains.

A la porte San Felice, grande et magnifique compagnie. C'étaient les dix-neuf cardinaux, qui, de bon matin, avaient revêtu la solennelle et coiffé le formidable chapeau. Leur doyen San Gorgio s'avança. Ce vieillard, qui avait vu dix pontifes passer sur le siège de Pierre, dut avouer que jamais prince ne s'était si galamment comporté que le « gentil roy » vis-à-vis des révérendissimes cardinaux. Car mettant, à leur vue, précipitamment pied à terre, ce grand souverain se découvrit, ce que Charles VIII n'avait point fait même devant le Pape. De plus, au discours pompeux du doyen il répondit avec infiniment de grâce qu'il désirait, foi de gentilhomme, « voir arriver une foule de biens et de commodités aux seigneurs cardinaux comme à ses pères et frères ». Ayant enfin embrassé — ce qui est superbe — les dix-neuf cardinaux, il se plaça entre les deux « diacres », son ami San Severino et le fastueux Hippolyte d'Este.

Le cortège, ainsi grossi, pénétra dans la ville par la porte San Felice à une heure de l'après-midi, si resplendissant que le maître des cérémonies avoue n'en avoir jamais vu de plus beau.

En tête, les deux cents arbalétriers du Saint-Père dans l'éclatante livrée blanche et rouge liserée de vert : leurs énormes trompettes d'argent sonnaient, mêlant leurs fanfares déchirantes au chant des cloches qui, des cent dix-neuf campaniles,

appelaient le peuple à l'allégresse. Les deux cents gentilshommes de la garde du Roi qui suivaient étaient vêtus de soie et d'or ; à leur tête marchaient le sénéchal de Normandie et, dans un costume éblouissant, ce sire de Saint-Vallier à qui les exploits de Diane de Poitiers ont assuré l'immortalité ; puis c'étaient les hérauts de la cour, drapés de simarres d'azur fleurdelisées d'or, les pages de la maison vêtus de cramoisi, les officiers domestiques portant chacun la livrée de leur fonction, drap d'or et velours, et, les éclipsant tous, leur chef, le grand écuyer Galéas San Severino, le plus fastueux seigneur de Lombardie, frère du cardinal. On apercevait alors le groupe considérable des « familles » cardinalices, prélats en violet, en pourpre, en vert, en écarlate, soie et dentelles, et, derrière eux, une « brigade » éblouissante de seigneurs italiens, nobles Florentins à figures glabres, patriciens romains portant la barbe longue, les uns descendants très orgueilleux de riches banquiers, les autres petits-fils de bandits célèbres, mais tous portant en drap d'or, en pierreries et en joyaux, la livrée de leurs énormes fortunes. Dans la troupe des vingt ambassadeurs qui cheminait ensuite, Italiens et étrangers, les Vénitiens, glorieux et éclatants, attiraient l'attention, drapés dans ces toges de soie lie de vin que Titien et Tintoret nous ont rendu familières. Mais quel groupe pouvait éclipser l'interminable et lente théorie des cardinaux drapés de pourpre et d'hermine qui,

solennellement, s'écoulait, devançant le Roi Très Chrétien?

François s'avançait à cheval entre les deux cardinaux diacres. Vêtu d'une simarre de soie noire et argent et coiffé d'un béret de velours noir avec magnifique panache de même couleur, il avait à la main un court bâton; il montait un admirable cheval bai tout entier caparaçonné de velours noir à houppes d'or.

Qu'on s'imagine dans ce prestigieux appareil, dans ce costume à la fois sombre et magnifique, non pas cette royale et splendide physionomie, que Titien nous a léguée, mais ce fin, élégant, exquis gentilhomme de vingt ans dont une miniature de notre Bibliothèque nous livre le type charmant, ce profil d'une si classique beauté qui se détache sur les médailles de Matteo del Nassaro, de Vérone, cette taille de demi-dieu qu'exaltaient vingt ans après les diplomates vénitiens, alors élancée dans sa robustesse, et, sous cette toque de velours noir, ce teint légèrement rosé et comme nacré, encadré de longs cheveux bruns, que Raphaël allait, d'une touche exquise, peindre sur le mur de ses Chambres.

L'admiration, aussi bien, fut générale. Le chroniqueur Paul Jove, mêlé à la foule, s'en faisait l'écho. « Le visage est très beau, écrit-il, les mains sont minces, une taille au-dessus de l'ordinaire et le tout plein de feu et de vigueur. » Aux yeux de ce peuple d'Italie pour lequel, surtout en ces

siècles de folie artistique, la beauté fut toujours un mérite et presque une vertu, c'était réellement pour le Roi une force déjà que cette physionomie où la majesté se mariait à la grâce : la *bellezza!*

Il souriait, saluant le peuple qui, en énorme liesse, criait : « Francia ! Francia ! »

Derrière lui les princes occupaient une seule ligne : Charles de Montpensier, connétable de Bourbon, d'une si mâle allure, qui depuis..., mais il était alors le digne confident du Roi, le duc de Vendôme, le duc Antoine de Lorraine et de Bar, Louis d'Orléans, le fils du héros Dunois, duc de Longueville et prince de Neufchâtel. Mais, encore qu'ils fussent tous ou du sang de France ou princes souverains, ils sollicitaient moins la curiosité que leurs suivants, trente capitaines, fameux depuis vingt ans en Italie, d'Aubigny, La Trémoille, Bayard, Lautrec et autres, soldats de Fornoue, Ravenne, Marignan, auxquels se mêlaient les futurs chefs de l'armée de François ; dans leurs rangs passait plus obscur l'homme dont le nom allait remplir le siècle, Claude de Guise. Laurent de Médicis, qui, on ne sait par quel mirage, se tenait pour capitaine, s'était mêlé à ces guerriers, ainsi que deux princes italiens, Saluces et Gonzague.

C'était avec une moindre attention qu'on laissait passer la petite cohorte des ministres du Roi, gens déjà grisonnants : en tête, Boisy, duc de Roanne et grand maître de France, et le chancelier Duprat qui avait pour ce jour remplacé sa modeste tenue

de bourgeois par une robe de drap d'or fourré d'hermine.

Les archers et arbalétriers de la garde royale, six cents, portant sur leurs habits brodés d'or la salamandre de François, et enfin les arbalétriers à cheval, vêtus de leur costume multicolore, fermaient ce cortège, resté sans pareil dans les fastes de cet âge.

Il se développait tout droit de la porte San Felice à la place, par l'immense et charmante via San Felice, ornée par surcroît, écrit un témoin, d'arcs de triomphe « à la mode d'Italie » avec des inscriptions à la louange du Roi.

A deux heures, l'éblouissant cortège s'épandait sur la vaste place où sonnaient, au pied des hauts palais, les trompettes d'argent. Le Pape, qui occupait le second étage du palais apostolique, oublieux de toutes les règles de l'étiquette (Pâris de Grassis, hélas ! était en bas), se précipita à la fenêtre : il était trop amateur de beaux spectacles pour sacrifier celui-là aux convenances de son rang. L'agent de l'Empereur, qui s'entretenait avec Léon, plaidant sans doute contre la France et essayant de préparer à sa façon l'entrevue, découragé, le suivit au balcon.

***

Les appartements du Roi avaient été préparés au premier étage du palais. Ce vaste édifice est

situé à gauche de la basilique : à la façade se dressait, déjà depuis quarante ans, la Madone de Nicolao dell' Arca, et c'est l'imposant escalier, construit cinq ans auparavant par Bramante, que le Roi emprunta pour gagner ses appartements. C'étaient ceux des gonfaloniers de Bologne. L'historien Paul Jove, qui faisait là le métier de *reporter* au sens exact du mot, interrogeant, furetant, notant les plus petits détails, était allé visiter le logis ; il avait vu quatre grandes chambres somptueuses, satin cramoisi à flammes d'or, velours cramoisi à filets d'or, satin azur et brocart d'or.

Gracieusement, le Roi pria à sa collation quatre cardinaux : Dovizzi da Bibbiena et Jules de Médicis, les deux favoris de Léon X qu'il entendait spécialement séduire, l'un des futurs négociateurs du Concordat, le cardinal Pusci, invité pour la même raison, et un des cardinaux du parti français, Bandinelli Sauli ; le choix était habilement fait. Le local était « petit et bien chauffé » : le repas fut intime et joyeux : le Roi, déjà tout à son œuvre de séduction, y fut infiniment gai et délicatement flatteur ; vers la fin du repas, les diplomates de Venise vinrent en prendre leur part. Ils étaient toujours partout, et inquiets dès qu'ils savaient le Roi en d'autres mains.

Cependant, les seize autres cardinaux étaient montés chez le Pape et y prirent leur collation. Mais Léon X refusa d'en toucher un seul mets,

indice de très vive émotion chez ce grand mangeur. Pour assuré qu'il fût de son génie, il se sentait inquiet.

Durant ces doubles agapes, le palais, dont les portes étaient restées ouvertes, — les princes, en ces âges de fidélité monarchique, se gardaient moins que nos plus petits ministres, — avait été littéralement envahi ; une multitude énorme et disparate remplissait couloirs et escaliers. La salle même où le Saint-Père allait recevoir le Roi était à ce point comble qu'on craignit un moment un effondrement.

Les cardinaux, sortant de leurs agapes, y étaient arrivés en *cappa* de pourpre et *aubes* de dentelles. C'étaient presque tous gens de marque. Si nous pénétrons, en effet, derrière le chroniqueur, dans cette salle historique, nous y apercevons, entre autres, les deux cardinaux de la Rovère (l'un d'eux est chancelier de l'Église), neveux de Jules II, qui assistaient aussi, très philosophes, à l'épilogue imprévu de l'âpre lutte naguère engagée entre leur terrible parent et la race des Valois ; voici le fastueux San Severino, le plus riche et le plus endetté des princes de l'Église, véritable *condottiere* ecclésiastique, excellent cabaleur, jadis frappé, dépouillé, excommunié par Jules, et qui aujourd'hui triomphe, âme du parti français ; voici le célèbre cardinal d'Este, le Mécène de Ferrare, protecteur de l'Arioste, rival en magnificence de San Severino, par surcroît diplomate insinuant, qui

vient ici chercher, pour son frère de Ferrare, Modène de Reggio (1) ; voici le riche Farnèse, le fondateur de la célèbre maison, que quinze ans après, nous retrouverons pape sous le nom de Paul III ; et passant les Orsini, les Colonna, patriciens pourprés, les de Prie et de Clermont-Lodève représentant le clergé français, voici Jules de Médicis, le futur pape Clément VII, qui vient de saluer le connétable de Bourbon sans se douter du rôle funeste que jouera dans sa destinée ce rude personnage ; voici le fin écrivain Dovizzi, l'ancien précepteur du Pape, le « Bibbiena » à la figure acérée, ambiguë, que Raphaël nous a transmise ; voici le savant canoniste d'Accolti, « maître en l'un et l'autre droit », qui tout à l'heure sera avec Pucci le négociateur du Concordat, prélats l'un et l'autre nourris de doctrine, et voici le groupe des prélats florentins, la *camarilla* du nouveau pontife.

De bonne heure, Léon X avait gagné son trône, portant la tiare et la chape d'or, et ouvert le consistoire. L'avocat consistorial Stefanuzio avait débité un petit discours sur la nécessité de combattre le Turc. Simple formalité : les Croisades étaient loin. Le roi de France fut alors introduit.

Il entra, suivi de ses seigneurs et ministres, ayant eu peine à fendre la foule dans l'escalier de Bramante et retenu, une demi-heure durant, dans

(1) C'était lui qu'avait suivi à Bologne l'Arioste, son protégé

la cohue, il en riait encore. Les rois absolus s'amusent de ces seuls obstacles.

Il marcha vers l'estrade et, arrivé à quatre pas, enleva sa toque, fit trois génuflexions, avança encore et baisa le pied, la main et la face du pontife, l'air riant et joyeux, écrit l'évêque de Pesaro. Il parla, disant sa joie de se voir face à face avec le vicaire du Christ Notre-Seigneur. Léon, l'étreignant avec amitié, lui répondit (« en français », ce qui fut très remarqué) avec une courtoisie parfaite : avec componction, l'aimable Pape reportait à Dieu le mérite de ces heureux événements. Fallait-il entendre par là le sanglant échec des Suisses, ses alliés, à Marignan? Le Pape, aussi bien, entendait qu'on oubliât qu'il était ici un vaincu ; il faisait à mauvais jeu bonne figure et voulait faire mine de triomphateur indulgent ; ce vaincu fut condescendant au possible. Jamais, dit son maître des cérémonies, il ne déploya plus de grâce dans l'art de bien dire, exalté qu'il était par son désir de plaire, d'éblouir et de subjuguer.

Il crut sans doute y avoir réussi, à voir l'attitude modeste du souverain et surtout à entendre le discours onctueux, humble, presque obséquieux de Duprat. Avec l'imperturbable sérieux d'un pince sans rire professionnel, le dos voûté, le front bas, Duprat, ce vrai vainqueur, parlait presque en vaincu, soumis et tremblant, s'humiliant à une incroyable profondeur. « Bienheureux Père, le Roi très chrétien vous reconnaît pour le très saint

vicaire de Dieu Jésus-Christ sur la terre ; il voit en Vous le chef invincible du peuple chrétien... Il Vous révère comme le Père souverain indulgent de toute l'humanité ; les mains tendues, les bras ouverts, il vénère en Vous, avec le plus pieux respect, un homme divin. Il Vous dévoue et Vous offre, à Vous et au siège apostolique, toute sa puissance, ses flottes, ses armées, ses duchés, « son royaume. Il s'offre lui-même avec empressement..., etc., etc. » On en eut pour une heure de ce style. Qu'on songe à l'éloquence généralement sèche et cassante du plus autoritaire des hommes d'État français (1). Qu'on songe surtout que, derrière ces révérences, il y avait le désir, et presque, tant était grande sa confiance en son astuce, la certitude d'arracher au Pape tout ce qu'on pouvait en tirer ! Quelles comédies valent en humour ces scènes de mystification politique (2) ?

(1) Qu'on se rappelle les querelles successives du chancelier avec le surintendant Samblançay, avec le connétable de Bourbon et, sans aller chercher ailleurs, avec le Parlement et l'Université au sujet du Concordat. Le chancelier apporta à ces luttes une âpreté qui n'excluait pas la souplesse, une violence et une dureté qui, du reste, eurent toujours gain de cause, puisque le Concordat fut imposé aux corps opposants, le connétable banni et le surintendant pendu. Il faudrait renvoyer aux travaux de Paulin Paris, de MM. Hanotaux, Spont, Jacqueton, etc., plus qu'à la *Vie de Duprat* par le marquis du Prat, qui est naturellement fort édulcorée encore qu'intéressante. L'histoire complète du Concordat donnerait l'occasion de peindre en pied le personnage en lui rendant du reste la justice qu'on lui a souvent refusée. « Le plus malfaisant des bipèdes », dira de lui un de ses ennemis personnels, François de Peguillon. Il était abhorré : mais c'était un homme d'État ; bien peu sont populaires.

(2) Il va sans dire que Pâris de Grassis, qui, la veille, à Ponte

François entrait, lui aussi, avec brio, vraiment, dans ce rôle singulier ; il se voulait découvrir chaque fois qu'un mot d'obéissance était prononcé ; mais le Pape, gêné à la fin de tant de courbettes, lui en fit défense. Le discours du ministre fini, le Roi approuva encore « par une humble inclination de la tête et des épaules ». D'écouter et de voir tant de bonnes choses, le pontife se rassérénait, manifestant, par une physionomie triomphante et quelques paroles rapides, la joie que lui causait tant de soumission. On était loin des appréhensions et des grandes phrases de Viterbe, d' « Attila » et de « saint Léon » !

Les compagnons de ce singulier « Attila » furent admis à baiser les pieds de ce très moderne Léon. Mais, cependant, le Pape tremblait, craignant, on ne sait pourquoi, une parole sciemment ou non imprudente, une algarade du Roi qui l'eût forcé, sur un point quelconque des questions en litige, à une réponse publique. Il se leva soudain avec vivacité, saisit la main du Valois et, à travers la foule étonnée, l'entraîna dans sa chambre à coucher, ce que n'avait nullement prévu le pro-

Reno, s'était, en bon chef du protocole — on voit que l'usage ne date pas d'hier — fait communiquer le discours, n'avait rien trouvé à y modifier et l'avait déclaré fort beau. Il le reproduit en latin ; Barillon, secrétaire du chancelier, qui en avait une autre copie, le reproduit également. Paul Jove, mêlé à la foule, dit qu'on n'entendit pas un mot du discours en dehors du cercle que formait la cour pontificale. En somme, tout cet encens ne brûlait que pour les narines de la Curie ; on avait soin de n'en pas faire parvenir le fumet jusqu'à l'assistance.

tocolaire Pâris de Grassis, maître des cérémonies.

Arrivé devant son lit, le pontife, très simplement, y déposa sa tiare et sa lourde chape. Les trois couronnes pesaient à ce front de dilettante. Le Roi s'était approché de la fenêtre en silence : il affectait de regarder avec un sourire la foule qui bruissait. Au fond il songeait à bien autre chose. La grande scène diplomatique se préparait.

On n'en connaît, hélas ! que quelques détails.

Doucement, le Pape s'approcha de la fenêtre, prit le bras du fier paladin avec des paroles amicales et badines (1). Et, soudain, très habilement le rusé souverain prit l'offensive. Se retournant, il dit : *N'est-il pas vrai, Saint-Père, que vous maintiendrez et conserverez en France la Pragmatique?* Le chancelier soutenait plus tard, pour les besoins de la cause, que c'était en toute sincérité que la requête avait été formulée (2). Nous savons ce qu'il faut penser de l'attachement que pouvait avoir pour ce dernier monument des libertés françaises ce Valois, digne successeur de Louis XI, et vrai ancêtre, par la pensée, de Louis XIV.

Le Pape, cependant, y fut pris. Très effrayé — car la bombe tombait d'aplomb et sans précaution préalable — il se récria. Pour rien au monde il ne

(1) Pâris de Grassis avait fait au pontife une suprême recommandation : que le pape ne portât point la main à sa barrette quand il se montrerait à la fenêtre avec le roi ainsi que l'avait fait — quelle inconvenance ! — Alexandre VI avec le roi Charles VIII. Le Pape garda donc sa barrette sur la tête.

(2) Discours (manuscrit) de Duprat au Parlement.

consentirait à maintenir cette « constitution schismatique ». Et se décidant à jouer sur la carte du Concordat que si soigneusement Duprat avait d'avance savamment biseautée : *Il fallait*, ajouta-t-il insinueusement, *qu'au lieu d'ycelle on fist un Concordat qui fust semblable* (1). Le Roi dut frémir de joie. Il se récria à son tour, dut parler, comme l'eût fait un vrai suppôt de l'Université, des libertés gallicanes, de l'indépendance de son Église. Léon dut à son tour plaider longuement la cause du Concordat, dépenser, pour enfoncer cette porte ouverte, tous les trésors de sa dialectique, car, sans qu'on en sût les termes, la discussion dura trois heures, et il semble bien que ce seul sujet y ait été débattu.

A six heures, le Pape, persuadé qu'il venait à grand'peine d'ébranler le Roi, le congédia avec grâce ainsi que le Sacré Collège et le corps diplomatique. Les Vénitiens suivirent, sans qu'on les en priât, le souverain dans ses appartements : ils entendaient insister pour que le Roi envoyât des renforts devant Brescia. En réalité, ils voulaient savoir ce qui s'était dit. Ils durent être déçus : la Pragmatique les intéressait moins que les menées de l'agent autrichien à Bologne, diable d'homme qu'ils allaient faire spécialement espionner, écrivaient-ils à leur Sénat.

Les barons français ne s'inquiétaient pas beau-

(1) Barillon, *Mémoires*.

coup de toutes ces affaires. Le Pape leur avait plu. « Il avoit la mine d'estre ung bien honneste homme de bien, écrit l'un d'eux... *Et estoit craintif et si ne voyoit clair* (1) », ajoutait-il faisant allusion à l'air visiblement ému du Pape et à sa myopie. *Et si ne voyoit clair*, eût pu écrire François lui-même à sa mère après la première entrevue. Car Léon, ce soir-là, s'endormit assuré peut-être qu'il ferait accepter au Roi l'idée d'un Concordat, mais non sans peine. « Et si ne voyoit clair ! »

***

Il était cependant vaguement inquiet, encore sous le coup de la surprise d'avoir trouvé une souplesse si enveloppante chez son « paladin ». De plus en plus, il entendait abréger l'entrevue, puisque, aussi bien, souverain et ministre avaient rendu si complet hommage à sa toute-puissance. « Il fallait, prétextait-il, craindre une catastrophe de cette grande réunion d'hommes. » La grand'messe dite à San Petronio, il importait que les Français s'en allassent : Bologne était, à son avis, trop près encore de la route de Naples (2).

(1) FLEURANGE, *Histoire*.

(2) Cette crainte du « voyage de Naples » était constante. Florence, proposée comme lieu de rendez-vous, avait été rejetée comme étant trop près de Rome et de Naples. L'on craignait, dit Pâris de Grassis, « quelques nouveautés » du roi de France. Le cardinal de Médicis avait tout fait pour que l'entrevue eût lieu plus au nord et même à Bologne, s'il faut en croire l'anonyme Florentin, il n'était pas rassuré.

Cette grand'messe, il voulait qu'elle fût pour la puissance pontificale un second triomphe. Il dépêcha donc de bon matin Pâris de Grassis au premier étage, chargé pour le Roi d'une mission délicate. François consentirait-il, au cours de la cérémonie, à se confesser et à communier de la main du Saint-Père? Le malheur voulait que le Roi, certes croyant, n'était point, dit Brantôme, un « bigot », encore moins un sot. L'idée de cette communion publique lui souriait moins que chose au monde. Il se souciait peu de mêler les sacrements à la comédie qui se jouait, et encore moins, quoiqu'il eût, la veille, pu mesurer la distance d'un Léon X à un Grégoire VII, de donner au pontife la plus petite tentation de rééditer l'hostie à la main, même toute proportion gardée, la célèbre scène de Canossa. Il refusa tout net, disant simplement qu'il avait récemment communié. Mais, ajouta-t-il avec une parfaite ingénuité, les seigneurs de sa suite le représenteraient à la table sainte, trente si l'on voulait. Le Pape dut se contenter de cette monnaie.

Sur tout le reste, au surplus, François se montrait le plus accommodant des princes : « Le Roi consentira-t-il à porter durant quatre pas la traîne du Pape? — Durant toute la cérémonie si l'on veut. — Veut-il bien offrir l'eau bénite au Saint-Père? — Non seulement lui, mais tous les princes. — Agrée-t-il de recevoir le baiser de paix du Pontife? — Pas de plus grand bonheur... » Tout était

à l'avenant, si bien que Pâris, séduit par tant de bonne grâce, s'en revint chez le Pape sans s'apercevoir que sa mission avait échoué sur le point essentiel. Puis l'affairé personnage courut à San Petronio organiser ses estrades, et Dieu sait qu'il ne nous fait pas grâce d'une poutre ni d'une guirlande.

Ces graves débats avaient rempli la matinée ; le Pape, après la collation, sortit de ses appartements à une heure pour s'en aller rendre au Roi sa visite « familièrement », écrit l'Autrichien. A cette nouvelle, François se précipita à sa rencontre. Mais la foule était derechef si dense que, dans le vaste escalier, ils ne pouvaient s'aborder ; ils en riaient tous deux, si pressés que force fut d'appeler les hallebardiers. Ils s'abordèrent sur des plaisanteries et gagnèrent la chambre du Roi où Léon, suivant sa tactique, s'attarda peu : mais François provoqua une autre entrevue dans la soirée (1). »

Comme toujours, les Vénitiens, le Pape parti, se précipitèrent chez leur royal allié. Ils ne le rencontrèrent point : il était allé faire, à San-Domenico, un pèlerinage d'artiste plus que de dévot au charmant tombeau de saint Dominique, ce chef-d'œuvre de Nicolas Pisano auquel l'infatigable Michel-Ange venait de donner une nouvelle beauté.

(1) L'agent autrichien, qui jouait le rôle de surveillant plus que d'ambassadeur, signale avec soin chaque entrevue à Maximilien. C'était lui que de leur côté les Vénitiens faisaient espionner tant et plus.

De retour au palais, il trouva les inquiets Vénitiens. Aussi bien, il en parut charmé et ne sembla pas vouloir faire mystère de son dernier entretien avec Léon. On avait, dit-il gravement, conféré d'une croisade ; le roi de Hongrie était menacé par le Turc. « Mais que faire sans Venise, avait objecté le roi, et que peut Venise tant qu'on ne lui aura pas rendu son bien, Vérone et Brescia ? » Le Saint-Père avait alors promis qu'il allait à cet effet s'entremettre près de l'Empereur. « De quelle nature est l'alliance de Votre Majesté avec le Sénat ? avait demandé le Pape. — Offensive et défensive, sauf contre le Saint-Siège », avait riposté François. Le Pape est en liesse, » ajouta-t il. Grimani dut comprendre : le Roi avait saisi avec bonheur la première occasion de rappeler à l'agent de Venise que, seules, Vérone et Brescia étaient en cause, et que la question de Ravenne et de Cervia ne se posait pas.

Pendant que Grimani, pour confirmer le Pape en ses bonnes dispositions, sollicitait et obtenait de lui une entrevue, François donnait audience de son côté. Les diplomates, qui constituaient à Bologne une sorte de Congrès, s'agitaient à l'égal de leurs collègues des Lagunes. Le Roi les reçut tous. Et tout d'abord l'Angleterre et l'Espagne, deux ennemies de la France. « Il était venu, dit-il aux orateurs, ainsi qu'il convient à un prince chrétien pour baiser les pieds du Pape (la formule devenait fatigante) : il voulait en profiter pour travailler à

la pacification de la Chrétienté : il y avait eu sans doute entre leurs maîtres et lui de grandes batailles, mais, nouveau roi, il était le plus chaud partisan d'une paix perpétuelle entre les princes chrétiens » et ils en discutèrent.

La petite République de Sienne vint à son tour représentée par un cardinal : le Roi l'accabla sous les fleurs. Ses bons amis de Sienne... amitié constante..., protection assurée. Mais avec le Portugais, il y eut plus de débats. Il semblait à Bologne l'ami de l'agent autrichien, et il invita d'un ton très net le Roi Très Chrétien à dénoncer l'alliance vénitienne. Ces gens de Venise étaient, dit-il, de mauvais chrétiens, prêtant leur appui à toutes sortes de mécréants d'Asie et d'Afrique contre ces bons chrétiens de Portugais. Tous ces chrétiens, bons ou mauvais, étaient, on le pense bien, simplement des rivaux coloniaux : Vasco de Gama et Albuquerque ayant donné en Extrême-Orient ombrage aux Vénitiens, on les desservait près du soudan d'Égypte et d'autres potentats musulmans. Le Portugais s'en indigna. Le Roi, fort sagement et doucement, répondit qu'il ne convenait point à un prince d'abandonner ses alliés après une commune victoire. Quelques jours après, c'était encore l'alliance vénitienne qu'attaquait devant le Roi avec une singulière âpreté l'ambassadeur espagnol. L'orateur florentin, ennemi né de Venise, se faisait avec complaisance l'écho de tous ces propos rancuniers. C'était contre la République de Saint-Marc

une levée de haines pareille à celle qui avait groupé en 1508 les coalisés de Cambrai ; mais l'aventure avait vraiment trop mal tourné pour Louis XII : son successeur n'entendait nullement se laisser entraîner contre ses amis de la veille (1). L'agent de Maximilien cependant attisait les haines : mais forts de la fidélité du Roi, les Vénitiens contreminaient toutes les batteries et bravaient toutes les colères, se promenant « enflés comme des tumeurs », écrit haineusement l'Autrichien, et entourés de clients.

Pour tout ce monde, la grosse affaire était l'équilibre européen ! Pour François et son entourage, c'était sans doute la Pragmatique, le Concordat. Le Roi continuait sa comédie et, avançant son dessein, feignait de défendre hautement la constitution de Bourges : il eut ce jour-là une discussion avec le cardinal d'Accolti, désigné comme légat pour cette spéciale négociation. Le savant canoniste avait déclaré au Roi avec le plus de respect possible qu'il le considérerait comme schismatique et séparé, s'il maintenait la « pestilence » de Bourges : François s'était récrié, très ému en apparence, mais affectant de ne point prendre son parti de cette fausse revirade. Et pour inquiéter le Pape, ses gens, au dire des Vénitiens, répétaient

(1) On se rappelle quelle duperie avait été pour Louis XII a ligue de Cambrai. On l'avait brouillé avec Venise, employé à battre à Agnadel ses alliés de la veille, puis Jules II avait profité de ce succès pour s'arranger avec Venise contre le roi de France. Rien n'avait plus aigri Louis XII contre l'Europe et le Pape.

que la reculade était de l'autre côté et que leur souverain était parvenu à faire confirmer purement et simplement par le Saint-Père la Pragmatique Sanction.

Au fond, sauf dans l'entourage de Duprat, on ne s'occupait décidément pas beaucoup, du côté des Français, des négociations de tout ordre : les capitaines s'en allaient par les belles rues de la « grasse ville », bruyants badauds, s'il faut en croire le *Loyal serviteur*, tapageurs, mystificateurs, bons enfants, partout bien accueillis.

Ce soir du 12, Madame de San Severino en rassembla quelques-uns à sa fastueuse table. Ce fut chez la Milanaise une splendide fête : les ministres Boisy et Duprat s'y rencontrèrent avec les cardinaux d'Este, Cornaro, Cibo et de gracieuses dames de Bologne, dona Pepoli, dona del Coreggio, etc., probablement dans les somptueux atours chers aux Titien, aux Lotto et aux Véronèse. A la fin du souper, une invasion de gens travestis et masqués vint ranimer la gaieté, lutinant les dames et intriguant chacun le mieux du monde. L'un d'eux était François lui-même qui, sortant à onze heures de son second entretien avec le Pape et de sa sixième conférence de la journée, — car tout n'est pas fleurs à ce métier de roi, — joua, but et dansa ; un bal s'organisa jusqu'à une heure du matin (1). Ce Valois, joyeux compagnon, s'y

(1) Miscomino au duc de Ferrare, 13 décembre (Archives de Modène.)

amusa fort : vraiment il en avait le droit, après tant de diplomates et de canonistes entendus. Ses affaires ne prenaient-elles pas, du reste, une face bien riante?

***

La basilique San Petronio était, à cette époque, à peu près dans l'état où nous la trouvons présentement. Sa façade, restée jusqu'à notre âge inachevée, offrait déjà à l'admiration des artistes son portique orné des merveilleuses sculptures de Jacopo della Quercia : les scènes de la Genèse et de la vie du Christ. On ne trouvait plus en 1515, devant le parvis, cette statue de Jules II que, dans un jour de révolte exaspérée, les Bolonais avaient, en dépit du grand nom de Michel-Ange, brisée et fait fondre pour en fabriquer, à l'usage du duc de Ferrare, un formidable canon. Et c'était fort bien fait : qu'eût fait Jules II sur ce parvis ce jour-là, 13 décembre, où s'allait sceller, contre sa mémoire, l'alliance du Saint-Siège et de la France (1)?

(1) Nous n'entendons pas ici juger la grande mémoire de Jules II. Tous ceux qui ont lu les pages que l'illustre historien autrichien Pastor a consacrées à son pontificat, se doivent incliner, quelles que soient leurs antipathies ou leurs opinions, devant l'admirable génie de ce vigoureux pontife. D'une façon générale, les papes de cette époque, les Alexandre VI, les Jules II, les Léon X, peuvent, si l'on se place au point de vue étroit de leurs caractères, encourir d'assez graves reproches. Mais chacun posséda un génie particulier et d'éminentes qualités de souverain : Alexandre VI, homme d'État aux longues vues, Jules II magni-

A midi, le Pape descendit de sa chambre et s'en vint surprendre le Valois. Il le trouva attablé ; le Roi avait ainsi coupé court à toute tentative nouvelle pour le faire communier.

Le cortège traversa la place et pénétra sous l'énorme voûte, la plus vaste alors du monde chrétien, au milieu d'un concours sans précédent.

Le Saint-Père chanta la messe en grand apparat. Des gradins de l'autel au siège pontifical, le « gentil roy », qui se multipliait, voulut porter la traîne de l'auguste officiant qui protestait cependant, alarmé presque de tant de grâce. François se défendait avec onction et courtoisie. « Il servait bien volontiers le vicaire de Jésus-Christ jusque dans les plus petites choses », ce qui lui paraissait probablement le meilleur moyen de s'en faire servir dans les grandes. Il continua dès lors à suivre Léon dans tous ses mouvements, avec une sorte d'ingénuité affectée à laquelle on fut pris et échangea avec une extrême componction le baiser de paix avec son nouvel allié. En revanche, il s'effaça, à la communion, pour laisser se présenter seuls au sacrement les princes et seigneurs désignés. Ceux-ci le firent avec tant d'élan que le Pape faillit en être renversé. C'était partout la *furia francese.*

Un vieux fonds de rude et naïve dévotion existait

fique d'énergie et d'ampleur, Léon X, digne, par la protection qu'il accorda aux humanistes, de la reconnaissance de tous ceux qui pensent.

encore, en effet, sous les allures élégantes et sceptiques de ce seizième siècle, le plus singulier de tous par ses contrastes. On en eut un frappant exemple. Un Français qui se trouvait assez loin, au milieu de la foule, cria d'une voix qui dominait le bruit, que, ne pouvant communier de la main du Pape, au moins voulait-il faire sa confession. » Il déclarait tout haut s'accuser « d'avoir combattu contre le Saint-Père Jules autant qu'il avait pu, animé d'un esprit de violente hostilité, et de n'avoir eu cure des censures du Pontife ». Cette confession déchaîna la plus vive émotion. Le Roi entendit ne pas laisser le public sous cette fâcheuse impression ; il prodiguait les révérences mais n'admettait pas les capitulations. Avec un merveilleux à-propos, il affecta de partager ce grand repentir. « Lui aussi avait, hélas ! combattu le pape Jules et en demandait l'absolution. » Mais, à l'instant où Léon levait la main : « *Saint-Père*, s'écria-t-il d'une voix très forte, *ne vous étonnez pas si ces gens ont été les ennemis de Jules. Lui-même a été notre plus grand ennemi, à ce point que nous n'avons point connu dans notre siècle d'adversaire plus terrible à la guerre que ce Pape, qui, en vérité, fut plutôt un avisé capitaine qu'un pape romain* (1). » C'était, de fait, s'absoudre lui-même, tranquilliser les siens et forcer le Pape abasourdi à sanctionner par son silence cette âpre protestation contre le

(1) Barillon, *op. cit.*

caractère de son prédécesseur. Le Pontife, qui — geste symbolique — s'allait laver les mains, affecta d'attacher peu d'importance à cet incident, pour nous si caractéristique du parfait sang-froid que gardait le Roi au milieu de ces coups d'encensoir.

Pendant que se faisaient entendre les « merveilleuses chapelles » du Roi et du Pape (1), François continua à servir l'office, présenta l'aiguière et se jeta à genoux, lorsque le Pape proclama l'indulgence plénière.

A tant de dévotion, le diable ne perdait rien, on l'allait voir.

Les deux souverains sortirent côte à côte, vers quatre heures, de la basilique. Ils devisaient familièrement. « Admirable population, disait le prince, hommes superbes, mais, ajouta-t-il, Saint-Père, que ces femmes-là ne sont point belles (2). » Le Pape sourit discrètement. Ce chapitre l'intéressait peu.

Tout, au contraire, intéressait le prince : il ne perdait point son temps ; car, quoique ayant, le soir de cette longue cérémonie, conféré fort tard avec le Pontife, il se rendit le 14, de bon matin, à San Piero, y assista à la messe, y subit les harangues copieuses du cardinal de Bologne, y con-

(1) Fleurange *Histoire*.

(2) Paris de Grassis, *Diarium*, et Miscomino au duc de Ferrare 13 décembre. *Descrizione della funzione a San Petronio.* (Archives de Modène.)

versa de l'équilibre européen avec le ministre d'Espagne et regagna le Palais pour assister à une nouvelle cérémonie : la création d'un cardinal.

Il avait demandé trois chapeaux : puis la prétention ayant paru trop grande au Sacré-Collège, il avait renoncé, se contentant de faire agréer, de préférence à deux prélats de sang princier : Vaudémont et Bourbon, Adrien Gouffier, évêque de Coutances : il affirmait ainsi le crédit où dès lors étaient tenus ces parvenus domestiques dont, trois générations auparavant, les aïeux étaient encore les valets de ces grands seigneurs aujourd'hui sacrifiés. Aussi bien, ces bourgeois mal décrassés étaient depuis quatre siècles accoutumés à ces bonnes fortunes. Ceux-là, les Gouffier, partis, cinquante ans avant, de la domesticité subalterne des Valois et grandis par la protection de la favorite Agnès Sorel, sur la ruine de Jacques Cœur, étaient depuis quelques mois tout-puissants. Le père, un de ces rusés « compères », qu'affectionnait Louis XI, resté à force de souplesse en utile faveur près de quatre rois très divers, avait fondé une grosse fortune et encombré les avenues de huit enfants nourris de brigue. Et maintenant crépis du titre de Boisy, alliés aux d'Amboise — autre race ministérielle — et aux Montmorency, premiers barons du royaume, ils tenaient tout, les affaires étrangères avec le grand maître Artus Gouffier de Boisy devenu favori, duc et pair, l'armée avec l'amiral Gouffier de Bonivet, le gou-

vernement des enfants de France avec l'intrigante Charlotte Gouffier, la grande aumônerie avec le nouveau cardinal et tout à l'heure les plus beaux bénéfices, grâce au Concordat qui s'allait conclure, par Aymar, grand accaparateur d'abbayes dont j'ai parlé ailleurs (1).

L'évêque de Coutances était un singulier prélat qui étonna jusqu'à l'ahurissement le maître des cérémonies par son allure peu sacerdotale. S'étant prêté de bonne grâce aux multiples et fastidieuses obligations du consistoire et ayant prêté un serment dont la formule soigneusement préparée excluait « toute équivoque gallicane (2), » le nouveau cardinal entraîna ses solennels collègues dans l'appartement qu'il occupait au Palais — car les Gouffier, qui se croyaient déjà cousins du Roi, s'étaient fait loger à côté de lui. — Arrivé dans sa chambre, cet étrange prince de l'Église entonna sur le mode le plus bruyant une chanson extrêmement bachique, déclarant qu'il allait boire et bien boire « comme pour chasser, dit Pâris soucieux, ce qu'il avait dans l'esprit ». Ayant calmé par cent ducats l'inquiétude du maître des cérémonies, il distribua les coupes, vida les « fiasques »

(1) *Les premières applications du Concordat de* 1516 *d'après les dossiers du château Saint-Ange* dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. XVII.

(2) Pâris se plaignait amèrement de ce que les prélats français, qui recevaient le chapeau sur la demande du Roi, ne se crussent tenus à la gratitude et à la fidélité qu'envers leur souverain. On avait donc préparé un serment d'une formule très précise à l'usage spécial des Français. Naïf maître des cérémonies !

et but plus que de raison, à la stupéfaction des officiers romains.

Aussi bien, c'était ce jour-là journée de ripailles ; on faisait bombance dans les palais comme dans les tavernes, « honnestes dames » et « gentils capitaines », cardinaux et ministres, ambassadeurs réconciliés sous l'égide de Bacchus, et hautes courtisanes *del buon tempo*, et, plus bas, lansquenets, écuyers, prélats inférieurs, bourgeois, jolies filles de « la grasse Bologne ». Ce fut une expansion extraordinaire de liesse et d'appétit. Le Pape reçut le Roi, les princes mangeant à une autre table, avec les cardinaux Médicis, Dovizzi da Bibbiena et Cibo. C'est après ce festin qu'ayant liquidé trois ou quatre affaires secondaires dont le détail importe peu (1), Léon, remettant au « Très Chrétien » un crucifix enrichi de pierreries, l'exhorta solennellement à se croiser. François n'était jamais pris de court : il baisa le crucifix avec autant de dévotion qu'eût mis saint Louis à ce geste, et fit serment de marcher au Turc si Dieu lui accordait un fils. Le Pape y parut pris, écrivant le jour même la bonne nouvelle en Angleterre, en Bohème et en Portugal (2). Or, neuf ans

(1) Le Pape demanda et obtint la mise en liberté du seigneur Prospero Colonna, capitaine romain, que le Roi avait le plus galamment du monde enlevé à sa descente des Alpes quelques jours avant Marignan. Léon X, toujours dévoué aux humanistes, recommanda aussi à la bienfaisance du roi le savant Jean Lascaris. Le Roi, on le pense bien, accorda sa grâce au capitaine et sa protection au savant. Il n'était pas avare de ce genre de monnaie.

(2) Cette scène, racontée très au long dans une *Vie de Léon X*

après, le légat Alexandre en était encore à rappeler au Roi, alors père de deux fils , la solennelle promesse faite à Bologne. En revanche, à cette époque, le gentil roi songeait à s'allier contre le Saint-Empire au sultan Soliman. Comment, aussi bien, ce pape Léon, par ailleurs si peu naïf, avait-il pu s'illusionner? Ne savait-il pas que cet engagement, cent fois pris et cent fois violé depuis trois siècles par tous les princes chrétiens, ne servait plus que de prétexte pour peser sur la papauté ou à couvrir une fructueuse opération financière, le *décime* de la Croisade sur le Clergé qui fut, comme bien l'on pense, incontinent accordé au prince par le pontife.

Considérant qu'il avait, au cours de leurs six entretiens, gracieusement arraché au Pape tout ce qu'il entendait en tirer, le Roi songeait au départ.

Tout cependant devait être jusqu'au bout contraste et mélange dans cet épisode de Bologne ; on y avait vu discuter équilibre européen et droit canon, diplomatie et théologie, colonies portugaises et élections ecclésiastiques ; l'on y avait béni et dansé, chanté grand'messe et festoyé en travestis, coiffé un cardinal et confessé des soudards, fait assaut d'élégances profanes et de pompes sacrées, discuté argent, impôts, bénéfices,

écrite par un contemporain et manuscrite à la Bibliothèque du prince Barberini à Rome, est confirmée par des lettres de Léon X, conservées dans le volume des *Brefs de Léon X* aux Archives du Vatican.

art et littérature ; les ribaudes y avaient coudoyé des canonistes et les soldats des ambassadeurs. On allait voir mieux. Le samedi 15 cet élégant sceptique de roi de France « toucha les écrouelles en la chapelle du palais ». Ses mains blanches se promenèrent sur des scrofuleux que, du fond de l'Italie, on avait amenés là, pleins de foi en ce don mystérieux accordé aux fils de saint Louis miraculeux guérisseurs de ces tristes malades. Gravement, religieusement, le Roi passa à cette réaliste opération trois heures de sa matinée (1).

Ce bienfait épandu, le Roi, après collation, monta prendre congé du Saint-Père. Il avait obtenu, nous l'allons voir, bien des choses ; une requête, dernier trait caractéristique, lui restait à adresser : on venait de découvrir dans les ruines du palais de Titus le groupe de Laocoon. François en demanda l'octroi. Léon X, suivant l'expression irrévérencieuse d'un historien italien, eût plus volontiers cédé la tête d'un apôtre (2) ; il promit vaguement, commanda dans la suite à Bandinelli une copie qui, médiocre, resta par surcroît à Florence où chacun peut la voir (3). L'homme de l'autre Concordat, Bonaparte, devait y mettre moins de façon et faire faire un jour de manière

(1) Le fait est attesté par divers témoins. Un évêque était même venu de Pologne pour être guéri avec des lettres de recommandation du roi Sigismond Jagellon ; et il fut guéri, tant le roi François tenait à ne mécontenter personne.

(2) Villari, *Michiavelli*, t. III, p. 17.

(3) A la Galerie des Offices.

plus expéditive au Laocoon authentique le voyage de Paris.

Enfin, le Roi voulait, *in extremis*, plaider la cause du duc d'Urbin, Francesco della Rovere, qui, feudataire infidèle, avait naguère trahi le Saint-Siège au profit de ses adversaires. Sur ce seul point Léon fut inflexible. François n'insista pas, trop imbu personnellement du principe de l'autorité suzeraine pour ne point comprendre sur ce sujet l'intransigeance du Pape. Du reste, Urbin restait ainsi un débouché commode à l'encombrante ambition de Laurent de Médicis, à qui le Roi, dont on attendait des principautés ou tout au moins de grandes promesses, s'était contenté de donner beaucoup d'argent.

Après une accolade émue, le roi descendit rapidement l'escalier de Bramante et, à travers Bologne, gagna, dans le même appareil que devant et au milieu d'une foule exaltée, la porte San Felice. Les cardinaux qui le précédaient s'étant alors placés le long de la voie, sur un seul rang, François, jusqu'au bout admirable, les embrassa tous. Fatigué cependant de tout ce patelinage, le spirituel souverain se débanda un instant. En donnant l'accolade au nouveau cardinal, Gouffier, il lui dit : « Te voilà maintenant avec les loups. » Après tout, le Roi pouvait se passer le luxe d'une impertinence qui, d'ailleurs, dans la bonne disposition où il laissait les esprits, parut du meilleur goût.

S'éloignant de quelques pas, François fit aux

princes de l'Église un salut circulaire si digne à la fois et si gracieux que, si habitué qu'il fût à cette continuelle courtoisie, l'évêque de Pesaro en resta saisi. Que fut-ce quand, de son cheval, le Roi Très Chrétien, se tournant vers le maître des cérémonies, lui dit, avec un sourire où entrait sans doute quelque causticité, que, « satisfait de ses grands services, il lui faisait don de sa magnifique monture, mais que la noble bête étant peu habituée aux vêtements flottants des prêtres, il lui enverrait incontinent de Milan un cheval d'égale valeur. » Pour la première fois de sa vie, Pâris se sentit gallophile.

Après ce dernier trait, le prince, se dressant sur sa selle, fit faire avec grâce une volte à son cheval et, entre les deux légats, reprit la route de Reggio. Trois jours après il était de retour à Milan. Il avait ainsi, cinq jours durant, marché, sans broncher un instant, sur le plus raboteux des terrains.

***

Ce fut, après son départ, un indescriptible engouement. Jamais le tempérament du Roi n'avait mieux servi sa politique. François Ier avait, à l'enthousiasme sincère des Italiens, donné libre cours à son instinct qui était de plaire. Chose curieuse, l'opinion qui, si facile à émouvoir, est souvent difficile à utiliser, l'opinion, en ces âges où elle n'avait point d'organe, influença les hommes

d'État de Bologne et servit ce Valois, monarque absolu, astucieux et bien élevé. Les moins suspects de bienveillance préconçue sont ici d'accord, le misogalle Pâris de Grassis comme les agents des puissances ennemies. Mais quels échos surtout de cet enthousiasme sans réserve chez les humanistes, qu'il s'agisse des lettres de l'historien Paul Jove, des pages du romancier Balthasare Castiglione ou des vers de l'Arioste, tous témoins exaltés de cette *gentilezza*. Et que dire de Raphaël qui, deux ans auparavant, illustrait sur les murs des Chambres les défaites des Français, et qui, quelques semaines après Bologne, trace cette scène qui a paru à beaucoup dépasser les limites d'un simple caprice de peintre : le nouveau Charlemagne recevant des mains du nouveau Léon la couronne impériale? N'y avait-il pas là autre chose qu'une incroyable fantaisie de l'artiste, mais bien plutôt la trace de l'enthousiasme du pontife et peut-être d'un dessein conçu et d'une promesse faite — et quelle promesse! — à l'heure où la vieillesse infirme de Maximilien rendait pour tous l'élection impériale imminente? Est-il d'ailleurs besoin d'aller recourir aux œuvres du peintre officiel lorsqu'on a lu les lettres qu'écrivait, de Bologne même, au roi de Portugal et à la reine Louise Léon X lui-même sur le souverain « orné de tous les dons du corps et de l'esprit? »

Les Français, cent détails l'attestent, bénéficiaient de cette faveur. On leur avait, d'un avis

unanime, trouvé « meilleure tenue que d'ordinaire ». Ils avaient été joyeux sans tapage et prudents sans morgue (1). L'opinion qui, la veille de Marignan, leur était nettement hostile dans l'Italie au sud du Pô, à Rome en particulier, leur fut pour quelques années acquise. N'était-ce point là un résultat déjà fort appréciable de l'entrevue?

En attendant, beaucoup étaient restés à Bologne après le Roi. Ils allaient des dames aux prêtres, car le Pape n'avait pas constitué moins de cinquante confesseurs pour absoudre ces ex « schismatiques ». Quelques-uns suivirent même, le 19, Léon X à Florence ; d'autres, dans ce même temps, accompagnèrent à Venise les ministres de la République alliée. En ces mois d'hiver la moitié de l'Italie fut remplie de Français bien vus et populaires ; car, s'ils avaient en bons soldats vaincu les bandes ennemies à Marignan, c'étaient les cœurs qu'en bons diplomates et en joyeux compères, ils avaient vaincus à Bologne.

Il importait cependant moins d'emporter de Bologne tous les cœurs que d'en emporter beaucoup d'âmes. C'est à quoi s'appliquait encore le

(1) Chose qui parut rare, les Français, de l'aveu unanime des témoins, furent « convenables ». L'étonnement que montrent à ce sujet les témoins, est tout à fait édifiant pour nous. Il y a même une nuance de regret dans la phrase de l'agent autrichien. Espérait-on quelque échauffourée? Les Français de leur côté craignaient-ils quelque traîtrise? Le fait est qu'ils se gardaient fort. Répandus dans les villages voisins et dans les faubourgs, ils allumaient le soir de grands feux « comme soupçonnant je ne sais quoi », dit encore un témoin.

chancelier Duprat. Ce grand combinateur, resté en arrière lui aussi, demeura trois semaines à Bologne pour, dit son secrétaire, « achever d'accorder avec les légats les articles du Concordat » (1). La pièce, qui s'était ouverte comme une chanson de gestes, allait s'achever comme une discussion de Sorbonne ou de Conseil d'État.

Ce que furent leurs travaux, je l'ai dit ailleurs et comment, par un plaisant tour de passe-passe, le rusé légiste gallican sut imposer, sous couleur de Concordat, la plus grande partie de la Pragmatique qu'on allait si solennellement et dès lors si inutilement condamner, quelques semaines après, au Concile de Latran. Si bien que ce ne fut point là, dit un spirituel contemporain, divorce d'avec dame Pragmatique, mais son mariage avec sire Concordat (2). Ailleurs aussi j'ai dit comment furent, dans l'année qui suivit, négociés et conclus les articles accessoires de la célèbre constitution. En réalité, François, peu versé dans le droit canon, mais conscient de ce qu'exigeait son absolutisme monarchique, avait, à Bologne, arrêté l'article essentiel du compromis : *la nomination des évêques et abbés par le roi, leur institution par le Pape.*

Il sortirait de notre modeste cadre d'examiner

(1) Ces deux légats étaient le cardinal Pierre d'Accolti, évêque d'Ancône, et le cardinal Laurent Pucci, évêque de Melfi.

(2) « Si bien, dira de son côté Duprat lui-même, non sans exagération, « qu'il n'y eut aultre différence que ce qui s'appeloit Pragmatique s'appeloit Concordat. »

ici quels furent, à travers ces quatre siècles, les inconvénients et les avantages du pacte conclu.

Ce qu'il importait de savoir, c'est si François Ier avait, à Bologne, contrairement à ce qui a été dit et répété par tous les historiens, réalisé un plan arrêté et, sous les apparences de la plus extrême complaisance, fait œuvre de diplomate avisé et d'homme d'État ferme et prévoyant.

Il serait inutile de répéter ici pourquoi le Roi et ses légistes césariens devaient être et comment, en réalité, ils étaient les adversaires naturels du régime ecclésiastique constitué à Bourges. Il nous serait d'autre part loisible de citer plus d'un témoignage du désir très ardent qu'avait le gouvernement d'aboutir à un concordat qui, écrivait le Roi, dès octobre 1515, à son ministre à Rome, « fust prouffitable à l'Eglise gallicane (1). »

Que ce Concordat de Bologne ait été « prouffitable à l'Église gallicane » pendant quatre siècles que, intégralement appliqué ou plus ou moins remanié, il a réglé nos affaires ecclésiastiques, voilà ce qui est discutable et ce qui sera toujours discuté.

Que les circonstances l'imposassent en 1515 à tout gouvernement avisé comme la seule solution à apporter à une situation intolérable, voilà ce qui est, me semble-t-il, moins discutable.

(1) Lettre du roi à Montmor, citée par Barillon, secrétaire du chancelier. Remarquons en outre que le roi poursuivit dans la suite avec ténacité des négociations avec Clément VII pour obtenir la révocation du privilège d'élire laissé à quelques abbayes.

Mais que le pacte, tout en donnant satisfaction à certaines prétentions de la cour de Rome, fût avant tout « prouffitable » à la monarchie française, voilà ce qui, en tout cas, paraît peu contestable.

Sans doute on a donné gain de cause au siège romain en lui reconnaissant solennellement ce droit d'*institution* que lui avait dénié, par une application rigoureuse des « décrets de Bâle », l'assemblée de Bourges. Mais, nous l'avons dit, ces décrets de Bâle étaient par presque toute la Chrétienté tenus, depuis soixante ans, pour nuls et non avenus, le droit de contrôle de Rome universellement admis, et ses prétentions à intervenir allaient être consacrées par le vote à peu près unanime du Concile de Latran, reconnu par le Roi, les Universités et le clergé de France. Admettre ce droit d'institution, c'était moins en faire l'octroi au Saint-Siège que reconnaître son existence réelle (1). Que la Curie, arrêtée durant le quinzième siècle dans le progrès de son omnipotence par la seule résistance gallicane, n'ait pu dissimuler l'immense joie que lui causait la reconnaissance éclatante du droit d'ins-

(1) Le *Nobis nominavit*, qui a fait couler tant d'encre — même sous nos murs — il y a quelques années, avait été réglé à Bologne de telle façon que le Concordat de Bonaparte s'en réfère entièrement sur ce point à celui de François Ier. On lit dans le texte officiel de l'acte de Bologne : « Le Roy de France... sera tenu *nous présenter et nommer*... pour y estre par nous pourveu... de la personne par luy nommée... »

titution ; que, pour Léon X, ce point obtenu ait été l'essentiel résultat et le fait capital de l'entrevue de Bologne ; que le Pape y ait trouvé son compte et tînt le Roi vainqueur pour cruellement joué ; qu'il ait paru que, la résistance gallicane en apparence abattue, Bologne marquât pour l'Église romaine le point de départ d'une nouvelle ère, cela est parfaitement vrai. Mais que ce droit d'institution pût dans la pratique gêner le gouvernement français, traverser ses desseins et dérober à son action l'épiscopat national, voilà ce que l'étude des dossiers épiscopaux déposés aux archives du Vatican, voilà ce que, sauf de très rares exceptions, l'histoire des Valois et des Bourbons, voilà ce que l'examen même de ce qui s'est passé pendant le dix-neuvième siècle, en dépit d'incidents passagers, ne permet guère d'admettre (1).

Il y a mieux ; c'est en quelque sorte de Bologne que date cette fameuse union du trône et de l'autel qui, en donnant à l'Église de France un clergé royal, faisait par contre, ne l'oublions pas, du Roi Très Chrétien, qu'il s'appelât François Ier, Henri IV ou Louis XIV, le gardien fidèle, parce qu'intéressé, du patrimoine matériel et moral de l'Église galli-

(1) Pour nous en tenir à l'époque même qui nous occupe, je me rappelle avoir eu entre les mains la correspondance manuscrite de François Ier et de Léon X relative, entre 1516 et 1518, aux premières nominations de prélats d'après le mode concordataire : les candidats du Roi passent toujours. Si François Ier avait, suivant la formule de Michelet, « livré au Pape l'Église de France » au cours des conférences de Bologne, le Pape eût alors bien mal usé, — au lendemain même de l'entrevue — de ce fameux avantage.

cane, et par conséquent de son indépendance vis-à-vis de Rome. Et si Rome n'apercevait dans le pacte que la satisfaction des « prétentions ultramontaines », elle eût pu s'apercevoir, dès les premières négociations qui suivirent, qu'elle venait simplement d'instituer un chef à cette armée gallicane qu'elle estimait pour l'heure en déconfiture. La disposition des bénéfices allait faire de ce chef le premier souverain vraiment absolu du royaume de France. « Cette nomination procure au Roi, écrivait dès 1535 un ministre vénitien, l'obéissance et la servitude (*servitu ed obbedienza*) des prélats comme des laïques par le désir qu'ils ont des bénéfices (1). » Et cette pensée, qui se retrouve ensuite dans tous les témoignages, l'histoire de trois siècles va la justifier. Elle est la moralité de l'entrevue de Bologne.

Il serait, répétons-le, téméraire de juger d'un mot une œuvre qui, par ses antécédents, sa nature et ses conséquences, tient une place considérable dans notre histoire nationale. Mais ce que nous sommes autorisés à dire dès maintenant, c'est que le Roi qui venait, en quelques jours, de jeter au

(1) M. Gabriel Hanotaux a traduit éloquemment cette parole brutale d'un contemporain. « Le Roi, écrit-il, devint le plus grand dispensateur de la richesse publique, la puissance vers laquelle se tournèrent en suppliant toutes les convoitises personnelles et les plus légitimes ambitions. » L'avantage était tel qu'il contribua sans doute puissamment quelques années plus tard à retenir François Ier dans le giron de l'Église catholique. Pourquoi suivre l'exemple des Tudor et des Hohenzollern et séculariser des biens ecclésiastiques dont il avait la pleine disposition ?

profit de sa monarchie, les fondations d'un pareil monument, ne revenait, à aucun titre, de Bologne en vainqueur berné par son vaincu.

Une action morale considérable sur la nation qu'il gouverne, la disposition d'une fortune dont nous concevons mal le chiffre, la fortune des monastères et des menses épiscopales sous l'ancien régime, somme toute de la moitié de la France, et, par ce moyen, la soumission non seulement du clergé qu'il y va appeler, mais celle de l'aristocratie qui fournit à la prélature séculière et régulière ses bénéficiaires, voilà ce que lui donne le traité de Bologne. La feuille des bénéfices sera le meilleur instrument de régime pour les princes français.

Au surplus, la fortune n'a guère mis de réserves à ses largesses et le Pape à ses complaisances. Reconnu *urbi et orbi* duc de Milan et, par surcroît, souverain de Parme et de Plaisance que formellement Rome abandonne, le Roi a fait en outre accorder à ses alliés toute satisfaction ; l'intervention du Pape, fruit des instances du Roi, ne va-t-elle pas contribuer à valoir à Venise la restitution de Vérone et Brescia, et le pontife lui-même ne s'est-il pas formellement engagé à rendre au duc de Ferrare Modène et Reggio (1)? Con-

(1) Le Pape s'était engagé à rendre les deux villes, mais ne s'exécuta point. Le sacrifice était gros. En revanche, dès le 26 décembre 1515, Léon faisait partir de Bologne même le moine Égidio pour plaider près de l'Empereur la cause de Venise et il écrivait le 30 décembre à son nonce en Allemagne, de con-

tentant ses alliés de la veille, le Roi en a acquis d'autres ; le Saint-Siège uni à la France par un traité sous peu conclu, la maison de Médicis, que son insatiable ambition va faire souveraine, et la république de Florence où le Valois retrouve l'influence qu'y exerçaient ses prédécesseurs avant les déplorables maladresses de Louis XII. François réalise ainsi la paradoxale entreprise d'être allié de Venise et de Florence. Il devient par suite — Marignan y eût-il suffi ? — la grande influence de l'Italie, et presque, à titre de souverain, de suzerain ou d'allié, le maître de la péninsule.

L'influence internationale du Pape mise loyalement à son service va, durant une année, s'exercer pleinement au profit du Roi ; la coalisation antifrançaise se dissociera avant dix mois sous cette action (1) longuement combinée à Bologne, et rien ne peut donner plus complète satisfaction au Roi, tout entier, dès lors, à la préparation de sa candidature au trône impérial. Cette élection impériale même, tout porte à croire que des arrangements ont été à son sujet conclus au palais apostolique, si l'on en juge par l'attitude que prendra dans ces conjonctures le pape Léon X.

former sa politique à celle du roi de France (lettres diverses de Léon X recueillies par son secrétaire Bembo).

(1) Par les traités de Noyon et de Bruxelles. L'Empereur avait dû revenir de loin, car au lendemain des conférences de Bologne, il avait, au sujet de l'entrevue, écrit le 5 janvier 1516 à sa fille Marguerite une lettre fort irritée. Il avait fallu l'action du frère Egidio pour l'amener aux concessions de Bruxelles.

Si enfin le Roi a donné beaucoup d'argent aux Médicis (1), ne s'en va-t-il pas néanmoins plus riche, puisque, outre la remise d'une vieille dette de 400 000 livres, le Saint-Père lui accorde ce *décime* sur le clergé, le plus fructueux des impôts extraordinaires? En fin de compte, l'opération se solde au grand profit du Roi, et les fonds même qu'il a l'apparence de prodiguer aux parents du Pape sont faits par le Saint-Siège.

Tout cela ne valait-il pas la messe de San Petronio, l'eau bénite versée par le Roi sur les doigts de Léon, véritable eau bénite de cour? C'est pourquoi le Roi avait le droit de faire, devant la porte San Felice, joyeuse mine à « ses frères les cardinaux », car nul ne devait jamais pratiquer avec plus de brio que le « gentil Roi » cette traditionnelle politique. « Paris vaut bien une messe ! » s'écriera le Béarnais. François Ier venait d'avance de mettre en pratique l'heureuse et cynique boutade de Henri IV. S'il avait ajouté à sa messe de copieuses vêpres, c'est qu'il y gagnait mieux que Paris : la soumission de son clergé d'Etat et le plus efficace des moyens du règne.

(1) Une pension de 20 000 livres à Julien qui mourut quelques semaines après, 16 000 à sa femme et 10 000 à Laurent.

LE JOURNAL

D'UN

HABITANT FRANÇAIS DE ROME

AU SEIZIÈME SIÈCLE (1509-1540)

(Étude sur le manuscrit XLIII-98 de la Bibliothèque Barberini)

Quel est le Français qui, pendant un tiers du seizième siècle, eut la persévérante et heureuse idée de noter, parfois jour par jour, les événements grands et petits dont Rome était ou le pittoresque théâtre, ou le témoin lointain, mais intéressé? Trente et un ans, du 3 janvier 1509 au 4 octobre 1540, ce Français tint son journal : il le rédigeait dans sa langue maternelle, encore qu'il nous paraisse être devenu Romain de pensée, de cœur et de fait. Ces trente et un ans virent, on s'en souvient, la querelle célèbre de Jules II et de Louis XII, Marignan et l'entrevue de Bologne, les douze sessions du Concile de Latran, l'élection de Charles d'Autriche au trône impérial, la lutte

acharnée du nouvel élu contre François Ier, Pavie et le sac de Rome par les lansquenets du connétable de Bourbon, le schisme d'Henry VIII et l'hérésie de Martin Luther, en un mot les importants pontificats de Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. Si j'ajoute que, familier à coup sûr de la Curie, l'auteur de ce *Diaire* se trouve, à Rome, au centre des nouvelles de l'Europe comme des on-dit du Vatican, que, par surcroît, vieil habitant de la Cité, il s'intéresse aux moindres incidents de sa vie locale et journalière, cavalcades et cérémonies, meurtres et supplices, gelées hivernales et débordements du Tibre, cours des denrées et travaux de voirie, frappe de monnaies et chasses pontificales, on saisira facilement l'intérêt que peut présenter, même dans ses plus brèves mentions, ce carnet humble, enfumé, détérioré et moisi, enfermé depuis trois siècles dans les Archives Barberini.

C'est en effet sous la cote XLIII-98 de la riche bibliothèque, mise si libéralement par le prince Barberini à la disposition des travailleurs, que j'ai rencontré le *Diaire* anonyme dont il va être question. Il se présente sous l'aspect d'un étroit et long carnet, maltraité plus qu'il ne conviendrait par l'humidité et peut-être le feu. Le total de ses feuilles est de quatre-vingt-dix : les soixante premières contiennent le journal proprement dit, d'une écriture et d'un style uniformes, écrit, comme nous l'avons dit, de 1509 à 1540. Après

trois feuilles blanches, une page est remplie par un début de journal, rédigé en italien, d'une tout autre écriture, et qui, vite abandonné, porte les dates du 26 août, 19 et 24 septembre, 3, 6, 10 et 29 octobre 1555 : après de nouvelles feuilles blanches, cinq sont complètement remplies par la liste exâcte et détaillée, rédigée en français, des cardinaux créés par Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III ; après deux nouvelles feuilles blanches, sept sont au verso consacrées à une sorte de livre de famille. Un incendie partiel a roussi une dizaine de feuilles et en a dévoré six. Le tout a pour couverture un parchemin contenant un bref original de Sixte IV, adressé à un clerc de Langres, l'année quatrième du pontificat (1475).

Il serait à coup sûr d'un très réel intérêt de pénétrer l'anonymat de l'auteur. A première vue nous possédons, pour y arriver, un précieux élément de recherche dans le court livre de famille qui clôt ce journal : « An 1508 *de Nativitate*, y lit-on, Françoise, fille de Jehan Caillot, mon cousin et debiteur, fut née vendredi X de fevrier dudit an *circa* dix sept heures... *A di* XXI septembre dimanche 1522 trepassa ladicte et fut enterrée à Sainte Marie in Valicella *au Puis Blanc* » (on sait que Sancta Maria al *Pozzo Bianco* était l'antique nom de l'église de la *Valicella*), et plus loin : « Jehan Laurens, filz du dessusdit, fut né *a di* 17 de novembre 1511 sabmedy *circa* 17 heures.

A di... d'octobre 1522 trepassa ledict et fut enterré à Sainte Marie in Valicella au *Puys Blanc.* » Toute la famille se fait enterrer à la même église. La trace du chroniqueur anonyme s'y retrouverait donc probablement, si, par malheur, les registres de la Valicella ne commençaient précisément qu'à la seconde moitié du seizième siècle, si d'autre part l'incendie n'avait, avec la vieille église, fait disparaître la plupart des inscriptions tumulaires (1). Le savant curé de Santa Maria in Valicella, le P. Laïs, de l'Oratoire, m'a, au cours d'un intéressant entretien, pleinement édifié à cet égard, et, parmi les anciennes pierres tombales, conservées près de l'église, aucune ne nous rappelle le nom et le titre d'aucun des membres de la famille Caillot. (Dans son volume : *Iscrizioni delle Chiese*, du reste, Forcella n'en cite aucune qui nous intéresse.) Une autre mention, inscrite cette fois au journal de 1555, prouve seulement que la famille, française d'origine, gardait des liens avec la France : « A di lunedi 26 Aug° 1555 *Joh : Jacobus Mahé mio nepote endo in studio in Franza* » (Le lundi 26 août 1555 Jean-Jacques Mahé mon neveu s'en alla étudier en France). En réalité le nom de l'auteur lui-même nous échappe.

Force nous est donc de nous résigner à cet anonymat : peut-on tout au moins surprendre dans le *Diaire* quelle sorte de personnage se cachait sous

(1) D'où le nom de l'église actuelle de Santa Maria Valicella « *la Chiesa Nuova* », qui fut fondée en 1550 et achevée en 1605.

cet anonymat? Évidemment l'auteur est Français ou d'origine française, puisqu'il emploie couramment la langue de Rabelais qui, à entendre Pâris de Grassis, n'était guère connue ni pratiquée à Rome. La langue de l'auteur, encore que vulgaire et incorrecte, a toutes les mignardises et toutes les naïvetés du style des contemporains de François Ier. Elle est, il est vrai, fortement mélangée d'expressions italiennes francisées et de mots italiens. C'est évidemment là le fait d'un homme ayant longtemps habité Rome : nous avons tous connu, après plusieurs mois de séjour en Italie, ce langage un peu macaronique, provenant de l'habitude de parler journellement et familièrement les deux langues. Comme on relève de ces expressions dans les premières pages du journal, force nous est de conclure que l'auteur n'était pas un nouveau venu à Rome en 1509. Aussi bien certains traits personnels, assez rares, nous donnent sur ce point quelques indications concluantes. L'auteur possédait à Rome une vigne qui lui donnait grand souci, car elle gelait et pleurait. Il était donc propriétaire, naturalisé Romain. Au surplus, il l'était bien par les sentiments : il doit certes à son origine de parler souvent de la France et il s'intéresse, semble-t-il, plus qu'à tous autres événements européens, à la naissance des Dauphins et aux faits et gestes de François Ier ; mais il paraît bien qu'il se place, pour voir, presque toujours au point de vue de la Curie : c'est de cet observatoire

qu'il regarde l'Europe s'agiter. Quand Jules II conçoit l'idée exorbitante de transporter la couronne de France du front de Louis XII à celui d'Henry VIII Tudor, il exprime un scepticisme visible : « *Je ne sçay que ce sera* », mais il ne s'indigne pas : il est « juliste ». Notons à ce propos que le mystérieux auteur semble ici au courant d'un acte ou d'un dessein qui resta ignoré — ou à peu près — de l'Europe. La bulle de dépossession ou plutôt la bulle d'investiture ne fut jamais expédiée au roi d'Angleterre ; l'original est conservé dans les Archives du château Saint-Ange où nous l'avons trouvé ; quelques mois après M. le marquis Ferrajuoli prouvait que la pièce était restée secrète (1). Notre auteur cependant a connu les intentions du Pape exprimées au « consistoire secret » du 24 mars 1512. A quel titre pouvait-il écouter aux portes ou les franchir? En réalité nous n'avons pas besoin de ce petit fait pour voir en lui un homme mêlé de fort près aux délibérations, racontars, incidents et événements qui agitent le monde ecclésiastique. Les mouvements et réformes de la Chancellerie, les cérémonies pontificales, les allées et venues de « la Cour », les déplacements du Pape, les démarches de « la brigade des Cardinaux » lui sont connus par le détail : il s'y arrête volontiers. De l'impor-

(1) L'acte conservé aux Archives du château Saint-Ange est du 20 mars 1512. Peut-être avait-il été rédigé pour être, le cas éventuel, publié solennellement. (Cf. FERRAJUOLI, *Un breve, inedito di Giulio II. Arch. della Società Romana di Storia Patria*, vol. XVI.)

tante et complexe entrevue de Bologne où François Ier arracha au Pape tant de concessions diplomatiques et canoniques, il ne veut retenir qu'une chose, la cérémonie de San Petronio et l' « *obedience* » prêtée au Saint-Père par le Très-Chrétien.

Il est clerc à coup sûr, mêlant encore du latin à sa langue italo-française, et clerc plus spécialement attaché au monde des cardinaux qu'à celui du Vatican : il note jour par jour les promotions et y revient : il est toujours présent à telle démarche de la « brigade » allant au-devant de tel ambassadeur ou de tel collège et il ne nous fait grâce d'aucun consistoire. Ce Français est assurément le plus Romain des Curialistes.

Que faut-il conclure de tout cela? Que nous avons ici probablement affaire à un de ces clercs français fixés définitivement à Rome, où ils étaient venus à la suite d'un cardinal ou d'un haut bénéficiaire, et où ils demeuraient leurs représentants et chargés d'affaires. J'ai montré, dans un article, certains de ces clercs, originaires de Bayeux ou d'Aire, de Montpellier ou de Paris, appelés à témoigner, à plusieurs années de distance, de la valeur ou de la situation de leur diocèse primitif ; d'autres agissent au nom des candidats aux bénéfices. Ce sont des Français, mais des habitués de la Curie : l'un d'eux porte le titre de protonotaire (1).

(1) Louis MADELIN, *les Premières applications du Concordat de 1516, d'après les dossiers du château Saint-Ange*, p. 20-22. (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XVII.)

Peut-être est-ce parmi eux qu'il faut chercher l'auteur du *Diaire* à l'étude duquel nous avons hâte de passer.

*
* *

Notre clerc note tout, ce en quoi il est précieux ; car nous saurions assurément sans lui que Charles de Bourbon prit Rome en 1527, mais nous ne saurions pas jusqu'où allaient les crues du Tibre et le prix des denrées. Les traits de mœurs se mêlent ici aux échos de l'extérieur, et c'est un vrai « journal », au sens moderne du mot, que ce cahier, avec sa chronique politique, ses nouvelles du dehors, ses faits divers de la rue, ses constatations météorologiques, son cours de l'argent et ses échos judiciaires.

Le climat le préoccupe fort : ce climat tel qu'il nous apparaît ici est pour étonner ceux qui actuellement habitent Rome..., peut-être parce que, ne possédant pas de vignes, ils suivent avec moins d'attention les gelées et les pluies. Écoutons parler notre clerc vigneron : « Lundy 2e d'avril 1509 la nuyt au mardi furent gellés les vignes qui avoient gesté, et la mienne fut fort gastée. » Elle l'est encore plus par la pluie : « En l'an 1510 depuys le commencement d'octobre *fin* (jusque) (1) au commencement de fevrier ne cessa de pleuvoir grande pluie qui ne fut point VI jours sans pluye dont chascun

(1) L'expression italienne *fin a* est constamment employée par l'auteur.

s'en foisoit grandes merveilles, car telle chose ne s'estoit veu de plusieurs ans. Et en verité en tonne fut si petit de vin que ce fut pire et encores d'autres fruiz. » En août 1512 autre aventure : il grêle « par telle manière qu'il gasta les vignes de Rome » et « gestait teulles des maisons par terre, abatoit les raisins, les noiz, les pesches et aultres fruiz. » Une maladie sévit par surcroît, la « mangiarose », ancêtre du phylloxéra. « Tel avoit XII pez de vigne ne cueillit que XXI barils de vin. » Nouvelles mésaventures en mars 1515 où « il fist si grande gelée... qu'il gasta les vignes... dont la mienne qui fut fort gastée et me fist fort grand dommage et dura 4 ou 5 j(ours) ». En sa qualité de cultivateur, notre clerc n'est jamais content : la chaleur de l'été de 1516 lui est insupportable, cette chaleur « si grant que nul ne se recordoit jamais avoir été telle », et suivie d'une pluie qui dure de la fin de mai au commencement de septembre. Triste année pour les pèlerins que cette année 1516, car il semble qu'après cette invraisemblable chaleur et ces pluies diluviennes, ce soit par un froid intense que François-Marie della Rovere reprit sa bonne ville d'Urbin aux Médicis, « car alors fut grand yver qui dura longuement et fut molt sec et dura le grant froit par tout le moys de fevrier 1517 ». Est-ce parce que les travaux édilitaires de Léon X, comme le rapporte le chroniqueur, firent définitivement tort à ses vignes, mais pendant quatorze ans le climat l'intéresse singulièrement moins. Le

sort des vignes cependant l'occupe ; en 1531 le vin est déjà « maximé en Rome... et par toute l'Italie et Corsica... », et en avril 1532 « une double gelée gaste les vignes », sans parler de la terrible grêle en mai. Il semble vraiment que le glacial Jules II eût refroidi pour cinquante ans la température de cet infortuné Latium.

A ces intempéries se joignent de fréquentes inondations du fleuve : le 16 novembre 1514, il se précipite sur Rome avec telle violence qu'il « remplit plusieurs cantines et fist beaucoup de maux en Rome et hors de Rome et gestoit une maison... laquelle estoit toute neufve » ; le samedi 27 janvier 1526, il est « à tour de None... (1) en la rue à haulteur d'un homme ». Du 18 au 29 décembre 1532, le Tibre couvre Rome. Tout cela fait quelque peu froncer le sourcil à notre viticulteur. Il est du reste toujours homme pratique, s'inquiète du prix non seulement du vin qu'il vend, mais aussi du pain qu'il achète. A ce point de vue, les terribles années 1526 et 1527, dont nous parlerons tout à l'heure, le font s'exclamer. Le *rubio* vaut huit ducats d'or, ou 80 *julii* « et les forniers (fornarii=boulangers) ne fasoient le pain que de cinq libres pour 1 *julio* ».

Cette préoccupation des choses pratiques n'empêche pas notre homme d'être fort crédule aux prodiges. En décembre 1517 on a vu, dit-il, près

(1) Le quartier actuel de Tor di Nona situé le long du Tibre sur la rive gauche entre le pont Saint-Ange et le pont Umberto.

de Bergame, dans un bois un singulier mirage : « des gensdarmes a pié et à cheval les ungs contre les aultres » avec artillerie et trompettes, « et ce voyoit troys roys à cheval », et « duroit la dicte bataille *circa* demy heure » et « puis ce voyait grande quantité de pourceaulx qui estoient dedens ledict bois ». Léon X en reçut avis et s'en émerveilla ; il envoya faire une enquête qui justifia ces dires. Mais qu'est-ce que cette bataille fantastique auprès de celle que se livrèrent, le 7 août 1531, dans le ciel, en Pouille, trois soleils et trois lunes « qui combatirent par l'espace de trois heures »? De Bergame à Bari, on se sent aller vers le Midi, fertile en fantasmagories. Il va sans dire que, catholique très croyant, l'auteur signale force miracles et en est fort édifié. En juin 1525, ceux qui se font à Sainte-Marie du Peuple l'ont comme témoin : il voit « guarir aveugles et cheminer impotens ». C'est un bon Romain que ce compatriote de Rabelais : il croit au merveilleux plus qu'homme au monde.

Il est aussi un bon badaud, et il se promène en flânant : les réparations édilitaires l'intéressent fort : il s'en va, le lundi 12 juillet 1512, regarder les premiers coups de pioche que Jules II fait donner pour « abatre la montagne près de Saint Spirit (1) » et ouvrir « la strade (rue) de St Spirit » (*Borgo San Spirito*) : de là il court voir les fossés

(1) San Spirito in Sassia, qui allait être rebâti sous Paul III ; l'hôpital du Saint-Esprit avait été fondé sous Innocent III.

que le belliqueux pontife fait creuser plus profondément autour du château Saint-Ange où « il veult faire des turions (tours) grans et fors ». Rien n'arrête le terrible Jules II, grand abatteur de maisons et de princes (1) : pour percer une voie de « la porte qui est très près du Chasteau St Ange *fin* à la tour du papa Nicolo (2) », le Pape fait « gester et abatre... toutes les vignes qui estoient là » et « aussi pour faire ung coridor *cioe* une allée secrète depuis ladicte tour du papa Nicolo *fin* au Chasteau... », corridor qui finalement « ne fut point faict (3) ». Notre promeneur est encore au premier rang de ceux qui, en 1518, vont voir percer « la strade de Notre Dame de Populo depuis l'église St Yves jusques audict Populo » et « tailler » pour ce faire le palais du cardinal Orsini : il s'informe, apprend que « Messir Bartolomeo de la Val et Messir Raimondo Capo de Ferro » dirigent ces travaux et que l'industrieux Léon X « fait payer l'argent aux cortisanes de Rome pour faire ladicte strade (4) ».

Il est en quête aussi des cérémonies et des sup-

(1) Pâris de Grassis dit qu'on l'appelait le « faiseur de ruines » (il ruinante), parce qu'aucune considération ne le retenait de démolir. (Sur les travaux édilitaires de Jules II, cf. PASTOR, t. VI, p. 463-465.)

(2) La tour Borgia, située au centre des bâtiments du Vatican, en réalité construite par le pape Nicolas V en 1450.

(3) Ici notre auteur se trompe : le passage commencé en 1500 existe actuellement. De fait, tout était préparé pour l'entrée possible de Louis XII à Rome.

(4) C'était assez l'usage. (Cf. RODOCANACCHI, *Bouffons et courtisanes.*)

plices : ces distractions abondent à Rome, et elles ont souvent du piquant. Voici, spectacle édifiant, un juif qu'on baptise avec solennité le 9 janvier 1509 à l'*Ara Cœli*, un autre en compagnie de ses deux enfants à Sainte-Marie-Majeure : ces fils d'Israël sont gens de précaution, car en août de la même année, Jules II « faict une bulle contre les Juifs d'imposition de la XXe partie de touz les biens qu'il deussent payer ». — Voici un autre jour une cérémonie depuis longtemps inconnue à Rome, et qu'on ne reverra plus aux bords du Tibre qu'en 1870, l'ouverture d'un Concile œcuménique : le lundi 4, le Concile du Latran s'ouvre par une messe chantée par le cardinal de San Giorgio, « camberlain (camerlingue) », « à l'autel qui est dessoubs les testes de St Pierre et St Paul », suivie d'un sermon par ce fameux frère Egidio, général des Augustins, qui devait être quelques années après l'agent actif de Léon X en Allemagne. « Et se monstrèrent les testes de St Pierre et St Paul en présence des chevaliers de Rhodes qui estoient tous vestuz de roge et leurs croiz grande davant et derrière » et « des ambassadeurs du Roy d'Aragon, des Venissiens, des Florentins et du duc d'Urbin et non aultres ». Une autre fois, bien plus tard, notre chroniqueur, toujours à l'affût des cérémonies originales, va voir Paul III marier « au matin à la Minerve » soixante-douze filles vertueuses, fait rare. Aussi bien, qu'il fasse ou non partie du cortège pontifical, il connaît le

jour où tel Pape chasse et volontiers le signale : le 1er décembre 1512, Jules II « loge à St Paul au retour d'Ostie et de la chasse qu'il avoit faicte avec l'Église de Gurce (Gurck) ». Il suit les chasses de cet enragé Nemrod qu'est Léon X, il le voit partir « à son plessir » avec les deux favoris, les cardinaux Médicis (le futur Clément VII) et Porticu (Bibbiena), car Léon X délibère volontiers des affaires de l'État avec ses conseillers entre un renard et un sanglier.

Une autre fois encore, notre badaud s'en va voir écarteler deux terribles compatriotes, deux Normands, qui par surcroît sont clercs (qui ne l'est pas à Rome?). Ces *déracinés* sont gens du diocèse de Coutances, et ils ont abusé à ce point de l'hospitalité de la Cosmopolis catholique, qu'ils ont « tué sept hommes en une maison qui est près du fleuve », quatre femmes, deux Italiens et un Espagnol : il voit « tenaigler » et « escarteller » sans pitié d'aussi fâcheux compatriotes. On pense bien qu'il est au premier rang quand, le samedi 27 juin 1517, on tenaille « en ung chariot » et « pend au gibet du Pont St Ange » toute une « famille » cardinalice, maître d'hôtel, secrétaire et autres, prévenus d'avoir voulu empoisonner le Pape, cependant que le cardinal de Sienne, « qui estoit principal de cette matière », est égorgé au château. Moins illustre est ce Didier Loren qui est, le 8 juin 1515, tenaillé, auquel on coupe « les deux bras, les deux oreilles, le nez », qu'on écartelle

ensuite au « Camp de fleur (*Campo dei Fiori*) surs un chauffaudet » pour « avoir faict 13 ou 14 homicides pour desrober leur argent (1) ». D'autres exécutions l'attirent : j'en passe. Rome est toujours la sinistre ville où les sicaires de César Borgia opéraient naguère dans l'ombre des petites rues, sous la lampe des Madones ; les coupe-jarrets y assassinent toujours pour le compte des grands seigneurs et des cardinaux, rivalités d'ambition, querelles de débauchés, haines de familles : le samedi 23 janvier 1512 « fut frappé de nuyt le nepveu du pape, fiz de Mgr Bartolomeo de la Rovere qui est Evecque premier de Saluces et fut feru près l'Eglise de St Syméon » par un écuyer du Sr Nicolo... parent du Pape, et « fut por une cortisane ». Le 20 février 1534, c'est Germano Orsini lui-même qui, « à près la tour de Capo debout près St Sebastien hors les Murs » (tombeau de Cæcilia Metella), tue son frère Napoleone Orsini ; lorsqu'on a la main sûre, pourquoi payer les *bravi?* C'est lui-même encore qu'opère le très haut seigneur Julien Cesarini, gonfalonier de Rome, qui, le 14 mars 1534, frappe le gouverneur de Rome sortant du Capitole « et, dit notre chroniqueur, lui tailla la main et donna en outre quatre *ferite* (blessures) en la teste », ce qui fait retirer son titre à Cesarini comme « infâme ». Lorsque l'homme désigné par le destin fuit Rome, il est suivi par le

(1) Sur les divers modes de supplices à Rome, cf. ADEMOLLO, *la Giustizia a Roma.* Rome, 1882.

poison ; tel le cardinal Hippolyte de Médicis, abbé des Trois-Fontaines, « lequel l'on dit qu'il a esté empoisonné à Noles près de Naples par son *senescalco secreto* » et ne rentre à Rome que pour être « sepulcré à St Laurens in Damaso » le 13 août 1533 (1). Ces sinistres événements ne paraissent pas émouvoir notre annaliste : il enregistre sans indignation ; le meurtre court les rues. En temps voulu, le carnaval les remplit de joie bruyante. En 1520 il est particulièrement brillant « avecques chars triomphans et jogateurs (jongleurs) bien honestes et touz les mestiers acompagnant lesdits chars triumphans (2) ».

C'est toute la Rome du seizième siècle qui défile ainsi : pendant qu'aux dépens des vignes, qui ont, durant des siècles, recouvert la Rome écroulée des Césars, les pontifes constructeurs bâtissent la nouvelle et splendide capitale, des cavalcades brillantes remplissent les rues, des fêtes sacrées et profanes toutes grandioses, cérémonies du Latran (Saint-Pierre étant en construction), mariage d'un Médicis, canonisations pompeuses telles que celle de saint François de Paule et mascarades carnavalesques réjouissent la Cité ; les colonies étrangères illuminent sans cesse, offrent des fêtes et

(1) C'est celui dont Titien nous a laissé un portrait si admirablement expressif en costume militaire, actuellement au Musée Pitti.

(2) Rapprocher ces détails de ceux que nous donne M. Ademollo dans son curieux volume : *Alessandro VI, Giulio II e Leone X nel Carnevale di Roma* (1499-1520). Florence, 1886.

chantent des *Te Deum* pour des victoires nationales ; on promène dans les rues des étendards, des bannières, des drapeaux pris aux Turcs ; les Papes ne circulent qu'avec un cortège de toute splendeur ; on voit le dur Jules II pour qui la chasse est l'image de la guerre, le voluptueux Léon X qui y trouve l'occasion de superbes ripailles, revenir à travers la ville au bruit des cors de chasse ; les cardinaux, vingt à trente, s'en vont, en grand costume rouge, chercher à la Porte du Peuple les ambassadeurs de France aux fleurs de lis d'or, les orateurs de Venise somptueusement escortés. Dans la ville magnifique qu'élève la Renaissance depuis un siècle, dans les marbres et les bronzes qu'on prodigue, ce ne sont que cortèges resplendissants, et la nuit amène des girandoles, feux d'artifice, promenades aux torches, flambées de joie pour quelque triomphe sur *le Maure*, personnage odieux et mystérieux qui s'appelle Maroc, Tunis, Égypte, Constantinople. Une foule, plus cosmopolite même que celle d'aujourd'hui, et dont notre chroniqueur lui-même fait partie, sujets de François Ier, de Charles-Quint, de Henri VIII, sujets aussi de l'Orient lointain, se coudoient au pied des palais neufs des princes de fraîche date, Farnèse et Médicis, de l'hôtel splendide du banquier Chigi ; on rit, on jase, on danse, on illumine ; mais sur les marches des palais neufs comme au coin des rues de la vieille ville tortueuse, on s'égorge et « se taillent », *bravi*

et grands seigneurs pêle-mêle, lorsque le poison n'agit pas assez vite, cependant qu'au point du jour des échafauds se dressent au *Campo dei Fiori*, ou les gibets devant le pont Saint-Ange.

***

Rome n'est pas seulement la pittoresque cité qui donne au flâneur les spectacles les plus variés ; Rome est — à cette époque surtout — la Cosmopolis la plus singulièrement peuplée de l'Europe. Pour la Chrétienté elle est la Métropolis. La papauté y brille alors, sous Jules II et Léon X, d'un incomparable éclat ; les victoires militaires et la diplomatie hautaine de l'un, les célèbres libéralités du Mécène qu'est l'autre, ont fait de Rome, pour quelque temps, le centre tout à la fois de la diplomatie européenne et de la Renaissance à son apogée. La Ligue de Cambrai, puis la Sainte Ligue ont fondé un concert européen dont la direction, deux fois, est restée au Vatican : la *Chrétienté* est redevenue ainsi une réalité, et Rome en est la tête ; dès lors c'est bien « *urbi et orbi* » que le pontife parle. Là est le centre diplomatique de l'Europe. Jamais le fait ne parut plus éclatant qu'en l'année 1515 : lorsqu'en décembre, le pape Léon transporta à Bologne la cour pontificale, pour y traiter avec le vainqueur de Marignan, un véritable congrès, tel que peut-être la Chrétienté n'en avait jamais vu et qu'elle n'en vit plus jusqu'aux réunions de Westphalie, y

groupa autour des souverains les hommes d'État de la France et de Rome, les représentants de l'Empereur, des rois d'Aragon et de Naples, de Portugal, d'Angleterre, de Bologne, des Républiques de Florence, de Venise et de Sienne, des princes de Ferrare et de Mantoue. On y traita de toutes les questions d'Occident et d'Orient. Je n'insiste pas sur ce chapitre que j'ai étudié ailleurs (1). Les nonces au surplus constituaient à cette époque avec les orateurs de Venise la seule diplomatie réellement organisée, et c'était à Rome qu'on rencontrait le groupe le plus compact de diplomates étrangers. Les cardinaux y apportaient un autre élément cosmopolite, avec leur entourage bigarré où des clercs hongrois et des prêtres grecs coudoyaient des ecclésiastiques castillans, français, anglais, allemands. Les colonies enfin ne furent jamais à Rome plus nombreuses qu'à cette époque ; c'est alors qu'elles se bâtissent des églises nationales ; nous allons assister, à côté même de notre chroniqueur, à la pose de la première pierre de Saint-Louis des Français. Les pèlerins forment autour de ces éléments fixes une population flottante, et, pendant quelques années, le Concile de Latran attire au « seuil des apôtres » une foule disparate de prélats étrangers. Comment, dès lors, Rome ne serait-elle pas l'officine où se viennent mêler les nouvelles du monde entier, et la Curie

(1) Cf. l'étude précédente sur l'entrevue de Bologne.

romaine le point où aboutit tout écho proche ou lointain?

Notre chroniqueur, étant de la Curie et, par surcroît, de la colonie étrangère, est naturellement au fait de toutes les nouvelles. Ses flâneries dans les rues de Rome ne l'absorbent pas : il s'informe de l'Italie, de l'Europe, de l'Univers, il enregistre fidèlement les événements, et, comme c'est en bon curialiste qu'il les enregistre, il est intéressant de le suivre en cet autre genre de chronique.

Nous allons donc le prendre comme *cicerone* à travers les événements de ce tiers de siècle. Nous lui laisserons le plus souvent la parole : le lecteur y trouvera sans doute une satisfaction plus complète.

A l'époque où commence le *Diaire*, Jules II fait trembler Rome, l'Italie et la Chrétienté sous sa rude discipline. C'est un prêtre peu ordinaire : il n'aime pas les cérémonies éclatantes, les pompes sacrées : nous le voyons s'y dérober. Le 7 juin 1509 « fust le Corps de Dieu (fête du St Sacrement) et le pape non porta point le corps de Dieu pour ce qu'il estoit un peu malade de palagres, mes le porta le C^al^ Reghino », et lorsque le lundi 4 avril 1512, s'ouvre le Concile, le Pape ne paraît même pas, d'après le chroniqueur, à la messe solennelle chantée par le camerlingue San-Giorgio. C'est un singulier prêtre et vicaire du Christ (1). Positive-

(1) On se rappelle le jugement porté par François Ier devant Léon X sur Jules II : « Il fut en vérité plutôt un avisé capitaine

ment la chronique qui nous occupe ne retentit, durant ces trois années, de 1509 à 1512, que d'excommunications, de monitoires, de menaces, de privations, de punitions, de disgrâces, de châtiments et de malédictions, lorsqu'elle ne nous entretient pas de guerres, combats, prises de ville, assassinats et vengeances. Les Vénitiens, puis les Français sont, on le sait, successivement en butte aux violences du pontife (1). Le 27 avril 1509, « monitoire penal et excommunication » contre les Vénitiens « s'ils ne rendront les terres qu'ils tiennent de l'Église » : on leur donne vingt-quatre jours pour venir à récipiscence, sinon l'excommunication les frappe « jousques à la quarte génération ». Ce sont là les effets de la *Ligue de Cambrai* qui a uni contre Venise le Saint-Siège et l'Europe y compris la France. Louis XII se fait alors le « gendarme de l'Eglise » en attendant qu'il devienne pour elle l'antéchrist. Il y a échange de cordiales paroles entre le Très Chrétien et Jules II. Ils sont en relations constantes : « Le 18 juin 1509 Mgr le Cardinal d'Aux (2) (Fr. Guillaume de Clermont-Lodève) se pertit de Rome pour aller trouver le roy Louys à Milan... pour luy parler d'auchunes siennes besongnes et torna à Rome

et un très bon général d'armées qu'un pape romain. » Cf. l'étude précédente.

(1) Pour tous ces événements du pontificat de Jules II cf. PASTOR, *Histoire des Papes*. Traduction Furcy Raynaud, t. VI, p. 268-378.

(2) Auch.

le XXVIIe d'aoust dudict an. » Le Roi vient le 14 mai 1509 d'écraser à Agnadel les Vénitiens pour le compte de l'Europe et, cependant que le cardinal d'Auch entretient, au nom du Pape, Louis XII « d'auchunes siennes besongnes », Jules II spécule sur cette victoire pour traiter avantageusement et sous main avec le Sénat : « Lundi 2e de juillet, après XXIII heures entrèrent les ambassadeurs Venissiens en Rome, mandés de la Seigneurie de Venise, pour demander absolution et demander paiz et pour metre leurs choses en bon accord et furent logiez en la maison de M. Paulo Plaura, *Eps* (Evêque) de Flume (Fiume) et *nota* que la brigade des Cardinaulx n'allèrent point au devant, pour ce qu'ils estoient excommuniés ». Les négociations traînant, les Vénitiens les hâtèrent en s'emparant d'un ami de Jules II. « Le VIIe d'aoust par les Venisiens fut pris *le marchesse de Mantua* en ung lieu qui s'appelle *l'isola de Lestalla* et fut feru de deux *férites* (blessures) et mené en Venise prinsonnier *fin* au moys de septembre 1510 et fut relaxé par le moyen de *papa Julio II°* ». Louis XII ne garde qu'un allié : Maximilien ; mais quel allié ! Sans doute « le XVIIe d'aoust fust mis par le champ *à Padova* par les gens de Maximilien eleu Empereur et de Mr de la Palice mandé de par le roy de France », mais « s'enlevèrent les gens dudict Maximilien en octobre, *sans riens faire come estoit son ussance* ». Telle est bien en effet la réputation de l'indolent

et fantasque Roi des Romains (1). Cependant l'Europe, sous l'action de Rome, s'est retournée contre Louis XII : trop puissants en Italie, les Français redeviennent impopulaires à Rome. Sans doute, le 24 octobre 1509, René de Prie, cardinal de Bayeux, reçoit encore le « chapeau roge » en consistoire ; sans doute, le 8 janvier 1510, « fut baillé le chapeau à Louys d'Amboise C^al d'Alby », mais lorsque le 25 mai 1510 trépasse « à Lion sur le Rosne » Georges d'Amboise « C^al de Rouan, du tiltre de San Sixto, prebstre Cardinal, légat en France », un des grands électeurs de Jules II et le conseiller écouté de Louis XII, le Pape, qui n'est plus retenu par rien, prélude déjà par des actes de violence à la terrible querelle qui va exaspérer l'un contre l'autre le pontife romain et le Roi Très Chrétien. Le Pape prévoit vite quel caractère le Roi va donner à la lutte : il faut à Jules près de lui les cardinaux français qui seraient ses otages à Rome et qui, près de Louis XII, dresseraient Église contre Église. « Le sabmedy XXVIII de juin 1510, Fr. Guillaume Cardinal d'Aux... fut prins par le commandement du papa Julio II par main du barisel ; fut prins près Saint Roch, estant en *gropa* (croupe) d'un sien serviteur, car ledict Cardinal s'en vouloit aller en France sans licence dudict pape, et fut mis en une *barcha* et passa delà du Tibre et fut mené et mis dedans le chas-

(1) Ullmann, *Kaiser Maximilian*, t. II.

teau St Ange, y demoura dedans ledict chasteau *fin a* XXIV du moys de juin l'an 1511 qui fut l'an tout entier et puys lui donnèrent demourance au Palais (Vatican) et ne pouvoit venir ni aller en sa maison (1). » Mais ce n'est pas avec des mesures de haute police qu'on prévient un schisme : si bien que lorsque, quelque temps après, Jules II, définitivement brouillé avec Louis XII, part pour Bologne et ordonne « que la chancellerie alast après luy... et aussi aux Cardinaulx », « V Cardinaulx cy après nommés, quant ils furent à Florence, s'en allèrent en la Lombardie : ycy sont les noms : le Cardinal de Sainte Croiz, Spaignol (2) ; le Cardinal de Saint Malo (3), le Cardinal de Baieux, François ; le Cardinal de Cusence (Cosenza), Spaignol (4), et le Cardinal Saint Severin, *Lombardo* (5), et par ainsi ne sont point volu aller à *Bolongna* là où estoit le pape, mès allérent à Millan et là demou-

(1) Toute cette aventure est racontée par Sanuto (t. X, p. 565, 696, 700, 720, 725, 728, 732, 736, 746-747, 761). Pastor (t. VI, p. 303) cite un passage des *Acta Consistorialia* presque analogue au récit de notre chroniqueur. (Arch. consist. du Vatican.)

Fr.-Guillaume de Clermont-Lodève, archevêque d'Auch, prêtre-cardinal de Saint-Étienne *in Cœlio* (1503), fut en effet envoyé comme ambassadeur par Louis XII à Rome et ensuite arrêté. Il eut par la suite la légation d'Avignon et mourut doyen du Sacré-Collège en 1540.

(2) Bernardin Carvajal, évêque de Carthagène, cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem, 1493, mort en 1522.

(3) Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, cardinal de Sainte-Pudentienne.

(4) François Borgia, évêque de Cozenza, cardinal des Saints-Nérée-et-Achillée.

(5) Frédéric de San Severino, en réalité Napolitain, cardinal de Saint-Théodore.

rèrent quelque temps et là fut faict la citation du Concille contre le pape Julio II (1) ». La rupture est ainsi consommée entre la Curie et le parti des cardinaux « français ». Il va sans dire que pendant ce temps le Pape a donné « la soublution (absolution) aux Vénisiens qui estoient excommuniés ». Le 24 février 1510, ils ont promis de ne plus « empescher de donner benefices ny d'empescher la mer Adriane et rendent le Marchis de Mantoa qui est leur prinsonnier » : ils promettent enfin de payer « deux cens mil ducats ». Mais notre chroniqueur est sceptique à ce sujet : « Je n'en sçay riens, dit-il, je ne les ay point contéz. » Les Vénitiens n'en sont pas moins reconquis.

Nous n'entrerons pas, même derrière notre auteur, dans le récit de la lutte maintenant engagée ; le *Diaire* signale consciencieusement les succès des deux partis : on allume des feux de joie pour la prise de la Mirandole par le Pape le 20 janvier 1511, mais on est morne quand, le 22 mai, les Français prennent Bologne. Ce dernier événement aigrit fort la Curie : de violentes disputes en sortent ; elles vont loin : le cardinal Alidosi ayant « fuy à grant haste » à « la prinse de Bolongna où estoit ledict Cardinal Légat », le duc d'Urbin, François de la Rovère, le tue à Ravenne « de sa propre main dont fut une grande chose, car il savait bien que c'estoit le Cardinal (2) ». La fortune

(1) Cf. Pastor, t. VI, p. 311, d'après Pâris de Grassis.
(2) Francesco Alidosi, évêque de Pavie (1503-1511), légat de

change bientôt : voici que le mercredi 11 février 1512 « vint à Rome novelles coment la ville de Brescia s'est retornée contre les François et rendue en la main de Venise par traisson de ceulx de la ville » ; le 13, autre bonne nouvelle, Bergame s'est soulevée contre les Français. « Fist fere *Julio II*° grant feste au chasteau de tirer artillerie et feu par Rome et sonner la *campana* de Capitole. » Jules II frappe à tour de bras : pendant qu'une armée se prépare, que le Concile de Latran est convoqué, il prive de leurs bénéfices les deux Briçonnet « par ce qu'ils se trouvèrent au concille de Pize (1) », l'horrible conciliabule schismatique (13 février 1512), et menace par une bulle solennelle les Bentivoglj de Bologne, le duc de Ferrare, les capitaines français et tous alliés des Bentivoglj, enfin « le roy de France » qui « en terme de 6 jours » doit « delesser Bolongna, Ferrare et aultres terres de l'Église sous poine d'estre excommuniés à grants et graves interdiz ». Le Roi semble indifférent aux menaces : le Concile de Pise s'est transféré à Milan, y attaque le Pape : le cardinal San Severino, principal fauteur, est nommé légat du Concile :

Jules II à Viterbe, puis à Ravenne, et commandant de ses troupes, fut en effet tué par Fr.-Marie de la Rovère après la prise de Bologne. (Cf. Pastor, t. VI, p. 324-325. Cf. dans Pastor les sources : Pâris de Grassis, Sanuto, Guichardin.)

(1) Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève et de Meaux en 1516, abbé de Saint-Germain, représentant de Louis XII à Rome en 1507 et de François Ier en 1517, et Denis Briçonnet, évêque de Toulon en 1511, puis de Saint-Malo en 1514. (Cf. Oriou, *Guillaume Briçonnet*. Strasbourg, 1864.)

détail curieux, il se rend à Bologne, sous le coup de l'interdit pontifical, pour le lever, « et ledit légat vint accompaigné de grant quantité de gens d'armes à pied et à cheval et avoit bulle dudict concile *pombée* (*sic*) avecques le pomb où estoit le *Spirit Sainct* en estampe... et ledict légat leva l'interdit de Bolongna, de Ferrare et d'aultres où le pape Julio IIº l'avoit mys (1) ». Avant de se décider à menacer le roi, le Pape frappe tous les Français qu'il peut atteindre : voici l'auditeur de Rote Benoist Adam dépouillé, le 4 mars 1512, de ses fonctions, sort déplorable, car, remarque le chroniqueur, curialiste informé, « il touchoit d'estre doyen de la *Rota* ». On se rit, à la vérité, dans le camp français, des fureurs du pontife : car on triomphe par les armes ; le 3 avril 1512, le jour de Pâques, les gens d'armes de l'Église, conduits par le cardinal de Médicis (2), ont « afronté avecques les gens d'armes du roy de France en lieu près de Ravenne », et les Français « conduiz par le duc de Nemours et comte de Foys » ont « rompu lesdits gendarmes de l'Eglisse en telle manière que nul *overo* bien peu n'en scampèrent », et « y furent pris le Cal de Médicis, Pierre de Navarre, Patrice Colonna et plusieurs aultres... », le vice-roi de Naples s'en étant « fuict à bon heure ». Le pis est qu'insolemment

(1) Cf. sur le Concile de Pise, SANDRET, *Revue des questions historiques*, 1er octobre 1883. Il y a là-dessus dans notre *diaire* quelques détails nouveaux.

(2) C'est le futur Léon X.

le cardinal San Severino, légat du Concile « schismatique », suit l'armée et fait une entrée solennelle à Bologne, « et depuis toute la Romagne se rendit audit légat *nomine concellii Pisani* ». A ces coups Jules II continue à répondre par les anathèmes : le 30 avril 1512, il excommunie les Suisses « por ce qu'il avoit pris argent de luy et ne le servirent contre le roy ». Il vient soudain de rehausser son prestige : autour de lui s'est assemblé solennellement le Concile de Latran dont la cérémonie d'ouverture, le 4 mai 1512, a déjà été décrite. Il est temps que l'assemblée orthodoxe se réunisse, car, le 21 d'avril 1512, le Concile de Pise a « suspendu le *papa Julio*, c'est assavoir qu'il ne se puisse plus empêcher en mille manières de donner bénéfices ny aussi en la temporalité touchant ce qui appartient à l'Eglisse et decleré que tout ce qu'il fera d'ycy là en avant sera nulle valeur en quelque façon que ce soit (1) ». Jules II ramasse le gant, et après avoir conclu « confederation » avec le roi d'Angleterre « contre tos les mal volans *cioè* contre le roy de France », le lundi 14 mai 1512 *in consistorio secreto* il somme Louis XII de rendre le cardinal de Médicis « sous poyne d'excommunication *et de privation du tiltre de Christianissimo* ». La menace était d'un autre âge : nous devinons avec quel scepticisme l'accueillit l'entourage même du Pape puisque notre chroniqueur

(1) SANDRET, *op. cit.*

ajoute : « *Je ne sçay que ce sera.* » Le 7 juin il voit le Monitoire « affigé à la porte de l'audience au Palais (1). »

Cet acte d'audace semble cependant avoir conjuré le mauvais sort. Voici, de toutes parts, des nouvelles heureuses. La Lombardie se soulève : « Contre le roy sont le pape, l'Empereur, le roy d'Espagne, le roy d'Angleterre, les Vénitiens et les Souisses » : le Milanais est perdu par les Français, et comme le dimanche 27 juin, on apprend une victoire du roi de Pologne contre les Tartares, on en prend prétexte pour faire « grans feux de joye par tout Rome ». En réalité, ajoute le chroniqueur, on fêtait moins la victoire de la Croix que la défaite des Français : mais comment célébrer, officiellement, par des feux de joie la mort de tant de chrétiens ! Louis XII semble abandonné de tous : c'est avec un grand orgueil qu'on voit entrer le 4 juillet 1512, d'après notre *diaire*, le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, par la porte du Peuple « pour fere sa paiz avecques le pape » et, logé à San Lorenzo in Lucina, attendre quatre jours le consistoire public où il demande absolution. Mais aussi quelle déception quand, le 19, on apprend que le duc « s'en est enfuy de Rome au matin d'avant jour et s'en est allé avecques luy Fabrice Colonna » par la porte Saint-Jean, « dont le pape est fort corocé », d'autant que les fu-

(1) Cf. ce que nous disons plus haut, p. 202, au sujet de l'exécution de cette menace.

gitifs ont « combattu avecques la garde de la porte (1) » !

Cette petite mésaventure ne fait qu'exciter le terrible pontife. Voici les mesures les plus violentes. Notre auteur va, le 24 aout 1512, voir afficher à la porte de la Chancellerie une nouvelle bulle excommuniant non seulement ceux qui prêteraient aide et faveur au Concile de Pise, mais encore « tous marchans qui iroient à la foire de Lion », car « veult le pape qu'ils aillent à Genève en Savoie et beaucoup d'aultres choses qui sont contenues en ladicte bulle *et tout le reaulme de France interdit afin que soient chassés les schismatiques dudit reaulme* ». Pendant ce temps le cardinal de Médicis, qui s'est échappé des mains des Français, prend, de concert avec le général espagnol, la ville de Prato, le 28 août 1512, et la saccage « le plus crudellement du monde, car la plus grant part des gensdarmes estoient spaignols qui saquegèrent ladite ville et prindrent filles, fames, garsons et en firent tout à leur plesir, plus que n'eussent fait les Turchs en contre des Chrestiens ». Trois jours après, le cardinal rétablit à Florence la maison de Médicis grâce à « la grant armée des Spaignols » et à la complaisance de Soderini qui « cedit jour renunça l'office de confalonnier ». La Toscane rentre ainsi sous l'influence du Pape : Plaisance, d'autre part, le 26 juillet,

(1) Sur toute cette aventure, cf. les sources citées par Pastor t. VI, p. 391-392, et que j'ai moi-même étudiées.

Parme, le 17 octobre, viennent par des ambassadeurs prêter le serment d'obédience : des orateurs de Gênes, affranchie des Français, accourent saluer le pape : ils descendent « près la *Colonna* qui appelle *Montacitorio* (8 décembre 1512) ». Le samedi 20 novembre, Jules II, enfin, conclut « ligue avec le roy des Romains et le roy d'Aragon », et, le 10 décembre, à la quatrième session du Concile du Latran, est « *leu la bulle contre le roy Loys de France* «, « *renuncé la Pragmatique et decerné une citation contre le Roy à dire pourquoy il tient ladicte Pragmatique* ». Tout tremble devant le vindicatif Jules II. Sa colère est donc extrême quand les Vénitiens tendent la main à son ennemi. Le 18 janvier, il fait afficher « *en Camp de Fleur* (*Campo dei Fiori*) » l'excommunication contre ces transfuges, et déjà Rome se prépare à entendre sortir de cette bouche si âpre de nouveaux anathèmes, quand, le 21 février, la Cité Sainte apprend que la mort a mis son sceau sur ces lèvres sévères. Notre chroniqueur voit, le jour même, introduire à Saint-Pierre le corps du pontife qui fut porté dans la chapelle Saint-André « en la chapelle de son oncle *papa Sixto* ». Il assiste, le 23, aux obsèques solennelles célébrées avec une rapidité inusitée « contre l'ussance des aultres papes ». « C'estoit, ajoute le témoin, afin que les 4 Cardinaulx privéz qui estoient à Lion ne fussent à temps d'entrer en Conclave. » Il semblait en réalité qu'on eût hâte de murer

cette tombe où reposait le fougueux et indomptable pontife (1).

*
* *

La réaction contre la dure discipline du Pape défunt allait se traduire par un fait curieux d'anarchie. Pendant que les cardinaux « entraient en conclave », fort disposés à choisir celui de leurs collègues dont le tempérament se rapprocherait le moins de celui de Jules II, la populace se déchaînait : notre chroniqueur reste étonné de ces excès : « Vendredi XXV de février 1513 après la mort du pape Julio 2°, par le Romains fut mis à sac le Monastère de Saint Paul et fut pris et emporté le grain, le vin, or, argent, *bestiame*, artillerie et toutes aultres choses qui trouvèrent dedans et y estoient présent le *S° Prospero de cano Colonese* (Prosper Colonna) pour le *capo* et conduite de l'entreprise et d'aultres Romains en grande quantité et se disoit qu'il fut fait de consentement du Collège des Cardinaulx, je ne sçay s'il fut vray, et par aussi St Pierre est ruyné et *St Paulo* sacquegé. Dieu veuille que tout aille bien. » On sent dans cette réflexion l'angoisse du citoyen tranquille en

(1) Sur tous ces événements nous renvoyons à l'admirable et détaillé récit du règne de Jules II par Pastor (t. VI, p. 298-425). Les innombrables sources qu'il a consultées sont en grande partie celles que nous avions autrefois étudiées pour une étude sommaire sur les rapports de la Curie et de la France de 1507 à 1517.

face de cette anarchie, suite fatale d'une trop dure tyrannie.

Cependant Rome a un maître : le 11 mars 1513, les 24 cardinaulx entrés le 4 mars au Vatican et dont le chroniqueur nous énumère consciencieusement les noms et titres, élurent « le cardinal Jehan de Médicis, diacre, du titre de Santa Maria Navicella *overo* in Domenica âge de 39 ans seulement ». C'est un voluptueux et un indécis, médiocre capitaine, grand amateur d'art et de bonne chère, politique timide. Le samedi 18 mars, il est couronné à Saint-Pierre sous le nom de Léon X « et luy mist les III Corones les Cardinaux diacres... et cedit jour il dict sa 1re messe sur l'autel de St Pierre en grant triumphe (1) ».

Le nouveau pontife se montre libéral : les premiers actes sont populaires : le 1er mai 1513 sont « faiz en Rome... grans feus de joye por ce que le pape Léon X leur remist les gabelles » : les impôts sont diminués et « le vin romanesque ne paye point de doane et plus, pour moudre le grain ne faudra point avoir buletin qui coustait 9 sous 9 sauf les fermiers qui payeront ». A l'extérieur, c'est aussi une détente : il y a des lis de France sur l'écusson du nouveau pape ; Louis XI en fit cadeau jadis au magnifique Laurent, aïeul de Léon X. Le 22 mai, c'est avec étonnement que le chroniqueur constate l'entrée à Rome de l'ambassadeur du marquis de

(1) Cf. Petrucelli della Gatina *Histoire diplomatique de conclaves.*

Mantoue *portant à son col l'ordre du roy de France.* C'est une plaisanterie qu'on ne se fût pas permise dans les derniers jours de Jules II. Et voici, de part et d'autre, les premiers symptômes d'apaisement : les « fauteurs » du Concile de Pise, Bernardin Carvajal et Frédéric San Severino, viennent faire amende honorable. Jules II, qui les a dépouillés de la pourpre, leur eût fait tordre le cou. Ils sont cependant « reçus ledit jour (27 juin 1513) en consistoire secret de consentement de la maior partie des Cardinaulx en la dignité et office de Cardinaulx comme devant ». Mais ils ont dû s'humilier, et ce détail paraît si important aux contemporains que, soixante ans après, Brantôme s'en indignera encore ; ils entrent au consistoire « *comme simples prebstres ayant les bonnez violets et vestes violets et non point de habit roge ny de Cardinal* (1) ». Le « schisme » n'en est pas moins fini. Et voici pour traiter de matières politiques, qu'entre, le dimanche 23 juillet 1513, « par la porte près de St Pierre, Monseigneur l'Evesque de Marseille nommé Glaudo d'Ais (Claude de Seyssel) (2) ». Le Roi étant encore excommunié, « non allèrent point au davant les gens des cardinaulx ny du Pape..., mes seulement les gens de V cardinaulx bienvoillans du Roy ; ...car il ne venoit point donner obe-

(1) « Vestus de meschantes robbes noires comme pauvres haires et simples prebstres de village... C'estoit un trop grand dedain et une ignominie trop insupportable. » (Brantôme, t. I, p. 142).

(2) Cf. Dufayard. *De Claudii Seisselii vita*, 1892.

dience, mes por simple orateur ». L' « orateur » assiste aux fêtes données par les Romains en l'honneur de la promotion de Julien de Médicis au poste de gonfalonier de l'Eglise, et au dîner sur la place du Capitole, qui « dura circa VI heures auquel furent tant de viandes que fut possible à estre »; il put constater qu'à Rome l'âge de fer avait pris fin : la tombe de Jules II était bien scellée. Les échecs mêmes que subit Louis XII et que cite soigneusement notre curialiste, n'ébranlent pas Léon X dans son dessein de rétablir la concorde, pas même la rentrée dans Milan de Maximilien Sforza, saluée cependant, le 25 novembre, à Rome par des feux de joie. Tous les jours, les ambassadeurs de toutes les puissances entrent à Rome : les cardinaux ne suffisent plus à les aller recevoir à la porte du Peuple : Rome devient médiatrice après avoir été le foyer de discorde. D'autre part, les grandes puissances, désireuses de retenir à elles le Pape un peu indécis, renvoient à Rome tous leurs cardinaux en grand équipage : le 6 décembre le cardinal de Gurck, envoyé par Maximilien, entre à Rome solennellement avec « 53 charriages » : Léon X veut du luxe autour de lui ; cinquante-trois chariots ne sont pas trop pour un cardinal : et voici un autre équipage, l'ambassadeur de Portugal « Tristan de Cugno (Da Cunha) » entre dans Rome amenant un éléphant, destiné au pape Léon X qui a un goût extrême pour la ména-

gerie (1) : c'est en audience publique, entouré des cardinaux, que Léon X reçoit le 20 mars cet encombrant et magnifique présent, et l'intérêt qui s'attache à l'animal est tel que, trois ans après, notre chroniqueur, sollicité cependant par de bien graves événements, nous apprendra le 16 juin 1516 la mort de cet éléphant diplomatique. Qu'on est loin déjà des sévères soucis de Jules II !

Voici cependant le cardinal Briçonnet, voici le cardinal de Prie qui, le 7 et le 23 avril, viennent en consistoire implorer l'absolution et revêtir la pourpre dont ils ont été dépouillés. Je passe mille traits de ce rapprochement forcément lent après l'épouvantable querelle qui a failli amener le Roi Très Chrétien à déposer un pape et un souverain pontife à arracher le trône au petit-fils de saint Louis. On allume, le samedi 2 septembre, des feux de joie pour la paix entre les rois de France et d'Angleterre précisément brouillés par Jules II : Louis XII ayant « prins mour *mougle* (femme) la seur dudit Engleterre », une messe est célébrée à Sainte-Marie du Peuple à leur intention, à laquelle « allèrent une grant partie des cardinaulx » : notre chroniqueur va voir le soir la maison illuminée du cardinal San Severino (2). Ces noces, qui se cé-

(1) J'ai lu récemment aux Archives de Florence une lettre de Baltassare de Pescia à Laurent de Médicis, de juin 1514, où le Pape entretient l'agent avec une singulière animation d'un éléphant, d'un léopard et de lions qu'il veut envoyer à son jeune neveu.

(2) Signalons à ce folio du *Diaire* deux faits intéressants : « La vigille de St Thomas apostre *cioe* la nuyt entre le mercredy

lèbrent de Notre-Dame de Paris à Sainte-Marie du Peuple, sont, on le sait, vite suivies de funérailles, puisque le 10 janvier 1515 on apprend à Rome la mort du vieil époux, victime de trop jeunes amours.

François Ier lui a succédé sans difficultés : le chroniqueur, qu'intéressent toujours puissamment les affaires de France, ne nous cite pas seulement le fait : il sait déjà que, le 25 janvier, le nouveau Roi a été sacré à Reims et que, le 15 février, il a fait son entrée à Paris « où y avoit 90 mil chevaulx (*sic*) et 1800 persones ». Les relations s'améliorent dès lors tous les jours entre la France et le Saint-Siège. C'est une tante du nouveau Roi, Philiberte de Savoie, qu'épouse « en my de fevrier 1515 » Julien de Médicis, frère du Pape, et au-devant de laquelle, le 31 mars, « la brigade du pape et des cardinaulx » s'en va à la porte du Peuple » en grant triumphe et honneur » pour la mener « logier à Mont Jordain (Monte Giordano) ». Aussi bien, cette brigade des cardinaux a fort à faire : les voilà qui le 2 avril 1515, vont encore à la porte du Peuple au-devant des ambassadeurs de Venise, si solennellement excom-

et le jeudy (1514) fut le feu en 4 Chambres du Palais du Pape en telle manière que brûlèrent tout et ne se sceut qui le mist dedans, mes fut en graint danger à bruller toute le Palais et pape Léon Xe en fut très esmerveillé »... « En le moys de decembre 1514 pape Léon Xe fist battre monoye neufve d'or et d'argent qui se demande *leoni* et valent les X ung ducat d'or large et d'un cousté y a les testes de St Pierre et de St Paul avecques les armes dud. pape et d'autre cousté y a ung lion et devise *Leo de tribu Juda.* »

muniée par Jules II quelques jours avant sa mort : les voilà qui, le 11 avril, célèbrent avec une pompe, inouïe jusque-là, la fête de saint Léon « ny plus ni moins que une feste comandée de Nostre Mère Sainte Yglise », car, pendant trois jours « ne se laboura par Rome ny ne s'ouvrit les *botègues* (boutiques) » : les voilà qui, le 4 mai, assistent à l'ouverture de la dixième session du Concile ; ce n'est pas une sinécure d'être *porporato !* Le *porporato* cependant n'est pas plus sous Léon X que sous Jules II à l'abri de certaines surprises désagréables. Ne voilà-t-il pas le cardinal San Severino, particulièrement remuant, il est vrai, qui a celle d'être un beau matin, le 25 juin 1515, appréhendé et mis au château Saint-Ange : et pourquoi? une peccadille : « Ses staffiers ont tué un *sotto*-capitaine ». Un des « staffiers » a, pour ce fait, le même jour « la main taillée » : un autre a « donné des *férites* à Jehan Neron de Lion, serviteur du *governateur* ». Le cardinal s'en tire cependant à bon compte : le 26 il est mis « hors de prinson ». A vrai dire, ce San Severino, vrai type de l'époque, entreprenant, violent, fastueux, audacieux, entouré de poètes et de sbires, de soldats et de prêtres, de *bravi* et d'artistes, est le point de mire des regards de Rome où il représente par surcroît le Roi Très Chrétien, en chassant avec le souverain pontife. Mais l'indulgence de ce dernier n'est acquise au terrible cardinal que lorsque le roi de France est bien en cour. Or voici des nuages. François Ier veut reconquérir

Milan, et le Pape, incertain, tiraillé, mécontent, se joint, en hésitant et en négociant, aux Espagnols et aux Suisses pour l'en empêcher. Solennellement. le vendredi 25, on arme du bâton de commandement Julien de Médicis, ce bâton que Michel-Ange lui mettra dans la main, sur le tombeau qui seul immortalise ce médiocre capitaine. On lui « baille » les « estendars de l'Eglisse ». Le 15 juillet le gonfalonier annonce dans Rome son départ pour la Lombardie. Va-t-on voir ressusciter l'ombre belliqueuse de Jules II? Hélas! Julien tombe malade à Florence et sert ainsi, mieux que par tout autre acte, les desseins de Léon X, toujours atermoyant. C'est dans une attitude hostile, mais inactive, que sur le Pô l'armée pontificale, à Rome la Curie assistent aux événements de l'été de 1515 (1).

Je continue à ne suivre que notre chroniqueur, ayant ailleurs étudié ces événements avec d'autres documents : « Dimanche XIIe jour d'aoust 1515 entrèrent en Italie les François par ung passaige qui est *verso* le pays de Saluces qu'on appelle le Mont d'Argentière qui est le plus terrible pas qui soit à passer delà des mons... et la cause est por ce que les Souysses gardoient les aultres passaiges et se acampèrent auprès de Mont Cenis en Pyémont et puis le XVIII dud. moys le roy François I de ce nom ariva au camp... Dimanche XII d'aoust fut pris Prospero Colonna en une ville de Piemont

(1) Cf. dans l'étude précédente les relations de Léon X et de François Ier en 1515 à la veille de Marignan.

nommé *Villafrancha* par Monsr de la Palice accompagné de grande multitude de gens d'armes avecques luy... *Vendredy* 14 *de septembre* 1515 *fut faist la bataille entre le roy François I de nom et Milanoys et Souysses près de Milan en laquelle bataille demoura grande quantité de Souysses et de Lombars et encores de François. Mes les François gaignèrent le camp et fut victorieux tellement que par ce il fut mis par toutes les villes de ladite Lombardie* ». Et le chroniqueur n'a garde d'oublier la mésaventure si plaisamment racontée ailleurs et qui fit jeter si peu opportunément le masque à la Curie. « Et nota que à Rome la novelle que tous les François etoient tous tuez et mors, par quoy Alboreu et Surret, Cardinaulx, et les ambassadeurs du Roy des Romains, d'Espaigne et duc de Milan et aultres plusieurs firent grans feuz de joye par II jours, cuydant ce fust estez lesdits Souysses et duc de Milan qu'eussent eu la victoire, mes tout estoit au contraire... ». Qu'on observe ici que le chroniqueur, dévoué à la Curie, ne dit pas que le signal des feux de joie fut donné par le cardinal Bibbiena, *alter ego* du Pape. Sur ce point les dépêches et rapports des ambassadeurs sont absolument formels (1). Cependant, les événements se précipitent dans le nord de l'Italie : « Vendredi V^o d'octobre 1515 se rendit le chasteau de Milan et le

(1) Rapport de Marin Giorgi, 16 septembre 1515 (Marin SANUTO, *Diario*, t. XXXI, col. 115). *Relazione di Marin Giorgi* (*Alberi*, série II, vol. XLIII, XLV).

duc Maximilien le rendit et y mist les gens du roy... et s'en alla ledict Maximilien en France. »

Il n'y a plus d'obstacles entre François Ier et Rome ; Léon X se résigne à traiter ; une entrevue est décidée : ce sera l'entrevue de Bologne. Sur ce chapitre notre auteur est très bref. Si nous n'avions pas la verbeuse chronique de Pâris de Grassis et les rapports des ambassadeurs étrangers, nous pourrions croire que les fameuses conférences dont est sortie, avec le célèbre Concordat de 1516, la paix de l'Italie et de l'Europe, n'ont été qu'un échange de politesses où Léon X a le beau rôle ; le Roi a *donné l'obédience* au Pape (il faut lire ailleurs de quelle façon il la lui donna à San Petronio) (1) et le Pape a fait cardinal l'étrange évêque de Coutances, Adrien de Boisy ; c'est tout. Nous citons. Après nous avoir dit que le Pape est parti pour Viterbe sans qu'on pût penser qu'il irait plus loin, le 1er octobre 1515, notre chroniqueur ajoute que Léon X prit le chemin de Florence : « *A di ultimo* de novembre entra en Florence. *A di* 8 de Decembre entra en Bolongna *A di* XI dudit entra le roy François I de ce nom entra en lad. ville de Bolongne pour parlementer ensemble et donner obédience... Vendredi XIIII de Décembre... le pape Léon X fist cardinal Hadrian de Bossi (Boisy) evesque de Coutance, du titre de Sainte Sabine et ce en son concistoire de Boulongne quant

(1) Cf. l'étude précédente, p. 176-179.

le roy de France y estoit lequel *donna obedience en personne* au pape... Jeudi XXVIII de fevrier 1515 entra en Rome pape Léon X par la porte de *Popolo* accompagné des Cardinaux qui avoient esté à Florence et à Bolongna avecques lui et a demouré hors de Rome V Moys ». Croirait-on qu'il s'agit là d'une entrevue où le Pape a dû capituler devant le Roi, céder Parme, Plaisance, abandonner ses alliés et, faute de la pouvoir reconquérir, livrer au Roi l'Église gallicane?

Il ne lui en garde pas rancune, car les années 1516, 1517 et 1518 sont remplies de faits grands et petits qui démontrent les bonnes et étroites relations du Pape et de la France. Je ne m'attache qu'à ces faits. Tout d'abord, Léon X s'aperçoit que les obsèques de Louis XII n'ont pas été célébrées à Rome : le 11 avril, on lui en fait de solennelles « en la chapelle du Palais », d'autant plus solennelles qu'elles ont été plus différées « pour quelque raison » : à la fin de l'été, le Pape « donne et octroye à François, roy de France, une décime pour tout son reaulme et aultres lieux » pour la croisade, et, quoique le Roi Très Chrétien soit beaucoup plus disposé à s'allier aux Turcs qu'à les combattre et joue sur ce point son auguste allié, à Rome on veut être trompé, car on y affirme qu' « au moys de septembre mande ledit roy une armée contre lesdits Mores, dont estoit capitaine un nommé Pierre Navarra bien vaillant home ». Or c'est pain bénit, car on a vu récemment

de quelle façon ces Mores traitaient les chrétiens : le 8 juin sont venus à Rome « *circa* 80 *overo* 90 homes et femmes qui estoient rédimés des mains des Maures par main d'un certe frère Espaignol vesté de blanc avec les armes d'Aragon et une croix pardessus... et allaient par Rome avecques deux bannières ». Croisé ou non, François Ier est en faveur : si, le vendredi 8 décembre, s'ouvre la XIe session du Concile où est « renoncée » la Pragmatique, elle l'est de concert avec le Très Chrétien. Enfin quand, le dernier jour de février 1518, « fut né le dauphin de France... à Amboise et fut baptisé audict Amboise par Mgr le Cardinal de Boisy... furent les parains le pape Léon X et por luy son nepveu Laurent, duc d'Urbin, come parent dudit pape, l'aultre fut le duc de Lorenne ». C'est encore en 1518, le 1er septembre, que notre chroniqueur assiste à la pose de la première pierre de Saint-Louis-des-Français « par Julio Cardinal de Médicis et vice-chancelier, cousin du pape Léon X, protecteur de France, et Monseigneur Denis Briçonnet, évesque de Saint Malo, ambassadeur de France... avecques grant multitude d'aultres nobles prélatz es estoient recteurs de la dite yglisse Mgr Pierre Lamberti, abbréviateur *de parco maiori* et Messir Jehan Chalteau Prochonoy tous deux de Savoie et tésaurier Messire Anthoine de la Roche. L'évesque qui la consacra ladite pierre fut Monseigneur de Vénose, Provençal (1) ».

(1) Ce compte rendu de la cérémonie d'inauguration de notre

C'est aussi à la demande et à les « despense » de François Ier que le 1er mai 1519 est faite la canonisation de saint François de Paule, cérémonie dont notre annaliste nous fait une description pittoresque. Tous ces petits faits locaux ont leur intérêt pour l'histoire de l'alliance entre les deux puissances et c'est pourquoi nous avons cru devoir y insister.

Le Pape cultive fort cette alliance : l'empereur Maximilien ne peut être un ami sérieux ; nous avons vu de quel œil sévère il était jugé à Rome, et ces années 1516 et 1517 sont particulièrement fâcheuses pour son bon renom (1) : quant au roi d'Aragon, Ferdinand, nous en apprenons la mort le 22 janvier 1516, et c'est à peine si le chroniqueur nous parle une fois dans ces trois ans de son insignifiant héritier, le pâle Charles, roi d'Espagne : on laisse deux cardinaux espagnols célébrer, le 8 octobre 1517, l'heureuse arrivée en Espagne de ce nouveau venu dans la politique. — Ce sera Charles-Quint. — Le seul allié utile est pour le moment le brillant François Ier. Or Léon X en a grand besoin, aux prises avec des difficultés d'ordre intérieur dont nous trouvons les échos dans notre *diaire :* la lutte avec le duc d'Urbin, François de la Rovère, qui ne veut pas se laisser dépouiller au

église nationale à Rome me paraît être le seul connu jusqu'ici, si j'en juge par le silence de M. Héry dans son volume : *l'Institution nationale de Saint-Louis-des-Français.* Paris, 1853.

(1) Cf. Ullman, *Kaiser Maximilian I*, t. II.

profit de Laurent de Médicis, et une mystérieuse conspiration de cardinaux qui remplit la Chronique de notre inconnu plus que le Journal de Pâris de Grassis. Ce complot, vrai ou faux, entraîne Léon X à des actes de violence qui compromettent à ce point sa popularité, que, le 11 juin 1517, il n'ose paraître à la procession du *Corpus Dei :* le château Saint-Ange se peuple de cardinaux et de prélats, des *porporati* sont « privés », le maître d'hôtel d'un cardinal et le médecin de Vercelli tenaillés et pendus, un autre coupable jeté aux galères, un cardinal égorgé, le Sacré Collège renouvelé par la promotion de trente et un cardinaux : quand les Romains voulurent fêter cette fantastique promotion, une pluie violente, accompagnée d'un tonnerre « que d'un an ne s'estoit veu », vint éteindre les illuminations, ce qui parut de mauvais présage. Le Pape crut devoir s'éloigner de Rome et s'établit avec sa chancellerie à Viterbe, du 18 septembre au 27 octobre 1517, d'après le chroniqueur, qui, très mêlé au monde des cardinaux, consacre naturellement plusieurs pages à ces événements. Jusqu'en juillet 1518, on n'entend parler que des rigueurs qu'a provoquées ce complot (1).

Des difficultés plus sérieuses allaient surgir. Le

(1) Cf. Roscoe, *Vie de Léon X*, 1808, que je m'abstiens de citer à chaque fait et qui en confirme le plus grand nombre, encore qu'il n'ait à aucun degré eu connaissance de notre manuscrit. J'en dirai autant du remarquable ouvrage de M. Fr. Nitti, *Leone X e la sua politica*, qui est jusqu'ici l'ouvrage capital sur l'illustre pontife.

18 février, le Pape faisait célébrer solennellement les obsèques de Maximilien, mort le 11 janvier 1519, et personne ne se dissimulait que le trépas de ce médiocre personnage allait mettre le feu à l'Europe. On sait l'attitude double que garda dans cette élection impériale Léon X, toujours hésitant. Il avait cependant au début soutenu François Ier (1). Or le 5 juillet 1519 « vient à Rome à l'ambassadeur d'Espaigne lettres et novelles *coment le Roy d'Espaigne et seigneur d'Autriche estoit éleu empereur*... De cette novelle, lisons-nous, y eut en Rome grant alegrece pour les Alamans et Spaignols et en firent grant feu de joye, *mais le Pape ny les cardinaux n'en firent riens.* » La nouvelle les surprenait : confirmée, elle les convertit au nouvel élu et ils allumèrent leurs girandoles : on célébra une messe pontificale et on ferma boutiques. On ne prévoyait pas les lansquenets de Bourbon et le sac de Rome par les troupes du nouveau César.

On sait que la lutte commença au lendemain de l'élection, entre Charles-Quint et François. Nous n'en avons ici que des échos lointains. Notre chroniqueur est, avec Rome, occupé du splendide carnaval de 1520, des obsèques princières faites en avril à l'opulent banquier Chigi, « le plus grant triumphe que fut fait jamais à mort en Rome (2) »,

(1) Mignet, t. I, p. 157-222 ; Nitti, *Leone X e la sua politica.*
(2) Sur Chigi, cf. l'étude de Cugnoni, *Arch. stor. d. Soc. Rom.* t. II, p. 37 et suiv.

de la promotion de Bibbiena à la pénitencerie, de celle d'Innocent Cibo au Camerlinguat qu'il a payé quatre-vingt mille ducats, et enfin de la mort de Léon X, de ses longues et somptueuses obsèques (2-31 décembre 1521). Car ce Pape fastueux eut les funérailles qu'il eût aimées.

Son règne avait été règne de carnaval : jamais Rome n'avait été plus splendide, plus joyeuse : les girandoles s'étaient allumées à toute occasion, mais au fond elles n'éclairaient que les défaites de sa diplomatie vacillante et les capitulations de sa politique imprévoyante. François Ier l'avait joué à Bologne et Charles-Quint fait capituler à la Diète. On avait, lors des deux événements, affecté de se réjouir à Rome. Au surplus la population, heureuse des spectacles fastueux, avait aimé ce pape plus que le Sacré-Collège, humilié de ses échecs.

***

Adrien VI passa sur Rome comme une ombre (1). Cet Allemand n'aimait pas la pompe. Notre annaliste signale sa simplicité : « Il n'alla point à Saint-Jehan en triumphe come est *solito* des aultres *pontefici*, mes y alla tant seullement avecques 1 peu de ses gens sans nulle pompe. » Aussi bien il trouvait « le Siège tout dépourveu d'argent (2) »

(1) Cf. la *Vite Hadriani VI*, par Paul Jove.

(2) « Camera et sedes apostolica dicitur exhausta et debitrix in summa VIII C mill. ducatorum », écrit de son côté Pâris de Grassis.

et la peste régnait à Rome. Le pontife allemand ne rompt pas seulement avec les traditions somptueuses qu'a créées Léon X, mais avec sa politique : le 5 août est « publiée à Sainte Marie Maior en presence du pape » la ligue entre Rome, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, les Vénitiens, le duc de Milan, le duc de Ferrare et les Florentins contre François Ier. Ce fut le seul acte d'Adrien VI : il avait fait figure de chapelain de l'Empereur à Rome (1). Le lundi « jour de Sainte Croix... trepassa Adrien... en Rome, lequel estoit Flamand *overo* Brebanzon... ». L'étranger eut de tristes obsèques : « *Nota*, écrit le chroniqueur visiblement hostile et méprisant, qu'il ne fut accompagné des Cardinaulx aultres que de Guillaume Entrenoit, Cardinal de Tortosa, lequel il avoit fait cardinal (2). »

Avec Jules de Médicis, proclamé pape sous le nom de Clément VII, on semblait rentrer dans la tradition de Léon X. Mais les circonstances avaient changé. On avait besoin de Charles-Quint contre l'hérésie luthérienne. Le premier acte du Pape est l'envoi de Laurent cardinal Campegio à l'Empereur « quant Martin Luther fust *heretico* come devant est dit ». L'alliance continue donc entre Rome et

(1) Cf. les lettres de Charles V et d'Adrien VI dans la *Correspondenz des Kaisers Karl V* publiée par Karl Lanz, t. I.

(2) Guicciardini traitait Adrien VI de « pontefice barbaro ». (Liv. XIV.) Cf. aussi dans « la relazione de Gradenigo » ALBERI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série 2e, t. III, p. 74, la colère du peuple romain contre « cet intrus ».

l'Empereur, confirmée par la défaite de François Ier en Lombardie (1); le chroniqueur la signale ainsi que l'invasion des Impériaux en Provence. M. de la Roche, ambassadeur de Charles-Quint, est reçu à la porte du Peuple avec le respect dû au succès, le 12 août 1524. Il est vrai qu'on a bientôt lieu de s'en repentir: on apprend à Rome avec émerveillement que le Très Chrétien a chassé les ennemis de Provence et repris Milan « et *nota* que ce fust une chose la plus subite que jamais homme ouyt dire que en ce bref temps chasser ses ennemis et prendre ledit Milan (2) ». Voici du coup Clément VII reconquis : des « feuz de joie » s'allument le dimanche 8 janvier 1525; c'est pour célébrer la « ligue faicte entre le pape et le roy de France et les Venissiens (3) » et, le 13 février, le duc d'Albany, général au service de la France, entre à Rome, accueilli en allié par le Pape (4). Hélas! celui-ci s'est encore trompé: le 26 février, d'autres feux sont allumés, cette fois par les cardinaux et seigneurs espagnols et lombards. On vient d'apprendre que François Ier a été battu et pris à Pavie le 23. La captivité du Roi plonge le Pape dans la consternation. Quel coup mortel au prestige de la France! Le Roi est « amené prisonnier à Gènes et mis en châtelet », puis « le mercredy der-

(1) Cf. MIGNET, t. I, p. 478-487, 502-506.
(2) *Ibid.*, p. 514-552.
(3) Cf. CHAMPOLLION, *Captivité de François Ier*, p. 119.
(4) Sur l'envoi d'Albany, Cf. MIGNET, t. II, p. 24, 25.

nier de may mis... surs une galée avecques grosse armée pour mener en Espaigne (1). » Les plus grandes menaces sont dès lors suspendues au-dessus de Rome ; le Pape redoute la colère de l'Empereur et « commence (en juillet 1526) à faire gens a pié et a cheval pour lui faire guerre ».

La ville est singulièrement éprouvée : la peste y a duré « depuis l'an 1522 joucques à présent (août 1524) » : on a dû sur le Testacio brûler tous les matelas et couvertures infectés. » Le peuple ému, enfiévré, cherche, voit des miracles à Sainte-Marie du Peuple. Les fléaux se succèdent : le Tibre inonde la ville plus qu'il ne l'a jamais fait, le 27 janvier 1526. Ne redoutant plus ni les dures vengeances de Jules II ni la police de Léon X, les patriciens agissent en bandits et en rebelles : le jeudi 20 septembre 1526, « le Sr Ascanio Colonna, le Sr Cardinal Colonna, le Sr Rob. Latin Ursini prindrent par force d'armes les portes de Rome... et avecques gens d'armes vindrent à So Apostolo et là disnérent ; après disner mirent leurs gens d'armes en ordre et vindrent par Rome *fin* à Pont *Sixto* lequel il prindrent par force et pouys après Porte St Esprit et tout ce avecque IIII pièces d'artillerie qu'ils menoient et *circa* 4 mille hommes de pié et *circa* 6 cens chevaux, puys allèrent au Borg (le *Borgo*), et sacquegèrent Sainct Pierre... avec la maior part du Palais du Pape et la maison du

(1) Cf. Champollion, *op. cit.*, p. 180-212.

Cardinal Remelino, Cambrelain (camerlingue), et là firent de maulx infiniz et à la fin dudit XXe jour le pape leur bailla en ostaige deux Cardinaulx, *videlicet* le C^al Cibo et le C^al Ridolpho, et la nuyt dura ladicte trève, et après retornerent à Sanct Apostolo dormir, et nul ne demora au Borg de leurs gens, et le Pape estoit au chasteau Saint Ange de paour des dangiers, et sebmady XXII dudict moys se partirent lesdits Colone de Rome au matin, car le vendredy XXI il concèderen quelque chose avec le pape. Et *nota* que eurent du pape ostaiges *videlicet* Philippe Stroci et le fils de Jacques Salviati et s'en allèrent au reaulme de Naples à Notre Dame de Grotta Ferrata (1). »

Personne ne put douter que cette brutale incursion n'eût été une reconnaissance des amis de Charles-Quint : c'était un terrible avertissement. Le Pape ne pouvait dès lors se faire d'illusions sur le sort que semblait lui réserver le ressentiment de l'Empereur. Il se tourna du côté de la France et appela à l'aide : le 8 janvier 1527, notre auteur voit entrer à Rome le sieur Rence de Ciero, « lequel venoit de France avecques certains capitaines du Roy de France et amena auchunes compagnies de gens d'armes a pié ». Ces gens de guerre, alliés ou adversaires, coûtaient cher. Rome était désolée : une effroyable

(1) Les Orsini possédaient Campagnano, Trivignano, l'Isola, Bracciano, Vicovaro, Pitigliano, Cere ; les Colonna le port de Nettuno, Amelia, Marino, Cavi, Palestrina, Rocca di Papa, Grotta Ferrata.

disette y régnait dès 1526, les « forniers (boulangers) ne fasoient le pain que de cinq libres pour un *julio* ». Et les charges se multipliaient ; voici : « Louys, comte de Vaudesmons, frère du duc de Lorene » qui entre à Rome par la porte *Portese* le 1er février 1527, et va loger au Borgo, pour y préparer son expédition contre Naples : il part ensuite pour Civita-Vecchia, s'embarque pour le sud, puis revient à Rome le 8 avril. Le désordre est à son comble : Colonna et Orsini sont unis contre le Pape ; Clément VII frappe à gauche et à droite : le 21 novembre 1526, il a privé de ses titres le cardinal Colonna ; le 1er février 1527, il fait jeter au château Saint-Ange Napoléon Orsini « por ce qu'il le voloit trair ». Mais combien de temps durera cette anarchie ? Clément VII veut alors désarmer l'Empereur, fauteur de ces désordres : sollicité, le vice-roi de Naples entre, le 15 mai, à Rome et va loger chez le cardinal Cibo au Vatican : il est accueilli en triomphe, car on croit qu'il apporte la paix ; le pontificat si lamentablement commencé va-t-il enfin donner à Rome, avec cette paix, l'ordre et la prospérité ? On le croit.

Le réveil est terrible. Ce sont les trompettes du connétable de Bourbon qui le sonnent (1). Ici encore laissons parler le chroniqueur : « Sabmedy IIIIe jour de May 1527 Charles qui se dit duc de Borbon, avecques le prince de Reuge, mirent leur

(1) Cf. sur l'invasion de Bourbon, André Lebey. *Le connétable de Bourbon*, pp. 376-441.

siège devant Rome, du cousté de Monte Mario et le dimanche V^e dudit moys les gens du pape les combattirent depuys le matin *fin* au seur, en divers lieux, *videlicet* à Monte Mario, à Ponte Mole, à Porte Turian, à Porte Sainct Pancras, et partout fut perditeur ledict pape. Depuis lundi VI de cedict moys *circa* XI heures entrèrent en Rome par la porte du Saint Esprit les gendarmes dudict et puys ledict sieur (Bourbon) au soir *circa*, XXII heures entrèrent par la porte *Suttimana* et par le mur rompu lesdicts gens d'armes, et depuys commencèrent à saquager toute Rome sans espargner nul homme de quiconque sorte et génération qu'il fust et faire de maulx infinis tellement que les Gotz ne firent jamais le *simile*, car toute Rome fut mise à sac, églises et aultres. Après ce fait, *videlicet* la prise et sac de ladicte ville, commencèrent lesdicts gens d'armes à faire prisonniers toutes sortes de gens, hommes, femmes et enfens de toutes sortes, nonobstant le sac davant fait et mirent à taille tout le monde de Rome tellement que n'echapa home qui fust en Rome qui ne fust prisonnier et sacquegé et paya rançon, car jamais homme ne vit ne leut en quiconque *historie* plus grant crudelité que ce fist à l'heure et dura ledict sac par l'espace de plus de 30 jours continuels et plus. Et *nota* que les Cardinaulx furent mis audict sac, excepté le Cardinal de Monte, le Cardinal de France et le C^al Julienot Flament ; depuys assiégerent le Château Saint Ange... Et

nota que ledict Borbon fut tué en la bataille, le lundj au matin et fut mis *in deposito* en l'église Saint Jacques l'Espaignol... Et sans nulle faulte ne fut espergné église de quiconque sorte que ne fust sacquegée, et *porté vie* (jeté dehors) les reliques et ornemens de quiconques sortes que ce fusse et Cardinaulx prins pour prisonniers et citadins et fammes, enfens de Romains et de cortisans tellement que c'estoit la plus grant pitié que jamais fust au monde. Et *nota* que fut en grande cherté de pain que pour argent se n'en trovoit et ce peu que se trovoit constoit ung *julio* 12 onces. Et *nota* que le chasteau St Ange fut mis ès mains de l'Empereur jeudy V^e^ de juin dudict an 1527, *videlicet* le bas, et le hault le tient encore le Pape, et fut accordé entre le pape et le Vice-Roy et aultre pour ledict Empereur comme condition que le Pape payroit une somme d'argent, *dicitur* 400 000 ducats, *dico* quatre cent mille ducats d'or de *Camera* bien que ne fut mis aud. Chasteau nul pour l'Empereur. Et durant que le camp de l'Empereur fut à Rome, fut parfait pour les gens de l'Empereur Mr de Lamotte, gouvernateur de Rome et son lieutenant un nommé Mr Bernard Darière, advocat consistorial... Et durant que les gensdarmes et gens a pié furent en Rome, furent tous jours adonné a distraction en my les maisons des habitans de Rome et de jour en jour, fassant de maulx infinix, *cioe* brullez maisons, marchandise, libvres, registres, escriptures et *similia*.

Et *nota* que ne ce disoit messe ny d'ung office saint en quiconque églisée là où le pape donna licence *januis clausis.* »

La désolation est extrême : les cardinaux maltraités succombent à l'émotion : notre chroniqueur signale parmi eux cinq morts en quelques semaines. La terreur est à son comble. Le samedi 30 novembre, cependant, les six otages donnés aux lansquenets leur échappent : « Ils s'en allérent par une cheminée avec une *scalla* de cordes et s'enfuyrent... et non sans cause ont voulu eschaper, car lesdicts lancequenetz les avoient menez plusieurs fois en Camp de Fleur (Campo dei Fiori) pour les voloir tailler les testes. » Enfin, le 7 décembre, « au vespre fut libéré le pape et mis en sa liberté, et les frères d'Ara Cœli firent la procession depuys le Chasteau Saint Ange joucques à St Pierre, chantant le *Te Deum laudamus* et pour sa libération a baillé cinq Cardinaulx en ostaige... Et sebmady circa 8 heures se partit led. pape Clément dud. Chasteau et s'en alla vers Orvieto... puys vint à Viterbe *a primo* de juin de l'an 1528 et là demora *fin* cy après... ». « Le lundi XVIIe de février 1528 au matin se partit de Rome le Camp de l'Empereur lequel y avoit démoré depuis le XVIIIe settembre dernier passé et estoit tant mal à Rome que nul ne le pourroit estimer tant de menger, boire et jecter les maisons par terre, *primo* les descouvrir, après gaster les soliers et les mettre au feu, gaster libvres, ustensiles des mai-

sons sans nulle utilité et aultres choses. » Le 23 février cependant eut lieu une grande procession d'action de grâce et l'interdit fut levé sur les églises de Rome. La misérable cité respira (1). Mais elle était ruinée. Ce fut en se voilant le visage que le triste Clément VII y rentra le 6 octobre 1528, ne voulant « que nulle personne allât au devant de luy ». Il s'humiliait, s'inclinait devant la force, et dans la ville saccagée, éventrée par les lansquenets de Charles-Quint, dans cette cité, où, nous dit le chroniqueur, les loups en grande quantité erraient de nuit, « mangeants les hommes, enfans et chiens » et achevant ainsi l'œuvre impériale, des feux de joie furent allumés pour célébrer l'alliance humiliante du Pape avec les bourreaux de Rome. Il fallut que ce malheureux Clément VII bût la coupe jusqu'à la lie, allât saluer à Bologne le haut patron de Bourbon, ce maussade et cassant Charles-Quint, dans cette église San Petronio où si galamment le « gentil roy » François Ier avait servi le magnifique pape Léon X (2).

(1) Sur les circonstances que précèdent la prise et le sac de Rome, cf. MIGNET, p. 267-291, en grande partie d'après les dépêches du Florentin Acciajuoli, février-mai 1527, dans DESJARDINS, *Negociations avec la Toscane*, t. II. Sur le sac de Rome proprement dit, cf. le célèbre récit de GUICHARDIN, *Il sacco di Roma*, édition publiée à Paris en 1664 et un autre récit de Jacopo BUONAPARTE, *Il sacco di Roma*. publié à Cologne, 1756, et à Paris, 1808. Mignet (t. II, p. 326-336) a utilisé d'autres sources inédites pour faire du sac un récit qui n'a pas été dépassé.

(2) GIORDANI, *Della venuta e dimora in Bologna del Sommo Pontefice Clemente VII*, 1842.

Notre chroniqueur n'insiste guère sur ces lamentables événements : mais il se désole sur l'état pitoyable de Rome : tout semble conjuré pour en augmenter la misère, crue du Tibre telle qu'on n'en avait pas vu de pareille depuis 1495, disette de vin et de pain, les denrées à des prix exorbitants : ce pendant, des prodiges effrayants enfiévraient les esprits surexcités.

Dans la ville ruinée, la Curie ne voit que difficultés, obstacles et soucis. A l'extérieur, il faut se courber devant Charles-Quint, accueillir en triomphe à Rome sa fille naturelle (5 mai 1535), passer par ses volontés (le *diaire* est plein de faits caractéristiques de cette situation), mais il faut aussi ménager le Roi Très Chrétien : le 11 juillet 1533, le Pape s'est vu forcé en consistoire de « donner sentance contre le roy Henry VIIIe d'Angleterre » et c'est le schisme menaçant : il semble au contraire qu'en Allemagne l'hérésie n'inquiète pas assez Rome, car le chroniqueur n'en parle pas. Le Pape ne peut même s'absorber dans ces graves soucis : près de lui, de sérieux désordres se produisent : le 20 février 1534, Napoléon Orsini est tué par son frère Germano, et, quelques jours après, le gouverneur de Rome est assassiné, en sortant du Capitole, par Julien Cesarini, gonfalonier de l'Église. Il faut sévir, élever des échafauds.

Le tableau est ainsi complet. En dehors, servitude du Saint-Siège devant les souverains, pro-

tecteurs hésitants et par conséquent redoutables du dogme, rupture avec les princes schismatiques, l'Église universelle désolée, les hérétiques devenant puissants tandis que les Turcs, enhardis, descendent sur les côtes mêmes de l'Italie, à Salerne, à Gênes, à Terracine encore, où dans le mois d'août 1534 « ils font grans maux et grand paenne ». A l'intérieur, une ville à sac, églises profanées, sacristies vidées, maisons démolies, familles où l'on ne cesse de pleurer les morts que pour rougir d'effroyables deshonneurs, une population affamée, les loups errant dans les décombres, et par surcroît de grands seigneurs, revenus à cet état de bandits qui fut celui de leurs aïeux du douzième siècle, des Orsini, des Colonna, des Cesarini assassinant en plein jour, accumulant fratricides sur massacres. Tel est le tableau qu'évoque la Chronique après bien d'autres documents plus connus.

Le pis est que ce malheureux Clément VII semble posséder le « *mauvais œil.* » S'il le dirige sur la France, c'est tant pis pour notre pays. Il lui fait en effet vers ce temps-là un fatal cadeau, sa nièce Catherine de Médicis. Elle est le gage d'une union que le Pape voudrait renouer avec le Très Chrétien, et sera la surveillante, au sein d'une dynastie, qu'on dit penchant vers l'hérésie, de l'orthodoxie romaine. Le Pape la veut amener lui-même à Marseille : aussi bien, il est manifeste que le pontife ne cherche qu'un prétexte de quitter Rome : nous le trouvons à Bologne, à Viterbe, à

Orvieto, à Marseille, partout où il ne verra pas la Cité sainte dévastée. Il va donc assister au mariage de Henri de Valois, le futur Henri II, avec sa nièce, et le chroniqueur nous donne des nouvelles de ce voyage. Le Pape, parti de Rome le 8 septembre 1533, est arrivé à Marseille le 11 novembre : nous mettons à l'heure présente moins de temps pour aller du Corso à la Canebière ; il est allé loger « au jardin du roy qui est soubz Nostre Dame de la Garde. Et puys le dimanche 12e traversa le port et vint dedans Marseille et alla descendre à la grande Église, accompagné des deux enfants dudit roy, un le duc d'Orléans, l'aultre le duc d'Angolesme, pensez en quel triumphe ». Le Pape bénit le mariage du duc d'Orléans Henri avec « Madame Caterina, nièce de Clément VII »... « le Roy, la Royne, le Dauphin et son aultre frère et les II filles avecques moultz Cardinaulz, car le Pape en fist quatre nouveaux Cardinaulx... ». Le 11 décembre 1533, le Pape rentrait à Rome où se « fist feste... et sonna la grosse *campane* de *Campidogle* (Capitole) ». Il laissait à la France, dans cette jeune femme, effacée alors et d'apparence insignifiante, un terrible destin (1).

Il retrouva Rome troublée par les assassinats que nous avons déjà signalés et, par surcroît, mise en deuil par la mort de plusieurs cardinaux.

(1) Cf. LAFERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Va'ois.*

Les Turcs menaçaient encore les côtes. Tout était sombre. Le Pape lui-même s'alita au cours de l'année et termina le 25 septembre 1534, après quatre mois de maladie, une vie fort triste et un lamentable pontificat. S'il faut en croire le chroniqueur, il fut « peu pleuré ». C'était le rendre responsable de malheurs dont il avait été, en dernière analyse, la victime plus que l'auteur.

***

Le 11 octobre 1536, nous dit notre auteur, le Conclave s'assembla : il y avait là trente-six cardinaux dont il n'a garde d'omettre les noms. Alexandre Farnèse, évêque d'Ostie, fut élu pape sous le nom de Paul III. L'origine de sa fortune était suspecte : Julie Farnèse, maîtresse d'Alexandre VI (1). On le fêta néanmoins : devant lui, le 27 octobre, le peuple romain en liesse fit défiler « trois chares triumphans et plus de 2 000 torches blanches ». On le vit beaucoup circuler dans Rome : ce sont des chevauchées que Clément VII n'eût point osé accomplir dans la misérable cité. « Et *nota* que les deux petits Cardinaulx ses nepveux... chevacèrent avecques luy en abit de cardinal. » Notre chroniqueur se fait vieux : il s'attache tous les jours davantage

(1) Sur l'origine des Farnèse et l'histoire de eur maison, je renvoie aux savants travaux de M. de Navenne qui s'est fait le chroniqueur aussi spirituel qu'informé de l'illustre famille.

aux petits faits intéressant avant tout le Sacré-Collège, promotions, morts ou allées et venues de Cardinaux. Le chancelier Du Prat, mort le 11 juillet 1535, n'est pour lui que le cardinal de Sainte-Anastasie. On n'aperçoit guère dans sa chronique qu'un trait du pontificat de Paul III, un népotisme qui n'attend pas même l'adolescence des neveux pour les couvrir d'honneurs. Le vendredi 23 août, celui que notre auteur appelle « le petit cardinal Farnèse » est fait « vice-chancelier de l'Église avecques le palais et la maison come avoit le cardinal de Médicis ». Celui-ci, Hippolyte, cardinal de Saint-Laurent in Damaso, vient de mourir empoisonné le 11 août 1535. Ce népotisme va faire de ces Farnèse les plus riches princes de l'Italie. Il faut pour cela l'amitié de Charles-Quint. Des faits cités par la chronique il ressort bien que l'ombre de cet astucieux Habsbourg couvre maintenant la Chrétienté. Les princes d'Italie, le duc de Ferrare, le grand-duc de Toscane apparaissent à Rome en grand équipage, mais tous se dirigent vers Naples pour aller saluer l'Empereur tout-puissant. En leur honneur, Rome revit et se pare : on répare les désastres de 1527. Le carnaval de 1536 est des plus brillants : des étendards neufs apparaissent, « car il avoient esté perduz quant Rome fut misse a sac » : il y eut des courses de chevaux turcs, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 1520. Le 5 avril 1536, Charles-Quint lui-même fait son entrée à Rome « bien

triumphant ». Les cardinaux « l'alèrent prendre à St Paul là où il avoit dormi la nuyt devant et le firent passer par la porte St Sebastien et fut amené par devant St Sixto et puys pardevant St Grégoire et puys le passèrent par soulz l'arc qui est devant le *Coliseo* et l'autre arc à Ste Marie Nove (arc de Titus) et puys par l'aultre arc qui est soulz Campdolio (arc de Septime Sévère) et puys à St Marc là où avoit esté fait 1 aultre arc de boys bien beau et puys fut mené par devant la maison de Cézarin (Palais Cesarini) et puys à la maison de Maximo et domorèrent en Campo de Fleur (Campo dei Fiori), puys allèrent tout droit à Palais (Vatican). Et *nota* que surs le pont St Ange avoient mis saintes statues des Prophètes et les 4 Évangélistes, et le pape Paul 3e l'atendoit sous l'escalle de St Pierre soubs le lieu où le pape a coustume de donner la bénédiction ». Le 16, le Pape chante la messe de Pâques à St-Pierre « et led. Empereur fist le diacre en ses abiz Impériaux ». Le 18, « après disner se partit led. Empereur pour s'en aller en Lombardie (1) ».

Le seul souci du Pape est maintenant d'éviter tout conflit entre François Ier et Charles-Quint. Le cardinal de Lorraine, qui vient à Rome « demander le reaulme de Naples au pape au nom de ses frères » « et puys pour demander le ducé de Milan au nom du roy », est froidement reçu et ne reste

(1) Cf. DE LEVA, *Storia documentata di Carlo V*, Venise, 1863-1894, t. V.

que deux jours. La guerre ayant éclaté, le Pape envoie deux légats le 17 juin 1536, le cardinal de Trivulce en France, le cardinal Caraccioli en Allemagne, pour prêcher la concorde. Il parvient à l'établir seulement en août 1538, époque à laquelle le chroniqueur constate qu'il y a enfin « paiz universelle entre les princes ». Ce sont les derniers faits saillants du *diaire*, l'auteur se contentant ensuite de citer avec une monotonie assez triste la mort d'une série de cardinaux. Le pontificat de Paul III y apparaît donc assez pâle jusqu'en 1544. Le Concile de Trente, réuni en 1545, eût sans doute recontré dans notre clerc un intéressant annaliste. Ce fut le grand événement de ce règne qui, à certains égards, devait paraître facilement réparateur, tant il avait trouvé, à ses débuts, de ruines morales et matérielles.

***

Par cet examen, forcément assez limité, de ce journal inconnu, on peut juger, croyons-nous, très exactement de sa valeur et de son intérêt. Sa valeur est secondaire. Le document ne révèle rien à ceux auxquels l'histoire du seizième siècle est connue ; il ne modifie pas très sensiblement les appréciations que nous suggèrent de plus importants documents (1). Mais il est précisément inté-

(1) Cf. notamment le *diaire* de Pâris de Grassis qui attend encore son édition définitive et dont nous avons eu les manuscrits

ressant de constater que, le rapprochant des chroniques, journaux et lettres de l'époque, nous l'avons toujours trouvé exact et véridique. Les détails topiques et les renseignements accessoires, que nous y rencontrons d'autre part abondamment, constituent pour nous une bonne fortune. Vivant à Rome, l'auteur nous fait pénétrer par ces courts *faits divers* dans l'existence quotidienne de la Cité en cette première moitié, agitée et bruyante, d'un siècle émouvant. Mêlé de près au monde de la Curie, il nous montre, par les incidents sur lesquels il insiste et par ceux mêmes qu'il néglige, l'état d'esprit des serviteurs de Jules II, de Léon X, de Clément VII : bien placé pour être informé avec exactitude de la chronique de ces règnes, il nous fait mieux comprendre que par des appréciations personnelles le caractère propre de leurs pontificats. Étranger enfin, habitant en pleine Cosmopolis, il s'intéresse suffisamment au monde international, pour faire sortir son modeste journal des limites étroites de la chronique locale. Écrivant certainement pour lui ou sa famille, il est plus indépendant que les Burchard et les Pâris de Grassis qui savaient leurs *diaires* destinés à aller un jour reposer, en documents officiels, aux Archives des maîtres des cérémonies du Vatican.

romains entre les mains ; les précieux *Diaria* de Sanuto édités par Stephani à Venise (1879-1892) ; les relations des orateurs vénitiens d'Alberi ; les lettres des diplomates florentins conservées aux Archives de Florence.

Moins enfermé qu'eux dans les murs de la cour romaine, il est aussi moins prétentieux qu'eux : il évite la verbosité souvent insipide de ces chroniques officieuses. Il n'est pas préoccupé de se faire incessamment valoir comme Pâris de Grassis, et s'il a ses préférences, il n'a pas la passion xénophobe et surtout gallophobe des Maîtres des Cérémonies, ses contemporains.

Ce petit journal anonyme, d'allure familière, de style un peu macaronique, où le français d'un contemporain de Rabelais s'altère de latin de séminaire et d'italien courant, nous repose du document officieux, à la fois rempli de morgue et de flatterie, avec ses prétentions au style cicéronien, aboutissant le plus souvent au plus somptueux des latins de cuisine. Il nous apparaît ainsi, par sa forme même, comme plus sincère, plus pittoresque et par conséquent plus caractéristique. Si on le dégage du fatras des faits insignifiants, il devient un témoin véridique, alerte et parfois — sans y prétendre — amusant, sur ce théâtre considérable, d'une des périodes les plus importantes de l'histoire pontificale. A tout prendre, ce clerc français, s'en allant visiter sa vigne romaine et flânant à travers la Rome de la Renaissance, méritait de retenir quelques instants notre attention. N'est-il pas de ces guides sympathiques, bien informés et suffisamment indiscrets, comme nous aimons en rencontrer parmi ceux de nos compatriotes qui, ayant passé un long temps dans la chère Cité, peuvent

nous promener à travers sa chronique, — je n'ose dire sa chronique scandaleuse, — aussi bien que dans ses rues, et, nous initiant aux mœurs du présent autant qu'aux vestiges du passé, nous font franchir les portes et presque sonder les cœurs?

LA

POLITIQUE RELIGIEUSE DE LOUIS XIV

ET LA DÉCLARATION DE 1682

Pie IX, dit-on, pratiquait le calembour : péché véniel. Il mettait une sorte de coquetterie, ajoute-t-on, à le commettre en français. Un diplomate plaidant un jour la cause de la France, « fille aînée de l'Église », le Pape, alors irrité, eût répondu : « Cher monsieur, depuis Louis XIV, il n'y a pas de *pire aînée.* » Ceux qui ont connu Pie IX ne tiennent pas le mot pour invraisemblable — encore qu'il fasse un peu mal.

Louis XIV, passe, à la vérité, pour avoir été, vis-à-vis de Rome, un fils assez incommode. Les ultramontains — traditionnellement — ne l'aiment point et, par contre, les gallicans, de confiance, le loueraient volontiers : il est « l'inspirateur de la Déclaration de 1682 ».

1682 ! La date survit dans beaucoup de mé-

moires à toutes celles du règne : 1682, l'assemblée du clergé votant les « Quatre Articles » voulus par « le grand roi » et rédigés par Bossuet. L'évêque de Meaux n'est point, à Rome, en odeur de sainteté : Louis XIV l'est encore moins.

***

J'ai toujours pensé que tout cela méritait examen. Et voici que, depuis une dizaine d'années, d'excellents livres nous montrent un Louis XIV fort différent de celui qu'on nous disait. Si M. Le Roy, peignant les dernières années du règne (où Louis XIV paraît presque servilement ultramontain), peut être à la rigueur récusé, puisque à telle époque le règne semble évoluer, M. Rebelliau, contant la vie de Bossuet, modifie certainement nombre de nos idées sur la crise de 1681-1682. Et hier encore, M. Étienne Dejean, étudiant fort diligemment, avec l'austère Pavillon, évêque d'Aleth, la politique religieuse des premières heures, nous peint (non sans quelque acrimonie) un roi fort disposé à avoir, au besoin, contre un déplaisant prélat, recours aux foudres de Rome. Aussi bien, les chapitres fort remarquables que MM. Lavisse et Rebelliau viennent de consacrer aux affaires ecclésiastiques du règne, suffiraient à changer sur bien des points notre opinion. Si l'on groupe ces chapitres, malheureusement dispersés sur trois volumes d'histoire générale, on a l'impression sinon

d'une légende détruite, au moins d'une histoire refaite.

Est-ce à dire que j'adopte les conclusions, fort discrètes d'ailleurs, que MM. Lavisse et Rebelliau tirent de leur forte étude?

D'après eux — si je lis bien — Louis XIV n'aurait pas, à proprement parler, pratiqué une politique ecclésiastique arrêtée; disons le mot, le grand Roi eût flotté déplorablement. Il eût passé du gallicanisme à l'ultramontanisme au gré des événements, de ses projets contre « l'hérésie » et de ses sentiments plus ou moins religieux (la crise de dévotion fut tardive). M. Dejean appuie sur cette corde ou, bien plutôt, accuse le roi de s'être, sur ce terrain comme sur tant d'autres, inspiré du plus fol orgueil personnel : prétendant être en France une manière de « pape », espérant se faire reconnaître comme tel par l'unanimité de l'Église gallicane, mais ne désespérant pas toujours de faire agréer le titre par son « confrère » de Rome, il eût tout subordonné à une utopie monstrueuse.

Tout cela implique en somme que Louis XIV, tantôt s'appuyant sur l'Église gallicane, tantôt la répudiant, a, en matière ecclésiastique, complètement innové.

Je ne partage point tout à fait cette façon de voir. Je me trouve avoir étudié la politique du « souverain » français vis-à-vis de Rome dans des circonstances en apparence fort différentes : la crise de 1431 à 1515 qui se déchaîne après la Prag-

matique et se dénoue par le Concordat de François Ier, et celle de 1791 à 1812 qui a son point de départ à la Constitution civile, semble conjurée par le Concordat de Bonaparte, renaît en 1809 et — un instant — paraît avoir trouvé son terme dans la capitulation de Pie VII à Fontainebleau.

Et je reste une fois de plus frappé de la parfaite concordance entre les politiques pratiquées par nos souverains vis-à-vis de Rome — qu'ils aient été Valois, Bourbon ou Bonaparte.

L'erreur était de croire qu'ils avaient été *gallicans*. Ils étaient régaliens, césariens — ce qui, aussi bien, était leur métier.

M. Gabriel Hanotaux a vu parfaitement clair lorsqu'il a, le premier, distingué deux gallicanismes : le royal et l'épiscopal. L'Église de France défend des « libertés » ; elle les défend contre Rome, mais longtemps a répugné à les livrer au roi. Je crois avoir montré ailleurs, après M. Noël Valois, comment la Pragmatique Sanction de 1431, accordant au clergé le droit de choisir seul ses évêques, avait, de ce fait, marqué une double défaite du Roi et du Pape ; comment, d'autre part, le Concordat de 1516 avait été la double victoire du Pape et du Roi sur l'Église de France, en établissant la primatie de principe au profit du Pape, la toute-puissance, en fait, au profit du Roi.

Les rois de France n'ont jamais admis les « libertés gallicanes » qu'en tant qu'elles leur fournissaient des armes contre Rome — quand il le

fallait. Des siècles durant, ils ont, aux heures propices, excité les passions gallicanes des parlements, des universités et du clergé ; puis, lorsque armés par les légistes et canonistes gallicans, ils ont pensé arracher à Rome la confirmation de pouvoirs césariens, choix des prélats et disposition de la fortune ecclésiastique, ils ont, avec une constante désinvolture, sacrifié à la Curie leurs alliés de la veille.

Plus particulièrement, les réunions du clergé de France, des « conciles nationaux » aux « assemblées », ont été, aux yeux de nos princes (Napoléon a repris cette tradition en 1811), des machines de guerre maniées par eux avec plus ou moins de prudence ou de violence, presque toujours avec une appréhension secrète.

Louis XIV a-t-il eu une autre politique? Je ne le crois pas. Certes, nous le dirons, il voulut obtenir de Rome beaucoup plus que François Ier. Mais quant aux procédés, ils s'inspirent d'une pure tradition. Lorsque, tour à tour, il convoque et congédie les assemblées, encourage et ensuite étouffe leurs délibérations, affiche ou enfouit leurs décisions, lorsqu'il sévit contre Rome, puis au contraire négocie, il n'agit pas autrement que ne l'ont fait ses prédécesseurs et que ne le feront ses successeurs. Tout gouvernement français a, dans une heure donnée, voulu faire peur à Rome, mais c'était dans le dessein arrêté de préparer un excellent terrain à d'ultérieures négociations. Seuls les

gouvernements qui n'entendent rien à la politique rompent pour rompre : c'est ce que firent les Constituants de 1791 ; il fallut que Bonaparte vînt pour tirer profit d'une maladresse gratuite et se servir, en 1801, de la *Constitution civile*, comme nos rois avaient entendu se servir des *pragmatiques* de 1431 et des *déclarations* de 1682. Manœuvre que les gallicans purs sont autorisés à taxer de trahison, les ultramontains de chantage, soit, mais manœuvre en règle générale extrêmement politique ; et n'est-ce point, après tout, le fait, le droit et le devoir de tout gouvernement que d'être politique?

***

Je n'ai, à aucun degré, la prétention de récrire ici l'histoire des rapports de Louis XIV avec Rome et l'Église de France. Il ne s'agit que de dégager des travaux de MM. Le Roy et Dejean et de l'étude synthétique de MM. Lavisse et Rebelliau quelques épisodes caractéristiques.

Louis XIV n'aimait point en thèse générale qu'on s'assemblât : la chose est notoire. Tout ce qui, dans la vieille France, avait, en fait d'assemblées, survécu à la politique césarienne de vingt rois et du grand Cardinal allait à peu près disparaître.

Les assemblées seules du clergé subsistèrent. Ces assemblées étaient nécessaires : elles seules pouvaient « consentir le don gratuit » ; elles étaient

donc d'un bon rapport. Mais qui donne de l'argent à l'État est porté à lui donner des conseils et, par ailleurs, comment empêcher des prêtres réunis de conférer — fût-ce officieusement — des affaires ecclésiastiques? C'est pourquoi les rois de France, qui jamais n'ont beaucoup aimé qu'on se mêlât de l'État, et les papes qui n'aiment point du tout qu'on se mêle de l'Église, ne voyaient pas d'un œil paisible les assemblées du clergé de France.

A cet égard, tous les prédécesseurs de Louis XIV avaient conçu le même sentiment. Ils toléraient ces réunions, mais, dit M. Serbat résumant d'un mot sa savante étude sur ces assemblées, ils « ne les goûtaient pas ». Si gallicans qu'ils fussent, les membres des assemblées, sentant le besoin de s'appuyer sur quelqu'un, contre le roi, avaient — crime fort grave aux yeux du roi — parfois frayé avec les nonces : sans doute le cardinal de Lorraine avait, en 1573, observé que « *les Italiens ne se voulaient pas assez rendre compte de ce qu'est la liberté gallicane et de ces choses où le style de France diffère de celui des autres Etats* »; mais l'assemblée avait cependant fait connaître au nonce Salviati que « si elle avait à délibérer sur les questions intéressant l'autorité du siège apostolique, elle le ferait savoir à notre Saint-Père ». Cela avait prodigieusement déplu à Henri III. En 1579, celui-ci disait à l'un des membres de l'assemblée qu' « *il ne prenait plaisir à telles assemblées.* » Si bien, ajoute ce prêtre, que « si la nostre était à

refaire, malaisement Sa Majesté nous l'accorderoit ».

Henri IV et Louis XIII n'avaient point vu de meilleur œil que les Valois ces scabreuses réunions. Mais Colbert surtout s'en déclara l'adversaire. Ce gallican d'État était, on le sait, un césarien dans la tradition de ces légistes bourgeois qui ont fait la fortune des Capétiens de toutes les branches : plus d'assemblées délibérant sur autre chose que le chiffre « du don » ; quant à tenir Rome en respect, le Roi y suffira : « *Maintenant qu'on a un roi éclairé, il faut supprimer les assemblées du clergé, car c'est une maladie de l'Etat.* » De fait, en 1661, le jeune Roi avait, aussitôt le don gratuit voté, brusquement renvoyé dans leurs diocèses les membres de l'assemblée.

***

« L'État, c'est moi. » On a ainsi résumé l'esprit du règne — sans que la parole ait été probablement dite. Dans l'État, le Roi comprend l'Église.

Il y est, dans une certaine mesure, autorisé, et par l'Église romaine, et par l'Église gallicane.

De l'entrevue de Bologne de 1515, le « Roi Très Chrétien » est en effet sorti investi d'une double mission. Le Concordat lui a livré la fortune de l'Église ; mais — et M. Gabriel Hanotaux l'a fort bien indiqué — l'acte de Bologne a fait par là du Roi de France le protecteur du catholicisme

en ses États, si bien que l'événement a probablement, plus qu'aucun autre, garé le roi de France des séductions de la Réforme. Maître du patrimoine catholique, le Roi est constitué gardien intransigeant, parce qu'intéressé, de la foi catholique.

Mais, d'autre part, lorsque François Ier est revenu de Bologne, il a essuyé les reproches des gallicans. N'a-t-il pas livré à Rome les « libertés gallicanes »? « Que non pas, a, en substance, répliqué (en un énorme plaidoyer *pro domo*) le chancelier Duprat aux récriminations du Parlement, le roi a, en sacrifiant la Pragmatique, qui allait être condamnée par le Concile, tout au contraire sauvé l'Église gallicane. Car le roi a fait accepter, sous couleur de Concordat, les principaux articles de la Pragmatique, et il prend, vis-à-vis du parlement, des universités et du clergé, l'engagement de défendre les libertés gallicanes contre Rome. » Colbert — un siècle et demi après — ne parle pas autrement, étant de la même lignée que Duprat.

Le roi a, en somme, assumé, vis-à-vis de l'Église romaine, la mission de défendre sa foi et vis-à-vis de l'Église gallicane, celle de défendre sa liberté : tout cela est sorti du pacte de Bologne et des événements qui lui ont servi d'épilogue. Que les rois de France aient, dans ces conditions, tenu de toute leur force au maintien du Concordat, comment s'en étonner? Louis XIV y tiendra plus qu'un autre.

Il y tient à ce point qu'il entend l'étendre et le renforcer d'un second Concordat. Et c'est là qu'il erre. François Ier, prince parfaitement réaliste en dépit de ses grands airs étourdis, s'est fait donner la disposition *du matériel de l'Eglise*, c'est-à-dire de quelques milliards et d'une influence énorme. Louis XIV rêve plus : il entend se faire déléguer par Rome même le pouvoir exorbitant de gérer *le spirituel.*

Louis XIV se tient sûrement pour *moitié de Dieu.* Cette conception ne lui est point absolument propre. Des Empereurs l'ont eue avant lui, et les légistes gallicans ont entendu substituer le grand roi aux Empereurs jusque dans leurs prétentions œcuméniques. « Les conciles généraux, écrira d'Aguesseau, n'ont point craint de donner le surnom de pontifes à des empereurs, et le clergé de France a souvent appliqué au roi le titre *d'évêque au dehors de l'Eglise* que Constantin s'était donné. »

Le grand Roi n'a garde de penser plus modestement. Il est moitié de Dieu — et la bonne moitié : car pourvu d'une mission divine, celle de réprimer l'erreur et d'extirper l'hérésie, il a, par surcroît, plus que le vieillard « imbécile » de Rome (le mot fut dit), la puissance de le faire. Que serait sans lui le catholicisme? Avec quelles armes un Innocent ou un Clément rétablirait-il l'unité catholique? Dès 1662, le roi a écrit au duc de Créqui, à Rome : « *La France peut beaucoup mieux se passer de cette faveur que les papes ne peuvent se passer*

de l'affection et du respect au roi et de son royaume. »

Mais il est bon prince : fort d'un droit divin, il veut bien cependant n'agir que de concert avec le pape de Rome, autre vicaire du Christ : concert intime, concert constant, mais à la condition que non seulement le Pape n'agira et ne parlera qu'avec l'autorisation du Roi, suivant ses requêtes, mais encore affirmera solennellement cet accord : au besoin même, on poussera l'obligeance jusqu'à préparer à Paris les modèles de brefs et de bulles. Le roi sera ainsi le défenseur de la foi, mais aussi son maître. Il se sera substitué à Constantin ; disons le mot : à travers Constantin, il sera remonté jusqu'au premier des empereurs, Auguste *pontife maxime.* « *Le Roi a fait le Pape* », dira Mathieu Marais à propos de la bulle *Unigenitus* arrachée au Pape. Le Roi aspire, dès 1661, à « faire le Pape ».

Mais il y faut le consentement du vrai Pape. Le vrai Pape résistera. On fera tout pour le fléchir, flatteries, caresses, menaces : on assemblera des réunions d'évêques ; on fera marcher la machine ordinaire des « libertés gallicanes » à venger. On ira l'insulter dans Rome ; on le boudera, on l'injuriera, on le desservira. En 1687 on parlera d'appliquer sans lui le Concordat. On le menacera de schisme.

Mais on ne fera pas de schisme ; car si Louis XIV aspire à être pontife maxime, il veut être pontife catholique. Profondément catholique, il ne veut

pas chausser les bottes de Henri VIII ni « coiffer le turban », comme il dira. S'il veut faire peur à Rome, c'est toujours dans l'espoir de faire consentir le Pape à ce supplément de Concordat qu'il rêve : et après une trop longue rupture, il se fait derechef insinuant et caressant. Pourquoi? Une lettre du 16 novembre 1711 au cardinal de La Trémoille nous le dit : il faut que, contre l'erreur, le Pape et le Roi agissent de concert, mais que le Pape affirme le concert et, proclamant qu'il n'a agi que sur « les prières du Roi », le sacre ainsi « évêque au dehors de l'Église ».

Si l'Église gallicane s'inquiète, se demande ce que deviennent en l'aventure ses « libertés », ne pourra-t-on lui répondre que jamais ces libertés n'ont été plus sauvegardées, puisque désormais c'est de Paris que l'Église universelle est gérée?

***

L'Église gallicane est-elle tout à fait dupe de cette comédie? Je ne le crois pas. Mais elle est quelque peu serve. Depuis un siècle et demi qu'on nomme aux bénéfices des « féaux » du Roi, c'est encore miracle qu'un évêque, de temps à autre, lève la tête un peu haut : Pavillon dans les premiers temps du règne, Noailles (avec un tout autre tempérament) dans les derniers. Le tableau de cet épiscopat courbé nous retiendrait longtemps ; ce sont d'abord ces *cuistres violets* dont parle

Saint-Simon : des roturiers, vraies créatures, Saugrain, Ancelin, Félix, etc. ; l'un d'eux, fils de la nourrice du Roi, est plaisamment appelé l'évêque Téton ; beaucoup, d'origine plus relevée certes, toute une petite bande de Le Tellier et de Colbert, sont frères, fils, neveux de ministres ; quant aux gentilshommes haut titrés et mitrés, ils sont presque tous si vains, si insouciants de leurs fonctions et, par ailleurs, si médiocres de science, et parfois de vertu, qu'on n'a guère de peine à obtenir d'eux de la complaisance : ils ont tant besoin d'indulgence !

Par ces hommes le Roi sera plus qu'obéi, adulé. « Ils le comparent à Dieu, écrira malicieusement Mme de Sévigné, *mais à une manière où l'on voit que Dieu n'est que la copie.* » Sauf un Pavillon, et quelques-uns de ses confrères qui, suivant l'heureuse expression de M. Dejean, ne veulent pas plus « un roi pape qu'un pape roi », le Roi sait qu'en toute circonstance — avec Rome ou malgré Rome, pour Rome ou contre Rome — *son* clergé le suivra.

Aussi bien ne croyons point que seul le désir de plaire entraîne l'épiscopat. Le clergé partage vraiment en grande partie les idées du Roi. Gallicans certes, les confrères de Bossuet sont, d'autre part, prêtres très fidèles à la foi et au magistère catholiques. Ils savent qu'en dépit des conseils de certains ministres vraiment *anticléricaux*, et de parlementaires traditionnellement antiromains, le Roi

ne les mènera jamais au delà de ce qu'ils veulent eux-mêmes. Le clergé fait confiance au petit-fils de saint Louis. Clergé concordataire, il entend rester gallican avec le Roi, catholique avec le Pape. L'assemblée de 1681-1682 proclamera que « *le clergé de France sait comment il faut accorder l'amour qu'il porte à la discipline de l'Église avec sa glorieuse qualité de très fidèle et très obligé sujet du Roi* ». Il a confiance que le Roi ne l'entraînera jamais au schisme.

Un Bossuet porte ses regards bien au-dessus des mesquines querelles. Il rattache à sa magnifique entreprise : le rétablissement de l'unité chrétienne, la lutte pour l'indépendance des princes. « Quelle espérance peut-on avoir de ramener jamais les princes du Nord et de convertir les rois infidèles, s'ils ne peuvent se faire catholiques sans se donner un maître qui puisse les déposséder quand il lui plaira. » Aucune platitude chez le grand évêque. S'il entend que l'on combatte les « prétentions ultramontaines », c'est « sans aucune diminution de la vraie grandeur du Saint-Siège », car il faut, écrit-il le 1er décembre 1681 (en pleine lutte), expliquer les maximes gallicanes « *de la manière que les entendent les évêques et non pas de la manière que les entendent les magistrats* ». Le souci de plaire au Roi, aux ministres, aux magistrats passe au second plan : nous sommes avec M. de Meaux à cent coudées au-dessus des évêques Téton.

Mais, chose étrange, au fond, Rome préfère des

évêques Téton à l'évêque de Meaux. Si le clergé, en effet, paraît parfois trop féal serviteur du Roi, la faute en est en grande partie à la Curie. Depuis qu'à l'Église conciliaire l'Église absolutiste — qu'on me permette ces expressions — tend à se substituer, celle-ci aspire à trouver et au besoin à installer sur les sièges des évêques accommodants et, partant, assez médiocres. Un Pavillon, qui lève sa crosse contre le Roi, en 1677, a naguère levé sa crosse contre Rome. Soyons assurés qu'on lui préfère un plus médiocre saint, à Rome tout autant qu'à Paris. Nos plus remarquables prélats ne seront jamais cardinaux : le Pape accordera la pourpre à un Dubois ; il ne l'accorde pas à un Bossuet, pas plus qu'il ne l'accordera un jour à un Dupanloup : c'est avec l'idée que des « cuistres violets » de Paris on fera des « cuistres rouges » à Rome. Fénelon, cependant si ménager de Rome, écrira que les papes « *ont voulu déprimer les caractères* » dans l'épiscopat. Mais comment Rome peut-elle penser qu'on relèvera un jour contre un roi tout-puissant un clergé qu'on a habitué à se courber, ou qu'on a recruté parmi les têtes basses. Les échines pliées ne se redressent pas, mais entre les deux maîtres, celui de Paris et celui de Rome, le plus adulé sera nécessairement le plus proche.

Telle chose fait — au milieu du dix-septième siècle — de l'épiscopat de France un corps que tout livre à l'action du Roi. Il épouse ses querelles, les uns, comme un Ancelin, parce qu'ils voient

bas, et les autres, comme un Bossuet, parce qu'ils voient haut.

Et cependant le Roi ne se servira jamais d'eux qu'avec réserve et crainte, tant le gallicanisme épiscopal lui paraît un allié dangereux à surexciter et les assemblées, — fussent-elles assemblées de prêtres dociles, — scabreux exemples à donner à ses sujets.

***

M. Dejean a vu clair dans la première affaire qui met aux prises Louis XIV, délivré de son Mazarin, avec Rome et l'épiscopat (1). Le héros de son livre est ce Pavillon qui — de son trou des Cévennes — va tenir tête au Pape et au Roi et les réunir contre lui dès l'abord.

Pavillon — outre qu'il paraît avoir été d'un caractère fort difficile et je dirai presque rocailleux — est un gallican pur : il n'est point de ceux qui entendent faire servir le gallicanisme aux desseins de la couronne ; le gallicanisme, il entend le voir parler dans des *conciles* provinciaux ou nationaux, non dans des *assemblées d'évêques* placées sous la main du Roi et prévenant ses désirs. D'une question de théologie, celle du *formulaire*, dirigée contre le jansénisme, l'évêque d'Aleth (qui n'est point si janséniste) fait une question de discipline canonique.

(1) Étienne DEJEAN, *Pavillon*. Plon, 1909.

Le *formulaire* auquel, sur l'avis du Roi, l'assemblée de 1661 a astreint les évêques, lui paraît abusif parce que ce n'est point un « concile », mais une « assemblée » qui l'a imposé. Mais ce mot de « concile national » est aussi désagréable aux oreilles du Roi qu'à celles du Pape : Pavillon est un fâcheux. A plus forte raison celui-ci tient-il pour nulle et non avenue l'ordonnance du Roi de 1664 décrétant la publication dans tous les diocèses des bulles expédiées de Rome contre les propositions de Jansénius. Louis XIV est ainsi amené, pour faire plier le fâcheux, à avoir, au début de son règne personnel, recours à Rome. Alexandre VII est invité d'ailleurs assez impérieusement à faire courber sous la loi du Roi une tête rebelle : Alexandre VII s'exécute le 15 février 1665.

C'était un pape diplomate, ce « pape Chigi », sorti de la grande maison de banque Chigi : aucun mysticisme, semble-t-il, chez ce fils de financiers, mais la politique des grands et des petits profits : puisque le roi de France fait appel à son autorité, c'est qu'il lui rend hommage et que l'autorité de Rome, évidemment, ne décroît point. Et, de fait, à Paris les ministres du Roi, Colbert, Le Tellier, Lionne (qui, en bons ministres français, sont fort peu papalins) ne sont pas loin de croire que le Roi ferait mieux de ne pas recourir à Rome — même cavalièrement. Le Roi, lui, sait ce qu'il fait : quatre évêques du Midi refusent de se soumettre à une décision du Roi ; le Pape les fera plier ;

l'*Index*, « chose inouïe dans l'Église de France », écrit M. Dejean, condamne les quatre mandements réfractaires ; mais c'est Louis XIV qui a dicté à l'*Index* son décret. Seulement, si dix-neuf prélats français s'élèvent contre une ingérence si insolite de la Curie dans les affaires de France, le Roi leur dira à peu près : Obtenez des quatre évêques une rétractation, et je me passerai volontiers de Rome. Et il se réjouit d'avoir à peu près arraché à Pavillon, par un tour de passe-passe, une quasi-rétractation.

Dans cette affaire les prélats dits jansénistes ont, en apparence, jeté le Pape et le Roi dans les bras l'un de l'autre : une médaille sera frappée qui, célébrant « la paix de l'Église », portera les clefs de Pierre croisées avec la main de justice du Roi. Mais les clefs de Pierre n'ont servi qu'à ouvrir une porte que la main de justice ne forçait pas. Le Roi a fait céder, en se servant de Rome, des sujets rebelles, « de pieux anarchistes », dit M. Lavisse ; et c'est pour Louis XIV, plus césarien que gallican, le fait d'importance.

***

L'affaire de la régale — la grosse affaire du règne — est la contre-partie, puisque c'est en se servant de *son* épiscopat que Louis XIV va essayer de courber Rome.

Le point de départ est connu : le règlement de

1673 par lequel le Roi affirme son droit de gérer, à sa guise et au profit de ses protégés, le temporel de tout évêché vacant, le droit de *Régale*. En quoi la mesure — d'ordre purement national — pouvait-elle émouvoir Rome? De fait, elle ne l'émut point jusqu'à l'heure où l'incommode évêque d'Aleth et son voisin Caulet saisirent la Curie de la question en 1677.

L'appel de ces « pieux anarchistes » eût probablement trouvé chez Alexandre VII un médiocre accueil. Mais le Pape « politique » avait en 1676 disparu, et, le 16 septembre, un pape « religieux » lui avait succédé — et même quelque peu mystique.

Cet Odescalchi, qui avait pris le nom d'Innocent (illustré par deux papes intransigeants), on l'appellera « le saint opiniâtre ». L'ambassadeur, marquis de Lavardin, écrit « qu'il ne quitterait pas aisément les sentiments que son zèle, quoique peu réglé, lui aurait fait paraître les meilleurs ».

Il n'avait rien du *combinazioniste* qu'avait été son prédécesseur. Sans cesse le siège de Pierre passe ainsi du diplomate à l'intransigeant et de l'intransigeant au diplomate — parfois pour le bien des affaires romaines qui exigent tour à tour du doigté et du muscle. Au demeurant, nullement prévenu contre la France et le Roi dont, écrivait-on, il parlait parfois « avec des larmes de tendresse » — ce qui, ajoute à la vérité le malveillant ambassadeur, est attribué par certaines personnes

« à une fluxion qu'il a sur les yeux plutôt qu'à une véritable sensibilité ».

Avec ou sans larmes, Innocent X crut devoir intervenir en France. En mars 1678, un bref rédigé en termes assez roides montra à Louis XIV que le pape Alexandre reposait maintenant bien scellé sous les dalles de Saint-Pierre.

Le Roi ne se départit point de son calme ; il répondit simplement par une fin de non-recevoir étonnée : l'affaire ne regardait pas Rome, elle était entre lui et *ses* évêques. Et il n'hésita pas — pour fermer la bouche au Pape — à l'ouvrir aux prélats. Innocent entendait défendre contre les exactions régaliennes l'Église française ; celle-ci, comme la femme de Sganarelle, était appelée à répondre : « Et s'il me plaît à moi d'être battue ! »

En juillet 1680, donc, l'assemblée du clergé, par une lettre au Roi, déclarait « son extrême déplaisir de la lettre pontificale » : comment garder le silence « dans une occasion où, disaient les évêques, nous souffrons avec une peine extrême que l'on menace le fils aîné et le protecteur de l'Église »? Et un dernier mot qui montrera à Rome le clergé gallican faisant bloc avec le Roi : « Nous sommes si étroitement attachés à Votre Majesté *que rien n'est capable de nous en séparer.* »

Déjà on lançait l'idée d'une assemblée extraordinaire qui parlerait plus haut encore. Le Roi crut un instant que le coup suffisait et, le coup porté,

par un geste, je le répète, familier à nos rois, il se retourna vers Rome qu'il fit sonder par le cardinal d'Estrées. Mais le Pape étant le « saint opiniâtre », Louis n'obtint de lui qu'un nouveau bref aussi roide que le premier et tel, dira un évêque en pleine assemblée de 1681, que « le Roi ne pouvait vraiment y faire une réponse agréable à Sa Sainteté ».

Une nouvelle manifestation parut expédiente. Cinquante-deux évêques présents à Paris (ce fait donne une idée médiocre du zèle avec lequel étaient administrés les diocèses) formèrent une assemblée extraordinaire, qui pourrait constituer d'ailleurs un précédent : « Concile domestique, dit M. Lavisse, à l'usage des conflits avec Rome. » Le Roi affecta d'ailleurs de *laisser* parler les évêques : « Il est de ma justice de *permettre* aux prélats de mon royaume *la liberté* de pourvoir, par des voies raisonnables, aux justes sujets de plaintes qu'ils *prétendent avoir contre des entreprises de la cour de Rome.* »

Les esprits, déjà, se montent. Un jésuite même (qui l'eût dit?) n'écrit-il pas : « Pauvre pape, si tu n'y prends garde, *on te donnera du patriarche dans le nez* »?

On ne parla pas de patriarche dans cette assemblée du printemps de 1681. Mais l'archevêque de Reims s'y éleva véhémentement contre la théorie que le Concordat eût été pure grâce faite par Léon X à François Ier. Les grosses questions, on le

voit, revenaient sur l'eau ; on voulait faire peur à Rome. Mais, de son côté, le Pape déclarait « qu'il n'enverrait pas de nonce à Paris que l'affaire de la régale ne fût finie ». Il est incroyable comme de siècle en siècle ces conflits ont suivi la même procédure : menace de rompre le Concordat, menace de retirer le nonce ; et alors, comme en d'autres circonstances, les ennemis de la France se réjouissant, écrit l'évêque de Grenoble au chancelier, de cette affaire « qu'on empoisonne tous les jours à Rome et du côté de la France et des pays étrangers ».

L'assemblée de mars 1681 avait, cependant, très sérieusement délibéré. Elle obtint du Roi des concessions sur la régale, première question ; puis, pour vider l'autre question, celle de l'intervention de Rome, elle demanda qu'on convoquât un « concile national » ou tout au moins une grande assemblée. Le Roi fit savoir au Pape qu'il allait céder aux vœux de son clergé : « Sa Sainteté ne pourrait attribuer qu'à ses préventions toutes les suites. » Innocent XI ne broncha pas.

Louis XIV avait espéré qu'il céderait. Le Roi redoutait l'assemblée ; il craignait qu'elle ne le menât trop loin ; des gens raisonnables avaient peur des passions déchaînées. Mais Louis était trop avancé pour reculer : en juin 1681, il convoqua la grande assemblée. On lui trouverait des modérateurs. Le plus grand modérateur sera Jacques Bossuet, évêque de Meaux.

***

Bossuet est, je l'ai dit, en assez mauvaise odeur sur les bords du Tibre.

C'est une grande injustice ; il semble bien que Bossuet joua dans la crise de 1681-1682 un rôle fort heureux pour l'Église. C'était une magnifique âme de chrétien : il voulait que la « sainte autorité » du Saint-Siège « se montrât aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à tous ses ennemis » ; car, on le sait de reste, il rêvait de restaurer l'unité chrétienne et nous avons vu qu'il puisait dans ses aspirations mêmes à l'unité les idées qu'il défendit en 1682 : il avait reçu, pour son *Exposition de la doctrine*, les félicitations du Pape et s'en faisait gloire.

Mais il voyait les esprits surexcités, le Roi fort sollicité par les gallicans extrêmes et les ministres antiromains ; il savait, écrira-t-il en 1700, que Colbert signalait en ces circonstances troubles « une occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance du Pape » et d'ailleurs « d'humilier Rome », et que peut-être les ministres trouveraient un écho dans la majorité du « concile ». N'entendait-il pas l'archevêque de Paris, Harlay de Champballon, s'écrier : « Le Pape nous a poussés, il s'en repentira » ; et l'ambassadeur d'Angleterre n'allait-il pas partout répétant que « bientôt les deux pays seraient sous la même re-

ligion » ? « Il y avait tout à craindre », écrivait-il.

Il était, lui, gallican « à la manière des évêques » et non « à la manière des magistrats ». Mais il n'était pas un idéologue. Ces « maximes de France », elles étaient là, et une foule de gens se croyaient fondés en droit de les soutenir. Il ne s'agissait point de les ériger en dogmes, mais d'en *avertir* Rome. « Nous avons cru, devait-il écrire dès le 6 mars 1682, qu'il était important qu'on sût à Rome les maximes des parlements parce que, *sans les approuver*, les ecclésiastiques les doivent regarder comme *invincibles* dans l'esprit de nos magistrats et *chercher sur ce fondement les tempéraments nécessaires pour ne point porter aux extrémités une matière aussi contentieuse.* » L'assemblée devait se garder de *proclamer*, elle *exposerait* la doctrine admise en France. Telle attitude laisserait toute porte ouverte aux négociations postérieures avec Rome. Au fond, le Roi n'avait pas d'autre pensée : Bossuet espérait « qu'il ne sortirait de l'assemblée rien que de modéré et de mesuré » ; le Roi aussi. Et telle était la bonne foi de Bossuet, que c'était de Rome même qu'il attendait « toutes sortes de soutien ».

En somme, il est fort heureux pour le Saint-Siège qu'un Bossuet se soit trouvé là. Dans l'emportement d'un gallicanisme exaspéré ou le désir aveugle de servir ce qu'on pouvait alors supposer être la politique royale, une assemblée composée de maints Harlay de Champvallon eût bien pu

engager le Roi plus loin qu'il n'eût voulu dans la voie du schisme, et Rome eût alors connu d'extrêmes tribulations.

***

C'était une autorité que M. de Meaux, le premier des orateurs de l'Église. Il fut chargé du sermon initial, et cela déjà était très bon. Il rappela en effet, dès l'abord, aux évêques qu'ils étaient, avant toutes choses, les gardiens de l'*Unité catholique*, et cela en paraissant entrer dans leur idée et ne pas douter qu'ils en convinssent. Ce fut le célèbre sermon sur l'*Unité de l'Eglise*. Certes le Pape n'était pas, selon le mot de saint Bernard, « *le premier des évêques, mais l'un d'eux* »; mais la nécessité d'une discipline et, partant, d'une prééminence, avait fait reconnaître au successeur de Pierre *la primauté*. « La puissance qu'il faut reconnaître au Saint-Siège est si haute et si éminente, si chère et si vénérable à tous les fidèles, qu'il n'y a rien au-dessus, *que toute l'Eglise catholique ensemble*. » Seulement, il fallait que, s'appuyant sur les anciens canons, on demandât « la conservation de la puissance ordinaire à tous les degrés ».

« Tour de force ! » a écrit Joseph de Maistre, et, après lui, M. Ernest Lavisse, mais qui n'était pas le fait d'un virtuose ou d'un opportuniste ; jamais Bossuet n'a varié ni sur la nécessité d'une « unité sacrée », ni sur l'indépendance que cette unité

devait laisser aux membres de la république catholique. Discours habile, car il croyait avoir « ménagé les tendres oreilles des Romains », mais discours sincère que rien ne contredit dans les œuvres mêmes qui lui avaient valu les félicitations de Rome ; discours nécessaire puisqu'il fallait que, dès l'abord, l'assemblée se sentît libre, mais dans le cercle que traçait autour d'elle la doctrine catholique universelle ; discours enfin qui cadrait si bien avec la politique foncière du Roi, que celui-ci, « après avoir lu avec beaucoup d'attention le discours tout entier, écrivait Bossuet, m'a fait l'honneur de me dire qu'Elle (Sa Majesté) en était très contente ».

Bossuet inspira l'assemblée en la modérant. Tout d'abord elle sembla éteindre le foyer d'où était parti l'incendie : tout en reconnaissant le droit de régale, elle pria le Roi, sur la requête de Bossuet, de n'en user qu'avec réserve. Cette première délibération rendue et transmise à Rome, on passa à la discussion des fameux principes : l'évêque de Meaux se fit alors résolument le champion des formules modérées ou imprécises : dans les débats officieux de l'archevêché où se préparaient les discussions publiques de l'assemblée, il affirma nettement sa politique ; l'évêque de Tournai ayant attaqué très violemment « l'indéfectibilité du Pape », Bossuet déclara qu'il la fallait admettre *en fait* sans que cela menât « à cette infaillibilité prétendue par les ultramontains ».

Peut-être espéra-t-il éviter une déclaration solennelle ; mais les ministres y poussaient ; Bossuet n'en admit le principe que pour s'en faire donner la rédaction ; il écarta du texte « l'appel au futur Concile », qui, écrit justement M. Rebelliau, eût amené la rupture avec le Saint-Siège.

Sous la plume de Bossuet, cette déclaration, fort édulcorée, devenait le simple exposé d'une doctrine de Sorbonne. Et si le premier article qui affirme, sur l'autorité d'un texte de saint Paul, que « les rois et souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles » est très net, les trois autres, rappelant en un style à dessein confus « les bornes posées par nos pères », les définissaient mal. En dernière analyse, Innocent IV, après Grégoire VII, était seul atteint ; et il y avait longtemps qu'Innocent IV et Grégoire VII étaient morts.

***

La *Déclaration des Quatre Articles* n'était pas encore parvenue à Rome que déjà Rome fulminait. En fait, la réunion seule de l'assemblée paraissait à la Curie une insupportable offense, et l'on était résolu à en prendre à rebours toutes les manifestations. C'était au sujet de la *Déclaration de la régale* que, sans égard pour les tempéraments qu'on y avait apportés, Rome s'indignait.

Le 6 mai, l'abbé Lauri, auditeur de la noncia-

ture, porta à l'assemblée une lettre datée du 11 avril où, bien tardivement (Rome ne se presse jamais), Innocent XI répondait à l'envoi (jugé insolent) de la première déclaration. Il l'avait lue « *avec un frémissement d'horreur* », et le Pape « improuvait, annulait, cassait tout ce qui avait été fait par cette assemblée et tout ce qui pouvait être attenté ».

Ce bref était injustifiable ; il était en outre extrêmement inopportun par sa violence. Il était fort heureux pour Rome qu'il ne fût point parvenu avant la rédaction des *Quatre Articles;* Bossuet n'eût pu en ce cas contenir l'assemblée dans les bornes où il l'avait enfermée.

Lorsque, le 9 mai, l'archevêque de Reims eut donné lecture du bref, de violentes récriminations s'élevèrent. L'assemblée, qui avait été très modérée, se sentit méconnue. On obtint cependant que le procès-verbal, protestant contre ce « mauvais traitement », fût rédigé dans des termes où le chagrin s'exprimait respectueusement.

Ces incidents n'arrangeaient pas le Roi. C'est là qu'on aperçoit que sa politique restait constante et que Bossuet l'avait bien servie. Il ne voulait qu'un minimum de conflit. Il ne laissa pas à l'assemblée le temps de s'exacerber : quelques heures après la délibération du 9 mai, elle était congédiée, ayant rempli son office, et le Roi alla même jusqu'à refuser de rendre publique la protestation inscrite au procès-verbal.

Mais lui, secrètement et pour sauvegarder ses droits, protesta par une pièce dressée le 16 août 1682 au Parlement, allant jusqu'à prévoir l'appel au Concile, « non pas pour soumettre à ce tribunal les droits de la justice du Roi à qui Dieu, duquel seul il relève, a donné assez de puissance pour les maintenir, mais pour faire établir l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique, si sensiblement blessé par le bref ». Ce fut tout.

Il n'avait pas voulu se laisser déborder. Des ministres et peut-être de quelques prélats extrêmes il disait : « Si je les avais crus, j'aurais coiffé le turban. » Il ne voulait pas plus coiffer le turban que François Ier n'avait voulu enfiler les chausses de Calvin et Henri IV les conserver — pour les causes que j'ai dites.

***

L'Index avait, cependant, frappé la *Déclaration des Quatre Articles*. A voir l'assemblée si brusquement dissoute, la Curie était autorisée à croire à une reculade. Ce qu'elle avait craint après le vote de la *Pragmatique de Bourges* au quinzième siècle, à la veille de Bologne au seizième siècle, ce qu'elle redoutera après la Constitution civile au dix-huitième siècle et à la veille du Concordat de 1801, elle ne le croyait pas (malheureusement pour Louis XIV) après la *Déclaration de 1682 :* que la France pût aller jusqu'au bout du schisme. Forts

d'une telle assurance, « les bonnes têtes du Sacré-Collège » poussaient le Pape à l'offensive. Pour la première fois, le Pape pouvait faire capituler le Roi. Et la lutte commença, « la plus importante depuis saint Pierre », disait-on non sans exagération.

Cette lutte désolait le Roi : elle mettait à vau-l'eau tous ses projets ultra-concordataires. Où étaient-ils, ces projets, lorsque Innocent XI refusait maintenant de frapper les jansénistes, moins coupables à ses yeux que les signataires de la Déclaration et qui, après tout, ne se distinguaient, disait Rome, qu'en « vivant avec plus d'austérité que le reste des catholiques », — coup droit au royal amant de la Montespan. Où étaient-ils surtout, lorsque le Pape — chose plus grave encore — allait jusqu'à désapprouver les mesures contre les protestants, absurdes, disait-on à Rome, dans un royaume où l'archevêque de Paris, « tranchant du patriarche », aidait le Roi à mettre « la main à l'encensoir ».

Louis XIV était dans un extrême dépit : avec un Alexandre VII, l'assemblée eût atteint le but rêvé, elle l'avait dépassé avec Innocent XI — ce qui prouve qu'un Roi doit être psychologue. Maintenant le Pape refusait systématiquement de confirmer les nominations épiscopales, parce que le Roi avait choisi quelques clercs signataires, avec les évêques, de la *Déclaration* et « jugés hérétiques ». Et cela « menait tout droit à rompre le Concordat ».

On poussait le Roi aux mesures extrêmes : « Une assemblée du clergé, disait-on déjà à Versailles, ne pourrait-elle procéder à la consécration des évêques selon les formes que l'on pratiquait encore en France il y a cent soixante ans? »

Le Roi ne voulait en aucune manière — et pour cause — revenir à cent soixante ans en arrière. Il espéra encore intimider Rome, maltraita le souverain dans l'affaire des *Franchises* et le brava, se livrant, sur le pontife, à quelques sorties furieuses telles que celles qui avaient réussi à François Ier à la veille de Bologne et qui réussiront à Bonaparte en 1801. Mais Innocent XI n'avait le tempérament ni de Léon X ni de Pie VII ; et puis, il était avec raison, je le répète, persuadé que le Roi n'oserait jamais dénoncer le Concordat.

En vain, devant « l'horrible confusion » des diocèses (trente-cinq seront sans chefs en 1688), le Roi se désolait ; en vain par son ordre le savant historien Dupuy tirait du *Trésor des Chartes* (Napoléon demandera en 1809 exactement le même service à Daunou) un *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane;* en vain, lors de l'affaire des *Franchises*, tout le monde, des ministres aux docteurs, criait haro sur Rome ; en vain on allait jusqu'à interner à titre d'otage à Saint-Lazare le nonce qui, dans pareilles crises, risque toujours en France d'être mis ou dedans ou dehors ; en vain, après avoir fait saisir Avignon, Louis XIV laissait-il Louvois préparer ostensiblement une expédition contre

Civita-Vecchia ; en vain — pour ne pas citer plus de faits — le Roi prenait-il mesures sur mesures contre les protestants pour montrer que, des deux moitiés de Dieu, il était la plus catholique : Innocent XI ne semblait sensible aux menaces ni des docteurs de la Sorbonne ni des dragons de Louvois. Il répondait avec sévérité à ces « injures et violences que le fils aîné de l'Église faisait subir à la liberté de sa mère ». Dès 1683, Louis XIV en était à prier Dieu de « toucher le cœur endurci » du Pape. Mais il voyait partout, en Europe où pâlissait son étoile, ce « vieillard imbécile », ce « vieux fou », le tenir en échec. Nous savons par mainte expérience qu'il n'est pas bon pour la France de s'aliéner Rome, lorsque l'Europe cherche des prétextes à « sainte ligue ».

Évidemment, le Pape jouait gros jeu : on pouvait voir recommencer l'aventure d'Angleterre, et il fallait qu'Innocent XI eût, dans la foi de la France et de son chef, une confiance flatteuse. Il attendait. Mais le « saint opiniâtre » fut enlevé par la mort le 12 août 1689.

Il y a des morts opportunes. Celle de Jules II l'avait été pour la France à la veille du Concordat de Bologne : celle d'Innocent XI l'était. Quel que fût son successeur, Louis XIV pourrait plus aisément négocier et même capituler. De fait, Alexandre VIII parut disposé à se relâcher un peu de certaines exigences : il envoya des brefs gracieux ; c'était la colombe de l'arche. Et lorsque

après avoir, à la vérité, renouvelé et fait rédiger en bulle solennelle la condamnation des *Quatre Articles*, il fut mort à son tour, Louis XIV crut trouver *son* pape avec Pignatelli, élu sous le nom d'Innocent XII. On entra en pourparlers. C'était l'intérêt de tous. Et c'est ici que Pape et Roi auraient dû apprécier le rôle bienfaisant joué jadis par Bossuet lorsqu'il avait garé l'assemblée d'une *proclamation de principes* pour l'amener alors simplement à une *déclaration de maximes*. Il eût fallu désavouer *les principes;* on promit de laisser dormir *les maximes*. Et les sièges vacants furent pourvus et le Concordat remis en vigueur. La crise était conjurée.

***

Si nous avions le dessein d'étudier ici dans ses détails l'histoire ecclésiastique du règne, il serait loisible de montrer le Roi reprenant, après 1693, sa politique favorite.

Sans doute Louis XIV apparaîtrait sacrifiant l'indépendance gallicane au siège de Pierre, appelant lui-même le Pape à frapper à droite le quiétisme avec Fénelon, à gauche le néo-jansénisme avec Quesnel. Au fond on verrait le Roi poursuivre son éternel dessein.

Certes, devenu très dévot, il est moins porté que jamais « à coiffer le turban » : mais il n'a nullement renoncé « à coiffer la tiare » qu'il ai-

merait simplement se faire expédier de Rome.

Lorsqu'en 1703, il croit expédient qu'un nouveau coup parte de Rome contre le jansénisme, il entend bien que le Pape « agisse de concert avec lui » : la bulle devra bien faire entendre que, si elle a été écrite à Rome, c'est de Versailles que réellement elle est partie. Et si Clément XI diffère, le Roi, reprenant le vieux système, fait savoir qu'une assemblée d'évêques fera ce que Rome ajourne. Si, enfin, le Pape expédie sa bulle *Vineam Domini* où il n'est pas fait mention de l'intervention royale, il ne déplaît certainement pas au Roi que l'assemblée de 1703 ne l'accepte — en raison de cette omission — qu'avec de grandes réserves et comme « des juges prononçant avec le Pape », ce qui arrache à Clément XI, outré, ce mot : « *Non si poteva far' piggio in Ginevra.* (On ne pouvait faire pis à Genève.) « Le clergé de France voudrait me réduire comme un simple curé », dira-t-il encore. Mais le Roi lui-même a, en termes très vifs, éconduit le nonce Paulucci chargé de représentations.

Même aventure avec la bulle *Unigenitus* du 8 septembre 1713. Si le Roi l'a sollicitée, toujours contre les néo-jansénistes, c'est que la *Vineam Domini,* fait-il dire à Rome, n'a pas atteint son effet, *faute d'avoir mentionné le concert du Roi et du Pape.* « Sa Sainteté n'a rien fait pour mon royaume *puisqu'il est impossible d'y recevoir un bref qu'Elle déclare donné de son propre mouvement... Elle aurait évité cet inconvénient* (la phrase

est à souligner) *si Elle eût voulu se souvenir de la promesse qu'Elle fit, il y a quelques années, au cardinal de Janson, de me communiquer ce qu'Elle voudrait faire qui regarderait la France et d'agir de concert avec moi.* »

La bulle *Unigenitus* ne réalisera pas le vœu si nettement exprimé. Louis XIV, cependant, l'agréa : l'entourage du Roi, déjà malade, entendit qu'il l'imposât à des évêques qui, Noailles en tête, continuaient à vouloir « qu'on jugeât avec Rome ». Mais lorsqu'en 1715, le vieux Roi gémit : « Ces gens-là me feront mourir », je ne sais trop de qui il parle. Et quand, agonisant, entouré des ennemis de Noailles, il parle soudain de l'archevêque, c'est pour se déclarer « fâché de mourir brouillé avec lui ».

Qu'est-ce, ce soupir, sinon l'aveu qu'au fond la résistance de Noailles à Rome non sur le fond de la doctrine, mais sur l'absence de concert, ne lui a pas déplu, ainsi qu'on l'avait pensé, et qu'il reconnaissait dans les opposants de l'assemblée les représentants de sa constante politique?

***

Louis XIV ne s'est jamais désisté de son dessein. Héritier de vingt rois, il a, avec un tempérament évidemment différent, suivi leur politique : ne se point brouiller avec Rome ou ne se brouiller que pour un instant, avec esprit de retour et dans le

but d'obtenir d'elle encore plus et toujours plus de pouvoir ; dans ce but faire agir la machine gallicane, montrer groupés, derrière le Roi, Parlements, Universités, Épiscopat, Clergé de France ; se donner l'apparence de les écouter, après les avoir poussés à parler et, aux yeux de Rome, le mérite de les faire taire à condition que Rome paie en puissance consentie au prince le silence imposé aux gallicans sincères ; par ce procédé, enfin, amener les papes à merci ou tout au moins à composition. Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier, Henri IV, avec des talents et des fortunes fort divers, n'avaient pas agi autrement, je le répète. Napoléon n'agira pas autrement.

Mais Louis XIV, s'il a suivi cette politique, l'a-t-il efficacement servie? C'est là une autre question. François Ier a fait céder un Léon X à Bologne et, somme toute, Louis XIV n'a jamais trouvé son Léon X. C'est qu'il avait vraiment surchargé le programme royal et rêvé l'impossible. Que les papes eussent reconnu — en échange de certains avantages — à François Ier et à ses successeurs le droit, exorbitant déjà, de disposer à leur gré de la fortune de l'Église française et de choisir à leur gré des pasteurs aux fidèles français, cela était magnifique : Bonaparte le comprendra, qui ressuscitera le pacte absurdement dénoncé par les Constituants ; et tout chef d'État français le comprendra, qui ne sera pas aveuglé par des passions subalternes et d'inexplicables illusions. Mais

espérer que le Pape — chef spirituel — pourrait consentir un autre Concordat qui créerait, au profit d'un prince, si bon chrétien ou si grand catholique qu'on le supposât, une sorte de pontificat, de magistère doctrinal et de sacerdoce suprême, c'était le rêve non d'un homme d'État, mais d'une sorte de missionnaire couronné, convaincu qu'un décret de la Providence l'a désigné pour être le maître des âmes comme des corps. Quand on se sent élu pour coiffer la tiare avec la couronne, on se fait Henri VIII. Les fils de saint Louis ne s'y sont jamais résignés. Et les papes le savent. Et c'est ce qui faisait de la politique de Louis XIV une politique sans issue et la fit échouer.

Qui ambitionne de gérer les âmes ne saurait penser que, même sous le coup des menaces les plus redoutables, celui à qui ces âmes ont été confiées les cédera bénévolement. Louis XIV a échoué — comme Napoléon échouera en 1801 — pour avoir non point trahi, mais exagéré, jusqu'à la dénaturer, la politique traditionnelle de la couronne française.

LA CONSTITUTION CIVILE

Le 29 mai 1790 une grande effervescence régnait dans la salle du Manège (rarement calme, à la vérité) où siégeait l'Assemblée nationale constituante. Martineau, rapporteur du *Comité ecclésiastique* de l'Assemblée (nous dirions la Commission des affaires religieuses) allait monter à la tribune pour s'y faire l'interprète des conclusions auxquelles, après quelques semaines de discussions passionnées, avaient abouti ses collègues. Ces conclusions enfermées dans des propositions très précises devaient aboutir à la *Constitution civile du clergé* et, par un juste pressentiment, chacun des partis en présence avait bien conscience qu'une grande partie s'allait jouer où le sort même de la Révolution pouvait bien être l'enjeu. Aussi bien, ce n'était pas seulement l'avenir qui se débattait, c'était tout un passé qui se liquidait ; car la querelle qui dressait contre le « catholicisme romain » une partie des Constituants remontait bien haut, ainsi qu'il va être expliqué.

Si on s'en tenait en effet aux événements qui s'étaient déroulés depuis 1789, on ne parviendrait pas à comprendre pourquoi, en ce printemps de 1790, l'Église catholique était si brusquement attaquée dans sa constitution par la Révolution. Car l'Église française ni même la Curie romaine n'avaient jusque-là gêné le mouvement et on pouvait dire qu'une grosse partie du clergé français y avait singulièrement aidé.

La Révolution avait surpris ce clergé dans un état de décadence dont un historien, peu suspect d'anticléricalisme, M. Pierre de la Gorce, a très loyalement et fort diligemment analysé les causes et décrit les phénomènes. Je renvoie au tableau tout à la fois si piquant et si large qu'il nous a tracé de l'*Eglise privilégiée* (1). Le lecteur y verra que cette Église donnait, au moins autant que les autres corps d'Ancien Régime, le spectacle d'une singulière anarchie matérielle et morale. Dans l'Épiscopat même, l'inégalité était extrême : 130 évêques administraient des diocèses fort disproportionnés (1 388 paroisses dans celui de Rouen et 19 dans celui d'Agde) et de revenus plus disproportionnés encore, tel diocèse rapportant

(1) Pierre DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution*, t. Ier. Les lecteurs de ce beau et solide volume retrouveront dans notre étude bien des traits empruntés au tome premier de l'ouvrage. Au moment où il paraissait, je venais d'étudier une partie des documents dont il s'est servi, et j'ai pu ainsi me rendre un compte parfaitement exact de la science et de l'impartialité dont M. de la Gorce a fait preuve et dont il est d'ailleurs coutumier.

400 000 livres par an à son titulaire et tels autres ne valant que 7 000 livres à leurs chefs, « les évêques crottés ». Sous des évêques dont une grosse partie se composait de très grands seigneurs millionnaires, — les Rohan qui se succédaient d'oncle à neveu dans le palais épiscopal de Strasbourg jetaient l'or par les fenêtres, — une plèbe de 60 000 curés vivait fort misérablement ; il faut lire ce qu'écrivait de cette situation l'abbé Mathieu dans son livre sur l'*Ancien Régime en Lorraine :* 700 livres à un curé, 300 à un vicaire. Et cela n'allait pas sans exciter dans les rangs de ce prolétariat ecclésiastique une très vive aigreur. Les ecclésiastiques cependant, hauts évêques et humbles prêtres, passaient pour *privilégiés* et l'étaient, car ils ne payaient pas l'impôt, sauf le *don gratuit* que votaient les assemblées du clergé et qu'elles pouvaient refuser, et par contre, en prélevaient un, la dîme, extrêmement odieuse au peuple des campagnes — comme tout impôt d'ailleurs. La dîme rapportait au clergé environ 80 millions et elle paraissait d'autant moins se justifier — aux yeux de ceux qui la payaient — que l'Église passait pour posséder une fortune considérable. On l'exagérait, mais elle n'en était pas moins importante, montant, d'après les calculs forcément approximatifs de M. de la Gorce (que j'ai pu contrôler et auxquels je me rallie) à 2 milliards 992 millions et demi environ.

Cette fortune venait des dons et legs séculaires

presque tous faits à une fin très précise : prières pour les défunts, assistance aux vivants. L'Église, même en décadence, remplissait en partie ces objets. Frais du culte, de l'enseignement et de l'assistance absorbaient la grosse partie des revenus fixes ; mais trop souvent cependant et depuis trop longtemps, le haut clergé avait paru oublier ou méconnaître les charges qui grevaient les bénéfices. « La décadence » de cette Église se résume, pour M. de la Gorce, « *dans la séparation de deux choses : à savoir les biens accumulés par la libéralité des fidèles et les obligations pieuses qui ont été la charge de ces dons.* » Que de bénéficiaires perdaient de vue le caractère de cette fortune qui ne leur était que « confiée », et avaient fini par la regarder comme une fortune personnelle !

Telle situation rendait cette fortune peu justifiable et moins justifiables encore les immunités jadis parfaitement explicables dont elle jouissait.

La situation matérielle de l'Église, qu'il s'agît de l'inégalité des conditions au sein même du clergé ou de sa situation dans la nation, appelait donc une réforme à laquelle le clergé lui-même ne se refusait pas en 1789.

*
* *

Sa situation morale était telle, d'autre part, qu'il lui était assez difficile de se défendre : car ce clergé français était, à la veille de 1789, compro-

mis par les abus d'en haut et les révoltes d'en bas.

« L'Église n'a pas besoin de grands noms, mais de grandes vertus ! » C'est Massillon qui, au début du siècle, avait jeté cet avertissement au pouvoir. Il n'avait pas été entendu : trop souvent « les grandes vertus » avaient été, sur la *feuille des bénéfices*, sacrifiées aux « grands noms ».

Certes, il y avait, en 1789, des prélats à tous égards édifiants et je regrette de ne pouvoir, après MM. de la Gorce et Sicard, les proposer nommément à notre estime. S'il y avait, par ailleurs, des prélats fort scandaleux, la masse était simplement médiocre d'âme ou d'esprit. Fort souvent, en effet, il y avait divorce entre l'âme et l'esprit. Louis XVI, qui vient de nommer Bonnal à Clermont et Boutteville à Saint-Flour, dit en souriant : « Je viens d'envoyer le Saint-Esprit en Auvergne, le Saint à Clermont, et l'Esprit à Saint-Flour. »

Classe médiocre, ai-je dit. Il est humiliant pour l'Église de 1789 que, sur cent trente prélats, M. l'abbé Sicard (1), dans son attachant tableau, en soit réduit à nous montrer, d'un geste réhabiliteur, une quinzaine d'évêques vertueux. Et il faut bien — car il est d'une remarquable impartialité —

(1) Abbé Augustin SICARD, *l'Ancien Clergé de France* (1 vol.) — M. l'abbé Sicard vient de donner une nouvelle édition refondue et très augmentée de ses trois volumes si nourris et si attachants : *le Clergé de France pendant la Révolution*, dont je m'inspire souvent et avec la plus grande confiance, en ayant maintes fois constaté la parfaite véracité.

qu'il flétrisse sans réserve les Rohan, les Loménie de Brienne, les Jarente, les Talleyrand et autres drôles. Et la plupart des hauts abbés ne valaient pas mieux, avec cette excuse que la plupart, étant *commendataires*, au moins n'étaient pas prêtres.

Le bas clergé regardait avec dépit, scandale, jalousie, ces chefs peu respectables. Depuis des années, ces curés, fils du peuple, dotés en immense majorité d'une foi robuste, ne s'en ouvraient pas moins à l'esprit démocratique, parce qu'ils étaient imbus, eux aussi, dans une certaine mesure, de l'esprit philosophique.

Rien ne vaut un petit fait ; citons, d'après M. de la Gorce, celui-ci : la découverte en Périgord de deux listes de souscription à l'*Encyclopédie* qui, sur quarante noms, contiennent ceux de vingt-quatre curés. Pourquoi les curés du Périgord eussent-ils plus souscrit à l'*Encyclopédie* que ceux de vingt autres provinces? Ici la généralisation n'est point téméraire et l'on ne saurait s'étonner de voir le bon abbé Barbotin, dont M. Aulard vient de publier les lettres, faire sa lecture de Mably. Rousseau lui-même ne les froissait pas tous : quelques-uns eussent accepté volontiers pour vicaire le « vicaire savoyard ».

Le régime ne les arrangeait guère : évêques et moines trop riches en face de curés réduits à la portion congrue ; comme par surcroît (le cardinal Mathieu nous en cite plus d'un exemple en Lorraine), les prélats, si aimables et souvent si géné-

reux, étaient parfois fort durs avec leur clergé diocésain, les « bas curés » s'étaient, en 1789, montrés extrêmement disposés à se jeter dans un mouvement auquel les préparaient à la fois leur origine, leurs lectures et leurs rancunes.

Les élections de janvier-mars 1789 avaient révélé à quel point ils étaient excités contre les évêques. « Ce sont ces b... de curés qui nous perdront », avait dit d'Antraigues en mai 1789. Et c'est en effet l'adhésion des curés entraînant maints prélats qui avait permis au Tiers État de triompher à Versailles. Pendant les premiers mois qui avaient suivi cette victoire, le clergé n'avait cessé de donner des gages éclatants de son *civisme*. C'est l'archevêque de Paris Juigné qui, le lendemain du 14 Juillet, avait proposé d'aller à Notre-Dame chanter le *Te Deum;* c'est l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui s'était fait le rapporteur enthousiaste de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen;* c'est l'évêque de Nancy, La Fare, qui était venu, dans la nuit du 4 Août, associer le clergé aux sacrifices assurément généreux, mais, par certains côtés, inconsidérés de la noblesse. Et au nom du clergé tout entier, l'archevêque de Paris encore était monté à la tribune pour renoncer spontanément à la dîme qui avait été, par la suite, presque sans opposition, abolie. Les églises de France, cependant, retentissaient des *Te Deum* et il semblait vraiment que rien ne pût détacher le clergé catholique de la « Révolution

de la liberté » — gros appoint moral que Condorcet lui-même regrettait, quelques années après qu'on se fut aliéné à plaisir.

***

La première mesure qui avait compromis l'alliance et desserré les liens avait été la *nationalisation* des biens du clergé et il faut nous y arrêter un instant, car c'est de l'événement que sortit très indiscutablement cette constitution civile, boîte de Pandore d'où devaient par ailleurs sortir tant de maux.

« Les rois, lit-on dans les *Mémoires de Louis XIV*, sont seigneurs absolus... de tous les biens tant des séculiers que des ecclésiastiques pour en user comme sages économies, c'est-à-dire selon les besoins de l'État. » Les circonstances amenaient la Constituante à penser comme Louis XIV.

La fortune de l'Église était considérable ; elle avait, depuis un siècle, tenté tous les hommes d'État besogneux. Des théoriciens complaisants s'étaient trouvés pour faire tomber leurs scrupules. Constituée par la volonté des mourants, cette fortune n'était qu'un dépôt entre les mains de l'Église : « L'Église est la collection des fidèles, dira un orateur : ce ne sont point les prêtres seuls. » Or les fidèles, ce sont les citoyens. Tout cela sent fort le sophisme. En réalité, on avait alors grand besoin d'argent.

Par ailleurs un groupe, moins préoccupé des coffres de l'État, poussait à la mesure. C'était le groupe anticatholique. On n'y était pas fâché de brouiller le clergé avec la Révolution et, en ruinant l'Église, de détruire le corps ecclésiastique. Le pasteur Rabaut Saint-Étienne trahira une joie singulière au lendemain du vote. « Il (le clergé) n'est plus un ordre ! Il n'est plus un corps, il n'est plus une république dans l'empire... Les prêtres pourront marcher à la cadence de l'État. *Il ne reste plus qu'à les marier.* » Ce petit groupe, que nous verrons agir puissamment dans l'affaire de la Constitution civile, se sert de ceux qui, comme Duquesnoy, répondent simplement à toute objection : « *Avec quoi veulent-ils qu'on paye les dettes?* »

On avait supprimé les dîmes : le clergé y avait consenti. On espéra de lui la même complaisance. Peut-être eût-il été habile, de sa part, de prendre les devants et, pour gagner ceux que le seul déficit préoccupait, de faire, en offrant de cautionner un emprunt, la part du feu. Deux mois après, Boisgelin, le plus intelligent des prélats députés, regrettait que l'offre ne se fût pas opportunément produite ; mais, dit-il, « mes respectables confrères ne sont pas sortis de la salle des Augustins » (lieu des anciennes assemblées du clergé). Une avance de 400 millions peut-être eût tout sauvé. Mais les privilégiés, depuis huit mois, ne savaient ni se défendre ni manœuvrer.

Par surcroît, la sympathie très sincère du clergé pour la Révolution l'aveuglait. S'il ne prévoyait aucune manœuvre de guerre, c'est qu'il ne croyait pas à la guerre. Il s'assourdissait de ses *Te Deum*. Il ne pouvait se résigner à penser qu'on l'en allait payer en le dépouillant.

C'est d'ailleurs l'un des siens qui mit le feu à la mine depuis longtemps préparée. Le 10 octobre, l'évêque d'Autun, Talleyrand, se glissait à la tribune. Il n'était pas tapageur : il *insinua* sa proposition très doucement en fin de séance : mise à la disposition de l'État des biens ecclésiastiques. Elle fut, dès le lendemain, appuyée par Mirabeau. Ce fut une des discussions les plus passionnées.

Le clergé en effet défendit avec vivacité son patrimoine : il avait abandonné les dîmes, qui valaient 80 millions par an : il refusait de livrer les biens, d'un revenu inférieur cependant, parce que c'était pour lui une déchéance, l'acheminement à la servitude, et par surcroît, ajoutait-il, un abus de confiance : libre à l'évêque d'Autun de livrer les biens des morts. Maury combattit là contre avec passion, Sieyès avec fermeté ; Boisgelin fit, avec raison, remarquer que les biens n'avaient pas été donnés à l'*Eglise*, mais à diverses institutions, abbayes, cures, hôpitaux, collèges, pour des objets précis : le 31 octobre, il jeta du lest, offrit d'avancer 400 millions. Il eût mieux valu accepter : la Nation allait faire une mauvaise

affaire ; La Fare en effet observait que le pays assumerait de lourdes charges, œuvres d'enseignement et d'assistance qu'alimentaient les biens menacés. Le Chapelier répondit que le clergé n'exerçait « qu'une stérile et dangereuse charité propre à entretenir l'oisiveté et le fanatisme ». « La Nation, au contraire, établira dans ces maisons de prière et de repos des ateliers utiles à l'État où le pauvre trouvera sa subsistance avec le travail ; *il n'y aura plus de misérables que ceux qui voudront l'être.* » Rappelons-nous que cette parole était prononcée il y a cent vingt ans.

Ce Le Chapelier laissa, par ailleurs, percer l'idée qui guidait tout un groupe : certes le déficit l'occupait, mais, au reste, *il était impolitique que les grands corps eussent des propriétés.* Ce fut cependant Mirabeau qui enleva le vote.

Grégoire et une vingtaine de curés se prononcèrent pour la motion de Talleyrand : malgré quoi, tant « on voyait avec peine, dit un des votants, que la propriété des biens appartînt à l'État », la motion mettant à la disposition de la Nation la propriété ecclésiastique ne fut votée que par 368 voix contre 346, quarante députés s'étant abstenus et près de trois cents étant absents, presque tous de la Droite et du Centre.

*
* *

Trois milliards à peu près étaient ainsi mis entre

les mains de l'État. Necker, encore pour quelque temps ministre des finances, en était presque encombré. Sa conscience répugnait à cette mesure, et d'autre part la liquidation de cette fortune, en immense majorité foncière, lui paraissait très difficile. On allait jeter sur le marché une masse de biens, à l'improviste, dans un moment d'insécurité. Cela n'entraînerait-il pas une formidable dépréciation de la propriété? Pour gagner du temps le Genevois tomba malade.

Le clergé ne désespérait pas. Peut-être lui laisserait-on la propriété des biens, sur lesquels on se contenterait de faire les prélèvements nécessités par les besoins du Trésor.

Cet espoir lui devait être enlevé le 10 avril 1790. A cette date, Prieur de la Marne demandait que les biens ecclésiastiques fussent déclarés *nationaux*. C'est au cours de ce débat que Boisgelin fit un dernier effort de conciliation. Il proposa que la fortune ecclésiastique servît simplement de gage à un emprunt. Mais déjà les sentiments de la majorité étaient devenus plus hostiles au clergé lui-même : menacé, celui-ci montrait à la Révolution des dispositions moins favorables qu'en 1789 ; on prévoyait une rupture. Et lorsque dom Gerle, moine démocrate qui avait voté la confiscation, vint naïvement proposer à l'Assemblée la célèbre motion proclamant le catholicisme religion d'État, il souleva un *tolle* d'indignation sur les bancs de la Gauche où il siégeait. C'est à cette occasion que

Mirabeau parla pour la première fois du balcon d'où Charles IX avait arquebusé les huguenots — ce qui constituait une attaque contre les catholiques tenus pour fanatiques. La motion fut repoussée par 495 voix contre 400, et, le 16 avril, l'Assemblée votait la *nationalisation*. Elle avait comme contre-partie l'établissement d'un *budget des cultes*. « Dernier coup porté au clergé », écrit avec raison un député de la Gauche. La mesure en effet faisait singulièrement déchoir, au point de vue moral, les successeurs de Bossuet et de Fénelon. En outre, elle les faisait complètement dépendants de l'État ; celui-ci se croira promptement le droit de punir, par la privation de traitement, le « mauvais curé » ou le « mauvais évêque » — s'entend celui qui ne voudra rendre à César que ce qui est dû à César.

Le clergé accepta assez mal la mesure. La dissolution des ordres religieux exaspéra, quelques semaines après, ses rancœurs. Et pour la première fois depuis 1789, on vit des évêques — comme celui de Tréguier — passer du style du *Te Deum* à celui de Jérémie et appeler sur les « hommes pervers » qui s'étaient emparés de la Révolution les malédictions du Très Haut.

***

C'était bien ce qu'avaient espéré certains meneurs. Plus d'un voyaient d'un œil chagrin le

clergé s'acharner à aimer la Révolution et à s'y associer.

Tout un groupe ou plutôt plusieurs groupes entendaient bien profiter du mouvement révolutionnaire pour arracher la France au « joug de Rome », eussent dit les uns, au catholicisme même, eussent (peut-être) avoué les autres. Les uns, c'étaient les jansénistes, les autres les protestants. Quelques-uns, les amis des philosophes, eussent même vu sans peine dans la « décatholicisation » un acheminement à la « déchristianisation ».

Un illustre penseur a, dans un livre célèbre, montré combien par la bouche des vivants *les morts parlaient* souvent et irrésistiblement. Jamais peut-être pareille vérité ne trouve, plus qu'en ces événements, sa justification. Lorsque Camus, hier avocat du clergé, attaque avec passion le régime ecclésiastique et, par-dessus la tête des évêques catholiques, entend atteindre Rome, Camus, janséniste très âpre, ne tend à rien moins qu'à la revanche de la bulle *Unigenitus* : un de ses collègues l'aperçoit clairement lorsqu'il écrit que la Révolution a été faite avec trois mots latins : *Deficit*, *Veto* et *Unigenitus*. Et si certains curés accueillent favorablement les théories de Camus, c'est que, chez un Grégoire par exemple, brûle une passion janséniste ardente à venger les « saints » jadis persécutés. Les morts de Port-Royal parlant chez un Camus, chez un Grégoire, ce sont d'autres morts qui poussent à

la tribune un Rabaut Saint-Étienne, député de Nîmes : ce sont, après Calvin proscrit au seizième siècle, les huguenots massacrés à la Saint-Barthélemy, les « gens de la R. P. R. » expulsés sous Louis XIV, les « pasteurs du désert » hier encore sous la menace de l'exécution capitale, pourchassés et traqués. Quelle naïveté il y a dès lors à se demander pourquoi, voulant réorganiser et réformer l'Église de France, l'Assemblée ne chercha pas, tout d'abord, à sonder Rome ! Pour un Camus, pour un Rabaut, la grande affaire est précisément de chasser Rome des affaires de France. Pour ce, on flatte l'esprit autoritaire de l'Assemblée : « Nous avons, s'écrie Camus, le pouvoir de changer la religion. » Cette Assemblée qui, en grande majorité, croit aller à l'avenir, est conduite à la pire faute par la coalition de toutes les haines conscientes ou non du passé.

Même après la *nationalisation* et les incidents qui avaient suivi, le clergé ne gênait guère en effet la Révolution. Certes l'enthousiasme de 89 baissait sensiblement dans les rangs les plus humbles. Ce n'est cependant que le 3 octobre 1790 que l'évêque d'Embrun écrira au vieux cardinal de Bernis, alors ambassadeur à Rome : « Les curés... *commencent* à s'apercevoir qu'ils ont été dupes. » A cette époque la Constitution civile aura été votée. A l'Assemblée les prélats mêmes applaudissent et suivent plus volontiers l'opportuniste Boisgelin que le fougueux abbé Maury : or Boisgelin ne veut

pas « qu'on dise tant de mal de l'Assemblée ». L'évêque d'Agen qui, le premier des évêques, viendra un an après, à la tribune, refuser le serment à la Constitution civile, se félicite encore, le 29 décembre 1789, du « grand bien » qui « résulterait de ce que faisait l'Assemblée », et le curé Fournetz qui, le premier des curés, refusera le serment, montre, dans une lettre du 4 janvier 1790, la plus grande bienveillance pour les réformes accomplies. Des *Te Deum* se chantent encore : menacés par la Constitution civile votée de la veille (12 juillet), les évêques en chanteront encore le 14 juillet 1790 ; si Talleyrand montant à l'autel du Champ-de-Mars enrubanné de tricolore ne peut peser, que pèsent à nos yeux le très noble évêque Nicolaï officiant à Béziers et Conzié pontifiant à Arras, Conzié que la persécution va jeter dans le camp et les conseils des princes émigrés ?

A la vérité ce ne sont pas ces prélats qu'on veut atteindre, mais Rome, « Rome, l'unique objet de mes ressentiments », eût dit Rabaut, s'il s'était loyalement confessé.

Rome, il est vrai, ne se prêtait guère aux calculs de ses ennemis de France. Un pape violent eût anathématisé et rompu depuis de longs mois, un pape habile eût peut-être essayé de négocier et de faire, quand il en eût été temps encore, la part du feu. Pie VI n'était ni un violent ni un habile. La fin cruelle de Pie VI autant que ses mœurs parfaitement honnêtes nous imposent le respect, mais

comment ne pas reconnaître qu'il était médiocre? Tout à l'heure Pie VII, par un hardi coup de barre, relèvera très haut la barque de Pierre : Pie VI la dirigeait en 1789 à travers mille écueils d'une main assez incertaine. Ses déboires, ses échecs en Europe l'avaient rendu craintif. Seule des nations catholiques, la France, seul des souverains catholiques, Louis XVI s'étaient jusque-là montrés de relations faciles. Et voilà que la Révolution forçait le Roi Très Chrétien à sanctionner l'une après l'autre des réformes dont le Pape se sentait offensé et alarmé. Celui-ci n'était pas de ces hommes de génie qui regardent en face une situation terrible et discernent dans le bouleversement les motifs d'espérer : quiconque lui eût dit que de cet orage la Papauté sortirait plus puissante l'eût étonné, et scandalisé évidemment la vision de son successeur couronnant à Notre-Dame le soldat héritier de la Révolution. Mais qui, en Europe, fut plus clairvoyant? Quoi qu'il en soit, Pie VI était des moins aptes à comprendre la Révolution ; mais il était en outre des moins armés pour la combattre.

C'est pourquoi, directement frappé par l'abolition des *Annates*, droits payés par l'épiscopat à la Curie, il se contenta de montrer au cardinal de Bernis quelque tristesse. Le 13 septembre 1789, il avait simplement exhorté Louis XVI à « veiller sur le dépôt de la foi, à ne pas permettre que l'erreur s'emparât du sanctuaire ». C'était

se cantonner très prudemment sur le terrain spirituel où il ne pouvait penser que l'adversaire le viendrait chercher.

Le 26 octobre, on apprit à Rome la sécularisation des biens du clergé ; le Sacré-Collège se plaignit ; le Pape se tut encore. Montmorin, ministre des affaires étrangères, lui envoyait des assurances rassurantes : Louis XVI restait un fils dévot, mais il fallait bien, lui qui était aux Tuileries et non au Quirinal, qu'il s'inclinât devant le monstre ; n'avait-il pas, au surplus, dans son conseil deux excellents prélats, Cicé et Pompignan? Pie VI comptait sur eux pour arrêter toute entreprise nettement contraire à la discipline de l'Église.

En mars 1790, nouvelle blessure ; on connut à Rome la loi abolissant les vœux monastiques et supprimant les ordres religieux. Le Pape en resta suffoqué, voulut protester. Bernis arrêta le geste qui s'esquissait ; Pie VI se contenta, dans un consistoire secret, le 29 mars, de faire entendre de sévères paroles devant les seuls cardinaux.

En France, cependant, il faut avouer que telle attitude, loin de les désarmer, encourageait les ennemis de Rome ; ils y voyaient une preuve non de générosité, mais de pusillanimité. Cette pusillanimité, à dire vrai, les contrariait. Somme toute, ni du côté de l'épiscopat, ni du côté de Rome on ne donnait aux amis de Camus et de Rabaut l'occasion de se déchaîner. De sincères amis de la Révolution s'en fussent réjouis. Celle-ci était étran-

gement favorisée : tout le monde s'inclinait devant ses décrets. Il eût fallu s'arrêter là, mais cela ne faisait pas l'affaire de ceux qui avaient tant de gens à venger, de l'amiral de Coligny à la Mère Angélique, de Port-Royal. La *Constitution civile* fut l'instrument des vengeances.

***

En apparence, c'était une réforme évangélique : à entendre certains de ses promoteurs, il fallait revenir aux temps apostoliques où le peuple élisait ses pasteurs. Ces temps, à la vérité, étaient mal connus, — et les conditions où se faisaient de telles élections. En tout cas, le peuple chrétien primitif n'existait plus ; comment le reconstituer? Il eût fallu bannir, au préalable, de la Cité qui allait voter, les protestants et les juifs qu'on venait précisément d'y faire entrer — et le groupe indéterminable des libres penseurs. Argument méprisable, il est vrai, pour un homme qu'anime le « vrai esprit de l'Évangile » !

Réforme administrative aussi, et des moins condamnables, il faut le dire, si elle restait modérée. « Nous voyons, dira le rapporteur, des diocèses qui ne comprennent pas plus de quatre-vingts, soixante, cinquante, quarante, vingt et même dix-sept paroisses, tandis que d'autres en renferment cinq cents, six cents, huit cents et même quatorze cents. » L'esprit géométrique des Consti-

tuants était froissé. Tout ne devait-il pas d'ailleurs être ramené au cadre rigide (et artificiel) du *département?* Pour qui réfléchit il y a — avouons-le — quelque chose d'un peu comique à voir se mêler à cette « réforme évangélique » cette considération si parfaitement césarienne : plier un diocèse à une circonscription civile. On voulait ramener l'Église « aux Catacombes », mais à des catacombes tirées au cordeau par Dioclétien.

Réforme politique enfin ! Le Concordat serait aboli, « concordat profane et scandaleux », s'écriera le vertueux Mirabeau, conclu, « entre un pape immoral et un despote, à l'insu de l'Église et de l'Empire », pour partager « entre deux usurpateurs les droits et l'or des Français ». Il y aurait beaucoup à dire sur ce jugement — au moins sommaire — de l'œuvre de 1516. Mais le fait est qu'elle était devenue odieuse (1) !

Le 29 mai 1790, les débats s'étaient ouverts sur la proposition de *constitution civile* rapportée par Martineau. Six semaines, ces débats s'étaient déroulés, sans cesse coupés par d'autres discussions. Ils avaient pris fin, le 12 juillet, par le vote de la loi.

L'intérêt se concentre sur la discussion générale qui avait duré trois jours. Martineau avait résumé

(1) Les *Cahiers* s'étaient montrés fort sévères pour le *Concordat de 1516*. En maints cahiers, le clergé lui-même s'était élevé, « après deux siècles et demi d'une épreuve désastreuse », contre l'œuvre du chancelier Du Prat, devenu le bouc émissaire de tous les péchés du régime ecclésiastique.

la réforme : les anciennes circonscriptions abolies ; un évêque par département, dix départements formant un arrondissement sous un métropolitain ; des *vicaires épiscopaux* sans le consentement desquels l'évêque ne saurait faire acte de juridiction ; les chapitres supprimés sans phrases ; les paroisses soumises à une nouvelle délimitation ; évêques, vicaires épiscopaux, curés *élus* par le corps électoral du département ou de la commune ; l'institution canonique conférée aux curés par les évêques, aux évêques par le métropolitain. *De Rome, pas un mot.* Telle était la conception à la fois évangélique, géométrique et canonique, issue des délibérations du comité ecclésiastique de l'Assemblée et que rapportait Martineau.

Une réforme était certes nécessaire ; elle s'imposait, même aux catholiques les plus intransigeants ; l'Assemblée eût pu en préciser certains points ; les diocèses étaient absurdement inégaux, les évêques y résidaient trop rarement, certains chapitres étaient inutiles, les paroisses pouvaient être sans dommage délimitées à nouveau. On eût pu accorder aux fidèles ou au clergé quelque participation au choix de leurs pasteurs et, pour ce, *reviser* le Concordat. Sur cette base le Roi eût négocié avec Rome. Cette Église catholique qu'on entendait remanier, l'Assemblée lui avait à maintes reprises accordé son autre qualificatif, église *romaine.* Quelle étrange prétention : *réformer sans Rome l'Eglise romaine!*

A la vérité, une autre solution s'offrait : séparer l'Église de l'État. L'État n'eût rien su de l'Église qui se fût administrée suivant le statut venu de Rome et constituée en une sorte de *corporation* privée, telle qu'elle existe aujourd'hui en Amérique. Mais précisément ce mot de *corporation* qui est aujourd'hui, au delà de l'Océan, la sauvegarde de l'Église catholique, il est odieux aux Constituants dont on connaît l'état d'esprit exagérément individualiste. Au fond ces libéraux de 1789, ce sont des césariens qui s'ignorent encore. Voltaire les inspire, qui, en 1768, écrivit à Schouvalof : « *Il n'y a que votre illustre souveraine qui sache régner : elle paye les prêtres; elle leur ouvre la bouche et la ferme; ils sont à ses ordres et tout est tranquille.* » Martineau qui veut qu'on dénonce le Concordat est au fond le précurseur d'un Bonaparte qui en refera un pour tenir les prêtres. D'ailleurs, et nous revenons à la *nationalisation des biens*, on vient de s'engager solennellement à entretenir le culte : ne faudra-t-il pas, si l'on sépare l'Église de l'État, rendre l'argent dont cette promesse était la rançon ?

Non, mieux vaut de toutes pièces créer une Église d'État qui d'ailleurs sera indépendante de Rome, et pour ce, ne rien savoir de Rome.

Treilhard et Camus proclamèrent, avant toutes choses, le droit de la nation à réformer la religion ; j'ai cité le mot de Camus ; Treilhard dit : « Quand un souverain croit une réforme nécessaire, rien ne s'y peut opposer. *Un Etat peut admettre ou ne*

pas admettre une religion. » Napoléon n'ira jamais si loin que son futur conseiller d'État.

Le clergé fut assez médiocre dans cette controverse. D'une part, il y avait trop d'abus et le Concordat était vermoulu ; certes un régime qui avait donné un Bossuet ou un Massillon à l'Église ne pouvait être tout à fait mauvais ; mais il en était sorti plus de Dubois que de Bossuet. D'autre part, le clergé n'était pas — nous le savons — irréprochable : certains évêques (et quelques-uns siégeaient à l'Assemblée) étaient des abus vivants. Enfin le clergé était gallican dans le meilleur sens du mot ; il n'aimait pas la Curie ; c'était le clergé de la *Déclaration de 1682* : jusqu'au bout le *Comité des évêques*, que domine Boisgelin, restera, au grand scandale de l'agent romain Salamon, préoccupé des libertés de l'Église gallicane. Cela le désarme quelque peu, lorsqu'il s'agit de défendre les droits de Rome. Il ne peut que dire aux réformateurs : « Vous allez trop loin ! » faible argument en face des discours tranchants d'un Camus, d'un Treilhard.

Sur tous les points, Boisgelin fit des concessions ; très raisonnablement, cependant, il objecta que les élections par le peuple nouveau ne seraient à aucun égard comparables aux anciennes élections canoniques. Mais, surtout, il n'admettait pas que tant de réformes fussent faites dans l'Église sans l'intervention de l'Église elle-même. Il songeait — sinon à la Curie — du moins à une assemblée

du clergé de France qui ferait accepter au « chef de l'Église » quelques nouveautés.

Mais Camus n'admettait pas même la *primauté*. « Qu'est-ce que le Pape? *Un évêque ministre de Jésus-Christ comme les autres, dont les fonctions sont circonscrites dans le diocèse de Rome...* Il est temps que l'Église de France, toujours jalouse de ses libertés, soit délivrée de cette servitude. » Lanjuinais ne parlait de Pie VI qu'en l'appelant « *l'évêque de Rome* ».

M. Mathiez, analysant de très remarquable façon le débat, admet qu'il n'y avait là que paroles en l'air (1) : au fond le comité ecclésiastique eût désiré une entente avec Rome, et l'Assemblée peut-être. « *Le Roi sera supplié de prendre toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour assurer la pleine et entière exécution du décret.* » Voilà la pensée du comité ecclésiastique, dit M. Mathiez. Durand de Maillane l'affirme, mais il ajoute : « Les patriotes s'alarment de ce dernier article qui semblait en effet mettre la nation comme à la merci du Pape et des évêques. » De fait, Camus fit repousser l'article et il est vraiment paradoxal d'admettre, comme la preuve d'un réel esprit de conciliation, la motion Gobel du 21 juin qui, pour assurer la paix aux consciences timorées, indiquait très vaguement la possibilité de confier au Roi le soin de faire accepter la loi à Rome. La motion fut

(1) MATHIEZ, *La Constituante et Rome*. 1911.

d'ailleurs repoussée à une grosse majorité. Depuis des semaines, les évêques s'étaient retirés de l'Assemblée après l'échec des propositions Boisgelin.

Si l'Assemblée voulait entrer en pourparlers avec Rome, elle n'avait qu'à le dire. Il y a quelque ironie à dire que la Constituante se montrait conciliante parce que quelques-uns de ses membres n'eussent peut-être pas trouvé trop mauvais que « l'évêque de Rome » saisi par le Roi, en vertu de sa « primauté », accordât son consentement que d'ailleurs on tenait pour parfaitement inutile, sans délai d'ailleurs et sans réserve, à la loi qui bouleversait sans lui et contre lui toute une partie de l'Église romaine.

La loi fut votée le 12 juillet et soumise le jour même à la sanction royale.

***

Louis XVI, dont on sait assez le caractère indécis, l'âme scrupuleuse et les sentiments profondément chrétiens, était dans d'affreuses angoisses : son médecin Vicq d'Azyr constatait chez lui une fièvre grave, dont la cause ne lui pouvait échapper. Le Roi prévoyait que la loi serait votée ; il en avait averti le nonce Dugnani, mais pour supplier la Curie d'être prudente. Le vote acquis, Louis XVI écrivit directement à Pie VI dans le même sens. Celui-ci répondit, le 18 août, qu'il allait examiner.

Mais le Comité ecclésiastique exigeait impérieu-

sement du Roi la sanction de la loi. Les ministres — et parmi eux deux évêques — déconseillaient à Louis XVI l'emploi du *veto*. Celui-ci brusquement promulgua la loi ; Montmorin écrivit à Rome : « Sa Majesté a fait ce que sa religion lui a inspiré. » La Curie offensée se tut ; mais le 22 octobre, Pie VI ne dissimula pas à Bernis qu'il ne pourrait certainement pas accepter les décrets « tels qu'ils étaient ». Le Roi, bourrelé de remords, brûlait de fièvre.

Cependant la Constitution civile se publiait dans les départements. Affichée à Nantes en septembre, elle le fut le 2 octobre à Lyon ; les procureurs-syndics firent signifier aux prélats les décrets modifiant leur juridiction ; la plupart protestèrent, les uns avec virulence, les autres avec sécheresse, déclarant presque tous attendre l'avis du Saint-Père. Le 30 octobre, les évêques de l'Assemblée publièrent une réfutation de la loi : quatre-vingt-treize évêques y adhérèrent. Tous, jusqu'à nouvel ordre, tinrent la loi en pratique pour nulle et non avenue et continuèrent à gérer leurs diocèses comme devant. Les administrateurs départementaux étaient fort embarrassés ; très modérés, quelques-uns tout à fait conservateurs, ils eussent fermé les yeux ; mais les *Sociétés populaires* protestèrent bruyamment et dénoncèrent à Paris, avec l'audace des prêtres, la tiédeur des administrateurs.

Ceux-ci durent marcher ; il fallait dissoudre les

chapitres : pour leur fermer le chœur, on fut obligé en maints endroits de fermer l'église ; le peuple s'ameuta pour la faire rouvrir, à Laon, par exemple, et à Soissons. Les évêques étaient de ce fait fort encouragés. Les administrateurs qui pressaient les sociétés s'aigrirent, déclarèrent que la loi ne les armait pas. « Il faut aviser, écrit l'un d'eux, aux moyens de réduire le mauvais vouloir des évêques. » Il faudrait également réduire celui des métropolitains ; car l'abbé Expilly ayant été, le 28 octobre, *élu* à l'évêché de Quimper devenu sur ces entrefaites vacant, l'évêque de Rennes, son métropolitain, refusa formellement en l'instituant d'usurper sur le Saint-Siège. La situation était extrêmement embarrassante pour l'Assemblée.

Elle était acculée aux mesures coercitives. On ne voulait pas — à toute force — négocier avec Rome, s'exposer comme disait Pétion, à « un veto ultramontain ». Le Comité ecclésiastique résolut de « museler le clergé » — le mot est de Mirabeau. Dès le 5, Duquesnoy, Merlin et Lavie apportèrent à la tribune leurs violentes réclamations. Il fallait faire rentrer dans la soumission ces « fonctionnaires » rebelles et au besoin leur couper les vivres en supprimant les traitements aux révoltés. La presse jacobine appuya sur la note : « Deux ou trois de ces messieurs traduits au tribunal du peuple et jugés sommairement par lui auraient rendu les autres plus circonspects », écrit un journaliste. Les Sociétés populaires dénonçaient les factieux. Spon-

tanément l'administration du Var imposa, le 22 novembre, le serment aux prêtres dans les quinze jours.

L'idée s'en accréditait : le 26 novembre, Voidel lisait un rapport concluant à l'obligation du serment. Après une apologie de la Constitution civile, il s'indignait. « Quand la volonté publique s'est exprimée, les individus n'ont qu'à obéir. » Il fallait que les prêtres fonctionnaires publics prêtassent serment à l'issue de la grand'messe, un dimanche, dans les huit jours qui suivraient la promulgation du décret proposé, sauf les évêques et curés membres de l'Assemblée, qui le prêteraient à la tribune même : un refus équivaudrait à une démission ; une opposition violente exposerait à des poursuites.

Les passions étaient très surexcitées : lorsque l'évêque de Clermont, Bonnal, voulut revendiquer pour l'Église de France le droit de s'assembler en concile pour délibérer de la Constitution civile, son discours, haché d'interruptions, fut à peine entendu. Le débat était d'ailleurs confus, troublé par les violences. Des Tuileries, le Roi le suivait la mort dans l'âme : si le décret était voté, c'était la lutte religieuse nettement, cruellement engagée : faudrait-il donc que lui, prince pieux et fidèle, sanctionnât cette nouvelle loi indiscutablement oppressive? Mirabeau crut le secourir. Le député d'Aix essayait alors d'enrayer la Révolution, mais par le procédé qu'il avait toujours

préconisé : faire croire qu'il était à l'avant-garde pour engager l'armée dans la voie où soudain on la pourrait immobiliser et paralyser. En dépit des bruits de trahison répandus, la Gauche l'écoutait avec faveur : la Droite, en revanche, mal instruite des relations de Mirabeau avec la Cour ou se méfiant de sa loyauté, continuait à le combattre et, lorsque la passion l'emportait, à l'insulter jusqu'à le faire rugir. D'ailleurs, il soutenait des motions, en apparence si violentes que les deux côtés de l'Assemblée se pouvaient vraiment tromper. Le 26 novembre, il ne vit qu'un moyen de faire pièce au décret, c'était une contre-proposition édictant contre les prêtres réfractaires au serment les pires rigueurs, mais (là était l'artifice) omettant simplement de fixer une date au serment. Votée, la motion eût permis au clergé de se dérober et à Louis XVI de voir venir. Il avait espéré, en parlant un langage violemment anticlérical, leurrer la Gauche : il exaspéra la Droite. Il fut d'une violence inouïe contre les évêques. « Il en est plusieurs qui auraient trop à rougir de voir se dévoiler au grand jour les obscures et indécentes intrigues qui ont déterminé leur vocation à l'épiscopat... Je ne veux pas remuer cette source impure qui a si longtemps infecté l'Église de France. » L'orateur emporté allait au delà de son but ; le matin il avait écrit au confident de la Reine : « Ce n'est qu'en se tenant à une certaine gamme qu'on peut, au milieu de cette tumultueuse Assemblée, se

donner le droit d'être raisonnable... Peu importe le discours, ce qui reste en dernière analyse, c'est le décret. » Or le discours resta et le décret proposé par lui ne fut pas voté. La Gauche, en effet, fut remuée, enlevée, exaltée par le discours : mais la Droite, blessée, se souleva. Le 27, Maury, porté par elle à la tribune, se crut le droit d'exaspérer la Gauche : Mirabeau avait à ce point passionné le débat que les modérés des deux côtés ne se pouvaient plus faire entendre ; jamais « l'abbé » ne fut plus âpre : le pis est que, ne s'en tenant pas au serment, il déchira la Constitution civile, œuvre de la majorité, trop récente pour que celle-ci pût pardonner à qui y touchait : « Prenez garde, conclut-il, il n'est pas bon de faire des martyrs. » La Gauche entière se massa derrière le Comité qui, tout en applaudissant le discours de Mirabeau, écartait (ce n'étaient point des sots) son illusoire contre-proposition. Le décret proposé par le Comité fut voté le 27 novembre : il coupait les ponts, suivant l'expression de Montlosier.

Le Roi se retrouvait en face de sa conscience : nul ne refusera de le plaindre ; sa sœur le suppliait de rejeter la loi ; dans son conseil, il ne trouvait aucun recours : l'archevêque de Bordeaux en était sorti, celui de Vienne se mourait ; Louis XVI eut recours à Boisgelin. Celui-ci était consterné peut-être autant du discours de Maury (cette fois encore le violent avait détruit les combinaisons

du sage) que de l'issue du débat ; il était très pessimiste. « On se fait des illusions, à Rome, écrit-il au Roi : on espère l'opposition unanime du clergé... Il y a quarante mille curés : quelle sera la faible proportion de ceux qui ne seront pas retenus par la crainte? » Si un prélat de droite était aussi ébranlé, on pense si la gauche d'avance triomphait : un curé révolutionnaire, Lindet, demain évêque constitutionnel, écrit : « Bien des gens sont assez fous pour croire que le clergé refusera le serment. Il est certain que quelques-uns refuseront, mais le nombre sera petit. » L'évêque de droite et le curé de gauche concluaient de même : « Il faudra que le Pape s'incline. »

Le 3 décembre, le Roi expédia à Rome un courrier sollicitant l'assentiment du Pape aux deux lois. Mais Rome était moins que jamais décidée à céder : la protestation des évêques de l'Assemblée, appuyée par quatre-vingt-treize adhésions épiscopales, y avait fortifié les résolutions de résistance sans réserve : le Pape — n'eût-il eu que ce motif — ne pouvait donner un démenti aux évêques (peut-être ceux-ci eussent-ils été moins intransigeants) ; c'est ce que Pie VI répondit à Bernis, le 14 décembre. « Il encourrait la désapprobation non seulement de l'Église universelle, *mais de l'Église gallicane* ». Et comme toujours, il conclut en promettant simplement d'ajourner sa décision.

Or, en France, les événements se précipitaient : on pourvoyait par l'élection aux sièges nouveaux

que créait la nouvelle Constitution ; le 20 novembre, un évêque était élu par les Ardennes, le 12 décembre, un dans la Mayenne : « les départements », cependant, prenaient contre les prélats « rebelles » des mesures rigoureuses, supprimaient des traitements, poursuivaient des mandements ; des curés de gauche — au nombre de vingt-sept — se déclaraient prêts à jurer.

Louis XVI était aux abois : dès le 23, l'Assemblée, sur la motion du terrible Camus, sommait le Roi de promulguer le décret du serment. Louis XVI, n'osant avouer qu'il négociait avec le Quirinal, se dérobait avec de misérables excuses qui ne trompaient personne : Camus n'y répondait-il pas : « Quels décrets pourrions-nous rendre si nous devions toujours attendre la décision du Souverain Pontife? »

Le 25, Louis XVI fit un nouvel appel désespéré à Boisgelin : celui-ci qui allait refuser le serment n'osa, devant la responsabilité qu'un conseil de refus lui faisait encourir, être conséquent : le Roi pouvait, devait sanctionner « à condition que cette acceptation parût être forcée » ; le vieil ami du Roi, hier son ministre, Saint-Priest, conseilla aussi de se soumettre. Le Roi, le cœur déchiré, la conscience bourrelée, sanctionna, le 26, le décret du serment. Le 26 au soir, au milieu d'une émotion générale, le président lisait à l'Assemblée la lettre par laquelle le Roi annonçait son adhésion au décret. La Gauche exultait. « Voilà une octave de saint

Étienne, écrit le curé Lindet, qui pourrait faire pleuvoir des pierres » : il ne disait que trop vrai.

***

« On s'attend à ce que la grande majorité du clergé obéira », écrit le comte de Lamarck à Mercy, le 30 décembre. Tout le monde le croyait. Les évêques dont on redoutait la résistance étaient attaqués ; c'étaient des traîtres à la cause gallicane qui, jadis si fiers en face de Rome, disait le canoniste gallican Durand (de Maillane), s'unissaient aujourd'hui à elle « contre la nation ».

Dès le 27, Grégoire — le premier de tous — était monté à la tribune et y avait prêté serment ; cinquante et un curés firent de même, trois ou quatre professeurs, puis quelques prêtres ou « fonctionnaires » que nul n'obligeait à jurer. Le 28, au matin, les bancs étant encore dégarnis, Talleyrand se glissa à la tribune, claudicant, et, en souriant discrètement, prêta serment : du 28 décembre au 1er janvier, quatorze autres ecclésiastiques, le 2 janvier Gobel, coadjuteur de Bâle, et quatre curés, puis le 3, vingt-deux encore. Mais l'évêque de Clermont ayant voulu expliquer son refus, on étouffa sa voix.

La séance du 4 était celle où le reste du clergé devait être mis en demeure de jurer. Grégoire conjura ses confrères de le faire en termes pathétiques et cordiaux ; la foule, dehors, ameutée, suivant le

programme désormais consacré des grandes journées, hurlait contre ceux qui refusaient le serment ; tribunes houlaient, attendant l'appel nominal avec une curiosité malveillante, la Gauche prête à les huer. L'évêque d'Agen, appelé le premier, refusa le serment, puis l'un de ses curés, Fornetz, qui — six mois avant — exaltait l'Assemblée, mais lorsqu'un autre curé, Leclerc, eut — troisième — refusé, la majorité énervée fit interrompre l'appel : il était clair que, puisque ces gens-là ne s'étaient pas laissé intimider, la journée allait être une série d'échecs ; on décida qu'on n'appellerait à la tribune que ceux qui voudraient prêter serment. « Ne se présente-t-il plus personne pour prêter le serment? » dit le président après un long silence. L'évêque de Poitiers gagna la tribune, mais pour protester contre le serment. A cinq heures du soir, le président adressait une dernière sommation aux récalcitrants : elle fut sans effet. On inscrivit comme réfractaires quarante-sept évêques sur quarante-neuf (seuls Talleyrand et Gobel avaient juré). Cent neuf prêtres avaient juré dont une vingtaine se devaient rétracter, mais les deux tiers du clergé avaient tenu bon.

Ce sera la même proportion dans le pays. C'est le dimanche 9 janvier que les évêques et curés, nos députés, sont appelés au serment. Dans certaines églises de Paris, à Saint-Sulpice, par exemple, l'émeute gronda. Sur cinquante curés parisiens, vingt-trois jurèrent, vingt-sept refusèrent. En

province, le clergé rural oscilla : ces curés, braves gens, en majorité hostiles à l'ancien régime, étaient désolés ; ils gardaient de la gratitude à la Révolution, mais ils étaient bons prêtres catholiques et désireux de ne se point séparer de Rome. Beaucoup, qui prêtèrent le serment, se devaient rétracter lorsque, dans l'été de 1791, Pie VI condamnera définitivement la Constitution civile : d'autres usèrent de formules équivoques que les administrateurs, fort désireux de ne pas s'attirer d'affaires, tinrent pour formelles adhésions. « Il y a des prêtres, écrit-on, qui ont si bien entortillé leurs serments qu'il ne sera possible de les juger que par leur rapprochement ou leur éloignement du nouvel évêque. » Les statistiques sont suspectes et d'ailleurs incomplètes. Il semble qu'aux premiers jours une petite majorité se prononça pour le serment dans les conditions que je viens de dire. Mais les rétractations furent si nombreuses en mai et juin 1791 que, dans certains districts, presque tous les jureurs lâchèrent pied. Deux mois après le bref du Pape, on peut admettre que les prêtres « réfractaires » ou « rétractants » formaient, au contraire, une petite majorité, 52 à 55 pour 100. Les prévisions de l'Assemblée s'étaient donc trouvées fausses et, en dépit de l'intimidation, le clergé était coupé en deux et la guerre religieuse allumée. « La fermentation est grande, écrit l'abbé Morellet à lord Shelburne dès le 18 janvier. » Elle allait grandir.

Les évêques avaient refusé le serment, sauf quatre : Talleyrand d'Autun, Jarente d'Orléans, Savine et Loménie de Brienne, archevêque de Sens. Celui-ci était cardinal, et, d'ailleurs, des moins recommandables. Louis XVI, encore qu'il en eût fait son premier ministre en une heure de folie, lui avait refusé le siège de Paris, donnant comme raison qu'il fallait que l'archevêque de Paris crût au moins à Dieu. Savine n'étant qu'un excentrique dont les frasques amusaient ou scandalisaient depuis vingt ans la galerie, Talleyrand et Jarente étaient les pires produits de la feuille des bénéfices. Franchement, le nouveau régime ecclésiastique, « retour aux temps apostoliques », commençait avec d'étranges parrains : les austères en rougissaient. Lindet espérait bien qu'on n'allait pas élire évêque de Paris Talleyrand, dont « on n'avait plus besoin », et regrettait que quelques paroissiens parlassent de « mettre sur le chandelier un prince de l'Église romaine (Loménie de Brienne) qu'ils voulaient brûler il y a deux ans. » Il est vrai qu'on avait deux évêques *in partibus*, celui de Lydda Gobel, celui de Babylone Mirandot — *in partibus infidelium.*

On avait cependant déclaré déchus les évêques réfractaires : on élut — de février à mai — soixante-dix-neuf évêques constitutionnels, dont dix-neuf appartenaient à l'Assemblée. Il les fallut sacrer : Brienne, Jarente et Savine se dérobant, Talleyrand consentit à se faire décidément le père

de cette Église nouvelle, paradoxale et funambulesque situation. Mais il fallait trois consécrateurs : « Lydda » et « Babylone » assistèrent « Autun ». Celui-ci, plus tard, écrivait qu'il consentit à sacrer des évêques pour empêcher une Église purement presbytérienne de s'établir. Le prétexte vaut le geste et complète la mystification. Quoi qu'il en soit, le 20 février 1791, les trois évêques imposèrent les mains aux nouveaux élus de Quimper et Soissons dans l'église de l'Oratoire. « Babylone » avait eu très peur. On dut « relever son courage » et le tenir en surveillance à l'Oratoire même, la nuit précédente. Les nouveaux évêques se rendirent à l'Assemblée avec leur croix sur la poitrine et furent acclamés. Gobel allait devenir — en récompense — évêque de Paris, en attendant l'heure de l'apostasie définitive, puis celle de la sanglante expiation. Lindet, qui allait être élu évêque de l'Eure, écrit le 14 mai 1791, ces paroles singulières et qui prêtent à faciles ironies : « *Enfin, ceux qui étaient assis à table se sont levés et ceux qui étaient debout et qui jeûnaient se sont assis et vont manger.* »

Maigre, triste, amer festin : de quels affronts se vont nourrir ces prélats fictifs, à quelle coupe d'amertume boiront-ils jusqu'à l'heure où — dans dix ans — ils seront chassés de la table où ils s'étaient indûment assis ! Tous ne sont point de simples ambitieux : quelques-uns, très sincèrement, croient restaurer une Église évangélique ; quelques-uns braveront avec courage, en 1793

et 1794, la crosse usurpée à la main, les persécutions de ceux mêmes qui la leur avaient imposée ; beaucoup la déposeront, en 1801, avec un soupir de soulagement, entre les mains de Pie VII. En masse, ils constituent cependant l'assez médiocre état-major d'une armée sans solidité. En tout cas, jamais, nous aurons l'occasion de le constater, ils ne formeront une Église nationale : la vertu d'un Grégoire n'effacera pas la tache originelle qu'un Talleyrand leur a infligée. Aussi bien, l'œuvre était artificielle et la tentative insensée. L'Assemblée constituante connut là, dès les premières années, son plus sensible échec.

Dès la fin de janvier, on prévoyait à Paris que le Pape n'élèverait la voix que pour condamner. « *Vous apercevrez*, écrivait un député de la Gauche, *que les cardinaux ne pouvaient accepter la Constitution civile sans opérer à Rome une véritable révolution dont ils auraient été les premiers objets.* » Le refus du Pape ne faisait doute pour personne. Dans les brefs de mars et avril 1791, Pie VII condamna en effet comme schismatique la Constitution civile. De ce jour, Louis XVI — catholique plus que roi — se tint pour un pécheur ; il n'avait donné sa sanction qu'à son corps défendant : à mesure que les incidents viendront lui rappeler plus cruellement sa « faute » ou l'aggraver, il se sentira plus disposé à rompre le joug ; il avait toléré que ce joug abaissât sa dignité de roi ; il ne pouvait admettre qu'il enchaînât sa conscience de chrétien.

C'est du jour où la Constitution civile avait été imposée au Roi que la Révolution fut menacée en haut et c'est à l'heure où elle vient de heurter l'un des sentiments populaires les plus ancrés en bas : le sentiment catholique.

En étudiant le Concordat réparateur de 1801, j'aurai l'occasion de dire en quelques mots dans quelle impasse la Constitution civile avait jeté la Révolution, à quel piteux échec avait abouti l'essai d'Église constitutionnelle, comment la Convention avait achevé de la ruiner en séparant l'Église de l'État et à quel point elle avait mal rempli finalement les intentions de ses auteurs en contraignant l'État français à aller demander à Rome le remède à tant de maux.

Mais si l'on considère que la Constitution civile *seule* détermina le Roi à faire à l'Europe l'appel qu'il se refusait énergiquement jusque-là à lui adresser, que de cet appel devait sortir la guerre, de la guerre le renversement du trône et de la Constitution de 1791, le vote régicide, le gouvernement du Salut public et la Terreur, la guerre civile, la perversion de la Révolution et la dictature d'un homme, on peut estimer, avec les historiens les moins défavorables à la Révolution, que la Constitution civile fut la faute capitale de la Constituante et l'un des événements les plus funestes de l'histoire.

LE CONCORDAT DE 1801

ET LE CARDINAL MATHIEU

Au printemps de 1901, je travaillais aux Archives Vaticanes ; j'y rencontrais souvent le cardinal Mathieu, qui préparait — *apud Sanctum Petrum*, comme on lit dans les actes pontificaux — son *Concordat de 1801*. Très simple, extrêmement sociable, aimant l'atmosphère des salles habitées et le contact des travailleurs, il souffrait de la grandeur qui l'attachait à un rivage plus solitaire ; car le Protocole le reléguait en une pièce étroite de l'*Archivio*, où on lui apportait — avec révérence — cassettes et registres. Il se morfondait dans cette oubliette et tentait désespérément d'y attirer les amis : c'est ainsi que j'y vis le *porporato* causer bien agréablement du Concordat entre la robe noire du R. P. Rinieri et le froc blanc du R. P. Denifle. (Ce n'était pas la première fois que le cardinal maniait le blanc et le noir.) Parfois, cependant, il restait des matinées entières en tête-à-tête avec

Consalvi et Spina. Le silence lui pesait : il cherchait une revanche ; et bien des fois, au moment où, vers midi, je quittais les Archives, je m'entendis appeler par la portière d'un carrosse sombre sur le point de s'ébranler. Je connaissais bien cet accent lorrain qui, à lui seul, si loin de la Moselle, m'était une caresse familière. Je m'engouffrais dans la voiture noire aux satins rouges, et les chevaux piaffaient encore sur le rude pavé de la *Via della Zecca*, que déjà le « cardinal de Lorraine » me parlait avec feu des « trouvailles » de la matinée. Ce n'étaient pas toujours, à proprement parler, des trouvailles. La plupart de ces pièces avaient été publiées dans l'admirable recueil de M. le comte Boulay de la Meurthe. Mais le contact avec les papiers jaunis passionnait le cardinal historien ; il y a une vertu mystérieuse qui sort, pour un lecteur (qui sait lire), des feuilles manuscrites : ce qu'un document imprimé ne lui a pas fait comprendre, la vue du document écrit, soudain, le lui révèle. La vie sort du parchemin froissé : « Je me sens rajeuni de vingt-cinq ans, me disait le cardinal ; car vous savez, mon cher ami, que je ne peux fouiller que tous les vingt-cinq ans. »

J'avais toujours connu l'abbé Mathieu fort entiché d'histoire. Que de fois je l'avais vu à Nancy — douze ans avant — rôder en étudiant nostalgique autour des chaires d'histoire. Les professeurs l'estimaient fort : mon maître Pfister, qui se jetait,

avec son admirable ardeur, dans l'histoire de Lorraine, eût volontiers salué un précurseur dans l'auteur de l'*Ancien régime dans les provinces de Lorraine et de Barrois;* mes maîtres, plus anciens, se rappelaient et rappelaient volontiers avec quel succès il avait, devant les Rambaud et les Gebhart, *soutenu* sa thèse — mémorable aux rives de la Meurthe et de la Moselle. Je ne rencontrais jamais l'abbé Mathieu à Nancy, sans qu'il s'enquît de mes études de l'Université ; visiblement il adorait l'histoire. Chaque fois que, bien familièrement, je le revis ensuite curé, évêque et archevêque, je constatai chez lui cette vocation qu'entravait une destinée apparemment si belle (1). Il est vrai que le contact de mondes nouveaux lui ouvrait d'autres horizons. Manifestement, ses fonctions épiscopales, si elles le détournaient des archives, lui permettaient de pénétrer plus avant ce document — le plus précieux de tous — qui est l'humanité vivante. Sous la mitre, il ne perdait rien de vue : peu d'hommes étaient, plus que ce Lorrain, informés des choses et des gens passés et présents de cet Anjou et de ce Languedoc qu'on avait successivement placés sous sa crosse. Les terribles yeux noirs, pénétrants, pétillants, embusqués derrière les épais sourcils du paysan de la Meurthe, s'étaient promenés sur tous : des ministres qui l'avaient reçu en audience aux plus modestes ouailles con-

(1) Je me permets de renvoyer à un article que j'ai consacré au *Cardinal Mathieu historien* dans la *Grande Revue* du 15 juin 1904.

fiées à ses soins. Faute de pouvoir feuilleter les fonds d'archives, l'historien en disponibilité feuilletait avec ardente passion, mais aussi avec perspicacité amusée, le document humain.

***

Je parais m'égarer : en réalité, je reste dans la voiture du cardinal sortant tout chaud des papiers poussiéreux de l'*Archivio*. J'ai entendu très fortement critiquer le volume du cardinal — et d'abord le titre. Car on affectait de chercher en vain les « documents inédits » qu'il annonçait. Il y avait là chicane de pédant : une dizaine de lettres inédites de Spina et de Consalvi, tout un dossier de papiers de l'abbé Bernier, le recueil *Esame del trattato*, dont de rares exemplaires existent au Vatican, le journal de Di Pietro ne sont point pour être dédaignés ; ils n'ajoutent pas grand'chose — cela est vrai — à ce qu'on pouvait tirer des documents réunis par M. Boulay de la Meurthe. Les premières lignes du cardinal sont, d'ailleurs, pour rendre hommage à ce précieux recueil, d'où le livre est — disons-le franchement avec l'auteur lui-même — sorti presque tout entier. Reste à savoir s'il n'est pas extrêmement utile que, de temps à autre, un écrivain sachant manier le document historique tire de recueils, à tous égards considérables, un récit vivant et probant.

Mais, pour en revenir aux fameux *documents*

inédits, je peux sans peine, négligeant Consalvi et ses mémoires manuscrits, en signaler un et des plus précieux : ce document inédit, c'est le cardinal Mathieu lui-même. Un homme qui, d'esprit très large et très fin à la fois, a *vécu*, si je peux dire, le Concordat centenaire, en discernant le fort et le faible, est singulièrement préparé à traiter de sa genèse. Si, dans tous les temps, par surcroît, cet observateur sagace s'est doublé d'un infatigable enquêteur ; s'il n'a pas voulu quitter la Lorraine sans avoir bien connu l'abbé Grégoire, grand contempteur du Concordat, et l'Anjou sans avoir quelque peu fréquenté l'abbé Bernier, grand négociateur du Concordat, et si, grâce à une disposition fort heureuse, l'enquêteur se fait sans difficulté le contemporain de ceux qu'il a voulu étudier, j'admets que, de tous les documents qu'il nous invite à feuilleter, il est lui-même le plus précieux. A ce titre, le livre paraissait extrêmement neuf au modeste compagnon que le cardinal hélait Via della Zecca et qui vit se camper en pied, avant les autres lecteurs, les personnages évoqués par l'auteur : Spina, Consalvi, Bernier, Talleyrand, Grégoire, Pie VII et Bonaparte. Si l'on s'aide des travaux plus récents de M. Vandal (1) et de M. l'abbé Sicard, on peut, avec le cardinal Mathieu, se faire une idée, je crois, très juste de la

(1) Albert VANDAL, *A l'avènement de Bonaparte*, t. II. — Abbé SICARD, *le Clergé de France pendant la Révolution*, t. III. *De l'exil au Concordat.*

naissance de ce Concordat que nous venons de voir mourir.

***

Le cardinal Mathieu a été amené au Concordat par le cardinal Consalvi, dont il avait pensé écrire la vie. Il nourrissait, pour l'admirable secrétaire d'État de Pie VII, une vénération mêlée de quelque tendresse. Avec raison, le cardinal Mathieu trouvait dans un prélat impeccable en matière de doctrine, mais souple en matière de politique, d'une vertu sans morgue et d'une foi sans intransigeance, un modèle digne d'être proposé à ses successeurs; car le cardinal Mathieu, qui était un prêtre excellent, avait horreur de toute raideur, qu'elle trouvât sa source en un cœur aigri ou en un cerveau étroit. Sans doute, il eût hésité à contresigner le mot — un peu osé — de ce brave prêtre de Gascogne qui, un jour, me disait : « Oh ! moi, en confession, je pardonne tout, hormis la bêtise ! » Notre cardinal n'absolvait point si facilement les gens d'esprit ; la preuve en est dans la façon dont il accommode, si je peux dire, le « citoyen Ch.-Maurice Talleyrand » ; mais il n'absolvait pas non plus facilement les balourds qui desservent, par une inutile intransigeance, les causes qu'ils ont entendu servir. C'est pourquoi Consalvi, qui était à la fois un honnête homme et un habile homme, lui plaisait beaucoup.

Il était donc porté à attribuer à celui-ci le rôle tout à fait prépondérant dans la conclusion du Concordat — et nous verrons qu'il n'avait guère tort. Subsidiairement, l'historien témoigne d'une dévotion attendrie pour Pie VII, et, pour Bonaparte, d'une admiration éclairée. Le pacte était — aux yeux du cardinal Mathieu, comme à ceux de notre ministre à Rome — « l'œuvre d'un héros et d'un saint », fort aidés par un grand ministre politique.

Le cardinal est ainsi amené à négliger peut-être un peu un collaborateur que, dès l'abord, je voudrais mettre en scène, collaborateur humble, mais considérable, qui est l'admirable peuple des fidèles français. A lire les substantielles études de M. l'abbé Sicard, et les admirables pages de M. Albert Vandal, on se persuade aisément que ni le Consul n'eût proposé l'entente réparatrice, ni le Pape ne l'eût, avec tous les sacrifices qu'elle comportait, acceptée et conclue, si, depuis des mois et des années, les fidèles français n'avaient imposé aux deux contractants leurs vœux ardents de conciliation. Est-ce enlever, d'ailleurs, quelque mérite au « héros » et au « saint », que de constater qu'ils ont su entendre et interpréter le cri parti des entrailles de la nation : le génie des gouvernants n'est souvent que d'écouter et de comprendre.

Lorsque, d'une façon générale, Bonaparte s'érige en arbitre des querelles françaises, il prête très

attentivement l'oreille à toutes les parties en litige ; mais si l'une d'elles a l'oreille du juge, c'est plutôt, — sur tous les terrains, — le lendemain de Brumaire, la partie gauche. Rappelons-nous de quelle irréfutable façon Albert Vandal nous a montré, dans le gouvernement brumairien, un gouvernement de gauche. En matière spécialement religieuse, la nouvelle équipe paraissait la moins propre à faire le voyage de Canossa. N'oublions pas que le coup d'État a été conçu et préparé par ces membres de l'Institut qui, présentement, entourent le général Bonaparte et emblent l'investir. Or, qu'est cet Institut de l'an VIII? La forteresse de la *philosophie* — nous dirions de la libre pensée — et le haut conservatoire de la doctrine « encyclopédique ». Les Monge, les Laplace, les Bertholet, les Fourcroy, les Daunou, les David, les Cabanis, les M.-J. Chénier, savants, poètes, philosophes, artistes, tragédiens qui ont conspiré l' « *avènement de Bonaparte* », n'ont précisément vu dans ce collègue de « la classe des sciences, section de mécanique, » que le général le plus propre — en matière religieuse comme en toute autre — à servir leurs projets : ce héros de Plutarque qui avait lu Platon, c'était aussi le général qui, en l'an VI, avait, par le bras de Berthier, jeté bas « la monstrueuse puissance » de Rome, et qui, proclamant en l'an VII, dans les mosquées du Caire, l'excellence du Coran, montrait assez en quel mépris — au fond — il tenait toute religion. On

ne peut imaginer de quel esprit foncièrement antichrétien était pénétré l'Institut de France en l'an VIII. Or, ayant plus que personne contribué à la révolution de Brumaire, il ne pouvait un instant y voir un acheminement à une politique de restauration catholique ; et rien ne prouve qu'en brumaire an VIII, Bonaparte fût, sur ce point, en désaccord, même secret, avec ses collègues de l'Institut.

Certes, le personnel dont il s'entoure semble être une garantie suffisante de cette orthodoxie anticatholique que l'Institut attribue au Consul. Les deux noms en vedette de son ministère, pour ne citer qu'eux, ne semblent point présager une politique d'entente avec Rome : Talleyrand, prélat apostat, prêtre marié, le seul survivant des quatre évêques qui prêtèrent le serment civil, le véritable fondateur enfin de l'Église schismatique (1), et l'ex-oratorien Fouché qui, à Nevers, à Moulins et à Lyon, a, avant toutes choses, tenté de chasser Dieu de l'Église (2). Talleyrand et Fouché : l'un incarne la *décatholicisation* de l'Église de France en 1791, l'autre la *déchristianisation* de la France en 1794 ! Ce sera cependant le ministère du Concordat. Après cela il ne faut vraiment plus désespérer de rien.

(1) Cf. l'étude précédente, page 337.

(2) Cf. mon livre sur *Fouché*. Sur le déchristianisateur, I, pp. 86-119. Sur son attitude vis-à-vis du clergé en général et des premières tentatives pour rétablir le Concordat, t. I, pp. 321-323.

Les Assemblées législatives semblent plus hostiles encore, si cela est possible : le Sénat où Grégoire trouvera tant de sympathies, le Corps législatif et le Tribunat qui, au lendemain du Concordat, montreront par tous les moyens leur dépit. Et, pour clore, l'État-major est, autant que personne, animé de sentiments fort peu favorables aux « capucinades »; qu'on se rappelle ce que sera l'attitude des généraux au premier *Te Deum* de Notre-Dame. Savants, publicistes, professeurs, hommes politiques, ministres, sénateurs, tribuns, généraux, presque tous n'ont pour la « superstition » en général et la « superstition papiste » en particulier, qu'un mépris plus alarmant même que la haine.

***

Le cardinal Mathieu était, je me le rappelle, fort préoccupé de savoir quels étaient exactement les sentiments de Bonaparte vis-à-vis de la religion catholique : il interrogeait sur ce point quiconque le venait voir, vers 1801, à la villa Wolkonsky. M. Frédéric Masson l'eût pleinement édifié sur ce point ; et plus qu'aux *appendices* du cardinal, je renverrai le lecteur à la forte étude que l'historien de *Napoléon et sa famille* a, dans un de ses savoureux *Jadis*, consacrée à la question (1). Si paradoxale que paraisse mon affirmation, je

(1) *Napoléon était-il croyant?* dans *Jadis*. Deuxième série, pp. 110-124.

déclare que je n'ai jamais compris l'intérêt considérable qu'il pouvait y avoir — dans les circonstances qu'étudiait le cardinal Mathieu — à savoir si Napoléon croyait à l'existence de Dieu, et s'il tenait sincèrement pour le plus beau jour de sa vie celui de sa première communion. Je suis, pour mon compte, persuadé que si le Corse gardait un très grand fonds de foi chrétienne et même catholique, il était, en l'an VIII tout au moins, fort inaccessible aux inspirations qui, d'après certains auteurs, purent en jaillir ; le Concordat fut certainement, aux yeux du Premier Consul, un acte de haute politique et, s'il ne lui déplut pas d'aller à la messe, je ne suis pas sûr du tout que cela l'enchantât. Pour dire le fond de ma pensée, et au risque de passer pour un mécréant, j'ajouterai que le mérite du geste me paraît de ce fait singulièrement plus grand. Le Premier Consul a fait litière des préjugés que l'Institut cultivait en lui au lendemain de Brumaire ; il n'a examiné que l'intérêt du pays qu'il gouvernait ; il a écouté la voix du peuple chrétien ; il a constaté qu'il réclamait le relèvement définitif des autels catholiques ; il a étudié, au cours de la miraculeuse enquête qu'il institua, *quel catholicisme* voulaient ces gens-là, et il vit que ce ne pouvait être que le catholicisme romain, parce qu'il n'en est pas d'autre ; s'éclairant des leçons que dix ans de querelles religieuses lui fournissaient, il vit qu'on ne restaurait, ni ne réformait, ni ne modifiait le catholicisme romain

sans la participation de Rome. Et il s'adressa à Rome.

Mais le point de départ de cette évolution purement politique de l'ami des Laplace et des Cabanis, c'est, il faut sans cesse le rappeler, *l'enquête de l'an VIII*. Lorsque Bonaparte, au lendemain de Marengo, saisit le bon cardinal Martiniana de sa requête, c'est qu'il avait écouté la voix du peuple qui fut la voix de Dieu. Et il faut l'écouter un instant avec lui.

Quelque sentiment qu'on ait sur la Révolution, il est un chapitre sur lequel, je pense, nous sommes tous d'accord, et je crois que M. Aulard ne me démentira pas : la Révolution erra en matière religieuse. Elle erra doublement : d'abord parce qu'elle *improvisa*, en 1791, une réforme ecclésiastique, et ensuite parce qu'elle ne sut pas s'y tenir.

La Constitution civile fut une réforme improvisée et, si j'ose dire, artificielle. J'ai dit ailleurs (1) comment la Constituante se laissa surprendre ici par les vieux ennemis de Rome comme le pasteur Rabaut, ou comme le janséniste Camus. Rien n'était plus nécessaire qu'une refonte des diocèses : dans une France nouvelle, il fallait que l'Église française perdît le caractère vétuste et quelque peu anarchique dont tout l'ancien régime était marqué. On rendrait même service à Rome en l'incitant à cette réforme, d'autant

(1) Cf. l'étude précédente, pp. 314-315, et mon volume *la Révolution* : pp. 146-151.

qu'elle se fût accompagnée *d'une réforme morale* dont aucun écrivain ecclésiastique ne conteste aujourd'hui qu'elle était d'urgence ; *réduire le nombre des évêchés et attacher à leurs églises les prélats qui, suivant la formule, devaient leur être « mariés »* ; c'était là une double réforme qui ne pouvait, il me semble, rencontrer à Rome une très vive opposition. On pouvait tout au moins essayer : Louis XVI, prié par l'Assemblée de saisir Rome d'un nouveau projet de concordat, eût-il échoué, que tout au moins on se fût donné les avantages de la bonne foi et de la bonne volonté. Seulement, il est clair que les Rabaut et les Camus, qui furent légion, voulaient précisément profiter de la circonstance pour mortifier Rome, en légiférant sans elle et au besoin contre elle. Les jansénistes furent les plus ardents : ils n'avaient pas digéré, depuis trois quarts de siècle, la bulle *Unigenitus*, et leur sentiment apparaissait clairement à certains de leurs collègues, puisque l'un d'eux se fait l'écho complaisant d'un mot qui circulait : « La Révolution aura été faite avec trois mots latins : *Deficit*, *Veto* et *Unigenitus*. »

Partie d'un état-major de chrétiens antiromains, la réforme ne pouvait, à aucun degré, répondre à un désir du pays. Le pays était très catholique en 1789 : il n'était ni janséniste, ni protestant, ni athée ; il tenait à sa religion sans penser jamais d'ailleurs à la « Curie » ni même au « Saint-Père ». Il regarda ce que faisaient ses pasteurs français ;

une forte majorité des pasteurs refusa, en dernièse analyse, de suivre l'Assemblée ; celle-ci instaura le schisme ; le pays se coupa en deux.

Il se coupa en deux parties très inégales : l'immense majorité des fidèles suivit la majorité des prêtres dans leur refus ; une minorité, importante d'abord, parut cependant disposée à accepter le nouveau clergé constitutionnel. Mais celui-ci ne se pouvait appuyer pour prévaloir que sur les éléments anti-chrétiens ; il en résultait un singulier discrédit ; les catholiques même qui, dans les premières heures, l'avaient sinon acclamé, du moins suivi, s'en éloignèrent peu à peu. Alors il ne valut pas grand'chose, et il apparut clairement qu'on n'organise pas contre Rome une Église catholique. La Convention porta à la malheureuse Église constitutionnelle le coup de grâce en séparant *in extremis* de l'État cette Église qui n'était qu'Église d'État et végéta dès lors misérablement.

Sous le régime de la Constitution, puis sous celui de la Séparation, dans le schisme, dans la persécution, dans la tourmente, les catholiques restaient, dans toute l'acception du mot, *des fidèles*. La classe bourgeoise était « voltairienne », mais les paysans étaient croyants. Ils ne se soulevèrent pas tous, comme ceux de l'Ouest et du Midi, à la voix de leurs prêtres, mais ils allèrent entendre, dans la mesure du possible, les prêtres « réfractaires, célébrer les mystères dans des granges ou au fond

des bois. A la première éclaircie, ils tentèrent de les réinstaller dans les églises. Elles étaient déshonorées et dévastées ; le prêtre constitutionnel en était fort souvent parti ; il avait apostasié ou bien on lui avait, tout comme s'il eût été papiste, coupé le cou. Les souriantes *Raisons* qui, avec ou sans voiles, avaient trôné sur les autels, avaient été rendues à leur famille et au théâtre. Mais les mascarades de la théophilanthropie s'étaient parfois substituées aux débauches phraséologiques de la Raison. D'une façon générale, l'édifice sacré était devenu lieu public. Les paysans profitèrent de cette mesure pour y établir le curé catholique.

Mais ce curé catholique qu'avec ténacité les fidèles avaient suivi dans sa disgrâce et ramené dans son temple, le peuple ne voulait pas qu'il se mêlât de politique. C'est que ce peuple, en grande majorité maintenant, avait deux sentiments : il voulait revoir ses curés, mais il ne voulait plus revoir ses seigneurs avec leurs droits abolis : attaché à la Révolution et aux conquêtes faites, il avait en horreur et en terreur toute idée de contre-révolution. Beaucoup de paysans avaient acheté des biens de l'Église : ils ne voulaient point qu'on les en dépossédât. Et voilà où le problème était complexe.

L'Église n'avait pas renoncé à revendiquer ses biens, j'entends l'Église en corps. Tout retour à l'ancien ordre de choses pouvait être signalé par

une expropriation des acheteurs de biens nationaux : en trois, quatre, cinq ans, le paysan s'était attaché à sa nouvelle terre, il ne voulait pas en être chassé. Or, même si le Roi ne revenait pas, il suffirait que l'Église reprît de l'influence pour que les propriétaires fussent très menacés : la loi ne leur ferait pas rendre gorge, soit ; mais le curé avait à son service mieux que la loi pour contraindre. Certes les curés — humbles, excellents et courageux pasteurs qui, en plein orage, avaient continué leur ministère, — ne songeaient guère à réclamer les biens dont on avait, plus qu'eux d'ailleurs, dépouillé de riches abbayes et des menses épiscopales. Mais en corps, le clergé n'abandonnait rien.

En outre, le clergé passait pour royaliste ; beaucoup de curés ne l'étaient pas ; on pourrait même dire que la grande majorité des curés ne demandait et n'espérait plus que le droit de rentrer tranquillement dans les églises. Mais suivant la forte expression de Vandal, ce malheureux clergé de France était dans une situation extrêmement scabreuse, « le corps en France, la tête hors de France. » Les évêques, presque tous restés en émigration, ne séparaient pas, dans leurs préoccupations et leurs projets, la restauration du trône de celle de l'autel : gallicans, ils n'avaient jamais pu imaginer que des successeurs de Bossuet pussent être — même par la contrainte des faits — infidèles à l'héritier de Louis XIV. Chassés de leurs

sièges par la Révolution, honnis, proscrits par elle, ils s'étaient par surcroît figés dans l'émigration : la France avait vécu un siècle en dix ans : eux étaient restés immobiles. « Le Roi Très Chrétien Louis XVIII » comptait sur eux pour être, le jour où ils reprendraient possession de leurs sièges et, en attendant, par le travail de leurs émissaires, « les missionnaires de la royauté ».

Les prêtres restés ou rentrés en France jugeaient mieux le pays et sa mentalité. Ils eussent fait bon marché du Roi : beaucoup n'avaient pas hésité, sur le conseil éclairé de l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, à prêter, sous le Directoire, ce serment de haine à la royauté qui, après tout, n'était d'aucune façon contraire à la discipline ecclésiastique et leur avait permis de réintégrer leurs églises. A cette époque — en l'an VI — trente-deux mille deux cent quatorze églises s'étaient rouvertes : M. Aulard, dans l'étude d'ailleurs fort documentée qu'il a consacrée à la question (1), en conclut que la liberté régnait, que le culte s'était rétabli dans la paix religieuse et que, partant, Bonaparte commit un attentat contre la liberté catholique elle-même en mettant fin par le Concordat à la séparation de l'Église et de l'État.

Mais la possession des édifices religieux était extrêmement précaire, et, d'autre part, ne présentait point ce beau caractère de liberté qui attendrit

(1) AULARD. *Histoire politique de la Révolution française*, 622-657.

M. Aulard. Il sait mieux que personne que les élections de l'an V et de l'an VI se firent en maints villages sur la question des cloches : les cloches étaient, par ordre, muettes — ce qui n'indiquait point qu'une liberté si parfaite régnât dans les communes. Quel symbolisme singulier : ces paysans, par un instinct touchant, ne croyaient point à la liberté tant que la cloche n'appellerait pas le monde des fidèles à la prière. Les autorités locales d'ailleurs pouvaient toujours aller plus loin et faire fermer les églises : elles ne s'en faisaient pas faute lorsqu'elles étaient constituées par des jacobins en chaleur, que l'esprit nouveau ne pénétrait pas. Bien souvent le prêtre était tenu de dire, dans sa propre église, une messe aussi furtive que lorsqu'il la célébrait en quelque grenier. D'ailleurs, sur ces trente-deux mille églises rouvertes, toutes n'étaient pas rendues au culte catholique de la majorité : parfois des cultes parasites s'y étaient installés, et gênaient l'exercice du culte chrétien : les tenants du culte décadaire n'avaient-ils pas émis et souvent fait admettre la prétention que le temple restât fermé neuf jours, et que les catholiques transférassent au décadi les offices du dimanche. Enfin et surtout, des curés constitutionnels avaient, en maints endroits, reparu et, appuyés par les autorités, repris possession de l'église : Notre-Dame de Paris était la métropole de l'évêque constitutionnel Royer, tandis que onze églises de Paris étaient des temples de la théophilanthropie.

Aussi bien les catholiques eussent-ils repris possession effective de trente-deux mille églises en l'an VI, que le coup d'État de Fructidor eût suffi à prouver à quel point, sans statut légal, ils étaient exposés aux surprises les plus cruelles. La politique fructidorienne, en arrachant les battants aux cloches, en fermant les églises derechef aux « papistes », en proscrivant et déportant seize cent cinquante-sept prêtres « romains » rentrés, avait assez montré ce que la République directoriale entendait par la séparation de l'Église et de l'État.

***

D'autres beaux jours avaient semblé luire lorsque le gouvernement fructidorien avait été, en brumaire an VIII, jeté par terre. De nouveau, les églises s'étaient rouvertes ; de nouveau les courageux curés s'étaient réinstallés ; de nouveau les fidèles affluaient à leurs messes. Bonaparte cependant ne se pressait point de donner un statut : il prenait ces « retentissantes demi-mesures » dont parle le grand historien ; il faisait faire des enquêtes, il se faisait adresser des rapports. Son œil fouillait le chaos. Voici évidemment ce qu'il y démêlait : deux clergés catholiques, l'un respectable et respecté, n'ayant de ses temples qu'une jouissance précaire, à la merci des autorités malveillantes ; l'autre peu estimé quoique n'étant pas toujours méprisable, et ne groupant plus qu'un très petit nombre des

fidèles, mais qui, tout de même, était, depuis 1791, le clergé dévoué à la Révolution. Si on laisse l'Église se réorganiser dans la liberté, cette liberté ne sera-t-elle pas l'anarchie? Si deux curés dans chaque paroisse se disputent l'autel, si deux évêques dans chaque diocèse se disputent la cathédrale, quelle sera l'attitude du gouvernement? Ira-t-il soutenir — contre la majorité des fidèles — le prêtre constitutionnel? mais il va ainsi contre le vœu du pays. Ira-t-il — au nom de la majorité — chasser de l'église le prêtre qui a soutenu la Révolution au profit de celui qui passe pour l'avoir battue en brèche? mais il trahit la Révolution et prépare la contre-révolution.

Or cette contre-révolution, même les paysans catholiques n'en veulent pas. Et cependant elle est fatale si les paysans catholiques sont rendus purement et simplement — sinon aux curés papistes — au moins aux prélats royalistes. Ceux-ci rentreront, se réinstalleront sur leurs sièges, fulmineront l'anathème et contre les possesseurs des biens nationaux et contre les tenants du clergé constitutionnel. La propriété nouvelle sera troublée, et troublées les consciences.

La voix du peuple se fait entendre très clairement; elle dit : « Nos curés catholiques doivent jouir avec une absolue sécurité de notre église, mais nous voulons jouir avec la même sécurité des biens que nous avons acquis. » Le paysan a toujours aimé qu'on *signât un petit papier*. Il vou-

drait qu'on en signât un grand où tout fût réglé. Il fallait rétablir l'ordre catholique sans troubler l'ordre révolutionnaire. C'est ce que devait faire le Concordat : il permettra au peuple de pratiquer ensemble le loyalisme envers son Dieu, et le loyalisme envers la République. Des millions de citoyens avaient signé le Concordat avant que Pie VII et Bonaparte contresignassent l'accord nécessaire. C'est ce que, d'un mot heureux, Georges Goyau, présentant le dernier volume de M. l'abbé Sicard aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes*, appelait les « origines populaires du Concordat. »

***

Rome n'espérait pas grand'chose : la Curie avait reçu de si cruelles blessures et, depuis huit ans, tant de poison avait été versé dans ces plaies ! De la Constitutiton civile à l'invasion des États romains et à l'enlèvement de Pie VI, que d'effroyables injures ! Il eût fallu vraiment à la Curie un esprit plus qu'évangélique, angélique, pour envisager avec bienveillance la nation d'où étaient partis tant de maux. Tendre la joue gauche lorsque la droite a été frappée, soit. Encore faut-il que les deux joues n'aient pas été d'un seul coup mises en sang. Et la joue de Rome saignant encore, rien ne faisait prévoir que le « soldat jacobin » dût apporter si vite le baume réparateur.

Nous donnons au coup d'État de Brumaire — après un siècle — la signification d'un radical changement de régime ; or le changement n'était pas si sensible : Brumaire avait porté au pouvoir, nous l'avons dit, une équipe en apparence assez pareille aux autres : à Rome, en particulier, la présence au ministère d'un Talleyrand et d'un Fouché ne permettait pas d'oublier que Bonaparte avait, du haut des Apennins, lancé Berthier sur le Château Saint-Ange.

La Curie nous était très hostile — j'entends les cardinaux, les congrégations, le monde des prélats. On était rentré à Rome sous la protection des coalisés, Autrichiens et Napolitains, alliés dangereux qu'on ménageait. Du reste, ces cardinaux, autorisés, reconnaissons-le, à identifier républicains et jacobins, étaient fort loin de l'idée qu'on pût séparer un instant la cause de l'Église de celle de la Monarchie. Lorsque le malheureux Pie VI était mort captif à Valence, le doyen du Sacré-Collège n'avait pas hésité à signifier ce deuil cruel au prétendant en le qualifiant de Roi Très Chrétien. Maury, actif agent de Louis XVIII, travaillait sur du velours. Il avait sans peine — grâce au précédent créé — amené le pape Pie VII, nouvellement élu, à annoncer à « Sa Majesté Très Chrétienne » son exaltation. De ce fait, jamais Rome n'avait été plus loin de la République. Pie VII, ce cardinal moine Chiaramonti, élu grâce spécialement au cardinal Albani, agent de l'Autriche, et au car-

dinal Maury, agent du prétendant, semblait devoir être, plus que Pie VI même, l'adversaire du nouveau régime français. J'ai, dans l'étude sur le Concordat de 1516, relevé que Léon X, qui allait réconcilier Rome avec la France, ennemie temporelle et spirituelle du Saint-Siège en 1514, avait aussi été élu par nos adversaires (1). L'homme propose, et même quand l'homme est drapé de la pourpre romaine, Dieu dispose.

Pie VII cependant ne ressemblait pas à Léon X — heureusement pour Pie VII. La belle figure de Chiaramonti va se détacher avec un relief singulier dans la série des papes et même des plus grands papes. C'est proprement un saint, mais précisément un saint était nécessaire : il fallait que le pontife ne fût ni un de ces superbes qui entendent briser l'adversaire, ni un de ces habiles qui se plaisent à ruser avec lui. Il fallait qu'il sût oublier les griefs, pardonner les injures, se détacher des intérêts mondains, négliger les intrigues politiques, chercher la vérité et pénétrer en quelque sorte les desseins de Dieu, quitte à dérouter ceux que formaient les hommes. Ce n'était pas un aristocrate : il n'apercevait pas qu'un arrêt du ciel eût lié l'Église aux fils de Capet, plus qu'elle n'avait été liée aux fils de Clovis ou à ceux de Charlemagne. Évêque d'Imola, il avait salué dans la Démocratie qui se levait une

(1) Cf. la p. 102-103 de ce recueil.

force que rien ne devait, dès l'abord, faire redouter et anathématiser. Albani ni Maury ne connaissaient leur élu.

Il se trouvait ainsi que ce prélat italien était, par une sorte de prédestination, l'homme le plus fait pour comprendre la situation où se débattait l'infortuné clergé français. Par ses enquêteurs, Bonaparte avait connu le vœu qui s'élevait des consciences et des intérêts : Pie VII ne pouvait guère s'enquérir ; mais une voix mystérieuse lui révélait ce qu'attendait du nouveau pontife ce peuple fidèle, si éprouvé, si divisé, si troublé, qui réclamait, à tout prix, un statut, fin de sa misère. Seulement, le Pape interrogeait le ciel de France, et il ne lui avait point paru que les nuages se fussent dissipés au coup de tonnerre du 18 Brumaire et Bonaparte, vainqueur de l'Autriche à Marengo, le 20 juin 1800, serait probablement moins traitable encore que le Consul de Brumaire.

Et soudain, en ce mois de juin même, un rayon de soleil perça les nuages. Le cardinal Martiniana, évêque de Verceil, écrivait que le Premier Consul, retournant de Milan à Paris, s'était arrêté quelques heures chez lui et lui « avait communiqué son ardent désir d'arranger les choses ecclésiastiques de la France. » Stupéfait, enchanté, le bon cardinal avait donné des assurances, trop d'assurances peut-être : car il avait accueilli comme un excellent dessein l'intention de Bonaparte de « faire table rase de l'Église gallicane » (le Consul savait

bien que le mot ne sonnerait pas mal à Rome) : « les évêques émigrés ne pouvaient plus convenir à la France parce que la plupart en étaient sortis non par le pur zèle de la religion, mais par des intérêts et des vues temporels. Des intrus, d'autre part, il ne voulait plus entendre parler. Il lui semblait, en conséquence, qu'il en fallait de nouveaux qui fussent choisis par le pouvoir qui exercerait la souveraineté dans la nation et canoniquement institués par le Saint-Siège dont ils recevaient la mission et les bulles. » On diminuerait d'ailleurs le nombre des évêchés et, l'Église renonçant à revendiquer les biens aliénés, on servirait à chaque prélat une pension de dix à onze mille livres de France. Il semble bien que Martiniana avait, à cette stupéfiante ouverture, opiné de la barrette. Avec son à-propos ordinaire, le Consul avait feint d'incarner en ces conjonctures l'Église catholique entière dans l'archevêque de Verceil. Et de fait, Spina et Consalvi — en une grande année de négociations difficiles — n'aboutiront qu'à développer le schéma esquissé à Verceil. Ne nous étonnons donc point si le cardinal Mathieu a lu, sur la lettre jaunie de Martiniana, ces mots qui en disent long : *Si custodisca gelosamente.* (Qu'on garde jalousement.)

Le cardinal Mathieu estime que son lointain confrère Martiniana fit, en sa conversation avec Bonaparte, trop bon marché de l'Église d'ancien régime : mon éminent compatriote oubliait ce que

lui-même en avait écrit, vingt-cinq ans avant. Je connais assez peu d'écrits aussi équitables, mais, partant, plus sévères que l'*Ancien régime en Lorraine*, pour les prélats de 1789. En quarante pages. le prêtre lorrain nous avait en effet montré quels abus s'abritaient dans les monastères et palais épiscopaux : les presbytères lui paraissant, hâtons-nous de le dire, les asiles où s'étaient réfugiées des vertus que nombre de prélats ne pratiquaient plus ; contre les hauts évêques de Nancy et de Toul, mon vieil ami avait alors pris le parti des curés à la portion congrue, à ce titre que, tout à fait empoigné par son sujet, il avait (c'est une des pages les plus originales de sa première œuvre) écrit la « profession de foi » que lui, abbé Mathieu, eût adressée à ses électeurs de 1789 : et je lis, dans cette singulière déclaration, pleine d'ailleurs d'un bon sens acéré, une foule de choses peu agréables aux évêques et seigneurs : « Joignons-nous au tiers qui veut une constitution », disait explicitement ce Mathieu de 1789. Il me semble que ce Mathieu de 1789 eût fait — en 1800 — assez bon marché de son évêque de Nancy, La Fare, qui, émigré, était devenu à Vienne un des agents actifs de Louis XVIII.

Le cardinal Mathieu est plus tendre que l'abbé Mathieu, pour l'épiscopat ; d'abord, il a passé par là : ce rude Lorrain a dû manier la crosse d'Angers à Toulouse ; on ne dit pas qu'il l'ait toujours maniée comme une houlette de pastorale.

D'autre part, depuis qu'en 1789 il étudiait les évêques d'ancien régime, il a vu de quelle façon fort digne ces prélats — médiocres dans la paix — ont supporté les maux de la guerre. Il admet certes qu'il fallait qu'ils s'en allassent ; seulement, oublieux de l'*Ancien régime en Lorraine*, il accorde aux La Fare exilés, comme fiche de consolation, un hommage sympathique. Tout de même, pour les raisons qu'exposait l'abbé Mathieu aux élections de 1789, Pie VII devait éprouver moins de peine qu'on ne le pensait peut-être à sacrifier ces prélats de Versailles dont beaucoup connaissaient moins le chemin de leur ville épiscopale que celui de l'*Œil-de-Bœuf*.

Pie VII n'avait pas besoin d'examiner longtemps la situation. L'Église catholique avait vu — dix ans avant — se briser une de ses plus magnifiques branches ; puisqu'une chance se présentait de relever la branche abattue, et, à condition qu'elle fût émondée et greffée, de lui voir peut-être un jour porter de nouveaux fruits, il ne fallait pas hésiter. Moins éclairés, beaucoup de cardinaux restaient méfiants. Mais le Pape avait près de lui l'homme le mieux fait pour comprendre la situation : Ercole Consalvi. Ce jeune cardinal était extrêmement fin. J'ai dernièrement lu la correspondance qu'il entretenait avec Pacca pendant le Congrès de Vienne et qu'a publiée le R. P. Rinieri ; cette lecture a achevé de me rendre infiniment sympathique cette lumineuse intelligence. J'ai

cité, d'après des documents inédits qui m'avaient été confiés, son mot à l'ex-procureur général de Napoléon à Rome, Le Gonidec ; soulevant sa calotte rouge, il dit : « Il peut y avoir là-dessous des idées libérales (1) ». Si « idées libérales » doit s'entendre ici « idées larges », Consalvi avait raison. Ce fut une intelligence libérale ; à cet esprit à la fois vaste et souple, il joignait un caractère : en 1807, il mettra infiniment de grandeur dans la façon dont il abandonnera, devant les exigences brutales de l'Empereur, le secrétariat d'État ; et je défie, d'autre part, quelqu'un de lire, sans concevoir la plus vive admiration pour Consalvi, le piquant récit que M. Geoffroy de Grandmaison nous a fait de l'incident des *cardinaux noirs*.

Il n'était pas de ces cardinaux rancis dans les vieux préjugés antifrançais ou aigris jusqu'à l'exaspération par les récentes injures. Il n'assimilait pas, ainsi qu'on le faisait à Rome, un Bonaparte à un Robespierre à cheval. Le Consul attirait la jeunesse : Consalvi, jeune ministre, eut toujours pour Napoléon une admiration sympathique qui, d'ailleurs, jamais ne le paralysa. Incontinent, Spina, archevêque de Corinthe, fut dépêché vers les Alpes : Bonaparte venait de les franchir ; il voulait que le siège de la négociation fût à Paris ; « désir de ne pas paraître aller à Canossa »,

(1) Dans mon livre *la Rome de Napoléon* (p. 680). — Il est d'ailleurs fort souvent parlé de Cousalvi au cours de cette étude sur la domination française à Rome.

dit le cardinal Mathieu ; plutôt, à mon sens, conscience très exacte que, seuls, la vue de la France, le contact du légat avec la société nouvelle, les propos des opposants ou des tenants du pacte, à Paris, amèneraient l'envoyé de Rome à comprendre qu'à tout prix il fallait traiter. Et dès l'abord, Spina sentit quel monde se soulevait contre l'initiative de Bonaparte. Arrivé à Paris le 5 novembre 1800, il écrivait : « Je crains beaucoup les intrus, les *jansénistes* (1) et les jacobins. Tous montrent beaucoup de mécontentement, et ils se rassurent par l'espérance que le premier pas fait par Bonaparte n'est qu'une feinte pour se concilier les catholiques et empêcher toute démarche du Saint-Père contre lui. »

A Paris Spina se heurtait aux jacobins attardés. A Rome les royalistes français s'agitaient. Louis XVIII protestait : héritier de François Ier, il pouvait seul modifier le pacte de 1516. Le cardinal Maury essaya d'un dérivatif : il demandait une réunion d'évêques français choisis par leurs collègues (émigrés). Le Pape négligea l'ouverture ; il se contenta d'avertir ses « chers fils et vénérables frères » de l'Église de France qu'il allait traiter de la paix religieuse. Mais ayant réuni quelques cardinaux pour délibérer, dès l'abord, sur la lettre de Marti-

(1) Remarquons le mot qui corrobore ce que je disais dans l'étude précédente sur la part qu'eurent les survivants de cette secte au vote de la Constitution civile et à l'organisation de l'Église constitutionnelle.

niana, il eut soin d'oublier Maury sur la liste des convoqués. Les évêques français, que le Pape engageait à prier avec ferveur pour la bonne issue des négociations, y parurent médiocrement disposés. « Mon système à moi, pauvre petit évêque, écrivait l'un d'eux, est que, sans royauté légitime, point de catholicité en France, de même que sans catholicité, point de royauté. » Toute l'erreur de la future Restauration tenait en cette étroite formule.

En réalité, c'était un geste extrêmement audacieux que celui de Pie VII traitant avec l' « usurpateur » et sans l'intervention de l'Église gallicane, et qui légitimement devait paraître tel aux évêques de l'Église gallicane (1). Pour avoir refusé de se séparer de Rome, ces prélats n'en avaient pas moins gardé, en majorité, la doctrine de Bossuet. Ils avaient même, en ces circonstances, montré combien étaient vaines et calomnieuses les accusations dont avait été, à maintes reprises, accablée à Rome la *pestilence gallicane*. Car, tout en délibérant encore en 1791 — la correspondance de Salamon nous le révèle — de la nécessité de faire respecter les libertés gallicanes, ils avaient refusé de se laisser séparer de la chaire de Pierre. C'étaient les gallicans d'extrême gauche, si je peux dire, qui, pour avoir voulu rompre avec Rome, avaient tout perdu. Le résultat imprévu de la Constitution

(1) Je m'en tiens à ce que je dis de l'attitude de ces prélats dans l'étude qui précède ce recueil, p. 23-24.

civile — fruit de l'ultra-gallicanisme d'un Grégoire — était que sur les ruines de deux Églises gallicanes, Rome était appelée à construire le monument nouveau.

***

Spina était arrivé sans bruit à Paris, le 5 novembre, avec son théologien Caselli. Bonaparte leur fit « un accueil de fête ». C'est Talleyrand qui, imperturbable, présenta au Consul l'archevêque de Corinthe. L'impassibilité du ministre était à rude épreuve : si défroqué qu'il fût moralement autant que matériellement, Talleyrand, nous semble-t-il, ne se pouvait, en face des événements qui se préparaient, défendre de quelque émotion. De fait, il était loin d'être indifférent : il désapprouvait la négociation ; jusqu'au bout celui que Rome appelait encore « Autun » fit trembler les envoyés de Rome. Très poli, il laissait se développer les négociations, attendant l'heure où une complication pourrait être exploitée pour faire échec au projet ; il était d'autant plus dangereux que Bonaparte, fort ignorant en matière canonique et toujours porté à exploiter, si je peux dire, les compétences, voyait volontiers, lui aussi, en son ministre des relations extérieures l'ancien abbé de Périgord, ex-agent général du clergé, et consultait, dans ce singulier citoyen Talleyrand, le canoniste autant que le diplomate. Il avait songé à *refroquer*

ce défroqué, à lui faire rendre sa mitre, à le faire nommer cardinal ; plus sensé, l'ancien ami de Barras, maintenant marié à une jolie personne, devait tout simplement demander suivant l'expression du cardinal Mathieu, « qu'on lui concédât Mme Grand. »

Bonaparte cherchait chez un autre transfuge quelques lumières qui devaient être moins favorables encore à Rome : c'était près de Grégoire. L'évêque de Loir-et-Cher était vraiment devenu le pontife le plus en vue de l'Église constitutionnelle qu'il essayait alors de galvaniser ; le cardinal Mathieu consacre des pages fort équitables, encore qu'extrêmement piquantes, à ce curé que nous autres Lorrains pouvons difficilement reconnaître comme nôtre, tant il parut, d'un bout à l'autre de son existence, manquer de la qualité lorraine par excellence, qui est le bon sens. Par contre, il ne manquait pas de caractère : il était resté un indomptable chrétien autant qu'un irréductible schismatique, venant siéger en robe violette à la Convention, la croix sur la poitrine, lorsque l'Assemblée acclamait, en une heure de délire, le culte de la Raison, mais fort résolu à opposer jusqu'au bout à Rome l'armée bien affaiblie des crosses constitutionnelles. Cette attitude servait Bonaparte : cette « *canaille constitutionnelle* », sur laquelle il daubait, pouvait être un épouvantail pour Rome. A la veille même du Concordat, il plaisait au Consul qu'un *concile national* fût tenu à Paris, qu'une vie nouvelle

semblât, en apparence, courir un instant dans la misérable Église, et que son plus éminent chef passât pour apporter aux Tuileries des conseils écoutés. On reconnaîtra là la vieille politique d'un chancelier Duprat se servant encore de la Pragmatique et de ses plus violents tenants pour arracher à Léon X le Concordat de Bologne (1). Le Concordat conclu, Grégoire se devait contenter avec un siège au Sénat ; la bulle *Unigenitus* était loin : le dernier des jansénistes allait s'enfermer dans sa hautaine retraite.

***

Je n'entrerai pas dans le détail infini des négociations : le cardinal Mathieu s'y est joué avec aisance en 350 pages. Il excelle aux entrées en scène : celle de Bernier nous amuse. Spina a à peine quitté le Consul qu'il voit arriver à son auberge celui qui allait débattre avec lui des conditions de paix. « C'était un prêtre trapu, louche et laid, qui rachetait la vulgarité de ses traits par un air extrêmement intelligent et une parole fort séduisante : l'abbé Bernier, docteur en théologie, ancien curé de Saint-Laud. » On sait, du reste, ce qu'était le personnage : aumônier des bandes vendéennes, faisant avec elles le coup de fusil, il avait été adoré des Chouans. Puis il s'était — la lutte

(1) Cf. ce que je dis de cette attitude à la page 167 de ce recueil.

devenue impossible — révélé négociateur. Il avait été l'un des instruments de pacification dont Hoche avait si intelligemment usé. Certes, « il était né diplomate, entremetteur et politicien », mais surtout il avait su — aussi réaliste que devait l'être Bonaparte — ce que voulaient ces gens qu'on tenait pour les gens du Roi. Les paysans d'Anjou lui disaient : *Je voulons nos bons curés.*

Bonaparte admirait la Vendée ; Bernier lui plaisait ; il entendait employer de la main droite le curé « blanc » tout en gardant Grégoire, l'évêque « bleu », sous la main gauche. Bernier plairait au Pape ; comment celui-ci ne se sentirait-il pas en confiance avec une sorte de confesseur des guerres de l'Ouest? Mais, d'autre part, le Consul avait jugé d'un coup d'œil « l'entremetteur » ; le curé vendéen voulait une mitre, celle de Paris. Il apporterait au service de ce *bleu* arrivé, Bonaparte, le zèle d'un néophyte doublé de celui d'un candidat.

Les négociations se poursuivirent assez obscurément : Spina avait reçu de Rome des instructions que l'historien analyse de bien remarquable façon ; elles portaient, entre autres choses, de ne se point montrer (défiance de cet impie Paris, crainte aussi d'un échec qu'on ne voulait point rendre trop éclatant), et Bernier, de son côté, gardait pour les entrevues nocturnes et les retraites mystérieuses le goût d'un vieux conspirateur. Spina devait beaucoup tâtonner : sur la question des démissions d'évêques, sur les relations à entretenir avec

Talleyrand, sur les concessions à faire sur les biens ecclésiastiques, il devait « *écouter*, *voir*, *explorer*, *insinuer habilement.* » *Ascolti*, *vegga*, *esplori e destramente insinui.* Excellents conseils où se reconnaît Consalvi ; au fond, on ne sait pas grand'-chose à Rome de la nouvelle France. Spina s'en informera. Sa mission de diplomate se double d'une mission d'enquêteur, qui préparera Consalvi à entrer complètement dans l'esprit concordataire.

Tout d'abord, il parut évident à Spina qu'il fallait, comme l'avait dit Bonaparte à Martiniana, faire table rase de l'ancienne Église. Pie VII n'y était pas absolument résigné ni résolu lorsqu'il avait dépêché Spina en France. Après quelques semaines à Paris, celui-ci ne pouvait douter que Bonaparte n'eût vu juste. Bernier, royaliste repenti, avait pu édifier pleinement son interlocuteur sur l'impossibilité d'une pacification, si l'on remettait à la tête des diocèses reconstitués les prélats émigrés. Après quelques hésitations, protestations et réserves, Pie VII crut pouvoir céder. Dès le 22 novembre 1801, « il n'y avait pas pour les évêques émigrés de quartier à espérer ».

La seconde question à régler était celle des biens. Elle était ardue. Il faut lire la note de Bernier pour comprendre qu'elle se devait avant tout résoudre : « Les biens ont passé des mains des possesseurs ou titulaires dans celles des acquéreurs. La loi donne à ceux-ci un titre et le gouvernement une garantie. Ce titre, cette garantie

reposent essentiellement sur la foi publique ; vouloir les altérer ou les enfreindre, ce serait ouvrir la porte à de nouveaux troubles et *appeler contre l'Eglise le mécontentement et la haine d'une partie des Français.* » *Grosso modo*, Bernier avait raison ; la Constituante, en saisissant les biens ecclésiastiques, avait cru simplement créer un expédient financier qui, d'ailleurs, se trouva fort médiocre ; elle n'eut certainement pas conscience *qu'elle consommait la Révolution :* révolution sociale, en déterminant le transfert d'une masse énorme de propriétés et en contribuant puissamment à substituer la petite propriété à la grande ; révolution politique, en liant les intérêts privés de toute une masse, que les grands principes laissaient peut-être indifférente, au triomphe et au maintien de ces principes, garants des nouveaux intérêts ; révolution religieuse, en opposant les intérêts des nouveaux possédants aux antiques droits de l'ancien propriétaire, le clergé de France. A tel titre que la séance du 2 novembre 1789 marque assurément, pour quiconque a étudié de près l'histoire de la Révolution, l'acte capital du drame révolutionnaire. Revenir là-dessus, c'était livrer la Révolution : Bonaparte ne la voulait pas livrer. Peut-être eût-il été plus honnête et plus large de jeter dans la caisse du clergé le milliard qui, constituant un capital à l'Église de France, lui eût assuré une honorable indépendance. Mais c'était beaucoup demander à un pays dont les

finances étaient encore fort éprouvées et — ajoutons-le — à un chef qui, pacificateur évidemment sincère, rêvait déjà d'être ce maître « qui pour tout assurer tienne tout en sa main ».

Il lui plaisait infiniment plus de servir des « traitements ; il avait considéré la question comme primordiale ; Rome céda plus vite qu'on ne l'eût pensé. Après tout, *à qui* eût-on remis le capital? Pas plus que le Consul, le Pontife ne tenait à voir se reconstituer une *Eglise de France*. S'il n'y avait pas d'*Eglise de France*, était-il indiqué qu'on remît aux chefs de diocèses des biens (ou leur équivalent) enlevés en très grande partie aux abbayes détruites? Pie VII céda ; « Sa Sainteté, dira le célèbre article 13 du Concordat, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains et celle de leurs ayants cause ».

Que le salaire donné au clergé fût — aux yeux des contractants — la rente des biens aliénés, cela n'est point dans la lettre du Concordat, et on peut s'en étonner. Il me semble que Rome eût obtenu cette mention au lendemain du jour où, renonçant aux biens nationalisés, elle mettait le sceau à sa « spoliation ». Pie VII ne voulut pas — puisqu'il

renonçait aux revendications — s'appesantir sur les questions de gros sous. L'article a une belle allure de désintéressement, trop belle peut-être. La lettre du Concordat donne tort à qui voulait assimiler le traitement du curé à la rente des biens perdus. Mais il paraît bien que l'esprit leur donne raison. Or, il y a longtemps qu'on a écrit que, la lettre tuant, l'esprit vivifie.

Il fallait réduire les évêchés ; le Pape y était résigné ; Bernier n'eut pas à batailler ; soixante-dix villes subirent cette déchéance. Le cardinal, qui a le sens du pittoresque, nous fait en passant le tableau d'une de ces petites cités « découronnées » où l'herbe envahit les cours de l'évêché désaffecté, et c'est une jolie page : la mélancolie s'y aiguise d'un peu de malice, lorsqu'il constate que la cité, qu'en somme la Révolution a fait déchoir, mais qui évidemment lit la *Dépêche de Toulouse*, n'a pas assez de reconnaissance pour les grands ancêtres dont elle comble de mandats électoraux les petits descendants.

Des évêques conservés, Bonaparte entendait se réserver la nomination ; il croyait purement et simplement se substituer au droit que François Ier avait reçu à Bologne, et n'allait pas plus loin. En réalité, François Ier avait accumulé entre ses mains les droits que le moyen âge avait attribués aux « patrons » ; car, dans tous les temps, tel fondateur d'église s'était réservé le privilège de désigner au choix des supérieurs ecclésiastiques le curé

ou les chanoines de l'église fondée ; mais il semblait bien que le droit qui — aux yeux de l'Église — était admissible, ne l'était que si le patron professait tout au moins la religion catholique. Ce fut une grosse objection ; le Premier Consul était catholique ; ses successeurs le seraient-ils? Bonaparte ne devait pas s'embarrasser longtemps de cette question ; le chef de l'État nommerait, mais l'article 17 devait expressément spécifier qu'au cas où l'un des successeurs du Premier Consul ne serait pas catholique, « les droits et prérogatives mentionnés dans l'article précédent et la nomination aux évêchés seraient réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention ». Je vois encore d'ici l'avis qui fut affiché à Versailles, lors d'une élection présidentielle, et où le candidat, qui d'ailleurs fut élu, affirmait qu'il n'était pas protestant, ainsi que le bruit en avait couru. C'était un hommage à l'article 17, qui maintenant n'embarrassera plus les électeurs présidentiels.

***

A la fin de novembre, Spina et Bernier avaient fini. Le zèle de Bernier était tel qu'il avait même préparé un bref auquel Pie VII pourrait se contenter d'apposer son auguste signature. Il va sans dire qu'on n'y disait point de mal du Premier Consul, comparé aux plus célèbres protecteurs du peuple de Dieu. « Pour la première fois, écrit le cardinal Mathieu, Cyrus et Zorobabel venaient

faire leur service d'honneur autour de Bonaparte. »

Tout semblait donc terminé, lorsque Talleyrand sortit de l'ombre ; cette main fine de prélat allait brouiller les cartes qu'à grand'peine l'archevêque de Corinthe et le curé de Saint-Laud avaient assemblées. Quatre projets furent successivement substitués à celui qu'en décembre 1800, les deux négociateurs avaient arrêté. Il avait été convenu entre Spina et Bernier *que la religion catholique serait proclamée religion d'Etat* : Talleyrand trouvait la prétention contraire à l'esprit de la Révolution (elle l'était d'ailleurs), et entendait qu'on se contentât de déclarer le catholicisme « religion de la majorité », ce qui, à la vérité, était un lieu commun substitué à un principe. Au titre III, on introduisait la clause qu'au même titre que les prélats émigrés, les prélats constitutionnels seraient *exhortés par le Pape à se démettre de leurs sièges;* le lecteur comprend aisément quel piège était ici tendu à Rome. Enfin le Saint-Père admettrait à la communion laïque les prêtres mariés ; c'était, écrit narquoisement le cardinal Mathieu, « la clause de Mme Grand ».

La négociation devenait difficile. Fouché, dont l'importance grandissait, s'était fait le protecteur avoué des prêtres constitutionnels, et la découverte du complot royaliste de nivôse disposait fort bien le Premier Consul pour le ministre qui avait découvert les coupables, fort mal pour les catholiques qui paraissaient les avoir encouragés.

Fouché poussait Grégoire. « L'intrus, écrivait Spina, nous fait une guerre atroce. » Le nouveau projet ne fut plus *proposé* à Spina, mais parut devoir lui être *imposé*. Il refusa de signer, et sur l'avis pressant du Premier Consul, consentit seulement à envoyer le projet à Rome. Le 27 février 1801, le fidèle courrier de cabinet Livio Palmoni courait vers les Alpes ; Spina, fort inquiet, restait à Paris ; quel accueil la Curie, beaucoup moins édifiée que lui sur les nécessités de l'heure, ferait-elle aux concessions ?

Heureusement, en même temps qu'il examinait et rejetait des projets, Bonaparte avait envoyé à Rome un ministre, l'excellent Cacault : vieux routier de la politique, Cacault se proclamait un *révolutionnaire corrigé*. Il désirait ardemment la paix et allait y travailler avec beaucoup de rondeur et de finesse, de fermeté et de souplesse. Arrivé le 8 avril 1800, il avait immédiatement noué avec Consalvi et le Pape de cordiales relations, le premier de cette série d'ambassadeurs que nous avons, un siècle durant, entretenus à Rome, et qui ont, par leur tact éminent, tant de fois jeté, dans des rouages souvent grinçants, l'huile d'une infatigable diplomatie.

Il nous fallait cet agent pour raffermir pape et secrétaire d'État dans leur bonne volonté. Rome en général commençait à s'aigrir. Des membres de la Curie continuaient à traiter de billevesées les projets de Concordat, et d'erreur — peut-être

coupable — le fait de reconnaître Bonaparte. Celui-ci avait beau multiplier en Italie les marques de son respect envers le Pape, qu'il fallait, écrivait-il au général Murat, « traiter comme s'il avait eu deux cent mille hommes »; Rome, réduite à la misère par les contributions de guerre, en rendait assez légitimement responsable la nation qui les avait imposées. Les cardinaux en prenaient tout d'abord texte pour dauber sur ce singulier protecteur, ce Premier Consul qui aimait tant les États romains qu'il menaçait sans cesse de les dévorer. Le cardinal Mathieu montre bien qu'ils n'étaient pas tous disposés à la bienveillance. On allait voir un peu ce fameux Concordat; on prendrait le temps de l'examiner; aussi bien, Paris avait mis assez de temps à le bâtir. Le plus redoutable des adversaires était le vénérable doyen Albani; c'était un homme assez rude, sous lequel deux papes étaient morts; il avait d'ailleurs, plus que personne, contribué à faire élire Pie VI, puis Pie VII. Ce patriarche n'était pas amène; il n'avait jamais aimé la France, même celle où le Roi était très chrétien, et l'on citait sa réponse à Bernis, cardinal un peu grâce à Mme de Pompadour : « Sache Votre Éminence, avait-il déclaré en montrant sa barrette rouge, que ce n'est pas une courtisane qui m'a mis cela sur la tête. » Grand ami des Autrichiens, il devait voir d'un œil au moins aussi défavorable les protégés du vainqueur de Marengo, que

jadis ceux de la belle marquise de Versailles. Le petit cardinal Doria — si menu qu'on l'appelait le « bref du Pape » — voulait bien oublier que les Français l'avaient, en l'an VII, jeté hors de la secrétairerie d'État ; d'autres ne partageaient pas cette disposition évangélique. Les sept cardinaux désignés pour examiner le projet estimaient tout au moins qu'il le fallait mûrement examiner. Albani se montra dès l'abord fort âpre : « Qui fait les concessions? Le Pape, le vicaire de Jésus-Christ, qui ne doit pas oublier, en négociant, l'éclat et la grandeur de la dignité pontificale. A qui les fait-il? A un ramassis d'athées, d'incrédules et de sectaires, etc., etc. » Et il ne parlait de rien moins que de demander une amende honorable à la République pour les scandales causés. Ses confrères trouvaient fort mauvais que le catholicisme ne fût pas proclamé religion d'État. Et on se mit à éplucher. Il n'était pas jusqu'à la date de la Convention qui ne parût empreinte d'un caractère satanique ; elle était empruntée au calendrier révolutionnaire, « invention diabolique tendant à faire oublier les dimanches... et opposé à la division du temps par semaines, prescrite par Dieu lui-même lorsqu'il a sanctifié le septième jour ».

Pie VII fut impressionné par les plaintes, protestations ou réserves de ses conseillers. Il écrivit une lettre touchante à Bonaparte, fixant la limite des concessions, et Palmoni reprit le chemin de la France. Spina, harcelé par les Tuileries, aspirait

à le revoir, ce *sospirato Livio : « Per carita, venga Livio!* » écrivait-il. Avant que Livio fût arrivé, le pauvre archevêque de Corinthe avait essuyé une terrible scène ; c'était une de ces grandes scènes qui semblaient parfois nécessaires au *tragediante-commediante* corse ; il déclara qu'il se ferait calviniste, luthérien ; il ne parla pas de Mahomet pour ne point réveiller des souvenirs trop précis. Il terrifia Spina, qui, la main encore tremblante, écrivit à Rome ; mais pour achever d'impressionner la Curie, Talleyrand fit savoir à Cacault qu'il lui fallait quitter Rome, avec laquelle on allait rompre.

Cacault déjoua le plan de Talleyrand. Il ne pouvait rester ; il laissa un secrétaire d'ambassade et, avant de gagner Florence, alla causer avec Consalvi. Celui-ci, grand partisan de l'entente, déplorait peut-être en secret les lenteurs et les restrictions de ses confrères. Son silence parais sait le solidariser avec eux, et, son titre de premier ministre le mettant en vedette, le gouvernement français, par un étrange malentendu, le rendait avant tous responsable. Cacault fit un coup de maître en le décidant à partir pour Paris. Il était temps ; une seconde lettre de Talleyrand à Cacault n'était plus seulement sèche, elle fulminait : « Le Saint-Père était entouré de perfides conseillers (c'est la première de cette série de missives où les méchants cardinaux seront fort malmenés et qui ne finira qu'en 1813). Le Pape se pourrait

repentir ; son élection elle-même était fort sujette à caution, etc. » C'était déjà le ton des lettres de 1806 et 1807. Bernier avait aussi écrit : « Il versait son eau bénite dans ce vinaigre distillé » par Talleyrand ; il pleurait sur l'aveuglement de l'Église et de son chef. De tout cela, Consalvi retint qu'il se fallait dévouer ; il était malade et ne pouvait par ailleurs envisager sans un serrement de cœur le voyage de Paris. Aussi bien, Rome ne cédait point : Consalvi arrangerait les choses sur place. Cacault l'annonçait à Paris : « C'est un homme qui a de la clarté dans l'esprit. Sa personne n'a rien d'imposant ; il n'est pas fait à la grandeur ; son élocution, un peu verbeuse, n'est pas séduisante. Son caractère est doux et son âme s'ouvrira aux épanchements, pourvu qu'on l'encourage avec douceur à la confiance. » Le cardinal, cependant, roulait dans sa chaise vers Paris, en compagnie de ses « angoisses très amères ».

***

Bonaparte — quoique montrant une persistante colère contre Rome — ne songeait guère à rompre : « Je suis très mécontent du Pape, disait-il à Talleyrand. Il abuse *du besoin que je crois avoir de la religion, et par conséquent des prêtres non assermentés que le peuple estime seuls. Que faire, en effet, de la canaille constitutionnelle, si elle n'est encadrée dans les vrais prêtres?* » Il parlait — en

l'air — de faire Bernier patriarche des Gaules, ce qui faisait hausser les épaules à Talleyrand qui savait maintenant de reste comment tournent les schismes.

Consalvi survint le 20 juin et s'alla à son tour loger à l'*Hôtel de Rome.* « Un cardinal romain à Paris ! Il y avait longtemps qu'on n'avait eu pareil spectacle ! » Cela n'était pas pour déplaire à Bonaparte ; c'était Canossa retourné, la pourpre aux pieds de l'habit républicain. Lorsqu'il fixa au 22 la date de l'entrevue, il ajouta : « Qu'il vienne en costume le plus cardinal possible. » Le Premier Consul surprit agréablement le *porporato :* il fut courtois, presque aimable, mais pressant. « Puisque vous n'avez pas voulu du projet, on vous en présentera un autre avec les seuls changements que je puisse admettre. Il faudra absolument que vous le signiez dans les cinq jours. » Consalvi ne promit rien, mais il s'exprima de telle façon que Bonaparte l'estima fort dès cette heure. Par une habitude qu'il avait prise, le Premier Consul avait bien parlé de fonder une « religion nationale » ; mais c'était là façon de parler sans grande conséquence.

Le lendemain, Bernier et Consalvi étaient en présence. « A quel titre, avec quelle mesure de protection et de liberté la religion catholique serait-elle admise en France ? Le gouvernement, qui demandait le patronage des évêchés, acceptait-il la condition, toujours imposée aux patrons

et dont l'évidente nécessité s'imposait : celle de se déclarer catholique? » Tels furent les deux points auxquels se restreignit bientôt la discussion, l'accord s'étant fait assez vite sur les autres, de sorte que presque tout le débat porta sur l'article 1er de la convention.

L'historien publie ici *in extenso* une dépêche inédite de Bernier à Spina qui pose assez bien la question. Elle est du 15 juin ; Bernier y explique comment il est impossible au nouveau gouvernement de proclamer une religion d'État et, plus particulièrement, de déclarer religion d'État le catholicisme. « Vous voulez que la religion soit dominante ; elle ne peut prendre ce titre, à la suite de tant de divisions, sans alarmer, effrayer, irriter ses ennemis et les nôtres ; faisons mieux : *qu'elle paraisse moins triomphante d'abord, pour paraître à l'aide de succès dans la suite avec plus d'éclat. Bornons-nous à reconnaître que la majorité la veut.* »

La note, au fond, était exacte ; mais il y avait précisément une extrême difficulté à faire comprendre à la cour de Rome le double obstacle qu'opposaient à son vœu, et les nouveaux principes, et les exigences mêmes de la politique. Le principe, qui était celui de l'égalité des cultes, lui était d'ailleurs odieux et, par ailleurs, la situation n'apparaissait pas avec toute sa rigueur — ou ses rigueurs — au Sacré-Collège, séparé de France par la double barrière des Alpes et de dix ans de totale subversion.

La tâche de Consalvi était de prendre contact avec principes et faits nouveaux. Il était d'esprit trop vif et trop large pour ne pas se rendre compte très promptement qu'il fallait en finir. « J'ai découvert, écrivait-il à Doria, qu'il y a des choses véritablement impossibles ici, et les raisons qu'on m'a données sont vraiment irréfutables. »

Il prépara un contre-projet, où, déjà, il avait renoncé à toute prétention exagérée ; il marquait seulement que le préambule porterait : « Le gouvernement de la République française, reconnaissant que la religion catholique est celle de la grande majorité des citoyens français et *la professant en son particulier...* »

Talleyrand défonça ce contre-projet par une note très raide ; mais il savait bien maintenant que le Concordat se conclurait : des rhumatismes, dont jusque-là oncques personne n'avait entendu parler, exigèrent qu'il allât prendre les eaux de Bourbon. « Il n'est pas téméraire de dire, écrit le cardinal Mathieu, que les rhumatismes de Talleyrand furent, dans la circonstance, un véritable bienfait pour l'Église et pour la France. » Est-ce que par hasard notre historien, d'ordinaire si fin, se laisserait prendre? Voyons dans ces rhumatismes une preuve du tact auquel, aussi bien, l'ex-abbé de Périgord manqua rarement.

Ce départ déblayait le terrain. Le cardinal pouvait rencontrer le Consul sans apercevoir à ses côtés la figure — déplaisante vraiment pour un

homme d'Église — de l'ex-évêque d'Autun. Consalvi voulait voir Bonaparte ; les constitutionnels venaient d'ouvrir à Notre-Dame leur concile national ; Grégoire semblait revenir sur l'eau. Le Consul, qui avait, en autorisant le concile, voulu impressionner Rome, fut très courtois dans la forme, mais intransigeant sur la question de la profession de foi catholique du gouvernement. « Je ne veux pas laisser insérer dans la convention que, soit le gouvernement, soit les consuls, professent la religion catholique. Pour le gouvernement, la Constitution s'y oppose, et pour nous, consuls, le Pape doit le supposer comme un fait. »

Il fallut se remettre « à la toile de Pénélope » : projets, contre-projets. Le Consul passa quelques mots à Consalvi ; il n'avait pas voulu qu'on déclarât que la religion serait « publiquement exercée ; » il céda. « Nous nous arrangerons avec le cardinal, écrivait-il à Talleyrand... ; on m'a remis un second vésicatoire au bras... L'état de malade est un moment opportun pour s'entendre avec les prêtres. » Ce ricanement était destiné à désarmer le froid sourire du défroqué. Il désarmait d'autre part Consalvi par des promesses que, pour la première fois, l'historien nous révèle ; il les trouve consignées dans une note fort longue de Bernier du 11 juillet 1801, qui se trouve dans le dossier transmis aux cardinaux ; pour inciter le plénipotentiaire du Pape à céder sur certains points, le gouvernement français fait miroiter aux yeux de Rome un avenir

fort rose ; l'Église devait se résigner pour l'heure « aux règlements de police que le gouvernement jugerait nécessaire de faire » et promettre de s'y conformer. « Ce n'est pas à la suite d'une terrible révolution que l'on peut calmer tout, pour tous les hommes, dans le même instant et relativement à tous les pays ; il faut que les moyens que l'on prend pour y parvenir soient réglés d'après l'état actuel des choses, sans prétendre faire des mesures édictées pour le moment une obligation pour l'avenir. A mesure que la religion reprendra son *empire en épurant les mœurs, le gouvernement qui la protège ne lui offrira plus le lien cruel des circonstances, mais l'amour et la liberté qu'elle garantit à tous;* en un mot, il veut pouvoir faire sans contradiction ce que les circonstances nécessitent ; mais *il déclare qu'il ne se servira jamais de ces mêmes circonstances pour imposer à l'Eglise un nouveau joug et s'attribuer un nouveau droit lorsqu'elles seront sagement écartées.* »

Consalvi céda à des promesses qui, sous la plume de Bernier et dans l'esprit de Bonaparte, étaient peut-être sincères ; il admit les mots « son culte sera libre, en se conformant, *vu les circonstances actuelles*, aux règlements de police qui seront jugés nécessaires pour la sûreté publique ».

« Vu les circonstances actuelles ! » C'est le mot qui dominait le Concordat. Par définition, un concordat est un accord : aucune des deux parties ne peut être complètement satisfaite. Elles

cherchent des excuses à leurs concessions ; elles en trouvent nécessairement dans les « circonstances actuelles ». C'est le mérite des contractants de 1801 : un Bonaparte, général investi par l'Institut libre penseur et anticlérical, conseillé par un ancien évêque défroqué et un ex-oratorien hier apôtre du culte de la Raison, a su se dégager des préjugés et préconceptions, *vu les circonstances actuelles*, et, *vu les circonstances actuelles*, le cardinal romain, qui, si libéral qu'il fût, était parti de Rome quelques semaines avant, convaincu que sur certains points il ne céderait pas, finalement avait cédé ; *les circonstances actuelles*, c'était la Révolution qui avait changé toutes choses et sur laquelle on ne pouvait revenir, et c'était la Religion qui, en dépit des arrêtés d'un Fouché (de Nantes) et des motions d'un Hébert, renaissait vivante épurée, et qui voulait vivre sans trembler.

***

Le Concordat était conclu ; dès le 13 juillet, le *Moniteur* annonçait : « M. le cardinal Consalvi a réussi dans la mission dont il avait été chargé par le Saint-Père auprès du gouvernement. »

Mais lorsque, ce jour-là même, le 13 au soir, les plénipotentiaires désignés pour signer, Joseph Bonaparte, Crétet et Bernier, Consalvi, Spina et Caselli, se réunirent chez le frère du Consul, un incident singulier se produisit : Consalvi s'aperçut

qu'on lui faisait signer un texte qui n'était point celui qu'on avait arrêté : on n'y parlait plus de la profession de foi catholique des Consuls ; le gouvernement ne s'y engageait plus à autoriser les séminaires ni les chapitres. En outre, on y avait glissé la clause, que le Pape s'était réservé de traiter par bref à part, relative à la sécularisation des prêtres mariés. « Le coup était parti de Bourbon-l'Archambault » : Talleyrand tenait à ce que Mme Grand lui fût passée par acte solennel ; il avait mis, de loin, le comte d'Hauterive, son *alter ego*, en mouvement, et jeté *in extremis* ce bâton dans les roues.

Joseph et Crétet croyaient n'avoir qu'à signer (on n'avait même pas renvoyé les voitures) ; ils furent très surpris quand Consalvi protesta avec mesure, mais énergie, contre une vraie supercherie. La discussion s'engagea — très ardue, très vive, parfois désespérante. Elle dura toute la nuit et toute la matinée du lendemain 14 juillet. Consalvi obtint le rétablissement d'une partie du texte primitif ; mais, lorsque Joseph porta aux Tuileries ce texte rétabli et le récit des incidents de la nuit, il essuya un orage : Bonaparte, saisissant dans un mouvement de colère le papier de la convention, le jeta au feu : « Si vous aviez signé cela, je vous aurais déchiré votre papier sur la figure. Je veux mon texte ou c'est fini ! Dites-leur que s'ils ne veulent pas le signer, ils s'en aillent tout de suite Ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de

ce qui arrivera. » Consalvi, à qui Joseph apporta la réponse, se retira le cœur déchiré, l'esprit en désarroi, mais sans avoir voulu signer.

Il dînait le soir aux Tuileries ; il y a, dans les Mémoires de Consalvi, une scène très dramatique qui a passé dans toutes les histoires, y compris celle du comte d'Haussonville. Le P. Theiner avait déjà signalé que ce passage était interpolé ; le cardinal Mathieu, qui « écrit ayant sous les yeux le texte autographe de Consalvi », confirme le fait ; l'éditeur des Mémoires a outrageusement jeté un faux dans le récit du cardinal. Il y eut scène violente, mais qui ne dépassa pas la mesure, et, dès ce soir-là, le Consul, après des reproches très vifs (il répéta à plusieurs reprises : « Vous avez voulu rompre ! »), admit que rien n'était rompu.

Si bien que, dès le 15 à midi, on se réunissait de nouveau chez Joseph ; il fallut encore douze heures pous s'accorder. Consalvi se résignait à admettre la mention des règlements de police ; Bonaparte avait supprimé le : *vu les circonstances actuelles*. Le cardinal fit rétablir le même correctif, sous une forme simplement modifiée : *pour la tranquillité publique*.

A onze heures du soir, on tomba enfin d'accord, et, cette fois, l'accord devait être sanctionné par le Premier Consul pleinement et dès le lendemain. A deux heures du matin, le Concordat était signé, dans cet hôtel que le futur roi d'Espagne habitait,

faubourg Saint-Honoré. « A la même heure, je devenais père d'une troisième enfant, écrit sentimentalement Joseph, dont la naissance fut saluée par les plénipotentiaires des deux grandes puissances. » Espérons, pour la « citoyenne Joseph », que l'enfant était venu au monde moins laborieusement que celui à la genèse duquel nous venons d'assister.

***

On sait que le Concordat devait passer par un nouvel examen des cardinaux de Rome. La convention du 15 juillet 1801 leur fut soumise, et n'alla pas sans soulever des oppositions assez vives. Mais Pie VII était résolu à aller contre. Consalvi, revenu de France, avait pu l'instruire des difficultés auxquelles il s'était heurté, et auxquelles parfois il avait dû céder. Par Consalvi encore, le Pape savait que, tandis que le Sacré-Collège épluchait le traité, un autre Sacré-Collège, l'Institut, cherchait à le discréditer, cette congrégation laïque, que nous avons signalée au début de l'article et dont Volney se faisait l'écho lorsqu'il fut si brusquement malmené, dit-on, par le Premier Consul. La méchante humeur dont Bonaparte donna, si le fait est vrai, la preuve en cette circonstance, venait de l'opposition irritante qu'il sentait gronder autour de lui : les membres de l'Institut eussent volontiers parlé de trahison ; leur héros antique *s'encapucinait*. Talleyrand mettait de l'af-

fectation à prendre les eaux, beaucoup d'eaux, ce qui était encore une manière de protestation. Fouché, sans avoir l'air de penser un instant qu'un cardinal romain négociait et signait l'accord de la République et du sacerdoce, affectait de ne tenir pour clergé catholique que les confrères de Grégoire et excitait les préfets à redoubler de rigueur contre les « fanatiques ». Au Tribunat, où on allait discuter la convention transformée en projet de loi, au Corps législatif, où il la faudrait voter, on tenait, dans les couloirs, les propos les plus défavorables ; l'une et l'autre assemblée allaient accepter la « loi » ; mais elles se vengeront — un peu sournoisement — en favorisant de leurs suffrages, à la même heure et dans diverses circonstances, l'historien Dupuy, grand ennemi du catholicisme, Daunou, prêtre défroqué et adversaire de Rome, Grégoire, le pontife déchu de l'Église schismatique. Les généraux, enfin, — Moreau en tête, — se montraient si hostiles que, certains se contentant de ricaner grossièrement à la cérémonie de Notre-Dame, d'autres allaient jusqu'à chercher dans l'événement un prétexte ou une occasion de conspiration.

Pie VII savait que tout un monde hostile assiégeait le Consul ; on avait arraché à celui-ci la promesse d'introduire, — sans rétractation, — dans le nouveau corps épiscopal, quelques prélats constitutionnels. Si Rome traînait l'examen du Concordat, quel champ on laissait *in extremis* aux

adversaires tenaces de Paris ! Que de loisirs pour brouiller les cartes, les biseauter ! « Le Saint-Père, écrivait Cacault, est dans l'agitation, l'inquiétude et le désir d'une jeune épouse qui n'ose se réjouir le jour de son mariage. »

De fait, quelques vieux cardinaux persistaient à trouver le mariage mal assorti, et semblaient vouloir jouer les mauvaises fées, qui, dans les contes, retardent le bonheur des fiancés. Naturellement, un Lorenzana, un Espagnol qui participait à la mentalité terrible de l'Église hispanique, était indigné que le Pape cédât à la Révolution les biens du clergé. Il s'éleva là contre avec trois cardinaux romains, Caraffa, Mastrozzi et Saluzzo. Pie VII savait bien qu'il faisait, à cette heure, œuvre *opportune* plus qu'œuvre *idéale :* franchement, entre un Consalvi qui vient de tâter la France et un Espagnol de Curie qui voit tout à travers les nuages de l'*autodafé*, un Pape intelligent et consciencieux n'hésite pas. Antonelli vota pour le Concordat, qui lui paraissait porter un coup mortel au gallicanisme ; mais, par ailleurs, il disait les choses les plus dures contre « *ce fantôme de religion qu'on rétablissait en France.* »

Pie VII passa outre ; la Curie approuva, tout en restant, au fond, extrêmement peu reconnaissante à ceux qui, en France, « usurpaient le titre de restaurateurs des autels ». Seul, avec Consalvi, le Pape se rendait compte du bienfait immense de la pacification. Un vieil Espagnol ou un jeune

Romain se peuvent draper dans une facile intransigeance. Le Pape, qui sait n'être ni Espagnol ni même Romain, mais pontife universel, comprend ce que vaut le retour dans le giron de l'Église de trente millions de catholiques, — et quels catholiques ! — ce vaillant peuple qui, à travers les épreuves, avait mérité par sa constance la fin de ses tribulations.

Il avait, ce peuple des humbles, soutenu, sans être appelé aux conférences, la négociation. Dix fois, le Premier Consul eût renvoyé à Rome Spina et Consalvi, s'il ne s'était sans cesse assuré que le peuple des villes et des campagnes attendait le moment où l'on pourrait, sans inquiétude, contrainte ni trouble, pratiquer sa foi. Dix fois, le Pape eût cédé à la pression des cardinaux de Curie, s'il n'avait eu la conscience qu'il livrerait ainsi à des épreuves imméritées et sans fin ceux qui, tentés par le schisme, guettés par la persécution, sous le coup des pires menaces, avaient mérité ce beau nom que l'Église donne à son peuple : les fidèles.

***

Si le cardinal Mathieu n'a peut-être pas, autant qu'il serait désirable, souligné ce trait, il lui était très présent et le trouvait sensible. Lorsque la voiture noire, ayant franchi la porte de la Zecca, tournait autour de l'énorme chevet de la basilique, roulait à travers le populaire Borgo, franchissait

le Tibre et, par la ville entière, cheminait vers le Latran, l'historien se laissait aller devant moi aux impressions. Plus d'une fois, les soucis de l'heure embrumaient son front : Léon XIII s'éteignait ; aperçu la veille, il m'avait paru un fantôme, et sa politique, si essentiellement concordataire, semblait vaciller sous les coups partis de Paris, soulignés par le parti antifrançais qui, à Rome, n'a jamais désarmé ; l'accord que, toute sa vie, le prélat libéral d'Angers et de Toulouse avait rêvé et pratiqué, était menacé. Il avait le pressentiment — je me rappelle tant de paroles prophétiques, — que le pacte s'allait rompre. Des coups allaient s'échanger, le fossé se creuser, s'élargir, rejetant les Français catholiques à l'angoissante anxiété.

Alors il se renversait brusquement en arrière et parlait du passé. Pouvait-on imaginer situation plus noire que celle de l'an VII ? Et la papauté en était sortie plus grande et la religion raffermie. Et, avec ce mélange d'érudition et de familiarité qui donnait tant de charme à ses devis, il parlait de Pie VII, de Consalvi, de Spina ou de Maury comme s'il sortait de les voir aux chambres du Vatican, de Bonaparte et de ses ministres comme s'il racontait les impressions d'une visite récente à Paris. Et, revenant souvent — il était, au fond, si plébéien et de la meilleure façon ! — à la foule, il disait : « On ne lui demande jamais son avis. Si elle le donnait sincèrement, tout irait mieux. Seulement il faut souvent, pour l'entendre, le cerveau

d'un Bonaparte, Premier Consul, le cœur d'un Pie VII, pontife universel. » Et il poussait un soupir. « Il faut aussi, pensais-je, des Consalvi et des Bernier pour unir les mains qui se cherchent à tâtons dans les demi-ténèbres des brouilles finissantes. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

France et Rome..... 1
Un essai d'Église séparée en France au quinzième siècle. La Pragmatique sanction..... 42
L'entrevue de Bologne et le Concordat de 1516..... 115
Le journal d'un habitant français de Rome au seizième siècle (1509-1540)..... 197
La politique religieuse de Louis XIV et la Déclaration de 1682..... 263
La Constitution civile du clergé..... 301
Le Concordat de 1801..... 341

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

A LA MÊME LIBRAIRIE

L'Église et l'État sous la monarchie de Juillet, par Paul THUREAU-DANGIN, de l'Académie française. Un volume in-18. . . . . 4 fr.

La Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle, par Paul THUREAU-DANGIN.

PREMIÈRE PARTIE : *Newman et le mouvement d'Oxford.* 7e édition. Un volume in-8°. . . . . 7 fr. 50

SECONDE PARTIE : *De la conversion de Newman à la mort de Wiseman* (1845-1865). 6e édition. Un volume in-8°. 7 fr. 50

TROISIÈME PARTIE : *De la mort de Wiseman à la mort de Manning* (1865-1892). 5e édition. Un volume in-8°. 7 fr. 50

Newman catholique, d'après des documents nouveaux, par Paul THUREAU-DANGIN. 3e édition. Un volume in-16. . . 3 fr.

Histoire religieuse de la Révolution française, par P. DE LA GORCE, membre de l'Institut. 7e édition. Tomes I et II. Chaque volume in-8°. . . . . 7 fr. 50

L'Allemagne et la Réforme. — **L'Allemagne à la fin du moyen âge,** par J. JANSSEN. 2e édition. Huit volumes in-8°. Prix de chaque volume. . . . . 15 fr.

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis PASTOR, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand par Furcy RAYNAUD. Tomes I et II. 4e édition. Deux volumes in-8°. . . . . 20 fr.

Tomes III et IV. 3e édition. Deux volumes in-8°. . . . 20 fr.

Tomes V et VI. 3e édition. Deux volumes in-8°. . . . . 20 fr.

Tomes VII et VIII. 2e édition. Deux volumes in-8°. . . 20 fr.

Rome et la Renaissance. — Essais et Esquisses. **Jules II,** par KLACZKO. 2e édition. Un vol. in-8° accompagné de dix gravures . . . . . 10 fr.

La Renaissance, *scènes historiques :* Savonarole. — César Borgia. — Jules II. — Léon X. — Michel-Ange, par le comte DE GOBINEAU. 4e édition. Un vol. in-8° anglais. . . . . 6 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Bordin.)

L'Avènement de Bonaparte. I. *La Genèse du Consulat — Brumaire — La Constitution de l'an VIII,* par Albert VANDAL, de l'Académie française. 16e édition. Un vol. in-8°. . . . 8 fr.

II. *La République consulaire.* 12e édition. Un vol. in-8°. 8 fr.

Le Pape et l'Empereur (1804-1815), par Henri WELSCHINGER. Un vol. in-8° . . . . . 8 fr.

La Russie et le Saint-Siège. ÉTUDES DIPLOMATIQUES, par le P. PIERLING, S. J.

Tome I. 2e édition. Un vol. in-8° avec portrait. . . . 7 fr. 50

Tome II. Un vol. in-8° avec portrait. . . . . 7 fr. 50

Tome III. Un vol. in-8° avec deux portraits . . . . . 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Thiers.)

Tome IV. Un vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

Tome V. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

Léon XIII, sa vie, son avènement, ses écrits, par VIDIEU. Un volume in-18 . . . . . 3 fr.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 18818.

$2.00

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
59
.5
M34
1913

Madelin, Louis
France et Rome.
2. éd.